



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	3
Remerciements.....	5
Sigles.....	6-7
Tableaux, graphiques et figures	8
Avant-propos	10
Chapitre I: introduction	11
Mission.....	11
Etats membres du GIABA	11
Principaux organismes du GIABA.....	12
Début de la mise en oeuvre du Plan Stratégique du GIABA 2011-2014	12
Priorités pour 2012.....	12
Résumé.....	13
Chapitre II aperçu de la situation de la lbc/ft en Afrique de l'ouest	14
Introduction.....	14
Bénin.....	15
Burkina Faso.....	18
Cap Vert.....	22
Côte d'Ivoire.....	25
Gambie	27
Ghana	31
Guinée	35
Guinée Bissau.....	37
Libéria.....	40
Mali.....	42
Niger	46
Nigéria	48
Sénégal.....	53
Sierra Leone.....	59
Togo	62
Chapitre III.....	66
Introduction.....	66
Evaluation des pays.....	66
Rapports de suivi	71
Chapitre IV.....	83
Introduction.....	83
Typologies et autres projets de recherche	83
Chapitre V.....	88
Introduction.....	88
Assistance technique.....	88
Chapitre VI.....	102
Introduction.....	102
Intégration régionale et coopération internationale.....	102
Chapitre VII.....	114
Introduction.....	114
Services administratifs et de soutien.....	114
Chapitre VIII.....	118
Introduction.....	118
Suivi et évaluation des programmes: Réalisations, Perspectives, Défis et Priorités pour 2012.....	118
Annexe I: Plan de travail du GIABA approuvé pour 2012	125-133
Annexe II: Nouvel organigramme approuvé	134
Annexe III: Etat sur la ratification/adhésion des Etats membres du GIABA (a) et internalisation des Conventions sur la LBA/FT/Drogues et la Criminalité	135
Annexe IV: Etat des comptes de 2010 audités.....	136-139





REMERCIEMENTS

L'année 2011 a été pour le GIABA, sous tous les rapports, une autre année pleine d'activités : construction de l'institution, conformité, assistance technique, recherche, partenariat et coopération internationale. Les succès enregistrés présentés dans le présent rapport ont été réalisés grâce aux contributions positives des partenaires du GIABA. Permettez-moi de saisir cette occasion pour saluer ces contributions essentielles pour la production de ce rapport annuel.

L'Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement et le Conseil des Ministres de la CEDEAO ont continué à offrir au GIABA un environnement favorable pour lui permettre d'exercer ses fonctions avec l'indépendance et l'orientation nécessaires. Nous reconnaissons par la présente, les efforts consentis par cet organe suprême qui a toujours servi de soutien solide à nos actions et, la direction du GIABA s'appuiera toujours sur votre expertise pour l'atteinte de la mission de ladite institution.

Le Comité Ministériel du GIABA est devenu plus actif en matière de prise de décisions, ce qui a permis de donner l'orientation et l'environnement nécessaires pour la politique à mener pour réaliser des résultats. La Plénière de la Commission Technique est devenue plus active et les Etats membres ont démontré une meilleure compréhension des problèmes et un engagement plus ferme pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT.) Cette situation a permis de faciliter la tâche du Secrétariat pour les actions de suivi. Les Correspondants nationaux, qui sont à la tête des Cellules de renseignements financiers (CRF) dans leur pays respectif, sont devenus plus impliqués dans les activités du GIABA et commencent à diriger avec plus de vigueur la mise en œuvre des programmes et projets. Bien sur, nous apprécions cette approche comme elle facilite l'appropriation et l'optimisation des ressources disponibles des Etats membres. .

Les différents partenaires nationaux et régionaux répondent mieux à notre quête de partenariat. Nous avons maintenant des alliances qui travaillent pour la région et suscitons des engagements locaux qui seront durables pour les problèmes de LBC/FT. Nos partenaires internationaux (pays et organisations) qui ont participé à nos programmes ont apporté d'importantes contributions qui ont amélioré nos processus de livraison au cours de ces dernières années, nous leur en sommes très reconnaissants.

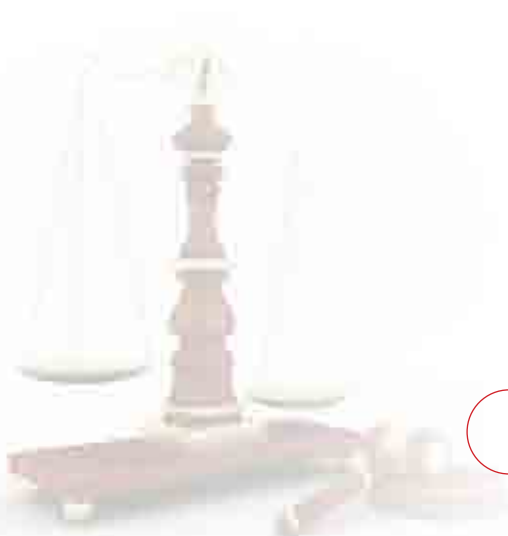
Le réseau du Groupe d'Action Financière (GAFI) reste notre bouclier en matière de conformité. Les membres du GAFI qui participent aux activités du GIABA et le Secrétariat du GAFI ont donné une orientation et une contribution importante pour s'assurer que nous nous conformons pleinement aux procédures requises dans nos délibérations et la mise en œuvre des normes internationales.

A tous, nous exprimons notre profonde satisfaction pour leur soutien au cours d'une autre année de réalisations. Nous espérons continuer à bénéficier de votre confiance et de votre soutien dans les années à venir.

Le Secrétariat du GIABA
Dakar, Sénégal

SIGLES

BAD	Banque Africaine de Développement
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
LLAB	Loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent
LAT	Loi contre le terrorisme
UA	Union africaine
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque ouest africaine de développement
CBL	Banque centrale du Libéria
CBN	Banque centrale du Nigéria
OVC	Obligation de Vigilance à l'égard du client
CENTIF	Cellule nationale de traitement des informations financières (équivalent français du FIU)
CIMA	Conférence interafricaine des marchés d'assurance
IPC	Indice de perception de la corruption
DELT	Direction Exécutive de la Lutte contre le Terrorisme
RTC	Rapport de transaction de capitaux
DGA	Directeur général adjoint
DG	Directeur général
EPNFD	Entreprises et professions non-financières désignées
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CCEF	Commission des crimes économiques et financiers
GRE	Groupe de revue de l'évaluation
GAFI	Groupe d'action financière
FCFA	Franc communauté financière africaine
BRF	Bureau de Renseignement Financier
CRF	Cellule de renseignements financiers
ORSG	Organisme régional de style GAFI
GIABA	Groupe Inter-Gouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (Inter-Governmental Action Group against Money Laundering in West Africa)
IDH	Indice de développement humain
PPTTE	Pays pauvres très endettés
GECI	Groupe d'examen de la coopération internationale (GECI)
FMI	Fonds monétaire international
INTERPOL	Organisation internationale de la police criminelle





TI	Technologie de l'information
CVC	Connaissez votre client
ARC	Agence de répression criminelle
MEF	Ministère de l'économie et des finances
REM	Rapport d'évaluation mutuelle
IMF	Institution de micro finance
BA	Blanchiment d'argent
LIBA	Loi 2004 portant interdiction du blanchiment d'argent (Nigeria)
PA	Protocole d'accord
ONG	Organisation non gouvernementale
ANR	Agence nationale de renseignements
ONL	Organisation à but non-lucratif
OTA	Bureau d'assistance technique (Trésor des Etats Unis)
LCPDN	Loi sur le conseil provisoire de la défense nationale
PPA	Parité de pouvoir d'achat
GRR	Groupe régional de revue (GECI/GAFI)
ALPC	Armes légères et de petits calibres
PMS	Plan de mise en oeuvre stratégique
DOS	Déclaration d'opérations suspectes
CTO	Crime transnational organisé
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest-Africaine
RU	Royaume uni
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
(RCSNU	(Règlement du) Conseil de Sécurité des Nations Unies
EUA	Etats Unis d'Amérique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
GTEMME	Groupe de travail sur l'évaluation mutuelle et la mise en oeuvre



TABLEAUX, GRAPHIQUES ET FIGURES

Tableau N°	Titre	Page
Tableau 1 :	Besoins d'assistance technique du Burkina Faso	21
Tableau 2 :	Besoins d'assistance technique du Cap Vert	24
Tableau 3 :	Besoins d'assistance technique de la Guinée	37
Tableau 4 :	Résumé des Dos reçus de la CRF du Niger depuis 2005	48
Tableau 5 :	Résumé des ateliers de formation/sensibilisation tenus au Niger	48
Tableau 6 :	Statistiques 2011 de la NDLEA sur les saisies, Arrestations et poursuites	51
Tableau 7 :	Statistiques nationales des saisies de drogues de 2006 à 2010	55
Tableau 8 :	Statistiques nationales des arrestations de 2006 à 2010	56
Tableau 9 :	Résultat des investigations et poursuites (données 2011)	56
Tableau 10 :	Besoins d'assistance technique du Sénégal	58
Tableau 11 :	Besoins d'assistance technique du Togo	65
Tableau 12 :	Evaluation du Libéria sur les 40+9 Recommandations du GAFI	68
Tableau 13 :	Evaluation du Togo sur les 40+9 Recommandations du GAFI	69
Tableau 14 :	Présentation des Rapports de suivi 2008-2011	70
Graphique 1 :	Statistiques nationales des saisies de drogues de 2006 à 2010	55
Graphique 2 :	Evaluation du Libéria sur les 40+9 Recommandations du GAFI	68
Graphique 3 :	Evaluation du Togo sur les Recommandations 40+9 du GAFI	69
Graphique 4 :	Participation par secteur en 2011	88
Graphique 5 :	Bénéficiaire par secteur en 2011	100
Graphique 6 :	Tendances dans le nombre de bénéficiaires par Etat membre entre 2010 et 2011	118
Graphique 7 :	Assistance technique du GIABA par secteur en 2011	119
Graphique 8 :	Tendances dans le nombre global des bénéficiaires de programmes du GIABA dans la période 2009 - 2011	119
Graphique 9 :	Evaluations des rapports de typologies	120
Graphique 10 :	Exécution du budget par domaine de programme	122





Dr Abdullahi Shehu, Directeur Général du GIABA, présentant le Rapport Annuel 2010 du GIABA lors de la Session Interactive à l'intention des responsables des médias d'Afrique de l'Ouest, tenue le 7 avril 2011 à Dakar, Sénégal.



AVANT-PROPOS

Le rapport annuel 2011 est l'avant dernier que je présente avant la fin de mon mandat en ma qualité de Directeur général du GIABA en 2013. Il est le cinquième rapport annuel complet dont j'ai supervisé la production depuis ma nomination à la tête du GIABA en 2006. Je suis convaincu que l'avenir détermine le passé. Par conséquent, j'ai dirigé l'évolution de ces rapports et je me réjouis qu'ils soient assez édifiants pour rendre compte de façon substantielle le travail accompli au cours de mon mandat.

Le blanchiment de capitaux est un crime dérivé. C'est un crime migratoire et transfrontalier qui nécessite une collaboration très étroite entre les pays pour contrecarrer les criminels impliqués. Le GIABA est né de la nécessité de combler un vide qui existait dans la coordination des efforts et actions régionaux contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'ouest. Compte tenu de cette nécessité, le GIABA s'est efforcé de se frayer une voie propre en veillant à ce que ses interventions ne visent pas seulement à soutenir les actions concertées mais aussi à créer des adeptes parmi nos partenaires et les bénéficiaires de nos programmes d'assistance technique qui apprécieront beaucoup ces programmes, s'approprièrent et seront d'ardents partisans de l'institution et, plus largement de la Communauté de la CEDEAO.

En 2011, le GIABA a commencé la mise en œuvre de son Plan stratégique 2011-2014. Ce plan, qui a été réduit en Plan d'action d'où est tiré le Programme de travail annuel, a bénéficié du consensus de toutes les parties prenantes. Le taux de réalisation du Programme de travail 2011 était de 99,48%, le taux le plus élevé parmi les institutions communautaires de la CEDEAO. C'est là, sous tous les rapports, un succès remarquable si l'on considère l'environnement où nous opérons qui est une véritable gageure. Cependant, cette réussite n'a pas été chose facile. C'était dû à une planification stratégique, à une livraison consciencieuse et efficiente, une optimisation de l'utilisation des ressources et à la mobilisation effective des partenaires. Les résultats évalués ont montré qu'il y a un changement notable en direction des objectifs fixés. Les bénéficiaires des programmes et projets ont fait une restitution positive, ce qui est une preuve de leur satisfaction. Au-delà des résultats, le GIABA cherche à avoir un impact durable sur les régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) de ses Etats membres en les aidant à combler les différentes lacunes identifiées et à fournir un solide bouclier contre les blanchisseurs d'argent, et par extension, à contenir les crimes qui génèrent les profits illicites.

Il importe de reconnaître que les besoins de LBC/FT des Etats membres du GIABA dépassent encore leurs capacités et leurs ressources. Le GIABA tout seul ne peut pas satisfaire les besoins d'assistance technique de la région. Par conséquent, nous apprécions beaucoup le soutien de tous les partenaires qui travaillent aux niveaux bilatéral, multilatéral et institutionnel pour renforcer la conformité en matière de LBC/FT et d'autres mesures dans la région. Ensemble, nous pouvons obtenir un impact remarquable et endiguer la vague du crime averse, particulièrement si nous continuons à travailler de manière coordonnée.

Personnellement, j'exprime ma reconnaissance aux Etats membres, particulièrement aux membres du Comité Ministériel du GIABA, aux membres de la Commission technique et aux Correspondants nationaux pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour que nous réussissions ensemble à mettre en œuvre nos programmes et projets.

Le fossé de méconnaissance de la LBC/FT se rétrécit rapidement dans la région et l'expertise se développe à un taux astronomique, ce qui crée les conditions d'une appropriation collective du processus de conformité à la LBC/FT. Au-delà de la conformité, le renforcement de l'expertise crée un environnement favorable à des actions novatrices contre les différentes manifestations des menaces et des vulnérabilités en ce qui concerne le BC/FT. La mobilisation de la société civile doit rester une action fondamentale dans ce processus. Nous sommes heureux que la plupart des Etats membres aient envisagé d'élaborer une Stratégie nationale de LBC/FT comme priorité et aient identifié des rôles clairs pour la société civile dans le processus. Après tout, les effets du BC/FT sont ressentis directement par la société civile et toute action qui exclut leur contribution est vouée à l'échec.

Enfin, permettez-moi de répéter que le chemin est toujours rude et les marées sont toujours hautes en matière de LBC/FT dans la région. Certains Etats membres doivent redoubler d'efforts pour satisfaire les besoins minimum ; ceux qui font des progrès devraient éviter de dormir sur leurs lauriers. Il n'y a pas d'alternative à la lutte contre la criminalité et les biens mal acquis. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire choux blanc encore moins nous résigner. J'espère que vous trouverez ce rapport, comme les précédents, plein d'informations et agréable à lire.

Abdullahi Shehu, Ph.D
Directeur Général

CHAPITRE I

Introduction

- 1 - L'année 2011 a été une étape importante dans les efforts régionaux de lutte contre le blanchiment d'argent, de financement du terrorisme en Afrique de l'ouest avec le début de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2014 du GIABA. Ce plan qui a été élaboré en tenant compte des défis rencontrés dans la mise en œuvre du précédent Plan 2007-2009, représente un changement important dans l'exécution de la mission de l'institution et vise à renforcer nos efforts régionaux de conformité à la Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).
- 2 - Le rapport sur l'évaluation indépendante de la mise en œuvre du Plan stratégique 2007-2009 du GIABA a révélé que les Etats membres du GIABA ont fait preuve d'engagement pour la mise en œuvre de normes de LBC/FT internationales acceptables malgré les terribles défis auxquels la région est confrontée. Comme à la fin de l'année 2010, des avancées importantes ont été notées non seulement en matière de sensibilisation aux effets délétères du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme (BC/FT), mais aussi par la création d'un cadre solide pour combattre ces fléaux dans les Etats membres.
- 3 - Jusqu'ici, les Etats membres ont adopté et/ou révisé les lois de LBC/FT et manifesté un engagement ferme au processus de l'Evaluation mutuelle (avec 13 des 15 Etats membres qui poursuivent le processus de l'Evaluation mutuelle selon la méthodologie du Groupe d'Action Financière (GAFI)). Treize Cellules de renseignements financiers (CRF) ont également été créées pendant que nos Etats membres sont soutenus pour développer des plans d'actions de LBC/FT afin de remédier aux insuffisances identifiées dans leurs Rapports d'évaluation mutuelle.
- 4 - Malgré ces pas de géant, les efforts régionaux visant à promouvoir la mise en place de régimes robustes de LBC/FT sont confrontés à des défis dans le rapport d'évaluation indépendante concernant la mise en place du Plan stratégique 2007-2009 du GIABA. Ces défis ont suscité l'actuel changement important en faveur du soutien davantage de programmes nationaux et de plus grands efforts à faire un plaidoyer pour réaliser un plus grand engagement politique dans les prochaines années.

Mission

5 - Le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'ouest (GIABA) a été créé par l'Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernements de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour protéger les économies des Etats membres contre les abus/détournements en vue de blanchiment des produits du crime. La mission spécifique du GIABA était de :

- Assurer l'adoption de normes contre le BC/FT conformément aux normes et pratiques internationales acceptables, y compris les 40 + 9 Recommandations du GAFI;
- Faciliter l'adoption et la mise en œuvre par les Etats membres des mesures contre le BC/FT en tenant compte des particularités et des conditions régionales et spécifiques ;
- Servir de cadre où les membres peuvent discuter des questions d'intérêt général et partager des expériences ;
- Organiser des auto-évaluations et des évaluations mutuelles pour évaluer l'efficacité des mesures adoptées y compris leur conformité aux normes internationales acceptables ; et
- Coordonner et fournir des soutiens aux Etats membres pour la création et la mise en œuvre de régimes de LBC/FT y compris l'application des lois contre les produits du crime grâce à l'assistance juridique mutuelle et aussi dans la création et le maintien de Cellules de renseignements financiers (CRF).

Les Etats membres du GIABA

6 - Le GIABA comprend les Etats membres de la CEDEAO : République du Bénin, la le Burkina Faso, République de Côte d'Ivoire, République du Cap Vert, République de Gambie, République du Ghana, République de Guinée, République de Guinée Bissau, République du Libéria, République du Mali, République du Niger, République Fédérale du Nigéria, République du Sénégal, République de Sierra Leone et la République Togolaise.

Admission de Sao Tome et Principe au GIABA

7 - Un critère important pour l'adhésion au GIABA est que le pays devrait participer aux processus d'auto évaluation et d'évaluation mutuelle. Ces

processus sont conduits en se servant des Recommandations du GAFI, de la Méthodologie du GAFI, du processus et de la procédure d'Em du GIABA et d'autres modèles convenus d'EM et de la documentation. Ces documents sont utilisés dans le but de l'évaluation de la conformité aux normes internationales de LBC/FT applicables au moment des évaluations. Ayant rempli les conditions ci-dessus, en plus d'autres critères, la République de Sao Tome et Principe a été officiellement admise comme membre du GIABA en novembre 2011. Elle a rempli les Questionnaire d'évaluation mutuelle (QEM)¹ dans le cadre de l'auto-évaluation. Le pays s'est engagé à se soumettre à l'évaluation mutuelle de la conformité de son système de LBC/FT aux normes internationales. Le pays a également accepté de subir le premier exercice d'évaluation mutuelle avant la fin de 2012.

- 8 - Le statut d'observateur du GIABA est accordé aux Etats africains et non africains ainsi qu'aux Organisations intergouvernementales qui soutiennent les objectifs du GIABA et sollicitent ce statut.
- 9 - Les organisations suivantes ont le statut d'observateur au sein du GIABA: les Banques centrales de Etats membres, les Commissions régionales de valeurs mobilières et de changes, l'Union économique et monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), la Banque ouest africaine de développement (BOAD), le Comité de liaison de la lutte contre le blanchiment d'argent de la zone franc, le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers, la Banque africaine de développement (BAD), l'Office des Nations Unies pour la lutte contre la drogue et la criminalité (ONUDC), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), le GAFI, Interpol, l'OMD, le Secrétariat du Commonwealth et le Groupe Egmont. Tous les Etats Membres du GAFI ont aussi le statut d'observateur au GIABA.

Principaux organes du GIABA

- 10 - Le GIABA fonctionne par le truchement de quatre principaux organismes :
 - Un Comité ministériel comprenant les trois ministres chargés des finances, de la justice et de l'intérieur/sécurité de chaque Etat membre ;
 - Le Secrétariat du GIABA qui se trouve à Dakar, République du Sénégal ;
 - La Commission technique composée d'experts provenant des ministères des Etats membres cités ci-dessus ; et

- Un réseau de Correspondants nationaux.

Les fonctions de chaque organisme sont clairement définies dans les Statuts du GIABA.

Début de la mise en œuvre du Plan stratégique du GIABA 2011-2014

- 11 - Pour assurer un bon suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2014, une Division du suivi et de l'évaluation a été créée sous l'autorité du Directeur Général. Un expert a été recruté pour mettre en place un cadre logique de Suivi et d'évaluation pour les plans d'action prévus et tirés de la Stratégie.

Priorités pour 2012

- 12 - Les priorités suivantes ont été identifiées pour chacun des Objectifs Stratégiques de la Stratégie:

Objectif 1 : Soutien au développement institutionnel

Pour renforcer les capacités des Etats membres, le GIABA apportera son appui aux institutions techniques afin d'assurer la supervision nécessaire de la LBC/FT et renforcer la législation pertinente. Pour le Secrétariat, le principe général repose sur des produits de qualité et l'instruction de l'autorité dirigeante est que le succès nous pousse à placer la barre encore plus haute. En d'autres termes, la barre s'est élevée avec chaque succès pour soutenir l'assurance du rythme et de la qualité. Par conséquent, l'accent sera mis sur le renforcement des croyances, des systèmes et des valeurs fondamentales des institutions, le développement de systèmes limite de gestion en donnant des pouvoirs aux membres du personnel pour introduire plus d'innovations et améliorer les processus et la création de système de contrôle interactif entre le Secrétariat et les membres. Ces principes de base sont conformes à la vision générale du GIABA comme leader dans la création d'alliances stratégiques contre le crime transnational organisé

Objectif 2 : Suivi de la conformité : La priorité est de terminer le premier cycle d'Evaluation Mutuelle et d'aider les Etats membres à faire le suivi des recommandations contenues dans leur Rapport d'Em pour remédier aux faiblesses identifiées dans les régimes de LBC/FT par des plans d'action applicables

Objectif 3 : Recherche et typologie : Avec ses exercices de typologies et de recherche, le GIABA

¹ Le QEM rempli fait partie de l'évaluation initiale (auto-évaluation) par Sao Tome et Principe (STP) effectué par STP pour confirmer lui-même son niveau de conformité. Il faudrait noter que les évaluations n'étaient imputées aux Recommandations. Les fonctions de chaque organe sont clairement définies dans les statuts du GIABA.

continuera à identifier les principales menaces de blanchiment de capitaux (BC) et de financement du terrorisme (FT) dans la région dans son ensemble et dans différents secteurs et cherchera de solides partenariats avec les universitaires, les institutions de recherche, les ONG et d'autres groupements de la société civile pour mener des études sur le BC/FT dans la région.

Objectif 4 : Soutien technique aux Etats membres :

Le GIABA renforcera les CRF, des organismes de suivi, les Entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) et la Justice dans les principaux domaines d'intervention pour les rendre plus efficaces dans l'accomplissement de leurs missions fondamentales dans leur pays.

Objectif 5: partenariats : Le GIABA travaillera d'arrache pied pour trouver plus de fonds pour développer et réaliser des programmes de LBC/FT avec les principaux partenaires dans les secteurs public et privé. Le GIABA continuera à accepter la collaboration avec les pays et des organisations privées partenaires au développement qui soutiennent nos efforts pour renforcer l'application, dans la région, de normes de LBC/FT internationalement acceptables.

Objectif 6 : Coopération régionale et internationale

: Le GIABA continuera à promouvoir une coopération et un engagement plus étroits avec les acteurs internationaux pour apprendre et partager des expériences. En particulier, la collaboration avec d'autres membres du réseau du GAFI sera renforcée. De même les programmes du GIABA seront conçus pour compléter les programmes généraux d'intégration régionale dans le cadre de la CEDEAO.

Objectif 7: Problème transversal –coordination : Plus d'efforts sera déployé pour promouvoir et soutenir la coordination dans la conception, la planification et la

mise en œuvre des programmes et projets au niveau de la région et des Etats membres pour renforcer l'efficacité et la prédiction des résultats.

Résumé

13 - 2011 était la première année pleine de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique du GIABA pour 2011-2014, sur la base des résultats obtenus par le GIABA dans le Plan d'action stratégique de 2007-2009. Le présent rapport donne une vue d'ensemble de la situation régionale de LBC/FT dans les 15 Etats Membres du GIABA au chapitre II, en indiquant les progrès réalisés jusqu'ici dans la conception d'une solide architecture de LBC/FT, des difficultés et les limites rencontrées ainsi que les perspectives d'avenir. Le chapitre III présente un aperçu des actions menées au cours de l'année considérée pour la mise en œuvre d'un programme régionale d'évaluation mutuelle en matière de LBC/FT, avec le nombre de visites sur les sites, les évaluations mutuelles et les rapports de suivis présentés, adoptés, publiés et les contraintes et défis rencontrés au cours de cet exercice.

14 - Les activités régionales de typologie, avec les études et les projets sont passés en revue au chapitre IV; alors que l'Assistance technique aux Etats membres, le soutien aux organismes professionnels et aux organisations de la société civile ainsi que les programmes de plaidoyer et de sensibilisation du public entrepris en 2011 sont indiqués au chapitre V. Le chapitre VI rend compte des activités d'intégration régionale et de coopération internationale, alors que le chapitre VII examine les services d'administration et de soutien. Enfin, le chapitre VIII présente les efforts du GIABA pour instituer un suivi et une évaluation effective de ses programmes et projets.

CHAPITRE II

Aperçu de la situation de la LBC/FT en Afrique de l'Ouest

Introduction

15 - L'Afrique de l'Ouest compte plus 300 millions d'habitants dont la moitié est constituée de jeunes de moins de 40 ans. Le taux élevé de la jeunesse de sa population est un atout considérable si cette jeunesse est bien encadrée. Même si des progrès ont été enregistrés dans le domaine de la résolution de conflit et la croissance économique, compte tenu d'éclatements sporadiques de conflits, la région fait face à des défis considérables d'ordres économique, social et politique. Alors qu'il y a eu une croissance économique constante de 5% en moyenne au cours des six dernières années, cette croissance a donné des emplois dans la même proportion comme le secteur public reste le principal employeur de la main d'œuvre dans la région. Le secteur privé dépend largement du secteur public pour le parrainage et il y a une très forte compétition entre les acteurs pour gagner ce parrainage prisé toujours avec la possibilité de voir la corruption influencer les décisions dans la gestion des fonds d'Etat et d'autres biens. Avec des possibilités économiques limitées et un taux élevé du chômage, le crime rentable et la promptitude à exercer la violence contre ce qui est considéré comme la cause de l'angoisse – l'Etat dans l'ensemble – deviennent des options qui s'offrent aisément.

16 - Les principaux crimes sous-jacents qui génèrent des fonds pour le blanchiment de capitaux dans la région indiqués par les autorités sont la corruption, les fraudes (générale/payée par anticipation/fiscale//bancaire), abus de confiance avec de faux documents, trafic de drogue, la contrebande concernant les métaux/pierres précieuses, des crimes sur le marché financier et la cybercriminalité. Le secteur immobilier est le plus utilisé pour le BC ; il y a ensuite l'utilisation irrégulière des banques et le mouvement transfrontalier des fonds. Il y a aussi l'utilisation anormale des Entreprises et professions non-financières désignées (ENFPD), l'usage abusif des secteurs de l'assurance et de la micro-finance, le marché des bourses et valeurs mobilières, les casinos et les autres secteurs des paris/jeux de hasard. Les facteurs

facilitateurs sont les vulnérabilités des Etats plutôt que l'ampleur des menaces. Il s'agit des "insuffisances au niveau de la capacité des autorités compétentes", "de la supervision", "l'engagement politique" et "des sanctions". Il semble y avoir un lien entre tous ces facteurs. Pour la faiblesse en matière de sanction, il apparaît que les compétences qui existent ne soient pas convenablement exploitées et dans les cas où le déploiement est convenable, il ne se fait pas d'une manière continue.

17 - En ce qui concerne le terrorisme et son financement en 2011, la région a eu à faire face à beaucoup de défis, comme la présence de Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI), les répercussions du conflit libyen en terme de circulation d'armes, de combattants et éventuellement de mouvement transfrontalier de beaucoup de mercenaires de retour, qui ont eu beaucoup d'expériences en matière de combat. Le phénomène Boko Haram au Nigéria a été une menace terrible, notamment avec une sophistication grandissante de leurs attaques, la confiance et l'aisance grandissantes avec lesquelles leurs attaques étaient menées.

18 - Malgré les efforts considérables qui ont été déployés pour faire face au BC/FT dans la région aux niveaux national, régional et international, ils restent heurtés à plusieurs défis, à savoir notamment:

- Les défis d'ordre juridique et constitutionnel ;
- Le manque d'autonomie de certaines institutions de régulation et de sanction et les insuffisances budgétaires ;
- Les problèmes d'équipement et de logistique ;
- L'absence de solides stratégies nationales de LBC/FT; là où il en existe, il reste encore à les approuver et/ou à les appliquer;
- Les comités interministériels non fonctionnels pour coordonner les efforts au niveau national et créer une synergie; et
- La faible coopération stratégique et opérationnelle aux niveaux régional et international.

19 - Face à ces défis, le GIABA s'est préoccupé d'amener ses Etats membres à être plus attentifs à l'appropriation des programmes en



matière de conception, de planification et la mise en œuvre. Finalement, il faut développer des compétences à trois niveaux: opérationnel, tactique et stratégique. Par dessus tout, une claire orientation politique qui crée l'atmosphère favorable pour faire face au BC/FT doit être donnée pour toute action importante devant être menée par des partenaires opérationnels. Il reste encore beaucoup à faire dans la région pour la conformité à la LBC/FT, c'est dans ce contexte qu'il faudrait voir les efforts rapportés et les lacunes identifiées ci-dessous.

- 20 - Il est présenté dans ce chapitre l'état de développement des régimes LBC/FT dans chacun des Etats membres jusqu'à 2011. Le chapitre offre également une brève mise à jour du contexte politique, économique et financier de chaque pays, souligne les crimes sous-jacents prédominants qui génèrent des produits pour le BC/FT, examine les efforts de LBC/FT fournis au cours de l'année et identifie les zones de faiblesse existant qui nécessitent un soutien technique.

Bénin

Situation politique

- 21 - Le Bénin (l'ancien Dahomey), a une population de 8,9 millions d'habitants (estimations de 2009) dont la moitié a moins de 20 ans.
- 22 - Le Bénin a continué le processus démocratique qu'il a commencé depuis 1990 avec la création d'un régime présidentiel et d'un système politique caractérisés par la participation compétitive (il y a environ 100 partis politiques), le respect des institutions de la république et la liberté de presse. L'élection présidentielle a eu lieu en mars 2011. Cette élection a prolongé l'administration du Président Boni Yayi pour un autre mandat de cinq ans. L'élection a également donné au parti au pouvoir une majorité à l'Assemblée nationale créant ainsi un environnement politique favorable aux réformes.
- 23 - De plus, justifiant son soutien au Bénin dans sept projets essentiels concernant la gouvernance, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) souligne la nécessité de dresser une liste permanente informatisée des électeurs. Toutefois, de manière plus générale, le PNUD² met l'accent sur la myriade de défis qui gênent la bonne gouvernance au Bénin, à savoir: « la faible efficacité de la gestion de l'élection ainsi que les difficultés d'organisation,

de communication et de leadership dans les partis politiques qui entraînent un bas niveau d'appropriation des règles de démocratie et une faible capacité de certaines institutions chargées du contrôle de l'action du gouvernement tel que le Parlement ».

- 24 - En 2010, le gouvernement aurait été accusé de corruption y compris d'escroquerie dans l'affaire dite des "Services ICC" qui ont entraîné une perte financière des épargnes de milliers de béninois (dont plusieurs personnalités publiques)³. Cette perte était le fait d'une agence de crédit dans du projet Ponzi. Ce scandale a été un des sujets principaux du débat politique au cours des dernières élections.

Situation économique et financière

- 25 - La situation politique ainsi que les inondations que le pays a connues en 2010 avant les élections de mars 2011 ont provoqué des crises qui ont eu un effet négatif sur le taux de croissance du PIB, qui est passé à 2,6% alors qu'il était de 2,7% en 2009. Cependant, les rapports montrent un taux de croissance de 3,8% en 2011 (UEMOA⁴ et FMI⁵). Cette nouvelle croissance est due aux contributions des secteurs primaires et de services qui s'élevaient respectivement à 32% et 47%, reflétant une augmentation des investissements publics, de la production et de la croissance au Nigéria voisin. Le taux moyen annuel de l'inflation qui était de 2,2% en 2009 et 2,1% en 2010 est resté inférieur à 3% à la fin de 2011.
- 26 - Les dépenses financières de l'Etat étaient fixées à 1,6% du PIB en 2010 contre 4,9% en 2009, reflétant une amélioration dans le déficit budgétaire global. Les prévisions pour 2011 semblent se confirmer à 1,9% du PIB, même si l'augmentation du crédit intérieur est restée faible au premier trimestre de 2011.
- 27 - Le rapport du FMI montre des résultats mitigés pour les indicateurs du secteur financier, malgré le renforcement de la capitalisation des banques en 2011 (9,4% de dépôts). Il souligne en particulier que 10 des 13 banques commerciales du Bénin se conforment maintenant aux conditions de l'UEMOA concernant la capitalisation. Cependant, le rapport a indiqué que beaucoup de banques ont accordé des prêts dont 19% ont été improductifs. De même, les indicateurs ne sont pas conformes aux autres réglementations prudentielles en vigueur au Bénin.
- 28 - Le rapport du Doing business publié par la Banque

2 http://www.bj.undp.org/fr/boe_gov.html

3 op.cit : diplomatie française

4. Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale publié par l'UEMOA en juin 2011 : http://www.uemoa.int/Documents/Publications/Surv_Multilaterale/2011/RSM_juin%202011.pdf

5. Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation continu concernant le Bénin, publié par le FMI en septembre 2011 : <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2011/cr11243f.pdf>

mondiale classe le Bénin⁶ à la 172ème place en 2011, au lieu de la 170ème place qu'il occupait en 2010, sur les 183 économies examinées. Ce classement fait du pays le 12ème des 15 Etats membres de la CEDEAO, devant le Niger, la Guinée Bissau et la Guinée ; ce qui souligne les efforts faits pour mettre en œuvre les réformes nécessaires pour améliorer les pratiques d'affaires au Bénin.

- 29 - Presque 35% de la population du Bénin est considéré comme pauvre notamment ceux qui vivent dans les zones rurales⁷ où le taux de pauvreté a atteint 35% contre⁸ 30% pour les zones urbaines. Le rapport global sur le développement humain publié par le PNUD classe le Bénin 167^{ème} parmi 187 pays évalués, le plaçant au 10ème rang des pays qui ont l'indice de développement humain le plus bas en 2011, alors qu'il occupait le 134ème rang dans le classement de 2010. Egalement, le pays a obtenu un mauvais classement sur la gouvernance au cours de l'année. Avec une note de 3 sur 10 à l'Indice de perception de la pauvreté (IPP) de Transparence internationale (TI), le Bénin était classé 100ème sur les 183 pays classés⁹. Ce fut ainsi un recul de la 96^{ème} place qu'il occupait en 2010.
- 30 - A cet égard, les autorités du Bénin font des efforts pour mettre en œuvre une politique économique dans le cadre défini par la Vision «Benin Alafia 2025», qui détermine les orientations stratégiques de développement et les Objectifs du millénaire pour le développement. En particulier, la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCR 2011-2015) adoptée par tous les acteurs et partenaires, l'administration publique, les opérateurs économiques et la société civile a été définie comme la feuille de route à suivre dans la lutte contre la pauvreté au Bénin.
- 31 - Pour sa dette extérieure, le Bénin a bénéficié de réductions substantielles dans le cadre de l'initiative pour les Pays pauvres très endettés (PPTTE) en 2003 et de l'Initiative multilatérale pour l'allègement de la dette (IMAD) en 2006, ce qui équivalait à 19% du PIB avec un total de 1,3 milliard de dollars à la fin de 2010. Pour la dette intérieure, cela représentait environ 20% du total de la dette publique à la fin de 2010, ce qui équivalait à 19% du PIB. La dette du pays ne doit

pas atteindre en principe une situation critique, étant donné les engagements vis-à-vis du FMI dans le cadre du Mémoire technique d'accord signé par les autorités béninoises le 16 août 2011¹⁰.

Prévalence des infractions sous-jacentes

- 32 - Il n'y avait pas de changements significatifs concernant l'environnement criminel du Bénin par rapport à l'année précédente. Une proportion importante des affaires dans le pays était encore basée sur la réexportation de véhicules volés et l'importation de plusieurs produits de contrebande venant du Nigéria (pétrole, biens de consommation, médicaments, huile végétale)¹¹.
- 33 - La cybercriminalité se développe avec la fraude par l'utilisation de cartes bancaires et d'autres moyens de paiement, comme le prouvent les 56 cybercriminels traduits en justice cette année. L'ampleur de ce problème a justifié un séminaire régional sur la cybercriminalité, organisé en novembre 2011 par le Service intérieur de l'Ambassade de France et le Bureau central pour la lutte contre les crimes liés aux TIC. Le but était de doter tous les pays participants au séminaire, dont le Bénin, d'une cellule spéciale consacrée à la lutte contre la cybercriminalité¹² et aussi de transmettre les capacités et les instruments nécessaires pour une lutte efficace.
- 34 - Le Bénin est présumé être un lieu de transit pour la cocaïne et l'héroïne en provenance d'Amérique latine et destinées à l'Europe¹³. En effet, chaque année, des centaines de kilogrammes de drogues sont saisies. En juin 2011, le Bureau pour l'élimination du trafic illicite de drogue au Bénin a annoncé la saisie¹⁴ d'une grande quantité de cocaïne au port de Cotonou. Environ 405 kg de drogue provenant du Brésil étaient présumés appartenir à un riche homme d'affaires nigérian. On a également annoncé que les autorités colombiennes avaient saisi au port de Carthagène un container chargé d'engrais agricole où se trouvaient 495 kg de drogue destinés à Cotonou. Le réseau de trafic était supposé impliquer des ressortissants du Bénin ainsi que des étrangers et il est surtout facilité par le paiement de pots-de-vin à certains agents des douanes au port de Cotonou, ce qui fait du container l'un des moyens les plus faciles et les

6. http://www.ebeninois.com/Classement-Doing-Business-2011-Le-Benin-fait-presque-du-surplace_a4429.html

7 Rapport n° 11/307 du FMI: Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté au Bénin, de mars 2011, <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2011/cr11307f.pdf>

8 Rapport sur le développement humain 2011

9 Voir l'Indice de Perception de la Pauvreté de Transparence Internationale sur www/cpi.transparency.org/cpi2011/results/

10 Op Cit : IMF Report, September 2011

11 <http://www.state.gov/p/in/rls/nrcrpt/>

12 <http://levenementprecis.com/?p=9438>

13 <http://afrique-drogue.blogspot.fr/2011/01/19/le-nigeria-reste-un-point-nevralgique-pour-le-traffic-de-drogue>

14 See http://www.sonangnon.org/index.php?option=com_content&view=article&id=2518:trafic-de-stupefiants-benin-plaque-tournante-de-la-drogue-&catid=1:actualite



moins chers pour transporter les drogues.

- 35 - Le trafic d'êtres humains et la corruption restent toujours des problèmes préoccupants bien qu'il n'y ait pas de rapport pour illustrer des changements quelconque en 2011. De même, il n'y a pas d'information indiquant que les marchés informels sont financés par des revenus provenant de narcotiques. Cependant, selon l'opinion publique au Bénin, on raconte que le blanchiment de capitaux s'effectue par l'intermédiaire du système bancaire, mais surtout par l'achat de biens comme des propriétés foncières, le transport de véhicules d'occasion à revendre et la création de sociétés.

Situation de LBC/FT

- 36 - A la suite de la large diffusion de la Résolution de Bangkok sur les crimes organisés parmi les parlementaires, il y a eu une amélioration dans l'allocation budgétaire conformément aux politiques de lutte contre le crime organisé, le trafic de drogues et d'armes dans le vote du budget général de l'Etat pour 2011.
- 37 - Dans le premier rapport sur les projets réalisés présenté à la Plénière du GIABA en 2011, les autorités du Bénin ont souligné les efforts que le pays a déployés dans le cadre de la mise en œuvre des actions recommandées pour la conformité de son mécanisme de LBC/FT notamment des 16 principales recommandations fondamentales du GAFI. Cependant, l'analyse de ce rapport de suivi du pays a montré qu'il y a eu peu de progrès à ce sujet.
- 38 - En novembre 2011, le Bénin a présenté un nouveau plan d'action pour l'application des recommandations faites dans son rapport d'évaluation mutuelle. La plupart des actions sont prévues pour 2012 et 2013, sous réserve de l'amendement de la loi sur la LBC/FT par la BCEAO en ce qui concerne la conformité requise pour certaines recommandations.
- 39 - En 2011, la CRF a organisé un forum avec les correspondants de la police, de la gendarmerie, de la douane, du trésor et de la justice pour les sensibiliser sur leur rôle et l'assistance dans la collecte d'informations et la conservation de statistiques sur le BC/FT. Les correspondants ont été nommés sur la base de leur position stratégique dans la collecte d'informations. Des rapports annuels sur la mise en œuvre du mécanisme de la LBC/FT ont été transmis à la BCEAO, des exemplaires étant parfois envoyés

à la CRF. Tous les assujettis ont été formés pour leur permettre de remplir leur modèle de Déclarations d'opérations suspectes (DOS). Vers la fin d'octobre 2011, la CRF déclarait avoir reçu 123 DOS. Des accords de coopération étaient également signés par la CRF avec TRACFIN et la CRF de Belgique, alors que des négociations sont en cours avec la CRF de l'île Maurice et du Liban pour la signature d'accords de coopération. L'application effective d'accords de coopération relatifs à l'échange d'informations a commencé avec TRACFIN.

- 40 - Par ailleurs, un projet de Code pénal présenté à l'Assemblée nationale contenant des dispositions pour combattre la cybercriminalité et les délits connexes.
- 41 - Outre les banques, les sociétés d'assurances ont également créées des mécanismes de LBC/FT et désignées des agents de la Lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC). Les noms de ces derniers ont été communiqués à la CRF et au département de l'assurance pour approbation et suivi. La CRF a organisé des séminaires de formation pour les agents chargés de la LBC et les autres employés des banques, des sociétés de micro-finance et d'assurance.
- 42 - Le Bénin a nommé au Tribunal de première instance un juge spécial chargé des crimes financiers. Pour renforcer les capacités des ressources humaines, la CRF a engagé deux (02) analystes en informatique à compter du 1er février 2011. La CRF a organisé une formation pour ses employés avec l'aide du GIABA, du Bureau des Nations Unies pour la lutte contre la drogue et le crime (BNUDC) et SCTIP.

Assistance technique

- 43 - Etant donné les risques et les vulnérabilités de l'environnement au Bénin, et sur la base des besoins exprimés par les autorités de LBC/FT, l'assistance technique nécessaire devrait mettre l'accent sur les points suivants :
- La création d'un bureau central pour la lutte contre le terrorisme et son financement et pour la formation d'experts et la fourniture d'équipements dans ce cadre;
 - La formation sur les techniques de patrouille et d'enquête pour la sécurité aux frontières ;
 - Une meilleure réglementation/mise en place d'un mécanisme approprié pour le contrôle de systèmes alternatifs de transfert monétaire pour assurer qu'ils ne sont pas utilisés pour le financement du terrorisme ;

- Le renforcement des capacités dans la lutte contre la cybercriminalité ;
- Le renforcement des capacités pour les autorités chargées des poursuites judiciaires et de répression criminelles ;
- La création d'un mécanisme de contrôle approprié pour les organisations caritatives ou à but non lucratif pour veiller à ce qu'elles-mêmes et les fonds qui leur sont donnés ne soient utilisés à des fins du financement du terrorisme.

Conclusion

- 44 - En 2011, le Bénin a fait des efforts remarquables pour renforcer son régime de LBC/FT comme indiqué plus haut. Toutefois, d'importantes lacunes doivent être comblées. Le pays doit soumettre son rapport de suivi au plus tard en mai 2012, montrer des progrès réels dans l'application des recommandations faites dans le rapport d'évaluation mutuelle. L'accent devrait être mis principalement sur l'efficacité de l'application de la loi de LBC/FT, mais aussi sur la présentation de données pertinentes pour mesurer l'efficacité du mécanisme. De même, le projet de loi relatif au financement du terrorisme présenté pour être revu par l'Assemblée nationale le 7 novembre 2011 devrait être adopté comme loi de toute urgence.
- 45 - L'absence d'une telle loi nuit à l'efficacité du mécanisme de LBC/FT au Bénin, ainsi qu'à celle de la coopération régionale et internationale qui est nécessaire dans ce domaine. Cette remarque vaut également pour le document de stratégie nationale de LBC/FT dont l'adoption par le gouvernement traîne depuis octobre 2010.
- 46 - Enfin, il semble clair qu'avec le soutien des autorités politiques et la persévérance des acteurs de LBC/FT, à savoir la CRF, le Bénin sera en mesure de renforcer la dynamique positive vers la conformité aux normes internationales de LBC/FT.

Burkina Faso

Situation politique

- 47 - Au Burkina Faso, au début de 2011, la situation politique et sociale était dominée par les résultats de l'élection présidentielle du 21 novembre 2010 où le Président sortant Blaise Compaoré était réélu. La campagne électorale et les élections étaient organisées dans une atmosphère paisible.
- 48 - Au cours de l'année sous revue, la paix sociale au Burkina Faso a été mise à rude épreuve avec

des protestations et des mutineries générales conduisant à des pillages, à la violence et des attaques contre des organismes de l'Etat. En effet, depuis la mi-février 2011, l'atmosphère sociale avait été plongée dans une terrible agitation à la suite de la mort d'un étudiant victime d'une bavure policière¹⁵. En signe de solidarité, la population s'est jointe au mouvement des protestataires des écoles et universités, et les soulèvements ont fait des blessés et ont causé beaucoup de dégâts matériels. L'escalade de la violence a atteint son paroxysme en avril quand les militaires se sont révoltés pour cause de non paiement de leurs subventions. Ils se sont livrés à d'immenses pillages, provoquant la panique et causant des dégâts énormes sur les populations civiles et perturbant des activités économiques¹⁶.

- 49 - Les soulèvements nés de la crise sociale se sont vite transformés en crise politique entraînant des intimidations et des querelles entre la classe politique du Burkina Faso. Pour apaiser la tension sociale, le Président se devait de prendre des mesures radicales comme la déclaration d'un couvre-feu, le remplacement d'officiers de l'armée et la nomination d'un nouveau Gouvernement le 21 avril 2011.
- 50 - Le Burkina Faso a progressivement consolidé le processus démocratique avec l'institution du dialogue entre les responsables des partis politiques, la société civile et le respect de la liberté d'expression. Une bonne illustration de ce processus est la conférence nationale organisée du 7 au 9 décembre 2011 avec près de 1.510 participants qui se sont réunis pendant trois jours pour élaborer des propositions de réforme politique. Le nombre de partis politiques reconnus est également passé de 38 en 2000 à 129 en 2007.

Situation économique et financière

51. Avec un taux de 5,2% de croissance réelle du PIB¹⁷, la situation économique du Burkina Faso en 2011 a connu des tendances impressionnantes malgré les chocs extérieurs, notamment des niveaux élevés d'inflation dans des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires et des soulèvements sociaux intérieurs qui ont perturbé l'activité économique du pays au premier semestre de l'année. Cette situation a révélé un ralentissement quand on la compare à la performance économique de 2010, année au cours de laquelle selon le même RSM de

¹⁵ <http://www.lefaso.net/spip.php?article40869>

¹⁶ <http://www.lefaso.net/spip.php?article41668&rubrique315>

¹⁷ UEMOA : Half-yearly Report on Multilateral Surveillance Implementation, MSR-June 2011



juin 2011, la croissance du PIB était de 7,9% en 2009, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire représentant respectivement 2,2 points, 4,1 points et 1,6 point. Avec de tels chiffres il est clair que l'activité économique de l'année précédente tirait principalement son impulsion des secteurs primaires et secondaires qui ont connu respectivement une amélioration de 19,1% et 7,8% de leur valeur ajoutée, contre 3,7% pour le secteur tertiaire.

- 52 - Cette situation impressionnante était due au dynamisme des industries d'extraction et du traitement du coton pour le secteur secondaire ainsi qu'à une bonne récolte de céréales et de coton pour le secteur primaire. Pour l'année 2011, la croissance économique devait être impulsée, espérait-on, par les améliorations intervenues dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire qui avaient connu respectivement des taux de croissance de 3,8 %, 5,4% et 6%.
- 53 - Au plan budgétaire, le déficit général représentait 5,6 du PIB en 2010 et était passé à 10,1% sans les subventions par suite des dépenses totales et les prêts nets qui ont augmentés de 17,1% ou de 25,7% du PIB en 2010 contre 24,4% en 2009. Cette amélioration a révélé une augmentation des investissements, notamment de ceux qui étaient faits avec des ressources intérieures qui ont augmenté de 37,3% et des dépenses actuelles qui ont augmenté de 6,4%, marqué par une augmentation de près de 7,4% des factures de salaire. Pour les ressources, les recettes fiscales ont atteint 15,6% (2010) contre 13,7% du PIB en 2011, elles ont baissé à environ 14,1% du PIB.
- 54 - En 2010, le commerce avec le monde extérieur a révélé un déficit dans le compte actuel d'environ 8,8% pour le taux du PIB qui était de 10,9% en 2009. Ce modeste soulagement était dû principalement à l'amélioration de la balance commerciale avec une augmentation des exportations qui dépassait les importations grâce à des prix mondiaux attractifs de l'or et du coton qui sont les principaux produits d'exportation du pays.
- 55 - La situation monétaire a connu une amélioration de 84 milliards de francs CFA entre 2009 et 2010 atteignant 647,5 milliard F CFA à la fin de juin 2010. Pour la même année, l'encours de crédit intérieur s'élevait à 787,3 milliard F CFA avec 16,7 milliard pour la situation net du Gouvernement et 770,6 milliard de crédit à l'économie sous la forme de prêts bancaires accordés aux sociétés

minières et cotonnières, entre autres. Pour les sociétés minières, il faudrait noter que le Burkina Faso a commencé l'exploitation d'un nouveau site de mine d'or en plus des cinq qui existent, ce qui a fait passer la production d'or de 12,1 tonne en 2009 à 23,1 tonne en 2010.

- 56 - Le FMI qui soutient le programme économique et financier du Burkina Faso dans le cadre de l'Extension de la Facilité de Crédit (EFC), a envoyé une mission au pays du 29 septembre au 14 octobre 2010, dans le cadre du troisième exercice d'évaluation. La mission a constaté qu'il y avait de brillantes perspectives économiques à moyen terme dues à l'engagement des autorités à améliorer la qualité de la croissance et à réduire la pauvreté en utilisant la nouvelle stratégie de croissance économique. "A cet égard, les autorités se sont entendues avec la mission sur la nécessité de: (i) poursuivre les efforts de consolidation des finances publiques, comprenant les mesures à prendre pour améliorer les recettes fiscales et la politique prudente des dépenses publiques ; (ii) promouvoir des réformes structurelles pour soutenir la croissance économique, notamment les réformes contribuant à améliorer l'accès aux services financiers pour les petites et moyennes entreprises, et (iii) améliorer l'environnement des affaires "¹⁸.
- 57 - Sur le front social, la majorité de la population active Burkinabé (84,7% en 2005) se livre à des activités agro-sylvo-pastorales ; viennent ensuite le commerce et les arts et l'artisanat (6,7% en 2005).¹⁹ Le niveau d'alphabétisation des adultes est encore bas avec un taux de 28,3% (2003). Le Burkina Faso occupe le 181ème rang sur 187 pays, figurant dans le dernier lot de la catégorie des pays ayant un indice de développement humain bas, avec un IDH de 0,331. Plus de la moitié de la population vit au-dessous du seuil international de pauvreté qui est de 1,25 dollars US par jour (PPP). De plus, l'information fournie par l'indice GINI sur la répartition de la richesse nationale qui était de 39,6, a montré une répartition inégale des richesses nationales.
- 58 - La corruption est un phénomène vivement décriée par les partenaires sociaux du Burkina, y compris la société civile en première ligne, dans le cadre du Réseau National de Lutte contre la Corruption (REN-LAC) qui est un organe de contrôle très actif. Le REN-LAC dénonce l'impunité des pratiques financières illicites et l'absence de transparence dans les services

¹⁸ Communiqué de Presse N° 11/370, du 17 octobre 2011

¹⁹ http://www.insd.bf/fr/IMG/pdf/Tableau_bord_social_2008.pdf



d'approvisionnement public.²⁰ Selon le dernier rapport de Transparency International sur l'Indice de Perception de la Corruption (2011), le Burkina Faso occupait le 100^{ème} rang sur 182 pays avec une note de 3,0.

Prévalence des infractions sous-jacentes

- 59 - En ce qui concerne les infractions sous-jacentes qui sous-tendent les crimes économiques et financiers, 2011 a été marqué par des cas de nombreuses pratiques financières illicites dans le secteur public. En fait, lors d'une conférence de presse tenue le 15 juin 2010, l'Autorité Suprême d'Audit de l'Etat (ASAE), l'organe chargé de la lutte contre la corruption, a rapporté 44 cas de mauvaise gestion financière et économique. Le rapport a souligné des cas de détournements de fonds, de faible comptabilité, d'absence de transparence des dépenses, de la corruption et de beaucoup d'autres irrégularités dans la gestion des 15 structures. Un cas important de corruption présumée par l'ASAE était la fraude douanière orchestrée par l'ONG Internationale Space Colin Powel, basée à Dori au Sahel et qui s'élevait à 344 millions FCFA. De ce fait, la suspicion publique s'est intensifiée à tel enseigne que le REN-LAC, a décidé, en novembre 2011 de créer deux commissions parlementaires d'enquête.
- 60 - En effet, les deux commissions parlementaires devaient faire la lumière sur les approvisionnements et équipements publics, d'une part et clarifier le problème de subventions allouées au secteur de la santé, d'autre part.
- 61 - Pendant ce temps, la CENTIF a ouvert une enquête suite à des DOS reçues pour la période du 1er janvier et 30 septembre 2011. Il est apparu dans ces enquêtes que les délits saillants portent sur la corruption, évasion fiscale, détournements de deniers publics et trafic d'or.

Situation de la LBC/FT

- 62 - Durant les deux dernières années, le régime de LBC/FT Burkinabé a été considérablement renforcé en termes d'instruments juridiques et réglementaires et de structures institutionnelles. A la fin de 2010 et au début de l'année 2011, le Burkina a adopté un éventail de lois définissant les conditions de fonctionnement des casinos, d'organisation et de suivi des jeux de hasard. En effet, des décrets ont été pris le 31 décembre 2010 dont le décret 2010-829/PRES/PM/MEF/SECU/MATD/MTSS, qui définit les conditions de fonctionnement des casinos au Burkina Faso et

le décret N° 2010-822/PRES/PM/MEF/SECU qui confère les pouvoirs de contrôle des jeux de hasard à la Loterie Nationale de Burkina Faso (LONAB). Le décret 2011-274/PRES/PM/MEF/SECU/MATD qui fixe l'organisation et le contrôle des loteries a été pris le 10 mai 2011.

- 63 - Pendant l'année 2011, l'accent a été mis sur la formation continue des acteurs. La CENTIF, en collaboration avec l'ONUDDC, a organisé deux sessions de sensibilisation et de renforcement des capacités du 30 mai au 1er juin 2011, puis du 3 au 4 juin 2011 pour les magistrats, les agents d'enquête, les avocats, les notaires et les experts comptables. Du 12 au 14 juillet 2011, la CENTIF a organisé un séminaire de sensibilisation et de formation sur la lutte contre le BC/FT à l'intention des agents responsables de la conformité des Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD) et, en particulier, des agences de voyage, les Organisations à but non lucratif (OBNL), des agents immobiliers, les marchands d'or et des sociétés de jeux de hasard. A ces activités, s'est ajoutée la participation de divers agents de la CRF à des rencontres internationales sur la LBC/FT, comme la plénière du GAFI (Paris), la formation des agents d'évaluation de la zone CEMAC (Douala), l'atelier sur le recouvrement des avoirs volés (ONUDDC, Vienne), etc.
- 64 - La CENTIF s'est lancée avec succès sur la formation des étudiants dans les universités, les écoles nationales de police et de douane qui, pour les besoins de leurs thèses ou mémoires, travaillaient sur des sujets liés au problème de BC/FT. Conformément à sa mission stratégique, la CENTIF a engagé des experts pour mener une étude sur l'ampleur du phénomène du BC/FT au Burkina Faso. Cette étude sera publiée en 2012.
- 65 - Dans le cadre de l'extension de son réseau de collaborateurs au-delà de la zone UEMOA, la CENTIF a signé des accords de partenariat avec TRACFIN (France), la CTIF (Belgique) et le Centre de Renseignement Financier (CRF) du Ghana pour l'échange d'informations dans le strict respect du principe de secret professionnel et de réciprocité. Ces échanges d'information sont un avantage supplémentaire important dans la conduite des enquêtes de la CENTIF.
- 66 - Cependant, ces actions positives et hautement appréciables n'ont pas augmenté l'efficacité du système de LBC/FT. Le Comité Interministériel, déjà créé le 22 juin 2009, est toujours léthargique et n'a pas encore réussi à organiser une seule

²⁰ <http://www.renlac.org/>





réunion au cours de l'année de l'évaluation, en dépit de la nomination de représentants des structures qui le compose. Toutefois, l'espoir d'une redynamisation de cette structure pourrait naître après la désignation officielle de la CENTIF comme Correspondant National du GIABA, par l'arrêté N° 2011-0314/MEF/CAB publié le 26 septembre 2011 par le Ministère de tutelle. Le niveau d'efficacité du système de LBC/FT suscite une grande préoccupation si l'on considère le nombre de DOS envoyées par les assujettis en matière de conformité (depuis le 30 septembre 2011, la CENTIF a reçu 77 DOS et 5 demandes d'informations provenant des CRF de deux pays). Cependant, les DOS n'ont jamais fait l'objet de traitement de la part de la CRF. Egalement, sur le plan judiciaire, les premiers rapports d'enquête présentés par la CENTIF n'ont pas encore été examinés. La raison en est moins le manque de ressources humaines compétentes à la CRF que l'absence de soutien de la part des autorités qui n'ont pas doté la CRF des ressources nécessaires pour s'acquitter de cette mission. Il s'y ajoute que les membres de la CENTIF n'ont pas perçu les indemnités convenues bien qu'ils soient détachés d'autres institutions. Cette longue période d'attente de l'indemnité pourrait être une source de démotivation.

67 - Enfin, le Burkina Faso a un projet de Stratégie nationale de LBC/FT qui n'est pas encore finalisé et soumis à l'approbation des autorités compétentes. Ce retard pourrait avoir un effet négatif sur la rédaction en temps voulu d'un Plan d'action sur la base de ses priorités qui pourrait bénéficier du soutien des partenaires techniques et financiers. Le régime LBC/

FT du Burkina Faso devrait être renforcé, particulièrement la législation, conformément aux recommandations du REM. Dans ce cadre, sous la Recommandation 1 du GAFI, l'incrimination des délits sous-jacents comme le délit d'initié et la spéculation du marché devraient être effectuées.

Assistance technique

68 - La cellule de lutte contre le blanchiment d'argent a bénéficié d'un soutien important de la part des partenaires stratégiques comprenant le GIABA et l'ONUDC pour la sensibilisation et la formation. Au plan logistique, le GIABA a accordé à la CENTIF un appui financier de plus de 19.000.000 FCFA pour l'acquisition d'équipements et matériels informatiques.

69 - En termes d'assistance technique; le Burkina Faso, par l'entremise de la cellule de LBC, a sollicité et obtenu le consentement de la Banque Mondiale à aider le pays à mettre en œuvre les recommandations du Rapport d'Evaluation Mutuelle et qui pourrait largement servir de base au document de la Stratégie Nationale de LBC/FT.

70 - Pour les besoins d'assistance, la CENTIF a indiqué, de façon spécifique, les domaines d'intervention présents dans le **tableau 1**.

Conclusion

71 - A la lumière du deuxième Rapport de Suivi sur la mise en œuvre des recommandations du REM soumis par le Burkina Faso à la dernière Plénière du GIABA, on peut conclure que les résultats obtenus ont été mitigés. Des efforts supplémentaires sont attendus de la part des principaux acteurs chargés du fonctionnement

Tableau 1: Besoins d'assistance technique du Burkina Faso

Domaine d'assistance technique	Assistance spécifique requise	Impact attendu sur le régime de LBC/FT
Equipements Informatiques	Mise en place d'un Système d'Informations comportant une base de données informatisée et un logiciel approprié pour le traitement des informations envoyées à la CENTIF	Améliorer les opérations de la CENTIF
Formation	Appui en Experts pour des formations de haut niveau sur les problèmes de LBC/FT	Améliorer les connaissances en matière de LBC/FT des autorités chargées de la conformité et de la répression
Voyage d'étude	Visite de travail: à la SICCFIN de Monaco et à la CTIF-Belge en Belgique qui ont déjà donné leur accord	Améliorer l'efficacité du personnel de la CENTIF
Sécurité	Renforcement de la sécurité physique par l'acquisition d'un système de surveillance vidéo et d'armoires fortes ignifuges	Renforcer l'efficacité et la sérénité dans le traitement des dossiers

Source : Rapport du pays pour la Plénière, novembre 2011



du régime de LBC/FT au Burkina Faso pour atteindre le niveau de performance souhaité. La CENTIF devrait s'efforcer de bien comprendre la manière de traiter les dossiers reçus pour maintenir la confiance des assujettis en assurant le retour d'informations et en présentant des rapports de qualité à soumettre au pouvoir judiciaire. De plus, pour une mise en œuvre efficace des recommandations du REM, le Burkina Faso, sous l'égide du Comité interministériel et avec l'engagement des autorités politiques, doit parachever le document de Stratégie nationale de LBC/FT qui servira de cadre d'intervention cohérent pour l'ensemble des partenaires. Enfin, des efforts soutenus doivent être déployés sur le fonctionnement de la CRF, y compris son efficacité dans le traitement des DOS et la gestion efficace des requêtes d'informations et le soutien des CRF homologues.

Cap Vert

Situation politique

- 72 - Le Cap Vert connaît une stabilité sociopolitique depuis plus de 20 ans. C'est un modèle de gouvernance politique compte tenu de la performance à cet égard. Cette situation a été confirmée par l'observatoire de la gouvernance en Afrique, l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIGA) qui a classé le pays au 4ème rang en 2010 et à la 2ème place en 2011 derrière l'île Maurice, avec 79 points sur 100. Si l'on considère les éléments constitutifs de l'Indice, le Cap Vert en 2010 occupait la première place en matière de « participation et droits humains ». Il occupait la 3ème place pour la « sécurité et la souveraineté de l'état de droit » ainsi que « le développement social durable ».
- 73 - Depuis que le pays a commencé à appliquer la démocratie multi partisane au début des années 1990, le processus politique a été stable parce que la succession des régimes se fait dans une atmosphère sociale paisible. En 2011, le pays a organisé deux élections. D'abord, les élections parlementaires remportées par le PAIGC avec 38 sièges, suivi du MPD avec 32 sièges et l'UICD avec 2 sièges. L'élection présidentielle a eu lieu les 7 et 21 août 2011 et a été remportée au second tour par le candidat du principal parti de l'opposition, le MPD, avec 54,09% des suffrages exprimés.
- 74 - Cette "maturité des acteurs politiques et des citoyens" comme soulignée par la mission

d'observation des élections de l'Union Africaine, a donné au pays un environnement démocratique favorable au progrès et à la confiance des investisseurs étrangers.

Situation économique et financière

- 75 - Avec un taux de croissance réel du PIB qui était de 7% en moyenne pour la période 2004-2007 (Banque Mondiale), la croissance de l'économie Cap-verdienne a fait partie des meilleures performances enregistrées sur le continent africain, avant de connaître une baisse (de 3,6%) en 2009 du fait des effets de vagues de la crise mondiale. La crise a révélé la vulnérabilité du Cap-Vert aux chocs exogènes, en touchant sérieusement le secteur du tourisme qui est le moteur de son économie. Les Investissements Directs Etrangers (IDE) affectés à ce secteur ont diminué de façon drastique entre 2008 et 2009, passant de 143 millions à 86 millions d'euros respectivement.
- 76 - La reprise économique enregistrée en 2010 était due à la mise en œuvre réussie d'une politique de relance menée par le gouvernement avec le soutien des divers partenaires techniques et financiers au rang desquels le FMI par l'intermédiaire de son Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) et la Banque Mondiale qui, en août 2009 a approuvé 23 projets d'un montant total de 271 millions de dollars US dont 269 millions de dollars US ont déjà été décaissés.
- 77 - Avec le soutien de la Banque Mondiale, le gouvernement a accéléré la mise en œuvre de son Programme d'Investissement Public (PIP) qui visait la mise en œuvre de projets. Les investissements publics ont atteint un taux de 18,9% du PIB en 2010, contre 14% en moyenne du PIB pour 2008 et 2009. Le pays a connu un taux de reprise économique de 5,4% en 2010 et doit atteindre un taux de 5,6% en 2012 selon les projections du FMI.²¹
- 78 - Cependant, cette politique budgétaire d'expansionniste a aggravé le déficit budgétaire (hormis les dons) qui a atteint 17% du PIB en 2010, contre 11,8% (2009) et 6,9% (2008). La dette publique à la fin 2010 a atteint 6,4% en proportion du PIB minimal de la même année, mais n'a pas compromis sa viabilité, étant donné que le service de la dette représentait 4,6% des revenus des exportations.
- 79 - En matière de perspectives, le Cap-Vert continuera à bénéficier du soutien de ses

²¹ http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Cap_Vert/



nombreux partenaires pour la mise en œuvre de son programme économique. Avec la Banque Mondiale, un programme de partenariat a été conclu pour la période 2009-2012 et devrait aider à : (i) promouvoir la bonne gouvernance et renforcer la capacité du secteur public ; (ii) améliorer la compétitivité et le climat favorable aux investissements pour permettre une croissance tirée par le secteur privé ; et (iii) renforcer le capital humain et l'intégration sociale. Avec la Banque Africaine de Développement, un accord de prêts de 25 millions d'euros a été conclu pour la période allant de décembre 2011 à décembre 2012, dans le cadre du Programme d'aide à la gestion des finances publiques et à la relance du secteur privé (PAGFP-RSP)

80 - Au plan des conditions sociales, dans le Rapport du PNUD de 2011 sur le développement humain, le Cap Vert figurait au 133ème rang avec un score de 0,568. La tendance du score observée pour la période 1980-2011 révèle une progression moyenne annuelle de 0,75%. Le revenu par tête d'habitant (RNB/h) exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA constant en \$US 2005) affichait 3402 \$US, dépassant bon nombre de pays exportateurs de pétrole. Le taux de 50,4 de l'indice GINI montre la répartition inégale des richesses du pays. Le taux de la population active évaluée en 2009 indique 53,5% chez les femmes contre 81,3% chez les hommes. Le classement du Cap Vert dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires (PRI) depuis 2007 est dû, entre autre, au niveau appréciable des critères sus indiqués.

Prévalence des infractions sous-jacentes

81 - Le Rapport du pays déposé en novembre indique que les infractions sous-jacentes se limitaient au trafic de drogue, aux fraudes fiscales et à la prostitution. Selon le Rapport, l'ensemble des cas de poursuites liées au trafic de drogue répertoriés dans les bases de données nationales s'élevait à 98%.

82 - Le Cap Vert est présumé être une plaque tournante du trafic international de drogue. Sa position géostratégique lui confère le rôle de pond reliant les pays producteurs d'Amérique latine aux pays destinataires de l'Europe via les pays de transit situés sur la côte ouest du continent africain. Les fréquentes saisies de drogues sont effectuées dans les aéroports, convoyées sur les lignes des compagnies commerciales venant surtout du Brésil. En

décembre 2010, un avion ayant fait escale au Cap Vert avait été intercepté à Barcelone avec 900 kg de cocaïne à bord.

83 - Le volet maritime constitue un autre front par lequel des trafiquants de drogue envahissent le pays pour débarquer des cargaisons de drogue. Le 8 octobre 2011, une saisie record a été opérée à bord d'un bateau sur l'île de Santiago. La police a saisi 1,5 tonne de cocaïne brute d'une valeur commerciale estimée à 100 millions de \$US, avec 5 voitures de luxe et des armes et a procédé à l'arrestation d'individus de nationalité Cap-Verdienne. Selon la police locale, « la drogue aurait été débarquée nuitamment le weekend dernier sur une plage de l'île de Santiago par un bateau rapide, « go fast marine », d'un bateau mère qui avait mouillé en haute mer ». Toutefois, selon le représentant régional de l'ONUUDC, « la drogue a d'abord transité par la Gambie où elle a été reconditionnée avant d'être acheminée vers le Cap Vert »²².

84 - Il faudrait noter que le Cap Vert a placé la lutte contre le trafic de drogue au centre de ses préoccupations. En 2010, le pays a eu le soutien des Etats Unis, grâce à la mise en place du Centre de contrôle de la sécurité maritime sur l'île de Santiago, principalement destiné à lutter contre le trafic de stupéfiants. Le boom touristique du Cap Vert entraîne dans son sillage le développement des crimes passionnels et de trafic de drogues. L'investissement dans l'immobilier est l'une des principales voies utilisées par les trafiquants capverdiens et leurs partenaires étrangers pour recycler les produits du trafic illicite de drogues.

85 - L'Indice de perception de la corruption de 2011 publié par Transparency International a donné au Cap Vert le meilleur score parmi les pays africain (5,5) et l'a classé au 41ème rang sur le plan mondial. C'était là un excellent critère de performance pour le pays.

Situation de LBC/FT

86 - Les activités devant aider au développement du dispositif LBC/FT du Cap-Vert sont en veilleuse. Le cadre juridique est resté intact depuis que le rapport du Comité Ad-Hoc créé en 2008 avait été remis par les agents de l'Etat et une équipe d'experts du FMI pour améliorer la législation existante et créer un espace pour que davantage de lois de LBC/FT soient adoptées. Depuis cette date, seule la loi de LBC (N° 38/VII/2009) a été appliquée. Le second projet de lois relatif à la lutte contre le financement du terrorisme est

²² <http://afriquedroque.blogspot.fr/article/2011/10/10/saisie-record-de-cocaine-au-cap-vert>
²³ A la date du 30 septembre 2011



toujours sur la table de l'Assemblée Nationale, attendant d'être votée.

- 87 - Cette situation, en plus de démontrer un manque d'engagement, est un coup mortel pour l'Etat en général et pour la CRF du Cap Vert en particulier qui ne peuvent s'engager dans aucune forme de coopération internationale sur les problèmes de LBC. Le Comité Interministériel est inactif depuis longtemps et n'a pu prendre en charge la finalisation de la Stratégie nationale en matière de LBC/FC encore en attente.
- 88 - En ce qui concerne la CRF, excepté le coordonnateur, les autres membres nommés sont toujours restés dans leur poste d'origine au lieu d'être détachés à la Cellule. Le coordonnateur de la CRF a recruté un personnel d'appui comprenant un (1) expert financier et un (1) informaticien. La Cellule n'a pas encore une base de données ni de réseau informatique qui lui sont propres. Ce qui doit être le cas, pour lui permettre d'être détaché du réseau de la Banque Centrale et d'être autonome. D'après les informations reçues, la CRF a reçu de l'ONUDD un appui matériel constitué de 2 serveurs qui ne sont pas encore fonctionnels. Un appui technique serait nécessaire pour l'installation de ces équipements.
- 89 - Sur la base du formulaire de DOS élaboré par la CRF, les assujettis soumettent effectivement des rapports de transactions suspectes. Ainsi, la CRF a reçu 21 DOS en 2009 ; 37 en 2010 et

13 en 2011.²³ A ce jour, elle a transmis un total de 21 Rapports d'enquête à la justice.

- 90 - Dans le cadre du programme de coopération, la CRF a déjà échangé des informations avec ses homologues du Portugal et du Sénégal. En 2010, la CRF a reçu et traité quatre (4) demandes d'information de CRF homologues. Cependant, elle n'est pas encore habilitée à recevoir des DOS concernant le financement du terrorisme ni à échanger des renseignements dans ce domaine car la loi sur la lutte contre le FT n'est pas encore adoptée au Cap-Vert. Aux dernières nouvelles, la CRF pourrait quitter la Banque Centrale sous très peu de temps pour s'installer à son siège, au ministère de la justice, afin de garantir son autonomie

Assistance technique

- 91 - Le Cap Vert a exprimé le besoin de soutien dans les domaines importants suivants pour rendre le régime national de LBC/FT beaucoup plus efficace:
- Doter la CENTIF de moyens technologiques, informatiques et juridiques pour répondre rapidement et efficacement au défi de la lutte contre le BC/FT;
 - Relever le niveau de surveillance de l'argent entrant et sortant du territoire national;
 - Règlementer et superviser efficacement les secteurs non financiers;
 - Formation continue des responsables des

Tableau 2 : Besoins d'assistance technique du Cap-Vert

Domaine d'assistance technique	Assistance requise	spécifique	Effet escompté sur le régime de LBC/FT
Journées nationales portes ouvertes pour la sensibilisation des leaders d'opinion (entrepreneurs du secteur du tourisme, hauts fonctionnaires, chefs de communautés publiques et privées, employeurs, etc.)	Logistique	(envoi de formateurs aux principaux centres urbains du pays)	Decision makers and leaders are sensitized and informed on the issue of Money Laundering and Terrorist Financing.
Matériaux didactiques et audiovisuels.	Les décideurs et les responsables sont sensibilisés et informés sur le problème du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.		Sensitization on the impact of loss of assets on organized crime
Organiser pour les magistrats des séminaires de sensibilisation sur l'importance de la confiscation des biens provenant d'activités criminelles	Logistique et soutien pour les formateurs.		Sensibilisation sur l'impact de la perte des biens sur le crime organisé.
Formations pour l'équipe technique de la CRF.	Formateurs et logistique pour les déplacements.		Renforcement de capacités de la CRF.
Formation continue pour les hauts fonctionnaires des institutions de recherche criminelle, des magistrats, des hauts fonctionnaires des entreprises financières et non financières.	Logistique pour les déplacements de formateurs entre les îles.		Renforcement des capacités internes pour améliorer leur niveau de connaissance et l'efficacité de leurs actions

Source : Rapport pays pour la Plénière, novembre 2011

²³ A la date du 30 septembre 2011

institutions chargées des enquêtes sur les délits, des magistrats, cadres supérieurs des institutions financières et non financières pour rehausser leur connaissance et efficacité ;

e. Sensibilisation des magistrats aux mécanismes de confiscation (saisie) pour le compte de l'Etat, des biens provenant de la perpétration de crimes organisés.

92 - De façon plus spécifique, les actions indiquées dans le **Tableau 2** devraient être entreprises en priorité.

Conclusion

93 - Mis à part quelques aspects, la situation actuelle est similaire à celle de l'année 2010. Le cadre incomplet de LBC/FT, n'a pas connu de progrès substantiels. Le pays doit nécessairement voter la loi contre le financement du terrorisme pour s'ouvrir à la coopération internationale et bénéficier d'assistance juridique mutuelle sur cette question. Il faudrait aussi noter que l'absence d'une telle loi sera toujours une pierre d'achoppement pour l'aspiration de la CRF à une adhésion au Groupe Egmont.

94 - Une bonne visibilité et une orientation structurée des activités des participants à la constitution d'un dispositif de LBC/FT sont indiquées dans un document de stratégie nationale. Ce document, devrait, sans plus tarder, être approuvé par les autorités pour servir de cadre pour l'intervention des partenaires qui voudraient aider le pays à construire un solide régime de LBC/FT. L'appareil judiciaire devrait faire preuve de diligence dans le traitement des rapports présentés par la CRF pour que le niveau d'efficacité du dispositif Cap-verdien puisse être évalué sur la base de données statistiques et d'exemples concrets

Côte d'Ivoire

Situation politique

95 - La République de Côte d'Ivoire est limitée au nord par le Mali et le Burkina Faso, à l'ouest par le Libéria et la Guinée, à l'est par le Ghana et au sud par l'océan atlantique. Sa population est estimée à 21.058.798 habitants en 2010 avec une croissance démographique moyenne de 1.9%.²⁴ La capitale politique et administrative de la Côte d'Ivoire est Yamoussoukro (Abidjan reste la capitale commerciale) et le français est la langue officielle du Pays

96 - Le pays a connu une relative stabilité politique après l'indépendance jusqu'à la fin des années 1980, ce qui en a fait un phare dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest. A partir du début des

années 1990, cependant, le pays a commencé à connaître des crises qui ont conduit à des soulèvements sociaux et politiques de la fin des années 1990 à la fin de 2010, date de la première élection organisée dans une décennie.

97 - Le conflit armé survenu après l'élection à la fin de 2010 et qui a duré pendant le premier trimestre de 2011, a été marqué par de nombreux massacres et de violations des droits humains à Abidjan et dans ses environs. Ces événements ont entraîné pour le pays des baisses importantes en termes de production économique et de croissance macroéconomique ainsi que de développement social et d'infrastructures. Cependant, l'arrivée au pouvoir en avril 2011 de l'actuel Président Ouattara, vainqueur de l'élection contestée, a vu la restauration graduelle de l'ordre social et de la stabilité du pays à partir de la seconde moitié de l'année 2011.

Situation économique et financière

98 - Selon le rapport provisoire de juin 2011 de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) concernant l'application multilatérale de la surveillance, l'économie ivoirienne a réalisé un taux de croissance de 2,4% en 2010, contre 3,8% en 2009, en raison des difficultés d'alimentation en électricité, le recul dans les principaux secteurs des cultures d'exportation et des productions minières et de la crise politique de la fin de 2010. L'activité économique a eu lieu dans un cadre de faible inflation de 1,8% contre 1% en 2009. Pour 2011, l'économie ivoirienne est marquée par la crise postélectorale qui a conduit en conflit armé au premier trimestre de l'année. Le taux de croissance, selon l'UEMOA, était de 6,3% alors que le FMI avait prévu 5,8%.²⁵

99 - En 2010, l'économie a connu une croissance de 2,4% contre 3,8% en 2009, principalement sous l'impulsion de la forte performance de la construction de l'industrie alimentaire. Le principal secteur a réalisé une croissance de 0,5% contre 6,4 en 2009, avec des baisses du niveau des cultures commerciales. Par contre, la production du secteur des cultures alimentaires a augmenté de 3,3% en raison des activités de développement des cultures des produits alimentaires comme les investissements dans la production rizicole.

100 - L'industrie minière a connu une baisse générale de 17,6% et la production de pétrole brute a baissé de 21,5% en raison de l'arrêt

²⁴ Fiche pays : Côte d'Ivoire sur www.rfi.fr

²⁵ <http://www.koaci.com/articles-7131>

d'activité de certains forages associés au travail d'entretien. De la même manière, l'or a baissé de 28%, en raison surtout des activités de protestations des habitants des zones d'opération. Par contre, la production de gaz naturel a connu une augmentation de 8,2% due aux investissements performants et à la forte demande intérieure pour répondre aux besoins en matière d'électricité.

- 101 - La valeur ajoutée du secteur industriel a augmenté de 4,7% contre une chute de 1,5% en 2009, principalement à cause de l'augmentation de 27,2% du secteur de la construction. Le secteur des services a connu une croissance de 2,7% à cause du dynamisme de tous les secteurs dont le commerce qui a augmenté de 2,6% ainsi que les télécommunications et le transport qui ont connu des taux de croissance de 5,5% et 0,8% respectivement. Enfin, les secteurs primaire, secondaire et tertiaire ont contribué respectivement de 0,2 point, 1,0 point et 1,2 point à la croissance du PIB.
- 102 - Dans l'espoir d'une normalisation finale de la situation sociopolitique et l'atteinte du point d'exécution de l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE), le taux de croissance de l'économie prévu pour 2011 était 4%. La crise politique a empêché la réalisation de ces prévisions. Les contributions à la croissance seraient - 0,1, - 1,8 et - 4,4 respectivement dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.
- 103 - Une enquête sur les niveaux de vie en 2008 (ENV 2008) organisée par l'INS montre que la crise économique et politique a aggravé la pauvreté en élevant son taux de 10% en 1985 à 9% en 2008. En 2008, la Côte d'Ivoire a élaboré un Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et la réalisation des OMD (PARP-OMD) sous le parrainage du PNUD prévus pour la période 2009-2013 et visant à réduire le taux de pauvreté de 49% à 17%. Toutefois, les chiffres ne pouvaient pas être mis à jour après les événements sociopolitiques que le pays a connus en 2011. L'Indice de développement humain est 0,400, plaçant le pays au 168^{ème} dans le classement mondial de 185 pays évalués.

Prévalence des infractions sous-jacentes

- 104 - La corruption reste un grand défi pour le pays. Selon l'Indice de Perception de la Corruption publié le 1er décembre 2011 par l'ONG ivoirienne Transparency SOS faisant écho aux données de son principal partenaire,

Transparency International, la Côte d'Ivoire occupait le 154^{ème} rang sur 183 pays, avec un indice de 2,2, ce qui le plaçait 21^{ème} des pays les plus corrompus du monde. L'Indice Mo Ibrahim, qui semble être le principal baromètre de la gouvernance en Afrique classe la Côte d'Ivoire au 46^{ème} rang sur 53 pays africains évalués en 2011. Toutefois, avec la fin de la crise militaire et politique et les mesures prises par le Gouvernement, on espère que le pays réalisera d'importants progrès dans les classements de 2012.

- 105 - Le trafic de drogues, la cybercriminalité et la fraude sont des délits qui procurent des revenus illicites dans le pays. D'autres sources de revenus illicites sont la diaspora et le nombre important d'étrangers impliqués à des activités illicites notamment la fraude fiscale
- 106 - La crise politique après les élections a conduit à des perturbations et n'a pas permis d'actualiser les informations sur les délits liés au BC/FT. En 2010, la CRF a reçu 56 rapports de déclarations d'opérations suspectes contre 81 rapports en 2009, ce qui indique une baisse de 30,8%. A la date du 31 décembre 2010, le nombre total de dossiers (DOS et demandes d'information) reçues par la CRF s'élevait à 182.

Situation de LBC/FT

- 107 - L'année 2010 a permis à la Cellule de renseignements financiers de la Côte d'Ivoire (CRF-CI) d'élargir le cercle de ses partenaires dans la lutte en coopérant avec les Entreprises et Professions Non-Financières Désignées (EPNFD), y compris les avocats et les notaires, tout en renforçant les liens avec le secteur bancaire. L'importante baisse du nombre de rapports d'opérations suspectes constatées après 2009 (environ 30%) était due à la baisse générale de l'activité économique au cours du dernier trimestre de 2010 en Côte d'Ivoire, coïncidant avec la période électorale
- 108 - Au niveau international, la CRF-CI a été admise au Groupe Egmont en juin 2010. Depuis lors, il y a eu une importante augmentation des demandes d'information enregistrées par la CRF par rapport à 2009. La CRF-CI a reçu 56 DOS en 2010 contre 81 en 2009, ce qui correspond à une baisse de 30,8%. Les demandes d'information ont augmenté de 250% contre l'augmentation de 4 à 14% de 2009.
- 109 - L'année 2011 a été difficile pour les actions



menées pour améliorer la situation en matière de LBC/FT dans le pays, étant donné la situation de conflit armé que le pays a connu. Néanmoins, le récent séminaire organisé sous le patronage du GIABA sur le développement de la Stratégie nationale de LBC/FT à la fin de l'année 2011 a marqué un nouveau départ pour le pays dans la synergie de la lutte et de la coordination d'actions au niveau de tous les partenaires. L'adoption de cette stratégie conduira certainement à des progrès significatifs.

Assistance technique

- 110 - Après la destruction de ses locaux au cours des troubles politiques de 2011, la CRF a besoin d'un siège permanent. Un nouveau bâtiment a déjà été indiqué et des mesures sont en cours pour son acquisition. La CRF envisage également de mettre au point un système d'information en constituant une base de données comprenant toutes les informations pertinentes sur les rapports d'opérations suspectes.
- 111 - Un projet également important est le renforcement du cadre législatif et institutionnel par la rédaction de projets spécifiques pour et certains assujettis et la réalisation d'étude sur les nouvelles typologies. La CRF envisage également non seulement de continuer à renforcer sa coopération avec le secteur bancaire, mais aussi à étendre cette coopération aux autres assujettis ainsi qu'aux organismes de contrôle et de supervision.
- 112 - En matière de formation, un programme est destiné aux juges et aux agents de police judiciaire. Les membres de la CRF y prendront part et auront besoin d'un renforcement de leur capacité.

Conclusion

- 113 - Les progrès les plus remarquables en 2011 ont été la résolution du conflit armé qui a duré une décennie et les nouvelles perspectives de relancement de tous les processus de LBC/FT en 2012. L'admission de la CRF du pays au Groupe Egmont est un stimulant pour relancer toutes les structures pertinentes de LBC/FT qui étaient paralysées par le conflit des mois précédents.

La Gambie

Situation politique

- 114 - La Gambie est un pays côtier qui a une longue histoire de paix et de stabilité politique en Afrique de l'ouest. Le pays n'a connu qu'un coup d'Etat militaire réussi en 1994 qui a mis fin aux 30 ans d'administration du Président Dawda Diawara, suivi du gouvernement militaire de Yahya Jammeh. Une nouvelle constitution et des présidentielles en 1996, suivie d'élections parlementaires en 1997 ont complété le retour formel au régime civil. Depuis lors, Yahya A. J. Jammeh a été élu président dans toutes les élections suivantes dont la plus récente a eu lieu en novembre 2011.

Situation économique et financière

- 115 - La Gambie a une économie à faible revenu, les trois-quarts de la population dépendent de l'agriculture pour leur subsistance, bien que le secteur ne contribue que pour un-tiers du PIB. Il s'agit surtout d'une agriculture de subsistance où l'arachide constitue l'activité dominante, suivie de production rizicole. Il y a un traitement industriel de faible niveau surtout pour l'arachide, les poissons et le cuir qui ne représentent que 5% du PIB. Le secteur des services représente plus de 50% du PIB, ce qui montre l'importance du commerce de réexportation et du tourisme alors que le secteur bancaire connaît une croissance rapide.
- 116 - Le secteur financier, bien qu'encore rudimentaire, est largement réglementé. Avec la composante informelle représentant 5%, le secteur financier comprend 14 banques commerciales étrangères pour la plupart, 11 sociétés d'assurance, 66 établissements de micro-finance et 54 bureaux de change reconnus. Cependant, les banques commerciales dominent ce secteur dont elles représentent plus de 90 pour cent.²⁶
- 117 - Malgré les longues crises économiques mondiales, l'économie gambienne a réalisé une solide croissance. Au cours de la période 2008-2010 le taux moyen du PIB a connu une hausse d'environ de 6,5% mais a connu une tendance à la baisse par la suite. L'agriculture a été le principal moteur de la croissance. Le tourisme et les transferts d'argent cependant ont connu une baisse due aux crises mondiales. En 2011, le PIB a augmenté d'environ 5,6% alors que le tourisme a montré des signes de reprise. Le taux d'inflation a baissé d'environ 4% ces derniers mois et doit rester, selon les

²⁶ <http://www.cbg.gm>

²⁷ <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11387.htm>

projections, inférieur à 5% pour toute l'année 2011. Les réserves brutes internationales restent à un niveau convenable à juste moins de cinq mois d'importation.²⁷

- 118 - Toutefois, la Gambie continue d'être confrontée à des difficultés, notamment à un lourd fardeau de dette. En particulier, d'importants déficits fiscaux ces dernières années ont conduit à une augmentation de la dette intérieure composée surtout de bons du Trésor de court terme qu'il faut régulièrement refinancer. L'intérêt sur la dette intérieure est en hausse et consomme maintenant 18,5% des revenus du gouvernement. Si l'on inclut les obligations sur la dette extérieure, l'intérêt consomme 22,5% des revenus de l'Etat. Pour faire face au coût élevé et au risque de cette dette, le gouvernement a entrepris des actions audacieuses pour limiter les nouveaux emprunts intérieurs. Le gouvernement vise à poursuivre les progrès pour atténuer le fardeau de la dette en réduisant les nouveaux emprunts intérieurs à environ 0,5% du PIB en 2014. Il limitera également les emprunts intérieurs aux prêts concessionnels accordés à des conditions souples.
- 119 - La baisse des revenus fiscaux est un problème important. Les revenus fiscaux (relatif au PIB) baissent régulièrement depuis 2007 et sont à 12,5% du PIB en 2011 (3,5% du PIB en dessous de leur sommet de 2007). Au même moment, la base fiscale a baissé de façon substantielle tandis que les autres contribuables sont confrontés à des taux élevés. Pour améliorer cette situation et rétablir les revenus, le gouvernement, dit-on, envisage la réalisation d'une réforme fiscale générale au cours des prochaines années, sur la base de l'institution planifiée d'une Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La simplification faciliterait la conformité fiscale et d'importantes améliorations dans l'administration fiscale par l'Autorité des Revenus de Gambie (GRA/ARG) seraient essentielles.
- 120 - Après avoir connu un certain adoucissement pendant la majeure partie de la première moitié de l'année 2011, les conditions financières mondiales sont devenues plus instables depuis la fin du mois de mai 2011. Ceci manifeste des soucis de marché au sujet de risques importants liés au développement intervenant dans la zone euro et le récent ralentissement d'activités et la faiblesse persistante du marché de l'immobilier constatée aux Etats Unis. Pour les économies émergentes et en développement, la situation

financière se maintient bien avec, malgré tout, une grande variation dans les pays. Les flux de capitaux ont été instables, ce qui reflète de plus grands risques de baisse pour l'économie mondiale et des problèmes de politique intérieure comme l'inflation.

- 121 - La Gambie doit réaliser des progrès dans sa lutte contre la pauvreté, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. On prévoit également des progrès dans la réduction de la faiblesse des revenus par la forte croissance de l'agriculture ces dernières années. Le gouvernement prévoit d'utiliser ces progrès avec le lancement, dans les mois à venir, du Programme pour l'Accélération de la Croissance et de l'Emploi (PAGE/PACE) en 2012-2015. Cependant, compte tenu du lourd fardeau de la dette gouvernementale et de la baisse des revenus fiscaux, le financement du PACE se heurte à des défis importants.
- 122 - Le PIB par tête d'habitant de la Gambie en terme de Parité du pouvoir d'achat (PPA) (constant en 2005) s'élevait en 2009 à 1.280 dollars US, alors que le pays était classé 168ème sur 185 pays dans l'Indice de Développement Humain du PNUD en 2011. Le pays a également baissé d'un rang en passant de la 23ème à la 24ème place sur 53 pays évalués, selon l'Indice Mo Ibrahim, ce qui montrait l'Etat de la gouvernance générale dans les pays africains.

Prévalence des infractions sous-jacentes

- 123 - La Gambie est un centre régional de réexportation où le commerce de marchandises libre et légal est exposé à la contrebande. La Gambie a des moyens limités pour bien contrôler ses frontières poreuses. Le manque de ressources empêche l'application des sanctions légales pour faire face aux risques de contrebande même s'il y a la volonté politique de le faire. Cependant, les douaniers coopèrent avec leurs collègues sénégalais pour lutter contre la contrebande le long de leur frontière commune. Bien que la Gambie ne soit connue pour être une plaque tournante du blanchiment de capitaux dans la région, on ne connaît pas clairement dans quelle mesure les délits sous-jacents concernant le trafic des substances narcotiques est lié au BC.
- 124 - En Gambie, les produits des délits proviennent principalement du trafic de drogues, des pots-de-vin et de la corruption, de l'industrie touristique, des transactions en devise et d'autres crimes rentables connexes. La gravité de ces

²⁷ <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2011/pr11387.htm>



infractions est difficile à déterminer. Les frontières poreuses, la faiblesse des contrôles, la pauvreté persistante, la domination des transactions monétaires pour la culture de conformité à la recommandation dite "Connaissez Votre Client", les flux massifs de touristes et les preuves empiriques de l'augmentation des activités criminelles liées au trafic de drogues sont, entre autres, tous des facteurs qui contribuent au développement du BC et de l'environnement des risques dans le pays. La corruption officielle reste un grave problème même si l'insistance récente du Président Jammeh sur les politiques de développement économique a conduit au renforcement des efforts de lutte contre la corruption comme, par exemple, la création d'une Commission de Lutte contre la Corruption. Séparément, une commission judiciaire spéciale créée à la fin de l'année 2009 a commencé à faire des enquêtes sur des déclarations selon lesquelles plusieurs juges de Haute Cour étaient impliqués dans le détournement de deniers publics ainsi que dans des opérations illicites dans le domaine de l'immobilier. La Gambie était classée 106ème sur 180 pays ayant subis les enquêtes sur l'Indice de Perception de Corruption organisées par Transparency International en 2009, mais elle a amélioré son classement en passant du 91ème rang en 2010 au 77ème en 2011 sur 182 pays au niveau mondial.

125 - La Gambie continue d'être vulnérable aux activités de crimes organisés et de trafic de drogue. En juin 2010, la National Drug Enforcement Agency (NDEA/L'Agence Nationale de Répression de Trafic de Drogue) a réussi à faire la plus grande saisie de drogue dans l'histoire du pays dans son effort de le libérer de cette pratique. Douze (12) suspects avaient été arrêtés. Ces derniers, disait-on, avaient été impliqués dans le trafic de plus de 2 tonnes 34 kg et de 500 g de cocaïne d'une valeur de plus de 1 milliard de dollars US qui était dans un dépôt à Bonto et sur l'île Baobab Island à Kuloro, Kombo Est et dans la région occidentale. Huit des suspects ont été condamnés à 50 ans de prison chacun. Tous les huit suspects sont des étrangers dont quatre vénézuéliens, deux danois, un nigérian et un mexicain. En novembre 2011, 6 gambiens ont également été accusés d'être en possession de 59 kg de Cannabis Sativa. Des femmes et des enfants fréquemment soumis au trafic

d'exploitation sexuelle et de servitude comme employés de maison et la Gambie n'applique pas entièrement les normes minimales pour l'élimination du trafic. Cependant, les lois modifiées en octobre 2010 relatives à la lutte contre le trafic prévoient comme sanction la peine de mort.

126 - L'intermédiation et les services financiers suivants sont également vulnérables au blanchiment d'argent: les opérations bancaires, les transactions en devise, le commerce dans des instruments de marché monétaire comme les chèques, factures, attestations de dépôts et les documents commerciaux pour soi-même ou pour le compte de clients, le trafic en instruments sensibles ou négociables, le secteur touristique et les entreprises immobilières.

Situation de LBC/FT

127 - Le Rapport d'Evaluation Mutuelle de la Gambie a été adopté en 2008. L'équipe d'évaluation a trouvé sur place une législation appropriée pour la réalisation des Recommandations du GAFI et les instruments de l'ONU pour le combat du blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En particulier, la Loi de 2003 sur la répression du blanchiment d'argent et la Loi de 2002 contre le financement du terrorisme ainsi que la ratification par le gouvernement des principales Conventions de l'ONU ont permis de faire beaucoup de progrès dans la mise en place de mesures fondamentales contre ces fléaux.

128 - La Gambie a promulgué en 2003 la Loi contre le blanchiment de capitaux (LBC) où 13 infractions seulement étaient désignées comme infractions sous-jacentes pour le blanchiment d'argent, ce qui est loin du minimum de 20 catégories désignées dans les Recommandations du GAFI. La Loi incrimine les délits comme le trafic de narcotiques, le chantage, la contrefaçon, l'extorsion, les fausses comptabilités, la falsification, la fraude, le dépôt illégal, le vol qualifié, le terrorisme, le vol et le délit d'initié comme infractions sous-jacentes. La Loi 2002 pour la lutte contre le terrorisme prévoit des mesures pour combattre le terrorisme et criminalise le financement du terrorisme.

129 - Après l'application de la Loi sur le BC, la Banque Centrale de Gambie (BCG) a été désignée comme Autorité de supervision en 2006 chargée de l'application de la Loi. La BCG est chargée du contrôle des compagnies d'assurance, des institutions de micro-finance, des compagnies



- financières, etc. L'installation de la CRF de la Gambie à la Banque Centrale vise à profiter de la confiance et des relations cordiales qui existent déjà entre les institutions réglementées et à assurer que l'intégrité et la sécurité des DOS présentées par les assujettis sont maintenues.
- 130 - En 2007, la BCG a distribué aux banques des modèles d'Obligation de vigilance vis-à-vis du Client pour la sensibilisation aux opérations suspectes. Elle a également élaboré un modèle pour les rapports sur les importantes transactions monétaires et fixé à 10.000 dollars le seuil de ces transactions. La LBC permet au gouvernement d'identifier et de geler les biens d'une personne suspectée d'avoir commis une infraction de blanchiment d'argent. La Direction des Douanes est chargée de mener des enquêtes sur l'origine de sommes d'argent supérieures à 10.000 dollars introduites dans le pays. Cependant, les douaniers n'ont pas été bien formés sur la LBC et seules les banques sont soumises à ces exigences.
- 131 - La BCG fait circuler des listes de terroristes et d'organisations terroristes désignées par le gouvernement américain dans le cadre de l'Ordonnance 13224 dans les banques et des autres institutions financières gambiennes dont les sociétés d'assurance.
- 132 - Les banques ont commencé à envoyer les rapports d'opérations suspectes à la CRF. Ces rapports ont été analysés et, si nécessaire, transmis à la police pour de plus amples enquêtes. En 2011, 3 DOS seulement ont été reçues, dont 2 ont été transmises à la police pour des enquêtes, ce qui constitue une baisse par rapport à 2010 où 16 DOS avaient été transmises pour enquêtes qui ont abouti à trois poursuites et deux condamnations.
- 133 - Un Comité Interministériel a été créé en 2008 pour coordonner les efforts de LBC/FT en Gambie. Le Comité comprend le Département d'Etat des Finances (Ministère des Finances), le Département d'Etat de l'Intérieur (Ministère de l'Intérieur), le Département d'Etat de la Justice (Ministère de la Justice), l'Organisme chargé de la Répression du trafic de Drogue et la Banque Centrale. Il y a des projets d'élargissement du Comité pour y inclure la Police, les Douanes, les Affaires Etrangères, l'Agence Nationale de Renseignement (NIA/ANR) et le Bureau du Directeur Général du Greffier (Secrétaire Général). Le Comité Interministériel travaille en étroite collaboration avec la CRF.
- 134 - En avril 2010, le Comité des Chefs des Services de la Conformité dans les Banques de Gambie a été créé. Il sert, entre autres, de cadre pour le partage d'informations sur les problèmes de conformité entre les banques. Le Comité cherche également à former un réseau avec les organismes similaires qui se trouvent à l'extérieur de la Gambie. Cette mesure est conforme aux Recommandations du GAFI qui obligent toutes les banques à désigner les responsables de la conformité au niveau de leur direction.
- 135 - Le Gouvernement gambien a pris des mesures pour empêcher l'utilisation de son système financier comme moyen de transfert et de rétention de fonds illicites, mais les différents organismes impliqués dans les activités de LBC n'ont pas été dotés de ressources nécessaires. La BCG et la CRF ne disposent pas du personnel technique et opérationnel pour superviser et contrôler la conformité des institutions financières à la Loi sur le BC. En outre, le Département du Contrôle Financier manque de personnel et ne peut pas fonctionner effectivement comme CRF puisque son rôle fondamental de supervision des institutions financières et des institutions financières non bancaires à des fins prudentielles est considéré actuellement comme une priorité. Avec un personnel de 23 membres, le Département accomplit à peine son obligation fondamentale de superviser efficacement les Institutions Financières (IF).
- 136 - La Gambie a ratifié 11 des 13 Conventions de l'ONU contre le terrorisme. La Convention pour l'Elimination du Financement du Terrorisme n'est pas encore ratifiée. La Loi 2002 contre le terrorisme prévoit les mesures de lutte contre le terrorisme et les autres problèmes connexes. Le financement du terrorisme est incriminé dans les Sections 6, 11 (a) et 11 (2) (b), 12, 13, 14, 16, 18 et 21. Les dispositions de cette Loi s'appliquent à la fois aux personnes morales et physiques qui sont passibles de sanctions civiles et criminelles. L'Agence Nationale de Renseignement (NIA/ANR) et la Police sont responsables de rassembler les renseignements sur le terrorisme et son financement, alors que le Procureur Général est chargé des poursuites pour les cas de terrorisme.
- 137 - Il n'y pas eu d'incidents déclarés de terrorisme ni de financement de terrorisme en Gambie, bien que le pays soit vulnérable parce que des cas de tentative de financement de



certains groupements religieux et certaines Organisations à but Non Lucratif (ONL) ont été signalés dans le passé et ont conduit l'ANR à mener des actions préventives pour empêcher les fonds de parvenir aux bénéficiaires. L'ANR a continué à être en alerte et est prête à réprimer tout cas de terrorisme ou de financement de terrorisme. L'ANR et la Police coopèrent avec INTERPOL et avec d'autres organismes internationaux de sécurité dans l'échange de renseignements.

Assistance technique

138 - Malgré certains résultats positifs réalisés par la Gambie, le régime de LBC/FT continue à être confronté à des défis. A ce jour, il est clair que tout le soutien qui a été fourni n'a pas encore donné le résultat escompté. Le pays a toujours besoin de soutien pour terminer l'amendement de sa loi contre le blanchiment d'argent, pour élaborer sa Stratégie nationale de LBC/FT, pour renforcer la capacité de sa CRF et faire face aux problèmes de son autonomie et pour appliquer les recommandations de son REM. Les domaines spécifiques d'intervention de l'assistance technique sont : la formation, l'encadrement, des équipements informatiques pour la CRF et la police gambienne impliquées dans les enquêtes sur les crimes financiers et la formation pour les procureurs et les juges dans les poursuites menées pour les cas de BC.

Conclusion

139 - La Gambie a réalisé des progrès importants dans son régime de LBC/FT grâce aux efforts et à l'engagement des autorités. Néanmoins, il y a lieu de donner la priorité à la mise en œuvre des recommandations de son REM, notamment en réalisant des progrès dans l'application des recommandations fondamentales.

140 - Sur la base des développements de 2010, les priorités du GIABA pour la Gambie pour l'application effective du cadre de LBC/FT comprennent:

- Le développement d'une Stratégie nationale de LBC/FT pour conduire l'ensemble du processus de LBC/FT;
- Le suivi de la finalisation du projet de lois de LBC/FT;
- Le renforcement de capacité de la CRF dans les domaines suivants :
 - La dotation en équipements informatiques pour l'analyse des renseignements financiers;
 - La mise en relation du personnel de la CRF avec

les CRF développées;

- La formation sur l'analyse de renseignements financiers;
- Le suivi de l'adhésion au Groupe Egmont;
- La formation des agents de répression sur l'évaluation de menace nationale sur le BC/FT ; et
- Un atelier sur le Contrôle de la conformité en matière de LBC/FT pour les institutions financières et les EPNFD.

Ghana

Situation politique

141 - Le Ghana a connu une histoire politique en zig-zag dans les deux premières décennies de l'indépendance vis-à-vis de la Grande Bretagne. Du milieu des années 1960 au début des années 1980, le paysage politique était menacé par plusieurs coups d'Etat militaires qui ont entraîné une longue série de dictature militaire très répressive, brutale et corrompue. Paradoxalement, la violente saisie du pouvoir par les militaires au début de l'année 1980 a non seulement marqué la fin des coups d'Etat militaires mais aussi a sauvé le pays de l'anarchie et de l'effondrement.

142 - Après plus d'une décennie d'organisation politique, de création d'institutions et de transition démocratique sous la direction et la supervision ferme du régime militaire, le pays a fait un effort réussi de démocratisation avec les élections générales paisibles de 1992. Depuis lors, le Ghana a réussi à éviter à s'engager sur la voie de conflits armés internes qui avaient ravagé la plupart de ses voisins d'Afrique de l'ouest au début des années 1990. Bien que le Ghana ait connu une série de plus de 200 conflits mineurs de communauté et chefferie entre 1995 et 2002, il est considéré comme l'un des pays les plus stables d'Afrique de l'ouest.

143 - En outre, l'expérience démocratique du Ghana est devenue un phare et une référence pour les Etats Membres de la CEDEAO qui aspirant à mettre un terme à l'instabilité et aux conflits. Depuis les élections de 1992, le pays a organisé quatre (4) élections paisibles, libres et transparentes dans lesquelles les partis d'oppositions ont pu éliminer les partis au pouvoir. Il est ainsi évident que le Ghana a réussi à développer des institutions résistantes et impartiales de gouvernance démocratique, créant un cadre politique stable pour le développement macro-économique.

Situation économique et financière

144 - Comme la plupart de ses voisins de la région, le Ghana est un pays à faible revenu et dépend de l'exportation de produits de base pour son revenu national. Traditionnellement, le pays avait compté surtout sur l'exportation d'or et de cacao pour ses ressources monétaires. Cependant, la récente découverte de pétrole en quantité commerciale a élargi la base de son revenu et le pays est déterminé à rejoindre le club des exportateurs de pétrole puisque plus de couches de pétrole sont susceptibles d'être découvertes en haute mer. En 2011, l'économie du Ghana a servi de base à la croissance rapide qu'il a connu au cours de la dernière décennie. La découverte de pétrole a précipité un investissement ambitieux en matière d'infrastructure comme des voies ferrées et des ports en mer profonde qui représentent les secteurs les plus importants d'investissement dans la région. La majeure partie de ces investissements est financée par des prêts importants de la Chine, ce qui augmente la valeur de la dette extérieure de l'Etat.

145 - Le secteur du cacao s'est beaucoup développé en 2011 avec des revenus considérables devenant ainsi le plus grand exportateur de la région devançant la Côte d'Ivoire qui avait été le leader traditionnel mais dont le niveau d'exportation a baissé en raison de la reprise du conflit armé de la fin de 2010 au milieu de 2011. Les exportations du secteur de l'huile et du gaz ont également commencé en 2011, alors que le secteur de détail de l'épicerie a connu une croissance rapide au cours de l'année. Les fonds envoyés de l'étranger ont augmenté de 44 à 121 millions de dollars US de 2002 à 2008, représentant environ une croissance de 190%. L'argent envoyé de l'étranger et dont les sources ne sont pas officiellement connues est passé surtout par des voies informelles comme l'utilisation de passeurs de fonds et l'importation de marchandises faciles à écouler, en particulier les véhicules d'occasion. Bien que les perspectives soient encourageantes, les prévisions importantes pour le secteur du pétrole et du gaz ont connu des déceptions comme la production réelle a baissé nettement en dessous des prévisions de 120.000 barils par jour à la fin de 2011. Il y a aussi des craintes de voir l'augmentation du tarif des services essentiels de distribution

et de l'augmentation des salaires prévus pour les travailleurs faire remonter les taux d'inflation qui est en hausse à deux chiffres. En outre, la reprise graduelle après les conflits en Côte d'Ivoire est susceptible d'entraîner un retour à sa position de principal producteur de cacao et d'entraîner rapidement une saturation sur le marché mondial de ce produit, ce qui pourrait réduire les revenus d'exportation du Ghana. Dans l'ensemble, la rapide croissance n'a pas été touchée par l'actuelle crise économique mondiale ni par la crise politique de la Côte d'Ivoire voisine. Cette croissance augmente plus rapidement que celle de toute autre économie nationale d'Afrique de l'ouest.

146 - Les indicateurs économiques fondamentaux pour l'année 2011 ont promis un avenir satisfaisant. Alors que le revenu PIB nominal est resté à 39,3 milliard de dollars US, le PIB réel a connu une croissance de 14,7% à la fin de 2011, contre 7,7% à la fin de 2010, avec une baisse prévue de 7,7% en 2012. Le revenu par tête d'habitant dans la Parité du Pouvoir d'Achat (PPA) a augmenté régulièrement chaque année s'élevant à 2479,5 de dollars US. Les données sur les investissements directs étrangers (IDE) et les envois de fonds ne sont pas disponibles pour 2011. Cependant, les données pour 2009 indiquent que l'IDE net constituait 6,4% du PIB et des transferts d'argent étaient au taux de 0,4%. Cependant, la dépendance vis-à-vis de l'aide est relativement forte, l'aide étrangère représentant 11,7% du PIB. Bien que la valeur totale de la dette extérieure soit encore supportable, elle monte rapidement, atteignant 10,6 milliards de dollars US et constituant 27,1% du PIB.

147 - Bien que le Ghana réalise des progrès macro-économiques importants, le pays est confronté à un défi réel en matière de développement humain. Actuellement le Ghana occupe le 135ème rang sur 187 pays sur l'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD en 2011, avec une valeur de 0,541 d'IDH. Un défi important est de savoir comment profiter de la rapide croissance économique pour réduire la dépendance de l'aide extérieure et, graduellement, relever de vie de 30% de population qui vit en dessous de la PPA qui est de 1,25 dollars US par jour.²⁸ Cependant, il convient de noter que le Ghana est le seul Etat membre de la CEDEAO qui soit dans la catégorie de développement humain moyen

²⁸ Cette donnée concerne l'année la plus récente de la période 2000-2009 comme l'indique le Rapport 2011 du PNUD sur le Développement Humain



comme tous les autres pays se trouvent dans la catégorie de faible développement humain.

- 148 - En outre, le Ghana dépense 6,8% de son PIB pour la santé et l'éducation. C'est là une preuve de son engagement de réduire la pauvreté dans le pays et aussi un indicateur de la qualité relativement bonne de la gouvernance. Selon l'Indice de Gouvernance Africaine conformément à l'indice Mo Ibrahim de 2011, le Ghana a obtenu 66% et occupe le haut rang de 7ème sur 53 pays. Avec les indicateurs de gouvernance qui sont largement supérieurs à la moyenne, le Ghana a une chance de gérer sa croissance d'une manière efficace et d'orienter les gains vers le soutien du progrès social. Malgré cette promesse, le Ghana n'est pas à l'abri de la menace de crimes financiers qui rapportent des produits illicites pour le BC/FT et peuvent miner les efforts de développement humain.

Prévalence d'infractions sous-jacentes

- 149 - mesure que le pays se développe sur le plan économique, son secteur financier devient plus important au niveau régional, devenant ainsi plus attractif pour les auteurs de crime organisé. En 2011, les infractions sous-jacentes les plus fréquentes sont la corruption, le trafic de drogues, la contrefaçon/piraterie, la fraude fiscale, la contrebande, le vol qualifié, le trafic d'êtres humains et la prostitution. Les deux infractions les plus présentes sont le trafic de substances narcotiques et les fraudes bancaires, comme les autorités ghanéennes l'ont indiqué. Le pays a été mal utilisé comme un lieu de transbordement pour les drogues dures comme la cocaïne et l'héroïne qui y transitent en venant de l'Amérique Latine et de l'Asie centrale pour regagner l'Europe et les Etats Unis. La corruption publique devient également une source importante de blanchiment d'argent dans le pays notamment en passant par les équipements publics et l'octroi de licences. En outre, les crimes financiers tel que le sakawa (comme la fraude des avances sur taxe comme on l'appelle dans le pays), le vol de cartes de crédits et cartes de paiement et la falsification des chèques est sur une courbe ascendante. Comme prévu, la multiplication de ces infractions sous-jacentes est allée de pair avec les activités de BC dans le pays. Le Rapport Pays du Ghana sur la LBC/FT de 2011 a révélé que les principales voies

de BC sont les mouvements transfrontaliers de fonds et l'investissement dans l'immobilier, les valeurs mobilières (des actions, etc.), les casinos et les autres jeux de hasard, les établissements bancaires, des sociétés d'assurance, de micro-finance et les EPNFD (dont les ONG). Les informations fournies par le Bureau des affaires internationales de trafic de narcotique et de répression du département d'Etat américain montrent que les délinquants blanchissent également des produits illicites par des investissements dans les importations de véhicules et les entreprises générales d'importation et selon les informations disponibles à travers des dons aux institutions religieuses.

Situation de LBC/FT

- 150 - En réaction aux menaces croissantes de BC, le Ghana a pris les mesures suivantes en 2011 : la présentation à la Plénière du GIABA d'un rapport de suivi sur la deuxième évaluation mutuelle ; l'installation du Comité Interministériel (CIM) qui a tenu sa première réunion au cours de l'année ; l'installation du Comité technique au CIM ; l'adoption de sa Stratégie nationale de LBC/FT pour 2011-2014 et le Plan d'Action du CIM et le fonctionnement continu de la Cellule de renseignements financiers (CRF du Ghana).
- 151 - Les réglementations de LBC/FT ont été également adoptées en mars; la Convention de Palerme a été présentée au Parlement pour adaptation; la Loi (Amendement) sur les infractions criminelles a été approuvée par le gouvernement et a été transmise au Parlement; et le Manuel de Conformité pour les Banques a été finalisée et est prêt pour son lancement. En outre, 111 DOS ont été élaborées avec 43 affaires confirmées et envoyées aux organes de répression et cinq (5) enquêtes sur le BC menées. La CRF du Ghana a conclu un Protocole d'Accord avec les CENTIF du Togo et du Burkina Faso alors que le pays a étendu la coopération internationale avec le Nigéria et le Pays Bas sur la LBC/FT.
- 152 - Cependant, le système de LBC du Ghana comporte encore des lacunes. Bien que fonctionnelle, la CRF souffre du manque de personnel adéquat et n'a donc pas l'efficacité requise pour se conformer à la Recommandation 26 du GAFI. Le Groupe d'examen de coopération internationale du



GAFI (GECI) a déclaré que les pouvoirs de la CRF doivent être clarifiés davantage et peuvent être renforcés pour lui permettre de recevoir à temps des informations des autorités publiques. En outre, il n'y a pas eu de poursuites et de condamnations effectives pour les délits de BC au cours de l'année. Par ailleurs, les organismes de répression manquent de capacité pour les enquêtes financières tandis que les procureurs et les juges ne connaissent pas bien les problèmes de LBC/FT. Les autres domaines d'insuffisance sont l'adoption et l'application de mesures appropriées pour la confiscation de fonds liés au blanchiment d'argent (Recommandation 3 du GAFI) et l'adoption effective de mesures pour l'Obligation de vigilance vis-à-vis des clients : OVC (Recommandation 5 du GAFI). En raison de ces insuffisances constatées, le Ghana a été soumis au Processus de Suivi renforcé d'évaluation mutuelle à la dernière Plénière du GIABA en novembre 2011 et a été invité à présenter des rapports semestriels au lieu de rapports annuels.

153 - Le Ghana a été soumis au processus du Groupe d'Examen de Coopération Internationale du GAFI (ERCI)). Le GECI estime que les progrès du Ghana ne sont pas suffisants. En particulier, on indique que la mise en œuvre des réglementations relatives aux dispositions de FT reste à faire, et que les infractions sous-jacentes de BC qui manquent n'ont toujours pas été couvertes. L'examen a également montré que la Loi anti-terroriste n'habilite pas le Ministre de la Justice à publier des réglementations concernant les Résolutions N°1267 et 1373 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Il n'y a pas eu de progrès dans l'application de réglementations pour la Loi contre le terrorisme, ni de délai pour l'application des réglementations.

154 - Les activités terroristes n'ont pas été très importantes au Ghana même s'il y a des risques de financement du terrorisme. Un domaine important de risque est l'économie monétaire largement informelle qui n'explique pas le mouvement de fonds qui pourrait être utilisé pour financer le terrorisme dans le pays ou ailleurs dans la région. De plus, il n'y a pas une claire compréhension ni une application effective des conditions transfrontalières de déclarations de fonds ; il n'y a pas non plus de réglementations spécifiques pour la Loi 2008 sur la lutte contre le terrorisme. Le Ghana n'a

ni mis en place ni appliqué des procédures appropriées pour l'identification et le gel de biens terroristes (Recommandations Spéciales III).

155 - En 2011, un événement important ayant de possibles implications pour le régime de LBC/FT du Ghana a été la reprise du conflit armé en Côte d'Ivoire, pays voisin. Le déplacement des activités d'exportation du cacao de la Côte d'Ivoire vers le Ghana pouvait accroître le blanchiment de capitaux sur la base du commerce dans ce dernier pays, même si on prévoit une reprise rapide des activités d'exportation dans le premier pays maintenant que le conflit est terminé. Egalement, la circulation transfrontalière de groupes armés et d'armements au cours du conflit est susceptible d'aggraver le risque d'activités criminelles qui génèrent des fonds illicites pour le BC/FT.

Assistance technique

156 - Les domaines du régime de LBC/FT du Ghana qui nécessitent une assistance technique sont: le renforcement de capacité des ressources humaines pour la CRF; l'assistance juridique pour la rédaction et l'application de réglementations pour la Loi 762 -2008 contre le terrorisme (Loi 762), la Loi de 2010 sur l'Assistance mutuelle juridique (Loi 807) et la Loi de 2010 sur les crimes économiques et organisés (Loi 804) ; la formation sur les enquêtes financières et les conditions de déclaration monétaire transfrontalière pour les organismes de répression, la formation pour la CRF sur l'analyse financière ; la formation, la logistique et le financement nécessaire pour renforcer les capacités de réglementation d'extradition de gel et de recouvrement des avoirs et d'autres cyber-crimes ; formation sur l'exercice de typologie et la recherche ; et le déploiement des systèmes de technologies de l'information à la CRF.

Conclusion

157 - Le Ghana a déposé son deuxième rapport de suivi de l'Evaluation Mutuelle (EM) en novembre 2011. Le rapport de suivi a détaillé les efforts consentis en 2011 par le pays pour traiter les recommandations fondamentales et essentielles formulées dans le rapport. Néanmoins, l'accroissement soutenu de l'économie et l'augmentation du revenu qui sont actuellement visibles dans le pays



encouragent les crimes sous-jacents et le BC/FT. Cela signifie qu'en même temps que le pays réalise la croissance économique rapide, il doit prendre des initiatives pressantes pour renforcer son régime LBC/FT.

- 158 - Le Ghana a particulièrement besoin d'accélérer ses efforts dans les domaines de répression criminelle, enquêtes fiscale, poursuite et condamnation concernant les cas de BC/FT. Mettre en place des dispositifs solides pour les saisies de biens relatifs au BC et pour la conformité aux exigences d'OVC nécessite également une attention sérieuse. Le pays doit aussi réaliser des progrès dans la promulgation de dispositif de loi contre le terrorisme.

Guinée

Situation politique

- 159 - Le 21 décembre 2010, le Professeur Alpha Condé a prêté serment en tant que président démocratiquement élu de la Guinée. Toutefois, la transition démocratique n'a pas été chose facile ; mais elle est passée par des étapes difficiles et pénibles caractérisées par la répression militaire et l'état de violence. La mort en 2008 de l'ancien dirigeant, Lansana Conté, resté longtemps au pouvoir, suivi du gouvernement du Capitaine Moussa Daddis Camara et les événements désastreux de septembre 2009 avec le massacre de 150 manifestants à Conakry ont conduit à la fin du pouvoir militaire. La transition a annoncé le début de ce qui promet d'être une longue phase pénible de tentatives précaires de stabilisation politique.

- 160 - Durant l'année de la revue, pour l'évaluation, la résidence du président Alpha Condé a été attaquée à l'arme lourde faisant un mort et entraînant l'arrestation de l'ancien Chef d'état major de l'armée. Sur le front politique, le report incessant des élections législatives prévues pour le 29 décembre 2011, était dû à l'échec de dialogue entre les partis politiques. Ces événements ont clairement montré que la stabilité politique et sociale sont fragiles et qu'il faudrait beaucoup de tact de la part de tous les protagonistes pour mettre le pays sur la voie tant désirée de la stabilité politique.

Situation économique et financière

- 161 - L'économie guinéenne a accusé le coup de la récession mondiale, accentuée par les conséquences des troubles sociopolitiques

que le pays avait connu depuis 2008. Durant toute la période de transition, la Guinée, soumise aux sanctions internationale, a vécu une baisse drastique des financements extérieurs. Ce contexte a négativement affecté les agrégats macroéconomiques. En 2009, le taux de croissance économique était à 0,3% contre 4,9% en 2008. Durant la même année, la hausse généralisée des prix de denrées de consommation a conduit à un taux d'inflation de 7,9%. Le solde global hors don s'est dégradé et a affiché 8,4% de PIB contre 1,7% en 2008.²⁹ L'encours de la dette en pourcentage du PIB s'est maintenu à des proportions considérables : 66,83% et 66,69% en 2009 et 2010 respectivement. Les réserves brutes de change se sont réduites jusqu'à ne représenter que 1,41 et 0,42 d'importation de biens et de services, en 2009 et 2010 respectivement, loin de la norme de 6 mois couramment admise [stat.BDP/BCRG, 09.09.2011]

- 162 - En termes de perspective, la normalisation de la situation politique et l'impressionnante croissance du secteur agricole devraient améliorer le PIB à 4% en 2011. Selon le rapport de mission du FMI, la réduction de l'inflation devrait constituer l'objectif pour les années suivantes. Egalement, le secteur minier qui représente une part très importante des recettes d'exportation (85% en 2009 et 70% en 2010) devrait, à la faveur du nouveau code minier, continuer de recevoir des investissements afin de procurer encore plus de recettes à l'Etat. Toutefois, il est conseillé que les revenus exceptionnels du secteur minier devraient être gérés de manière judicieuse.

- 163 - L'état de la gouvernance en République de Guinée a montré des tendances de dégradation sur la période 2006-2010, selon le rapport 2011 de l'indice Mo Ibrahim sur la gouvernance qui a classé le pays à la 43ème place sur 53 pays suivis. En dehors du facteur de « développement humain » pour lequel le pays a été crédité d'une légère tendance à la hausse au cours de la période, les trois autres facteurs composant l'indice à savoir : le développement économique durable ; la participation et les droits humains et ; la sécurité et la souveraineté de l'Etat de droit ont enregistré une baisse des taux de notation. Le tableau est pratiquement similaire quand on considère le rapport du PNUD sur le développement humain où la Guinée occupe le 178ème rang sur 187 pays,

²⁹ BCRG, Rapport annuel 2009.

avec un IDH de 0,344. Pour la parité de pouvoir d'achat, le revenu par tête d'habitant était de 863 USD.

- 164 - L'incidence de la pauvreté en Guinée était de 53,6% (2005). Ce taux global cachait bien des disparités entre les zones rurales et les zones urbaines qui avaient des taux de 60% et 40% respectivement. De même, la proportion de pauvres était inégalement répartie entre les régions. La Haute Guinée (67,5%) et la Moyenne Guinée (55,4%) demeurent les régions les plus pauvres du pays.³⁰

Prévalence des infractions sous-jacentes

- 165 - La Guinée est un centre du crime organisé. A preuve, les nombreuses saisies d'énormes quantités de drogues et de démantèlements de réseaux qui parfois impliquaient de hautes personnalités de l'Etat sous le régime militaire de transition (CNDD). Les produits du crime ont beaucoup servi dans la corruption de Personnes politiquement exposées (PPE) pour acheter leur silence voir même leur soutien. Très récemment, une importante saisie de produits chimiques a confirmé l'hypothèse qu'il existe un laboratoire de fabrication de drogues synthétique en Guinée. Cette vulnérabilité a été accentuée par l'ouverture du pays sur l'océan Atlantique, la perméabilité de ses frontières avec les pays voisins, plein de réseaux de crimes organisés transnationaux comme la Guinée-Bissau avec l'absence de moyens adéquats pour surveiller les frontières et sécuriser la circulation des personnes et des biens.

- 166 - La corruption constitue le moyen privilégié par des hommes d'affaires nationaux pour assurer des contrats de marchés publics ou pour introduire des investisseurs étrangers véreux. Le trafic illicite de pierres précieuses gangrène le secteur minier, l'un des moteurs du développement économique de la Guinée. En plus de ces infractions majeures, le Rapport Pays évoque la fraude fiscale, le trafic de pierres précieuses et la contrefaçon/piraterie comme les infractions sous-jacentes les plus en vue en République de Guinée. Le Rapport de 2011 de Transparency international classe la guinée à la 164ème position sur 182 avec un taux de 2,1. Ce qui place le pays au bas du classement, traduisant ainsi une situation endémique de corruption selon l'indice de perception.

- 167 - Sans disposer des moyens appropriés pour

faire face à la menace, le gouvernement a déclaré sa volonté d'éradiquer la corruption. A cet égard, il a mis en place une brigade spéciale anti-drogue rattachée à la Présidence. Cet organe a besoin, à la fois, du soutien des autorités nationales et des partenaires techniques étrangers.

Situation de LBC/FT

- 168 - La Guinée est l'un des pays qui a le régime LBC/FT le plus faible de la région. Bien qu'il soit incomplet, la détermination de créer un dispositif de LBC/FT solide ne semble pas être une priorité en Guinée. Depuis l'adoption de la loi anti-blanchiment en 2007, avec l'appui d'un expert recruté par le GIABA, le pays n'a fait aucun effort significatif pour consolider cette réalisation. La mise en place de la Cellule de renseignements financiers calquée sur le modèle de celles des pays de l'UEMOA attend toujours la signature du décret nécessaire pour sa formalisation. Selon les dernières informations, le Ministre de l'Economie et des Finances avait saisi ses homologues des autres départements qui doivent être représentés pour qu'ils proposent leur délégué. En attendant, la Banque Centrale (BCRG) joue le rôle de CENTIF et a reçu près de huit (8) déclarations de soupçon venant du secteur financier qui relève de son contrôle.

- 169 - La Guinée n'a toujours pas incriminé le financement du terrorisme malgré l'existence d'un projet de texte approprié rédigé par un expert du GIABA depuis 2008 et inspiré du projet de loi cadre de LBC/FT conçu par l'organisation régionale. Le Comité Interministériel chargé de la mise en œuvre du système est dans une profonde léthargie et a besoin d'être formalisé et redynamisé.

- 170 - A ce jour, la Guinée et la Côte d'Ivoire constituent les deux derniers pays dont le dispositif LBC/FT n'a pas encore été évalué. Enfin, la Guinée reste l'un des rares pays de la région qui n'ait pas entrepris de préparer une Stratégie nationale de lutte contre le BC/FT.

Assistance technique

- 171 - En marge de la mission de haut niveau, conduite par le Directeur Général Adjoint du GIABA en Guinée du 21 au 23 juin 2011, un atelier de sensibilisation à la LBC/FT a été organisé pour les agents d'investigation criminelle et les magistrats. De même, un atelier de formation a été organisé avec les membres du Comité

³⁰ <http://www.srp-guinee.org/pauvrete.htm>



Interministériel pour les initier sur les modalités de l'évaluation mutuelle y compris la façon de remplir le Questionnaire d'évaluation mutuelle.

172 - En dehors de ces activités, les seules opportunités d'assistance technique offertes aux partenaires guinéens étaient sous la forme de session de formations en LBC/FT organisées par la Banque de France et la Banque Mondiale et avec la participation de cadres supérieurs de la Banque Centrale. Par ailleurs, des Magistrats ont participé à divers programmes de formations organisées par le GIABA au cours de 2011.

173 - Pour répondre au besoin actuel d'assistance technique, les acteurs guinéens ont identifié les besoins ci-après présentés au **Tableau 3** :

à se soumettre à l'Evaluation mutuelle pour permettre au GIABA de boucler son 1er tour d'EM. Il s'y ajoute que le pays devrait s'atteler à la réalisation des tâches cruciales comme la mise en place de la CENTIF, l'adoption de la loi contre le BC/FT et la finalisation de la nouvelle loi bancaire qui prévoit l'inclusion de dispositions relatives à la LBC/FT.

Guinée Bissau

Situation politique

176 - La Guinée Bissau est un petit pays qui se remet de l'instabilité politique et institutionnelle et se trouve actuellement confrontée à la redoutable tâche de réforme de son développement et de sa gouvernance après avoir réussi à organiser les élections parlementaires et présidentielles

Tableau 3: Besoins d'assistance technique de la Guinée

Domaine d'assistance technique	Besoin d'assistance spécifique	Effet escompté sur le régime de LBC/FT
Définition de la stratégie nationale LBC/FT	Aider à la mise en place de la Stratégie nationale LBC/FT	Sensibilisation des autorités à tous les niveaux sur leur responsabilité pour le régime de LBC/FT
Formation	Formation du personnel judiciaire	Bonne connaissance des dispositions de LBC/FT pour de meilleures appréciations
CENTIF	Mise en place de la CENTIF	Couverture de tous les responsables de la conformité aux normes de LBC/FT
Evaluation mutuelle	Aider à la préparation de l'Evaluation mutuelle de la Guinée	Connaissance du niveau actuel du régime de LBC/FT pour son amélioration

Source: Rapport pays, novembre 2011

Conclusion

174 - En 2011, le contexte post électoral en Guinée n'a pas permis d'entreprendre rapidement des actions visant à améliorer le régime de LBC/FT qui est très faible. Le pays a des défis importants à relever pour dresser de solides barrières contre les diverses formes de crimes organisés qui sévissent dans le pays. Il faut reconnaître que les autorités politiques ont pris des mesures pour combattre le crime organisé mais le niveau d'efficacité laisse beaucoup à désirer du fait de l'écart considérable entre les ressources nécessaires et les ressources limitées disponibles. Par conséquent, la Guinée a besoin d'assistance en plus de l'engagement politique nécessaire.

175 - En 2012, le pays doit affirmer son engagement

respectivement en 2008 et 2009. Les partis politiques du pays sont compétitifs mais faibles du point de vue constitutionnel. Ils souffrent habituellement de l'interférence militaire et des changements d'alliances personnelles. Les chefs de partis ne peuvent et ne veulent pas exercer pleinement leur fonction constitutionnelle et leur programme politique alors que les factions militaires ont plusieurs fois démontré leur disposition à maintenir ou étendre leurs prérogatives personnelles par des coups d'Etat, des assassinats et des menaces. L'arrestation illégale du Premier Ministre le 1er avril 2010 constituait une grave atteinte à l'intégrité de la gouvernance démocratique et les nominations militaires effectuées ensuite par le Président ont rendu le gouvernement presque incapable de réformer le secteur de la sécurité et renforcer l'Etat de droit. Pire,



le Président est tombé malade et, vers la fin de l'année, déclaré incapable, suscitant des craintes que toutes réformes de gouvernance mises en place seraient rompues au cours de la transition.

Situation économique et financière

177 - La Guinée Bissau a une économie à base agricole dont 70% des travailleurs sont dans l'agriculture qui représente environ 60% du PIB. Le secteur est dominé par les noix d'acajou et la production halieutique. L'économie est à base monétaire et le secteur financier est sous-développé avec un taux de bancarisation de moins de 5%. Cet important marché informel pose le risque de blanchiment de capitaux et d'autres crimes sous-jacents.

178 - Le second Document de la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II) donne une évaluation détaillée des tendances de la pauvreté qui montrent que la pauvreté s'est aggravée au cours de la dernière décennie. Sur la base de la seconde Enquête sur les Familles pour l'Evaluation de Pauvreté Légère de 2010 (ILAP II/EFEPL II), le DSRP II indique que le taux de pauvreté a évidemment augmenté de 64,7% en 2002 à 69,3% en 2010, tandis que le taux de pauvreté extrême est passé de 20,10% à 33% au cours de la même période. Cela est dû principalement à l'instabilité politique continue qui a caractérisé cette période, avec la mauvaise politique économique des administrations précédentes. La faiblesse du revenu de la croissance était aggravée par l'augmentation des prix des denrées alimentaires et les combustibles ainsi que par la baisse de l'économie mondiale en 2008-2009.

179 - Le pays est actuellement sur la voie de la reprise. En 2011, l'économie a connu une hausse de la production de noix de cajou et des prix meilleurs que prévu pour l'exportation. Ceci a permis de soutenir les revenus et d'alléger les pressions fiscales et de la balance des paiements. L'impact général sur le commerce est important et positif et n'est atténué en partie que par la hausse des prix d'importation de produits alimentaires et de combustibles. En conséquence, la réelle croissance du PIB est prévue à un niveau de 5,3% en 2011 à cause de la production/exportation continue des noix d'acajou et du secteur dynamique du bâtiment dans un climat de restauration de la

confiance à la suite de l'achèvement du point de PPTE.

180 - On craignait que la hausse des prix d'importation de produits alimentaires et combustibles au début de l'année allait faire monter l'inflation totale à 4,8%. On prévoit que l'inflation fondamentale sera jugulée et l'inflation totale retomberait dans la gamme des cibles de 2 ± 1 de l'UEMOA à mesure que les prix des denrées alimentaires et de l'énergie au niveau international se stabilisent. On prévoit la continuité de la tendance économique actuelle jusqu'en 2012, bien que l'économie reste vulnérable. Les incertitudes des économies avancées posent des risques et, au plan intérieur, la croissance continue est évidente avec l'amélioration de la sécurité et le maintien de la stabilité politique.

181 - La Guinée Bissau continue également d'être confrontée à des défis majeurs, notamment ceux dus à des conditions extérieures et des chocs exogènes défavorables. En particulier, les risques dus à une probable aggravation de la crise économique mondiale sont importants et porteraient atteintes aux exportations, à la croissance économique du pays et aux revenus du gouvernement nécessaires pour financer la réalisation de ses programmes et réformes de développement. Il urge de souligner la diversification de la production et la base des exportations pour réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs. Le fait de trop compter sur les besoins de financement de bailleurs ou le financement extérieur pour soutenir le budget doit également être atténué par le renforcement des efforts du gouvernement pour impulser le financement interne qui permettrait au gouvernement de maintenir le budget dans les limites des ressources disponibles.

Prévalence des infractions sous-jacentes

182 - La Guinée Bissau reste un Etat très vulnérable qui peut attirer les délinquants. Le trafic de drogue par des cartels venant d'autres parties du monde a été la principale source identifiée des biens illicites. La corruption au niveau des institutions publiques reste un grand défi pour le pays. Elle est considérée répandue et principalement alimentée par le trafic illicite de drogues. Avec des institutions faibles et des frontières poreuses, la Guinée Bissau est devenue un important point de transit pour les trafiquants de drogues latino-américains



qui envoient la cocaïne en Europe. On raconte que de puissantes sections de l'armée, de la police et du gouvernement sont impliqués dans ce trafic. Le retour à son poste en 2010 du Vice Amiral José Américo Bubo Na Tchuto en particulier, a renforcé les déclarations selon lesquelles le pays est en train de devenir rapidement un « Etat des narcotiques ». La Guinée Bissau était classée 154ème sur 178 pays évalués en 2010 pour l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International ; ce classement n'a pas changé en 2011.

183 - Les efforts du gouvernement dans la lutte contre la corruption n'ont pas encore donné le résultat souhaité. En 2010, l'Union Européenne a décidé de retirer son soutien à la réforme du secteur de sécurité de la Guinée Bissau, un programme qui a commencé en 2008. L'UE a fondé sa raison sur l'indifférence continuelle à l'Etat de droit et à l'ordre constitutionnel de la part des autorités³¹. Cette décision de l'UE faisait suite à la nomination du général Antonio Injai comme Chef des Forces Armées par le gouvernement.

184 - L'insuffisance des ressources et la corruption endémique sont également un grave défi pour l'indépendance de la justice. Le Département d'Etat des Etats Unis a déclaré qu'il n'y a pas de ressources, essentiellement, pour mener des enquêtes sur les délits et pas assez de locaux de détention formelle³². Grâce au soutien du Bureau de l'ONU pour la lutte contre les Drogues et le Crime (ONUDC), le travail était terminé en fin 2010 avec la restauration de 2 prisons à Manôa et Bafatà, qui sont ainsi devenues les seules prisons sûres dans le pays. Cependant, aucun prisonnier n'y avait été transféré à la fin de l'année. Les juges et les magistrats sont mal formés, payés de façon irrégulière et très portés sur la corruption. Il y a une culture d'impunité notamment parmi les militaires. Une loi de 2008 prévoit l'amnistie pour les personnes ayant commis des délits politiques. Alors que les investigations sur l'assassinat du Président João Bernardo Vieira et du Chef des Forces Armées, Tagme Na Waie, en 2009 étaient jugées improductives, l'Amiral Na Tchuto était nommé de nouveau à la tête de l'armée malgré des demandes publiques répétées de son arrestation pour sa complicité suspecte dans des complots antérieurs et dans le trafic de drogues illicites.

185 - Bien que les rapports aient indiqué une baisse dans le transit de cocaïne dans le pays, il est difficile de dire si c'est dû à un changement de tactique de la part des criminels, ou à une baisse de la capacité de détection ou des efforts du pays et du soutien de la communauté internationale. Ce qui est très sûr, c'est que le pays a des vulnérabilités qui peuvent toujours être exploitées par les trafiquants de drogues : il y a beaucoup d'îles inhabitées et sans sécurité ; les eaux côtières et les frontières terrestres du pays sont très poreuses ; le pays n'a pas assez de ressources policières pour détecter les cas de trafic de drogues, mener des enquêtes et des poursuites judiciaires sur eux. Selon des informations antérieures, la quantité de drogues importées par l'intermédiaire du pays est très importante, ce qui veut dire que les trafiquants sont disposés à donner des pots-de-vin pour faire passer leurs produits illicites. Le mouvement des espèces et des véhicules entre le pays et son voisin le Sénégal est une préoccupation majeure qui doit être prise en compte par les deux pays. Cependant, les autorités n'ont fourni aucune statistique sur ces crimes en 2011.

186 - Le gouvernement reconnaît l'importance d'une approche forte et concertée pour combattre l'extension du trafic de drogues et le commerce de drogues illicites. Il prévoit une réaffirmation ferme et sans équivoque de son engagement à combattre la montée du crime organisé. L'évaluation sans détour par le gouvernement de la situation et sa stratégie à deux volets de vigoureux efforts de répression au niveau national avec le soutien de la coopération régionale et internationale a reçu le soutien du FMI.³³

Situation de la LBC/FT

187 - Le Rapport d'Evaluation Mutuelle de la Guinée Bissau a été adopté en mai 2009. Beaucoup d'insuffisances étaient identifiées dans le cadre de LBC/FT du pays. Le pays a présenté son second rapport de suivi en novembre 2011 et il n'y avait eu de changement significatif durant la période concernée par rapport à la précédente.

188 - Les autorités ont mis en place un Comité Interministériel et la CRF est maintenant tout à fait opérationnelle bien qu'aucun rapport de déclaration d'opération suspecte n'ait été reçu par la CRF. L'engagement du gouvernement

³¹ Ibid.

³² Voir le Rapport de la Maison de la Liberté sur la Guinée Bissau sur <http://www.freedomhouse.org/reports/freedomworld/2011/guinea-bissau>

³³ Voir Guinée Bissau: Note de Conseil du Personnel Conjoint sur le Deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté sur <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2011/cr11352.pdf>

d'élaborer son régime de LBC/FT reste faible comme le prouve le soutien minimum que le gouvernement donne à la mise en œuvre de mesures de LBC/FT. Une mission de haut niveau a été entreprise par le GIABA en 2011 pour discuter avec les autorités et donner le soutien nécessaire pour l'élaboration du régime de LBC/FT du pays.

Assistance technique

- 189 - Il est évident que la Guinée Bissau a besoin de soutien pour renforcer ses capacités d'enquêtes, de poursuites et de justice pour la LBC/FT. La CRF a besoin de soutien continu pour être en mesure de réaliser ses opérations à temps. Le cadre de supervision de LBC/FT a besoin d'être complètement élaboré et appliqué ensuite. Le cadre de coopération internationale doit être développé pour renforcer la coopération avec les autorités d'origine et de destination de la cocaïne qui transit par le pays.
- 190 - Les besoins d'assistance technique spécifiques déterminés par les autorités sont la formation dans les exercices de typologie et de recherche; un atelier sur la logistique et la sensibilisation pour l'Assemblée nationale, les autorités chargées de la réglementation, de répression, etc. ; et l'élaboration de brochures d'information dans les trois langues de la CEDEAO.
- 191 - Les autorités se proposaient d'inviter l'Assemblée nationale à approuver la Loi Uniforme de l'UEMOA sur la lutte contre le financement du terrorisme; d'organiser un programme d'émission radio pour le grand public; et de compléter le cycle de nomination et d'installation du CN et du Chef de la CRF.

Conclusion

- 192 - La Guinée Bissau est l'un des pays de la région qui traîne encore dans l'élaboration des régimes de LBC/FT. Malheureusement, les progrès sont très lents malgré tout le soutien fourni par le GIABA, l'ONUUDC et d'autres partenaires. L'engagement du gouvernement pour les questions de LBC/FT est très faible, ce qui a un impact négatif sur le pays. Le Gouvernement de la Guinée Bissau doit faire preuve d'engagement politique et allouer des ressources à la CRF et aux autres institutions chargées de l'application de mesures de LBC/FT pour leur permettre de fonctionner de

façon optimale. La communauté internationale sera plus encouragée à donner un appui si le gouvernement est capable de démontrer son engagement à s'attaquer au problème de BC et de FT et d'impliquer tous les délits sous-jacents au BC/FT.

Libéria

Situation politique

- 193 - Le Libéria est l'un des pays d'Afrique de l'ouest qui a connu un conflit interne. La guerre civile (1989-2003) et la mauvaise gestion gouvernementale ont détruit une bonne partie de l'économie comme les infrastructures de la capitale, Monrovia et de ses environs. Le pays se débat toujours pour se remettre de la dévastation de la guerre civile qui a duré une décennie et demie. Le Libéria a organisé, après la guerre, sa première élection démocratique en 2006, remportée par Ellen Johnson Sirleaf, la première femme Présidente en Afrique. Le Prix Nobel de la Paix a été aussi accordé à la Présidente Sirleaf quatre jours avant l'élection de 2011 qui lui a permis d'exercer un second mandat comme Présidente de la République.

Situation économique et financière

- 194 - Le Libéria est un pays à faible revenu où 64% de la population vit dans la pauvreté, avec une répartition inégale entre les habitants des zones rurales et urbaines. Riche en ressources minérales et bénéficiant d'un climat favorable à l'agriculture, le Libéria avait été, jusqu'à la guerre civile, un producteur et exportateur de produits de base, notamment de bois et caoutchouc. Il y a une petite industrie de fabrication locale appartenant principalement à des étrangers.
- 195 - En 2008, le Gouvernement du Libéria a lancé la Stratégie de réduction de la pauvreté qui a présenté son programme stratégique de développement économique et social à moyen terme. Cette stratégie était fondée sur la base d'une large concertation nationale avec les libériens. Elle fixe le programme du gouvernement et les priorités de développement jusqu'en 2011. En 2009, l'Assemblée nationale a voté la Loi sur la gestion des finances publiques. En janvier 2010, le gouvernement a publié le premier Document cadre du budget du Libéria qui comprend l'état de l'économie et des finances publiques et qui constitue la base de préparation du Budget 2011.



- 196 - La stratégie de croissance largement approuvée était basée sur des investissements dans un environnement sécurisé, dans les infrastructures économiques et sociales et dans les organismes de gouvernance qui visent tous à promouvoir le secteur privé qui constitue le principal moteur de la croissance. Grâce à cette stratégie, l'économie s'est améliorée régulièrement au cours des quatre dernières années, malgré les circonstances difficiles et stimulantes comme la crise économique mondiale de 2009 qui a eu un impact négatif sur la croissance et la performance fiscale du Libéria.
- 197 - La croissance du PIB du Libéria a atteint une moyenne de 7,2% au cours de la période 2005-2009, restant bien au-dessus de la moyenne mondiale et celle de l'Afrique au sud du Sahara qui étaient respectivement de 3,4% et 5,5% au cours de la même période. Cependant, la croissance a baissé à 4,6% en 2009 de son niveau de 9,4% de l'année précédente à cause de l'effet négatif de la crise financière mondiale sur l'économie nationale. Le PIB réel en 2011 a atteint un pourcentage de 5,5% alors que le taux d'inflation annuel atteignait une moyenne de 7,3%.
- 198 - Le secteur agricole a continué d'être le principal moteur de la croissance, la production de riz et de manioc contribuant fortement à la croissance ces dernières années. Les exportations de caoutchouc, qui étaient affectées par la récession mondiale et le processus d'une replantation nécessaire qui a baissé de 50% en 2009, donnent des signes encourageants de reprise et devraient devenir solides dans quelques années avec l'exportation des arbres replantés arrivés à maturité avec la reprise mondiale des principaux secteurs économiques qui nécessitent l'importation de caoutchouc naturel. D'autres produits agricoles importants comme l'huile de palme, le café et le cacao doivent également, selon les prévisions, apporter une importante contribution à la croissance dans quelques années.
- 199 - Un impact important de la crise financière mondiale sur le Libéria a été la baisse du taux de change due principalement au manque de dollars US résultant de la baisse des exportations et des envois d'argent de l'extérieur par suite de l'aggravation du chômage aux Etats Unis et dans les pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économique

(OCDE) et du manque d'accès aux finances pour les importateurs libériens. Le dollars libérien a baissé de 9% en 2009, mais il s'est stabilisé depuis janvier 2010, grâce en partie aux enchères du dollars de la Banque Centrale et aux actions fiscales du gouvernement visant à promouvoir l'augmentation de l'utilisation de la monnaie libérienne dans les transactions.

Prévalence des infractions sous-jacentes

- 200 - Au Libéria, le blanchiment d'argent est dû principalement à la corruption, à la fraude fiscale, au trafic de drogues, à la contrebande, au vol qualifié, à la prostitution et à la falsification. Les activités de BC sont effectuées par l'intermédiaire des banques, les mouvements transfrontaliers d'argent liquide, l'immobilier, les casinos, les autres lieux de pari et les sociétés d'assurance.
- 201 - Le Libéria est considéré comme un lieu de transit pour l'héroïne d'Asie et la cocaïne d'Amérique du sud destinées aux marchés européen et américain. La corruption, les activités criminelles, le trafic d'armes, l'écrasante domination de l'utilisation du dollars US comme instrument d'échange accepté et le commerce illégal de diamant et de bois le long des frontières poreuses en dehors de la couverture de sécurité de la Mission de l'ONU au Libéria ont fourni d'importantes possibilités de blanchiment d'argent et commerce de drogues illicites. Malgré l'engagement du Gouvernement de combattre la corruption, le problème reste important. L'évaluation du Libéria par rapport à l'Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International qui était 87^{ème} en 2010 est tombée à 91 en 2011. Pour 2011, les autorités n'ont pas donné de statistiques concernant les chiffres réels pour les crimes sous-jacents.

Situation de LBC/FT

- 202 - En 2010, le Comité de conformité et le Comité de réforme bancaire ont poursuivi le rythme de leurs efforts pour assurer une recapitalisation appropriée des banques et améliorer la supervision et la réglementation des institutions financières. Une Stratégie nationale de l'inclusion financière pour la période 2008-2012 a été terminée. La modernisation du système de paiement a connu un essor important en 2009

après l'introduction d'opérations bancaires par sms et l'internet en 2008. Plusieurs réunions de partenaires ont été organisées pour promouvoir un soutien public aux organismes de contrôle dans son processus de réforme.

203 - Cependant, la révision de la Loi de LBC de 2002 était bloquée en 2010 par des changements de dirigeants au Ministère de la Justice dû au départ du Ministre des Affaires Etrangères et de son Adjoint. Ces changements ont bloqué la préparation du cadre juridique alors que la nouvelle équipe est en train de se familiariser aux documents présentés par le Correspondant national du GIABA pour le Libéria.

204 - Le Comité Interministériel a commencé le processus de changement et de perfectionnement des lois actuelles de LBC du Libéria pour les adapter aux normes internationales. Au cours d'un séminaire organisé avec le soutien du GIABA pour examiner la loi de 2002 contre le blanchiment de capitaux (LBC), les partenaires ont revu le projet de lois initial et ont fait des recommandations. Ce séminaire et la discussion qui a suivi entre le GIABA et les autorités libériennes compétentes sur la rédaction des lois de LBC amendées les ont sensibilisées à la nécessité d'un cadre juridique approprié pour la lutte contre la menace du BC.

Assistance technique

205 - Le Libéria a besoin de soutien pour renforcer ses capacités en matière d'enquêtes, de poursuites et de jugements pour faire face aux BC/FT. Le régime rudimentaire de LBC/FT requiert un soutien continu pour combler ces faiblesses identifiées au cours de son processus d'évaluation mutuelle. Le cadre de supervision de LBC/FT a besoin d'être développé.

206 - Les besoins d'assistance technique spécifiques déterminés par les autorités sont: l'établissement et l'équipement de la CRF, la logistique et un atelier de sensibilisation ainsi que la formation des législateurs et du personnel chargés de la réglementation, de répression etc. ; l'entreprise d'étude sur les typologies concernant les crimes (produits de vol armé, etc.)

Conclusion

207 - Une évaluation du système de LBC/FT du Libéria a été effectuée en novembre 2010 et le rapport

a été examiné en mai 2011. Le Libéria est l'un des pays de la région qui tarde encore à mettre en œuvre des mesures de LBC/FT. Considérant que le pays sort d'un conflit, les défis auxquels il est confronté sont énormes. Cependant, il est très clair que les autorités libériennes n'ont pas accordé à la réalisation de la LBC/FT l'attention qu'elle mérite. Considérant également que l'économie est vulnérable à la forte demande du dollars US, que c'est une économie monétaire qui fonctionne dans la fragile zone du fleuve Mano, que les criminels peuvent trouver le pays attrayant pour le blanchiment de leurs fonds en monnaie qui a plus de valeur comme le dollars US, il est nécessaire que les autorités fassent preuve d'intérêt pour la LBC/FT afin de protéger l'économie, notamment son secteur financier, contre les abus des criminels. Il est nécessaire d'accélérer l'action sur la révision et la reformulation de Loi de LBC pour y inclure une vaste gamme de délits sous-jacents comme le financement du terrorisme et pour donner un appui juridique à la mise en place d'une CRF conforme aux normes internationales.

Mali

Situation politique

208 - Le Mali est l'un des pays d'Afrique de l'ouest qui a connu une stabilité politique au cours de ces dernières vingt (20) années. En effet, après l'adoption du multipartisme en 1991, le pays a adopté, après referendum, un projet de constitution établissant le pluralisme politique et un système présidentiel en janvier 1992. Il est bien connu dans la région comme un modèle de démocratie où la liberté d'expression et les droits humains sont respectés.

209 - Les points importants des événements politiques en 2011 sont la préparation des élections présidentielles et parlementaires difficiles prévues le 29 avril et le 22 juillet 2012. Les organisations de la société civile, y compris les ONG et les syndicats travaillent d'arrache pied pour encourager et assurer la consolidation de la démocratie au Mali par le biais de la tenue d'élections libres et transparentes en 2012.

210 - Des efforts ont été déployés pour permettre aux femmes d'accéder à des postes de décision de l'Etat. Depuis avril 2011 et pour la première fois dans l'histoire du pays, Madame Cissé Mariam Kaïdama Sidibé a été Premier Ministre du Gouvernement du Mali. Dans le

même sens, pour le respect des droits humains et l'égalité des citoyens, l'Assemblée Nationale a adopté le nouveau Code des personnes et de la famille avec des amendements pour améliorer des dispositions législatives pour les droits humains, le mariage religieux, le divorce, les enfants naturels et l'adoption, les minorités, la garde des enfants, l'émancipation et le droit successoral.

211 - En ce qui concerne la décentralisation et la lutte contre l'insécurité au nord du Mali, le gouvernement malien a adopté le projet de loi créant les régions de Taoudeni et Menaka dans le cadre d'un programme quinquennal de découpage territorial. Cette mesure vise à faire passer le nombre de régions administratives de 8 à 19. En effet, la région septentrionale du Mali connaît, depuis quelques années, des violences et des kidnappings commis par des terroristes principalement liés à Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI) et à des groupes de bandits armés. Cette violence est exacerbée par la présence, dans les régions de Tombouktou, Gao et Kidal, de centaines d'hommes fortement armés venant de la Libye après la chute du Colonel Mouhamar Khadafi. En conséquence, des troubles sociaux ont été observés récemment avec des tensions qui éclatent dans les anciens centres de révolte des Touaregs.

Situation économique et financière

212 - La performance économique a connu des tendances positives en 2010 malgré la baisse du secteur secondaire due à la baisse de la production d'or et d'autres industries manufacturières. En effet, le taux de croissance de l'économie malienne était de 5,8% en 2010 contre 4,5% en 2009. Sans s'attendre à une performance égale des évaluations provisoires du FMI et de l'UEMOA concernant la performance économique en 2011 comprennent un taux de croissance supérieur ou égal à 5,3%. Cette performance est justifiée par l'addition des gains du secteur primaire (6,4%) et du tertiaire (4,4%) et la molle reprise prévue dans le secteur secondaire (5,4%). Le déficit général qui était de 2,6% du PIB en 2010 contre 2,3% en 2009 s'éleva à 4,2% du PIB en 2011

213 - Au cours des quatre premiers mois de 2011, le taux d'inflation a montré, au cours de la même durée en 2010, une augmentation de 2,6% contre 1,3% en 2010, ce qui montre que le taux

d'inflation était plus élevé en 2011 qu'en 2010 où il était de 1,2% contre 2,2% pour 2009. Cet accroissement s'explique par la flambée des prix des denrées alimentaires, des services de logement et des transports.

214 - Pour le commerce extérieur, les exportations et les importations ont augmenté de 8% et de 9% respectivement. Au total, la contribution de la consommation, des investissements et du commerce extérieur à la croissance du PIB était de 3,4 points, 1,7 points et 0,2 point respectivement.

215 - En 2011, les finances publiques étaient caractérisées par une détérioration des principaux équilibres budgétaires liés à l'augmentation relativement modérée des revenus prévus. Le total des revenus budgétaires a augmenté de 3,1% à 16,3% du PIB. Cette augmentation était due à l'augmentation des revenus fiscaux de 5,9% et à la baisse des revenus non fiscaux à 14,1% du PIB. Les revenus non fiscaux ont connu une baisse de 17,9%. Les dons ont augmenté de 24,8% en 2011 à 3,3% du PIB.

216 - Les transactions extérieures du Mali en 2011 ont conduit à un déficit de 55 milliards, ce qui représente une aggravation de 34,5 milliards par rapport au niveau de l'année 2010. Ce changement était dû à l'augmentation du déficit de compte actuel, malgré l'amélioration du surplus pour le compte du capital et des transactions financières.

217 - Pour la dette, le Mali a une situation supportable à cause des initiatives heureuses de réduction de la dette. L'amélioration de l'analyse du caractère supportable de la dette faite avec le FMI et la Banque mondiale a conduit les autorités à réduire le risque de surendettement, face aux chocs extérieurs et à la vulnérabilité de la dette qui s'est aggravée par rapport à l'instabilité des exportations d'or. De plus, la dette intérieure totale a fait l'objet d'un audit et un remboursement est en train d'être négocié avec les créanciers. En 2011, le reliquat de la dette publique est passé à 28,7% contre 26% à la fin de 2010 et 25% en 2009.

218 - La pauvreté reste un problème important au Mali où presque la moitié de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté en 2009, malgré la performance économique réalisée par le pays au cours des dernières années, qui était meilleure que celle du reste des pays de l'Afrique au sud du Sahara et de l'UEMOA. Cette pauvreté est principalement rurale et les

inégalités régionales sont restées relativement fortes. De même, le Mali a continué à être confronté à des contraintes exogènes: le temps, les prix fluctuants des produits d'importation et d'exportation, et les crises aux niveaux international et sous-régional. Les prévisions restent encore positives pour réaliser un taux de croissance annuelle par habitant de 3,5% du PIB. Avec un tel taux de croissance du PIB par tête d'habitant, on pourrait réaliser l'objectif de 35% sur l'incidence du seuil de pauvreté en 2015.

219 - Le Mali a été classé premier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) pour l'amélioration de son environnement des affaires, selon le Rapport du Doing Business publié par la Banque Mondiale en 2011. Le Mali a avancé de 20 rang en quatre ans, se classant 153ème en 2011 en passant de 166ème en 2009 à 156ème en 2010. Cette progression est justifiée par les réformes menées pour rationaliser la situation des affaires en matière d'entreprenariat et d'accès au crédit. Pour l'Indice de perception de la pauvreté publiée annuellement par Transparency international, le Mali a amélioré son classement en accédant à la 118ème place sur 183 pays dans les évaluations mondiales de 2011, contre 116ème place sur 173 pays en 2010. Il s'est classé 23ème en Afrique et 8ème en Afrique de l'ouest.

Prévalence des infraction sous-jacentes

220 - Au Mali, la situation est particulièrement sensible en ce qui concerne les délits ; elle est généralement caractérisée par des interactions entre le trafic de drogues, le trafic d'armes, le terrorisme (et son financement) et le blanchiment d'argent. En effet, beaucoup de rapports sur la criminalité au Mali indiquent l'existence de groupes terroristes avec les trafiquants d'armes et de cocaïne destinée à l'Europe. Malgré l'existence d'une législation spécifique portant sur toutes les formes de délits, les facteurs associés aux frontières poreuses, le manque de formation, la mauvaise qualité des équipements, des structures et lois inappropriées et le manque d'information entre les partenaires restent des gageures.

221 - En outre, dans son Rapport Pays, la CRF (CENTIF) met l'accent sur les principaux délits suivants: la fraude sur les transactions d'achat et de vente d'or et les chèques falsifiés.

Ces délits sont dus au manque de contrôle bancaire approprié, à une molle application de la législation et à l'insuffisante capacité des autorités concernées.

Situation de la LBC/FT

222 - Le PSPSDN et le PNI sont deux approches nouvelles qui peuvent maximaliser les chances du Mali d'éradiquer le fléau du terrorisme en particulier et du crime organisé en général. Le PSPSDN est une approche appropriée des problèmes de développement en tant que facteur qui fait partie intégrante de la lutte contre le terrorisme. Quant au PNI, c'est une structure qui sert à renforcer la capacité de toutes les structures chargées de la répression des délits d'une part et, de l'autre, de la coordination pour maximaliser la synergie entre les structures, sous l'égide du Ministère de la Justice.

223 - Le Gouvernement du Mali a fait des efforts pour relever ces défis. Le Mali a créé un certain nombre de structures pour renforcer la capacité de lutte contre la criminalité. Notamment les structures sont les suivantes :

- Le tribunal des délits économiques et financiers ;
- Le Commissariat général aux comptes;
- La Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) – CRF;
- La Commission nationale de lutte contre la prolifération des petites armes;
- Le Comité interministériel de coordination de la lutte contre le terrorisme;
- Le Comité interministériel pour la sécurité de l'aviation civile;
- Le Comité interministériel de coordination de la lutte contre la drogue et le Bureau central de la lutte contre les narcotiques;
- Le Programme pour la gouvernance commune de la paix et la sécurité (PGSP)
- Programme spécial pour la paix, la sécurité et le développement au nord du Mali (PSPSDN);
- Le Programme national intégré de lutte contre le trafic de drogues illicites et le crime organisé (Décret N° 09-675/PM-RM du 24 décembre) ;
- Le Bureau central des narcotiques.

224 - Les actions menées par le Mali sont illustrées par la création de structures opérationnelles, la réforme de la législation criminelle et son adaptation aux normes internationales, la coopération internationale et enfin les opérations régulièrement menées par les forces de défenses et de sécurité. Il faudrait





également noter que la création, sous l'Autorité du Président de la République, d'une Cellule de lutte contre le terrorisme est en cours.

- 225 - La création de ces structures est accompagnée par la réforme nécessaire de lois et leur adaptation à la situation de la législation internationale, régionale et sous-régionale. A cet effet, le Ministère de la justice a créé une commission pour la revue des textes de lois relatifs à la criminalité, commission étendue à tous les services impliqués dans la mise en œuvre de la politique menée contre la criminalité.
- 226 - Toutes les structures qui sont en place, malgré leur caractère "sectoriel", travaillent en collaboration entre elles en cas de besoin; et c'est la base d'un aspect de l'approche du gouvernement malien pour la lutte contre le terrorisme.
- 227 - Les forces de sécurité et de défense inspectent régulièrement le territoire, notamment le Sahel avec des patrouilles de routine, des patrouilles communes avec les pays voisins et enfin avec des opérations communes si nécessaire et sur la base d'accords spécifiques conçus pour une lutte efficace contre le terrorisme et le crime organisé en général.
- 228 - Le 3^{ème} rapport de suivi présenté par le Mali en novembre 2011 a indiqué l'entrée en vigueur de la Loi Uniforme N° 10-062 du 30 décembre 2010 contre le financement du terrorisme. Cette loi définit le cadre législatif de la lutte contre le financement du terrorisme. Elle complète en particulier les dispositions de la Loi N° 025/PRM du 23 juillet 2008 qui incrimine les actes de terrorisme au Mali. A ce titre, elle rectifie de façon remarquable plusieurs lacunes dans le mécanisme national de FT concernant les neuf Recommandations Spéciales du GAFI.
- 229 - Une conséquence immédiate de l'adoption de cette loi FT au Mali est certainement l'admission de sa CRF en juillet 2011, comme membre du Groupe Egmont. C'est là une marque de sa conformité à des critères requis comme les aptitudes, l'indépendance, la capacité opérationnelle, les ressources et la sécurité. La CRF a également indiqué qu'elle a reçue, pour la période janvier-septembre 2011, 21 déclarations d'opérations suspectes (DOS) sur le blanchiment d'argent, dont 20 ont fait l'objet d'investigation et 5 l'objet de poursuites judiciaires. Le rapport a également annoncé

trois accords de coopération devant être conclus avec des CRF étrangères.

Assistance technique

230 - Les besoins d'assistance technique du Mali sont indiqués ci-dessous:

- Formation d'analystes, de procureurs et d'enquêteurs;
- Revue des lois de LBC;
- Assistance pour l'établissement d'un mécanisme approprié pour le gel des actifs;
- Assistance pour la création d'un mécanisme approprié pour la détection des avoirs terroristes;
- Assistance pour le renforcement du contrôle frontalier ;
- Assistance technique pour la recherche et la typologie sur la LBC/FT et les délits connexes.

Conclusion

231 - L'analyse de la conformité aux recommandations du GAFI effectuée dans le dernier rapport de suivi présentée par le Mali a révélé des insuffisances dues à la Loi Uniforme N° 10-062 contre le financement du terrorisme. Cependant, il a été indiqué que le Mali réalisait des progrès importants pour améliorer son mécanisme de LBC/FT, comme le montre l'admission de sa CRF au Groupe Egmont. Le pays a été encouragé à poursuivre ses efforts comme le renforcement de la mise en œuvre effective des dispositions des lois de LBC/FT. Dans cette perspective, il serait particulièrement intéressant de voir, dans le rapport de suivi que le Mali doit présenter en novembre 2012 une performance améliorée sur les aspects suivants : la sensibilisation et la formation des acteurs nationaux, la coopération et la coordination des activités nationales de LBC/FT, l'organisation et la gestion des statistiques, la mise en œuvre des Résolutions 1267 et 1373 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, et le développement de mécanismes pour le gel des avoirs.

232 - Outre sa participation à toutes les réunions importantes où les questions du terrorisme et de son financement sont discutées, le Gouvernement du Mali est actuellement engagé dans des réformes institutionnelles dont les réformes des systèmes juridiques et de sécurité, sur la base d'une vision régionale qui tient largement compte des défis concernant l'insécurité au Sahel. A titre d'illustration, le Ministère de la Justice travaille actuellement sur un projet de lois pour créer un tribunal spécialisé contre la criminalité à grande



échelle, sur la coordination, par le canal du Programme National Intégré (PNI), la collecte des données criminelles et sur la facilitation de l'échange d'informations entre des enquêteurs et le juge.

Niger

Situation politique

233 - Le Niger a connu un régime de parti unique jusqu'à la fin de 1990 date à laquelle le multipartisme a été introduit. Une nouvelle Constitution a été adoptée en juillet 1999, créant le système semi-présidentiel dans lequel le Président est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans (renouvelable une seule fois). Il nomme le Chef du Gouvernement avec qui il partage le pouvoir exécutif. Un Conseil Supérieur pour la Restauration de la Démocratie (CSRSD) a été créé après le coup d'état qui a renversé le régime du Président Mamadou Tandja le 18 février 2010. Après des élections libres et transparentes reconnues par la communauté internationale en mars et avril 2011, M. Mahamadou Issoufou a été élu et a prêté serment en qualité de nouveau Président de la République le 07 avril 2011.

Situation économique et financière

234 - Le Niger est l'un des pays les plus pauvres au monde avec un PIB par tête d'habitant de 364 dollars US en 2010 et IDH de 0,295 qui le classe au 184ème rang sur 185 pays en 2011. Il a un taux de pauvreté de 62,1% (65,7 en zone rurale) caractérisé par un nombre élevé de femmes pauvres (les femmes représentent 3/4 des pauvres) qui est une conséquence de l'inégalité des genres pour l'accès aux intrants et à la connaissance. La pauvreté s'est aggravée par suite des pénuries chroniques de denrées alimentaires en 2011 notamment dues à des catastrophes naturelles. Les principaux indicateurs des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont très bas: 19,8% des enfants meurent avant l'âge de 5 ans; le taux d'accès à l'eau potable est de 68,7%; le taux de scolarisation à l'élémentaire est de 43%, et seul 28,7% des adultes sont alphabétisés. L'espérance de vie à la naissance était de 54,8 ans pour les femmes et 52,9 ans pour les hommes en 2010.

235 - Les ressources les plus importantes du Niger sont, l'or, le fer, le charbon, l'uranium et le pétrole. En 2010, l'économie a connu un

taux de croissance de 8% du PIB réel contre -0,9% en 2009, en raison de la performance constatée dans les secteurs agricoles et miniers. Cette accélération est intervenue dans un contexte de stagnation des prix. Le taux annuel moyen d'inflation était de 0,9% contre 4,3% en 2009. L'activité économique a repris après la sécheresse de 2009 et les effets du coup d'état militaire de février 2010. Malgré la crise libyenne, la croissance du PIB a atteint presque 4% en 2011.

236 - Pour les finances publiques, la situation est caractérisée par une amélioration pour les déficits fiscaux principalement due à l'augmentation des revenus et à la réduction des dépenses. Pour 2011, on prévoyait un taux -1,7% du PIB.

237 - L'économie a connu une croissance de 17,1% dans le secteur primaire et une baisse de 8,4% en 2009. Au cours de la même période, les activités de l'exploitation des ressources forestières et de la pêche ont connu respectivement une baisse de 3,3% et 19,4%. Cependant, le bétail a beaucoup souffert du manque de fourrage et de la crise alimentaire entraînant une baisse de 4,6%.

238 - Le secteur secondaire a connu une croissance de 6,9% contre 5,5% en 2009 principalement grâce au secteur minier qui a réalisé une croissance de 18,3% à la suite de l'augmentation de la production de la société minière SOMAIR. De même, la production d'énergie a connu une amélioration avec un taux de croissance de 6,5%. Par contre, le secteur du bâtiment a connu un ralentissement de son taux de croissance qui était de 5,5% contre 6,1% en 2009, en raison de la baisse des dépenses d'investissements publics.

239 - Pour l'année 2011, le taux de la croissance économique est tombé à 5,5% surtout à cause de la baisse de la production agricole et minière, après la bonne performance de ces secteurs en 2010. La production primaire a augmenté de 5,8% grâce à l'augmentation de 6,8% de la production agricole. En même temps, l'élevage, les ressources forestières et la pêche ont augmenté de 4,3%, 3,6% et 3,2% respectivement.

240 - Dans le secteur secondaire la croissance était 4,7% grâce surtout à l'industrie du bâtiment où l'on prévoyait une croissance de 5,2% grâce à la continuité des principales infrastructures publiques. Les sociétés industrielles aussi ont connu un essor dans leur activité avec une



croissance de 4,5%. Pour les mines, un taux de croissance de 4,4% a été enregistré.

- 241 - Le secteur des services a connu une croissance de 5,4% principalement due au commerce et au transport. Les services des postes et télécommunication ont connu une croissance de 6%. De même, le secteur des activités financières a connu une croissance de 5,2%. Enfin, les contributions à la croissance du PIB en provenance des secteurs primaires, secondaires et tertiaires étaient de 2,7 points, 0,5 point et 2,3 points respectivement en 2011.
- 242 - Pour les prix, le taux moyen d'inflation annuelle était de 0,9% en 2010 contre 4,3% en 2009. Cette tendance est justifiée en particulier par la mise en œuvre effective du plan d'assistance aux populations vulnérables pendant les périodes de soudure, les effets de bonnes récoltes en 2010/2011.

Prévalence des infractions sous-jacentes

- 243 - L'insécurité au Niger reste étroitement liée au trafic et à la contrebande de tout genre : les cigarettes, les drogues provenant d'Amérique Latine et destinées à l'Europe, les migrations illégales. Elle est également liée à l'existence de ressources minérales dans le pays. Cette insécurité menace l'état fragile, qui est un carrefour stratégique entre le nord et le sud du continent, riche en ressources minérales et énergétiques. Aujourd'hui, par leur contagion, les menaces locales et régionales deviennent rapidement des risques d'une dimension internationale. La fin de la crise libyenne, la reprise en Côte d'Ivoire après la guerre et le renversement des dictateurs dans la région après le printemps arabe justifient les attentes d'une plus grande stabilité dans le Sahel. Toutefois, la menace des mercenaires partisans de Khadafi qui reviennent chez eux au Niger avec de l'argent cash et des armes lourdes, ce qui constitue un grave défi à la sécurité. Pour le Niger, le retour des mercenaires est un défi de plus pour les militaires étant donné leurs ressources très limitées et leur capacité limitée à se déployer sur le terrain difficile du Sahel.
- 244 - Le Niger a eu un score de 2,5 sur 10 en 2011 et est classé 134 sur 183 pays évalués selon l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International.

Situation de la LBC/FT

- 245 - Le Rapport d'évaluation mutuelle (REM) du Niger a été adopté en mai 2009 et son premier

rapport de suivi a été présenté en décembre 2010. Ce rapport a essentiellement indiqué deux domaines de progrès depuis l'adoption du REM en 2009, à savoir l'entrée en vigueur de la Loi uniforme N° 2010-05 du 21 janvier concernant la lutte contre le financement du terrorisme et le Décret 2010-541/PCSRD/MEF du 8 juillet 2010 relatif à la création du Comité interministériel pour coordonner la lutte contre le BC/FT.

- 246 - La création du Comité Interministériel pour la Coordination a pour but de renforcer le cadre de coopération. Le Comité n'était pas encore opérationnel faute de ressources humaines (aucun de ses membres n'est encore nommé) et financières (il n'y a pas de budget pour ces activités).
- 247 - L'analyse du second Rapport de suivi du Niger présenté en novembre 2011 n'indique aucun progrès dans la mise en œuvre des recommandations du REM. Les statistiques fournies par la CRF indiquent qu'aucune formation n'a été organisée en deux ans et une seule DOS a été reçue en 2011 (ce qui porte à 8 le nombre de DOS reçues par la CRF depuis 2005), il n'y a pas eu d'explication de ce résultat. Voir **tableaux 4 et 5**
- 248 - Le Niger a créé une Haute autorité pour la lutte contre la corruption et les délits connexes en juillet 2011. Cette autorité a pour mission de « centraliser et de traiter les dénonciations et les informations sur les faits ou des actes de corruption ». Auparavant, le Ministère de la justice avait créé une adresse électronique et un numéro vert pour permettre au public de « dénoncer tous les actes de corruption », notamment dans le domaine judiciaire. Les membres de la Haute autorité ont prêté serment le 21 octobre 2011.

Assistance technique

- 249 - Etant donné le bas niveau de la performance enregistrée, il reste impératif pour le Niger de se doter, dans les plus brefs délais possibles, d'une Stratégie nationale de LBC/FT. D'importantes actions de sensibilisation et de formation au profit des entités assujetties devraient être organisées par les organismes responsables (comprenant les CRF), ainsi que des initiatives de plaidoyer et d'ouverture en direction des autorités du pays. Il serait également hautement souhaitable de renforcer les ressources financières des organismes

Tableau 4: Résumé de RTS reçus par la CRF du Niger depuis sa création en 2005

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de DOS	0	1	1	3	0	2	1
Total reçu : 8							

Tableau 5: Résumé des ateliers de formation/sensibilisation organisés au Niger

Ateliers de formation/sensibilisation organisés							
Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre	0	5	1	1	1	0	0
Number of declaring entities trained/sensitized							
Year	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Number	- Banques - IF	-CENTIF - Banques - IF -Avocats -Huissiers -Notaire -Police Gendarmerie -Juges -Douanes	- Banques -IF -IMF -Compagnies d'Assurance	- CENTIF	- Banques - IF	Néant	Néant

IF : Institutions Financières : FMI: Institution de Micro Finance

chargés des questions de LBC/FT, dont la CRF.

Conclusion

250 - A l'exception de l'adoption de la loi de FT, l'analyse du premier et du second rapports de suivi révèle une situation préoccupante de LBC/FT au Niger. Elle montre une paralysie du mécanisme national nettement illustrée par l'état précaire du fonctionnement de la CRF. De même, aucune action n'est précisée concernant l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre des lois de LBC/CFT. Par conséquent, le Niger doit maintenant être soumis à un suivi intense conformément au processus et procédures d'évaluation mutuelle du GIABA. Donc le pays présentera son prochain rapport de suivi à la Plénière de la Commission Technique du GIABA en mai 2012, pour rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation mutuelle (REM).

Nigeria

Situation politique

251 - Une Fédération composée de 36 Etats avec une capitale fédérale (Abuja), le Nigeria est la

puissance dominante d'Afrique de l'ouest, le principal moteur du processus d'intégration de la CEDEAO. Cependant, malgré sa domination au niveau régional, l'histoire de la politique intérieure du pays a été caractérisée par l'instabilité. Bien que le régime démocratique ait été pratiqué dans les toutes premières années des indépendances après la domination de la Grande Bretagne et de 1979 à 1983, le pays a été gouverné par des dictateurs militaires pendant près de 31 ans sur ses 51 années d'indépendance. Le principal défi de gouvernance politique a été la formation d'une identité nationale unificatrice d'une population extrêmement diverse qui a besoin de profiter équitablement des énormes ressources du pays. Le fait de ne pas parvenir à surmonter effectivement ce défi a conduit à plusieurs tentatives réussies ou infructueuses de l'armée pour renverser les régimes dont la plupart ont été violentes. Cet échec a également provoqué des conflits violents et fréquents d'ordre interethnique, religieux et communautaire presque dans toutes les parties du pays; certains de ces conflits devenant une longue insurrection. La guerre civile du Biafra de 1967-1970 a été le point le plus élevé des conflits

violents, mais d'autres conflits moins intenses comme l'insurrection du Delta du Niger, le conflit de Jos, le soulèvement extrémiste de Boko Haram, la violence électorale fréquente restent encore à résoudre entièrement.

252 - La dictature militaire a pris fin avec la réussite de la transition à la gouvernance démocratique en 1999. Cependant, le pays a continué à connaître de virulentes crises politiques internes. Les problèmes de partage du pouvoir, de la rotation des fonctions politiques parmi les divers zones et groupes, le changement de dirigeant, le contrôle du gouvernement central et la crédibilité des élections ont été une source de violence politique à chaque cycle d'élection depuis 1999. Ces problèmes ont provoqué une mobilisation politique entraînant des divisions au cours de la période qui a précédé les dernières élections générales d'avril 2011. Alors que l'élection a été généralement jugée libre et juste, les controverses à ses résultats ont entraîné de violentes réactions spontanées dans les Etats du nord de la Fédération. Par la suite, ces réformes de renforcement et de gouvernance démocratiques n'ont progressé que d'une manière prudente, alors que les dirigeants du pays ont lutté pour éviter l'effondrement de l'Etat.

Situation économique et financière

253 - Le Nigéria compte sur le pétrole comme sa principale source de revenu qui en fait le pays qui a le plus de revenus en Afrique de l'ouest. Alors que les revenus du pétrole constituent plus de 80% du PIB les autres secteurs qui ont contribué d'une manière importante à la croissance économique sont les télécommunications, le commerce général, l'industrie, l'agriculture et les services. Sous l'impulsion des prix élevés du pétrole tout au long de l'année 2011, l'économie nigériane a soutenu l'impressionnante croissance réalisée depuis 2010. C'est là un reflet de la tendance régionale en Afrique de l'ouest, où la plupart des pays ont connu des taux de croissance relativement élevé au cours de la dernière décennie à part la période 2008-2009 (qui était due à une récession économique mondiale). Bien que pays à faible revenu, le Nigéria s'est fixé comme objectif d'être l'une des plus grandes économies du monde d'ici à l'an 2020. Selon le rapport de Africa Economic Outlook (Perspective Economique de l'Afrique) de 2011, le Nigéria est en train de faire des

progrès avec des réformes économiques qui lui donnent de solides bases économiques.

254 - Pour atteindre l'objectif à l'horizon 2020, le Gouvernement Fédéral est en train de procéder à des réformes visant à renforcer les institutions financières et à transformer l'économie au plan structurel. L'effort de réforme, soutenu par les revenus des prix élevés du pétrole a permis d'améliorer d'une manière importante les revenus macro-économiques comme une forte montée du PIB. La solide croissance en 2010, après la crise financière et économique mondiale, a souligné la reprise de l'économie nigériane et, dans une certaine mesure, la sagesse de ses politiques économiques.

255 - L'année 2011 a été caractérisée par une reprise économique mondiale incertaine et précaire, où la plupart des économies industrialisées des pays avancés ont connu une croissance très lente ou même négative. Des événements terribles de l'année 2011 qui ont entraînés des chocs pour l'économie mondiale sont le tremblement de terre et le tsunami au Japon et la crise persistante de la dette aux Etats-Unis et dans la zone Euro. Cependant, les incertitudes économiques mondiales ne semblent pas avoir eu d'effet significatif sur l'économie nigériane qui a connu une robuste croissance. Selon la vision de l'économie mondiale du FMI en 2011, les pays d'Afrique au sud du Sahara (ASS) dont le Nigéria, ont affiché une solide performance macro-économique avec beaucoup d'économies ayant déjà des taux de croissance proches de leurs moyennes d'avant la crise.

256 - Alors que la production de pétrole a commencé à reprendre après sa réduction au plus fort du conflit du Delta du Niger, le principal moteur de la solide croissance du PIB est resté les secteurs non-pétroliers comme les télécommunications, le commerce de gros et de détail, le bâtiment et l'immobilier. Le PIB réel des secteurs non-pétroliers a atteint 8,3% au cours de l'année considérée dans la revue³⁴. L'augmentation des prix du pétrole ont également permis de réduire d'une manière importante le déficit du PIB qui a baissé de 7,7% en 2010 à 0,2% en 2011. Et comme la proportion du PIB était aussi basse que 0,4%, tout comme le PIB par tête d'habitant dans la Parité du Prix d'Achat (PPA) était de 1.127, 53 dollarss. L'année 2011 a également d'importantes réformes dans le secteur bancaire comme les acquisitions, les fusions et la réforme de la réglementation. Les réformes ont restauré

34 Public Information Notice (PIN) No. 12/20 released by the IMF Executive Board

la confiance dans la plupart des banques ayant affiché un accroissement de leurs profits et ont des signes de fortes croissances en 2012 démontrant un système bancaire d'une bonne santé. L'inflation a baissé légèrement passant de 11,7% en 2010 à 11,3% en décembre 2011 par suite des politiques de redressement monétaire de la Banque Centrale du Nigeria (CBN/BCN) pour maintenir le taux en dessous de la cible qui est inférieur à 10%. Cependant, il y a des craintes de voir que la récente révision à la hausse du tarif de l'électricité jointe au projet actuel du gouvernement d'emprunter davantage et de supprimer la réglementation des prix du pétrole est susceptible d'entraîner des pressions inflationnistes. D'autres réformes fiscales entreprises comprennent l'amélioration de la priorisation des dépenses publiques, la réforme des subventions du pétrole et l'amélioration de l'administration fiscale. On espère que les économies attendues de ces réformes fourniront des ressources nécessaires pour financer les programmes sociaux et des infrastructures importantes.

257 - Cependant, malgré les indices macro-économiques impressionnants et les réformes indiquées ci-dessus, le développement humain réel reste un défi essentiel pour le pays. Occupant la 156ème place sur 187 pays dans l'Index du Développement Humain (IDH) du PNUD pour 2011, le Nigéria est confronté au défi d'utiliser ses ressources énormes au profit de ses citoyens et la manifestation de sa performance économique par des progrès sociaux réels pour sa population. Le niveau élevé de l'inégalité sociale dans le pays a révélé une répartition inégale de la richesse et la situation de la grande majorité de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation a imposé la toute dernière recommandation du FMI invitant le pays à élaborer des politiques qui sauvegarderont la stabilité macro-économique, diversifieront l'économie et rendront la croissance plus inclusive³⁵. Eliminer le piège de la pauvreté et élever cette énorme partie de la population au-dessus de seuil de pauvreté se sont heurtés à de rudes défis en matière de gouvernance.

258 - En 2011, à l'Indice Molbrahim de la Gouvernance en Afrique, le Nigéria n'occupait que la 41ème place sur 53 pays avec un score de 41%. La lenteur du progrès dans la lutte contre la corruption endémique du secteur public a

indiqué que les impressionnants gains annuels réalisés dans le domaine macro-économique sont engloutis dans la fortune privée d'une minorité, sans avoir d'impacts visibles sur les conditions de la population générale. Avec un niveau de 2,4 sur l'Indice de la Perception de la Corruption (IPC) de Transparency international (TI) en 2011, le Nigéria est 143^{ème} sur 183 pays évalués. Outre le fait de réduire l'opportunité de développement humain, la corruption dans le secteur public est devenue un crime sous-jacent important pour le délit de blanchiment de capitaux (BC) dans le pays. Ceci entraîne d'autres difficultés de développement car la majeure partie des produits de la corruption est blanchit à l'étranger par un processus qui implique une fuite considérable de capitaux. Selon la Commission Economique de Nations Unies pour l'Afrique, le Nigéria est de loin le plus grand exportateur d'argent illicite d'Afrique vers le monde développé. Outre la corruption, d'autres délits sous-jacents qui ont continué à saper le développement social dans le pays sont examinés ci-dessous.

Prévalence des infractions sous-jacentes

259 - Au cours de la 16ème Réunion Plénière de la Commission Technique du GIABA en novembre 2011 à Lomé, le Nigéria a indiqué les délits suivants qui sont les principales sources de BC durant l'année : la corruption, la fraude fiscale, le trafic de narcotique et les délits liés au marché financier. La corruption est particulièrement importante au niveau des agents du service public du Nigéria. Les délits financiers et le trafic de drogues sont des activités courantes et, malgré les efforts fournis par les autorités, ces délits produisent toujours d'énormes sommes d'argent illicite principalement à cause de la corruption impliquant des agents de l'Etat et du manque d'environnement favorable permettant aux agents de l'Etat de s'acquitter de leurs obligations d'une manière professionnelle. Les fraudes découvertes récemment dans la réforme du secteur bancaire montrent qu'il y a également une corruption considérable dans le secteur privé, ce qui indique des insuffisances dans la législation relative au contrôle et à la répression et dans les cadres de gouvernance.

260 - En 2011, l'Agence nationale chargée de la répression du trafic de drogue a saisi 195.283,917 kg de différentes variétés de

³⁵ Ibid

Tableau 6: Statistiques de la NDLEA pour 2011 sur les saisies de drogue, les arrestations et les poursuites

Drogue	Saisie (kg)	Arrestations		Poursuites Judiciaires		
		Hommes	Femmes	Gagnées	Perdues	En cours*
Cannabis	191.847,91 (98,24%)					
Cocaine	410.805 (0,21%)	8.072 (93,44%)	567 (6,56%)	1.491 (67,71%)	10 (0,45%)	701 (31,83%)
Heroine	39,752 (0,02%)					
Substances Psychotropes	2.985,45 (1,53%)					
Total	195.283,917	8,639				1,501

* Depuis fin décembre

drogues illicites, surtout le cannabis. Voir **tableau 6**. Cependant, la quantité de cocaïne saisie est très significative en ce qui concerne sa valeur marchande. Utilisant la valeur de revente des Etats-Unis dans le rapport mondial de l'ONU sur la drogue pour 2011 fixée à 2,4 dollars US le gramme, la drogue aurait pu rapporté plus de 9.000.000 de dollars US, un montant supérieur à 140 millions de naira nigérian. Le cannabis rapporte aussi un montant considérable de produits illicites. Les résultats des poursuites judiciaires contre le blanchiment de capitaux ne correspondent pas aux efforts déployés par le pays en matière d'arrestations, de saisies et cas gagnés. Il faudrait plus d'efforts dans le domaine des poursuites judiciaires, particulièrement en ce qui concerne la production de cannabis et le trafic dans le pays.

261 - La fréquence et la férocité des attaques violentes perpétrées par la secte extrémiste de Boko Haram ont fortement augmenté dans les Etats nord-est du Nigeria au cours de la seconde moitié de l'année 2011, culminant dans les attaques suicides à la bombe meurtrière contre une cérémonie religieuse de Noël dans une église pleine de monde de la banlieue de la capitale, Abuja. La chaîne de violentes attaques suicidaires a suscité beaucoup d'angoisse concernant l'implantation croissante du terrorisme et le renforcement du financement du terrorisme dans le pays.

Situation de la LBC/FT

262 - Le Rapport d'évaluation mutuelle sur le Nigéria a indiqué que le pays a reconnu la menace grandissante du blanchiment de capitaux dans

le pays et est en train de fournir des efforts pour faire face à ce problème. Le Rapport montre qu'au Nigéria le BC est perpétré par des criminels principalement par la circulation transfrontalière des espèces, le secteur de l'immobilier, les banques, les EPNFD et des investissements dans les valeurs mobilières. Parmi les mesures de lutttes importantes que le Nigéria a prises, il y a l'élaboration d'une Stratégie nationale de LBC/FT et un Plan d'Action 2011-2015, l'adoption de la Loi (MLPA/LIBC) de 2011 sur l'interdiction du BC, l'examen/inspection de la conformité à la LBC/FT, l'immatriculation des INFD, la publication de directives de LBC/FT pour la Commission de Change et de Valeur Mobilière et la Commission Nationale des Assurances (NAICOM), le développement d'un cadre de contrôle de LBC/FT sur la base des risques, l'amélioration des logiciels d'application du Go-Aml et le lancement des Rapports sur les instruments de change et monétaires (CMIR).

263 - Par ailleurs, en 2011, 8.725.213 Rapports de transaction monétaire (RTM) et 2031 Rapports de déclarations d'opérations suspectes (DOS) ont été rédigés, alors que 83 cas de BC confirmés ont été communiqués aux organismes de répression. En outre, la Cellule de renseignements financiers (NFIU/CRF ou CENTIF) a signé des protocoles d'accords avec deux CRF (Moldova et Barbados) en 2011, atteignant ainsi un total de 21 Protocole d'Accords avec des CRF d'autres juridictions. En plus des demandes de collaboration ont été adressées à la CRFN (CRF du Nigéria) par d'autres CRF, tandis que la CRFN a envoyé 23 demandes de collaboration à d'autres

juridictions. Le Nigéria envisage d'entreprendre une formation conjointe en LBC pour les partenaires, une visite de travail de la Banque du Ghana au service de LBC/FT de la Banque Centrale du Nigéria et un atelier d'évaluation nationale des risques sur la LBC/FT.

264 - Malgré ces efforts, le système nigérian de LBC était toujours confronté à des défis importants en 2011. Certains agents chargés de la réglementation, des organismes de répression et le pouvoir judiciaire doivent encore développer suffisamment de capacités pour lutter efficacement contre le BC ; il n'y a pas encore d'infrastructures de TIC appropriées ; le projet de lois sur la confiscation de avoirs non pénal n'est pas encore adopté par l'Assemblée nationale, ce qui reflète une sérieuse lacune dans la législation ; le financement du Conseil consultatif national est toujours un défi ; il y a encore des incertitudes concernant le siège permanent de la SCUML (Cellule de lutte spéciale contre le blanchiment de capitaux) du Ministère du Commerce et de l'Industrie³⁶. En dehors des poursuites en cours de trois anciens Gouverneurs d'Etat et la condamnation d'un homme d'affaires américain, les quelques DON (déclarations d'opérations numéraires) et DOS n'ont pas donné lieu à des enquêtes sérieuses ni à des indications de cas de BC. L'absence de poursuites sérieuses et de condamnations de BC dans la situation où les infractions sous-jacentes augmentent, trouve finalement la faiblesse du régime de LBC. En particulier, la Loi 2011 pour les poursuites contre le blanchiment de capitaux (MLPA/LPBC) comme l'a constaté le Groupe régional de revue (GRR), n'inclut pas la fraude dans la liste des délits de blanchiment de capitaux (BC).

265 - Pour réagir, le Nigéria a fait preuve d'un engagement politique de haut niveau pour combler les lacunes de son système de FT en adoptant la Prevention of Terrorism Act (PTA) de 2011 (Loi pour la Prévention du Terrorisme). En outre, le pays a publié des réglementations pour le gel et la confiscation des fonds des terroristes et bénéficie actuellement de l'assistance technique du FMI dans l'application de la méthode de LBC/FT basée sur les risques. Le pays envisage également d'adopter officiellement les directives relatives à l'application des Résolutions 1267 et 1373 du Conseil de Sécurité de l'ONU. En outre, les autorités ont réussi à réaliser des arrestations

importantes vers la fin de l'année en ce qui concerne le financement des opérations de Boko Haram. Alors qu'une condamnation a été assurée, le procès contre un grand financier suspect a commencé vers la fin de 2011 et se poursuit.

266 - Alors que ces efforts sont louables, le régime lutte contre le financement du terrorisme (CFT) a encore de sérieuses insuffisances auxquelles il faut remédier. En particulier, la Déclaration Publique du GAFI d'octobre 2011 a relevé des insuffisances dans le système de FT du Nigéria en ce qui concerne la mise en œuvre de procédures appropriées pour identifier et geler les avoirs terroristes (Recommandation Spéciale III), entre autres. En réaction contre l'escalade continue des attaques terroristes de Boko Haram, l'Assemblée nationale a reconnu publiquement, vers la fin de l'année, les lacunes de la Loi 2011 sur la Prévention du terrorisme (PTA) et la nécessité de revoir la loi pour l'amender.

Assistance technique

267 - La formation sur les techniques d'investigation pour le dépistage, la saisie, la confiscation et les poursuites des actifs ; dotant les organismes de répression, les responsables de la réglementation, les procureurs ; des connaissances/de l'expertise nécessaires ; la fourniture d'infrastructures de TIC aux organismes de répression, la procédure des instruments de contrôle pour la supervision de LBC/FT en dehors des sièges ; la formation sur les techniques d'analyse perfectionnée et l'examen de la conformité sur la base des risques ; et le renforcement de capacité pour l'investigation et l'analyse stratégique et tactique/les poursuites judiciaires pour les cas de BC/FT.

Conclusion

268 - Le 3^{ème} rapport de suivi sur le Rapport d'évaluation mutuelle du Nigéria de 2008 a été présenté à la session Plénière de mai 2011. Le rapport de suivi a montré que le pays a fait des efforts louables en 2011 pour remédier aux principales lacunes indiquées par le Rapport d'évaluation mutuelle et les recommandations qui ont suivi. Parmi les principaux domaines où ces efforts ont été faits figurent l'adoption de lois de LBC/FT, la présentation de Rapport de transaction monétaires (RTM) et DOS,

36 La SCUML/CLSBC a été créé en septembre 2005 pour mettre en œuvre le rôle statutaire du Ministère du Commerce et de l'Industrie comme écrit dans la Loi contre le Blanchiment des Capitaux. Sa mission spécifique est de suivre, de superviser et de réglementer les activités des Institutions Non-Financières Désignées (INFD)

l'initiation de CMIR, l'élaboration de la stratégie et du plan d'action nationaux de LBC/FT et la publication des directives dans le journal officiel pour la SEC et la NAICOM. L'arrestation et le jugement pour cause de financement du terrorisme en fin 2011 sont également des mesures importantes et louables. Il faut également noter la condamnation d'un homme d'affaire américain pour blanchiment de capitaux en décembre 2011.

269 - Cependant, il y a toujours dans le système de LBC/FT des lacunes auxquels il faut accorder une attention prioritaire. Alors que les arrestations et les poursuites judiciaires ont augmenté, elles n'ont pas entraîné une augmentation importante de condamnation et de punition dissuasive. Ce fait est largement dû à la faiblesse des poursuites et condamnations des affaires de blanchiment de capitaux par un système judiciaire inefficace contre la LBC. La capacité des autorités chargées des poursuites et du jugement doit donc être renforcée en priorité. En outre, l'Assemblée nationale doit accélérer l'action sur le projet de révision de la Loi 2011 sur la prévention du terrorisme et renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le financement du terrorisme (CFT). Ces actions deviennent toujours plus urgentes avec l'intensité croissante des attaques terroristes dans le pays. Le Nigéria doit également remédier à l'insuffisance de la mise en œuvre des procédures d'identification et de gel des produits du terrorisme comme l'a indiqué la Déclaration publique du GAFI en octobre 2011.

Sénégal

Situation Politique

270 - Le Sénégal est connu pour sa stabilité politique et la paix sociale. Néanmoins, il y a eu des perturbations sporadiques et circonscrites dans sa partie méridionale avec des pertes de vies humaines dans les rangs de l'armée comme dans ceux du mouvement séparatiste casamançais, le Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC). La région sud est devenue une zone d'insécurité pour toute personne qui y transite en direction des pays limitrophes ou des grands centres de commerce intercommunautaires. Dans cette région administrative, les populations sont victimes de braquages et de rackets de

la part de bandes armées, si elles ne sont pas victimes des mines anti-personnelles enfouies.

271 - Cette situation continue d'entraver la poursuite des activités économiques et plombe le développement de la région sud, malgré les importants investissements effectués par l'Etat et ses partenaires au développement.

272 - En mi-décembre 2011, les responsables de l'aile du MFDC ont organisé, à Ziguinchor, les états généraux du mouvement et ont envisagé de le transformer en parti politique, après 30 ans de conflit armé. Toutefois, cette option reste à valider par la majorité des membres du mouvement qui a multiplié ses opérations militaires et attaques en cette période de fin d'année.

273 - Le Sénégal s'achemine vers des élections présidentielles dont le premier tour est prévu le 26 février 2012. En vue de cette échéance électorale, le climat politique est en effervescence. La validité de la candidature du président sortant fait l'objet d'une forte polémique née d'interprétation opposée de la constitution de 2007 en vigueur, selon qu'on soit du côté du pouvoir ou dans l'opposition. La société civile, est en train de prendre une part active à cet événement national à travers des appels à de grands rassemblements, mais aussi par des candidatures déclarées.

274 - Au cours de la période pré-électorale, il est important de souligner la question cruciale de la transparence dans le financement des campagnes des partis politiques qui n'est encore régi par aucune loi ou réglementation au Sénégal. Ce contexte crée une situation favorable à l'utilisation de financements occultes pouvant provenir de la corruption, du détournement de deniers publics ou d'autres infractions économiques et financières.

Situation économique et financière

275 - En 2011, l'économie sénégalaise est restée sur les mêmes tendances que l'année précédente, caractérisée par un redressement économique progressif au sortir de la crise financière et économique mondiale de 2008. Après avoir enregistré un taux de croissance du PIB réel de l'ordre de 2,2% en 2009, l'économie a connu un regain de croissance de 4,1% en 2010 avant d'accuser un léger repli de la croissance du PIB réel qui affiche 4%, même si des prévisions optimistes avaient établi un taux de croissance de 4,5% pour l'année de la revue.³⁷

37 Direction de la Prévision et des Etudes Economiques : Rapport sur la situation économique et financière, septembre 2011.

Selon le rapport sur la situation économique et financière publié par les services du Ministère de l'économie et des finances (DPEE), cette croissance lente n'a pas eu d'effet négatif sur le dynamisme de l'économie qui est poussée par des investissements publics et privés, et de la demande extérieure. Cette dernière a soutenu l'activité des industries extractives qui ont progressé de 16,4% contre 5% en 2010 sous l'effet des productions de phosphates (26,7%), entre autres.

276 - Ce dynamisme économique est également imputable à la progression du sous-secteur des matériaux de construction où la production de ciment (16,6%) joue un rôle moteur et enfin, au sous-secteur de l'égrenage de coton et de la fabrication de textile (11,5%). Dans l'ensemble, la croissance économique enregistrée est principalement portée par les secteurs primaire et secondaire avec des taux de croissance de 4,5% et 5% respectivement. Le secteur tertiaire n'a progressé que de 3,8%, presque autant qu'en 2010.

277 - Comparée à 2010, cette stagnation s'explique par le contexte économique mondial difficile marqué par des incertitudes dues aux chocs sur les marchés internationaux ainsi qu'à la crise de la dette aux Etats-Unis et dans la zone de l'Union Européenne (UE). La tension au niveau des marchés internationaux a engendré une inflation, notamment en ce qui concerne les produits alimentaires et les produits énergétiques. En effet, selon le bulletin de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie³⁸, l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) a connu une hausse de 3,9% au cours de la période de janvier à septembre 2011, sous l'effet d'une augmentation des prix de certains éléments comme les denrées alimentaires (8,8%), les transports (4,5%) et les produits énergétiques (3%).

278 - Au plan interne, il faudrait souligner que les coupures de courant intermittentes ont largement contribué au ralentissement de l'activité économique surtout pour les Petites et moyennes entreprises (PME) et le secteur informel qui jouent un rôle important dans la création des richesses nationales.

279 - Les répercussions au plan social ne se sont pas fait attendre. La population exaspérée par cette situation, s'est exprimée par des grèves contre le manque d'électricité qui a suscité forte tension à Dakar comme à l'intérieur du

pays.

280 - Au plan des finances publiques, le rapport de la DPEE mentionne une augmentation de 17,6% en ce qui concerne les dépenses totales et les prêts nets, conséquence des dépenses d'investissement pour la relance du sous secteur de l'énergie, ainsi que d'autres dépenses courantes, entre autres. Cela a toutefois aggravé le déficit public. En fait, selon les prévisions, le solde global devait être presque à -6,9% du PIB en 2011 contre -5,2% du PIB en 2010, même si le pays avait entrepris de le maintenir au taux de -6,2 pour cent du PIB ; ce qu'a clairement indiqué la lettre d'intention qui accompagnait le protocole adressé au FMI dans le cadre de l'Instrument de soutien à la politique économique du Sénégal qui a bouclé sa deuxième revue.

281 - La situation monétaire en 2011 fait ressortir un accroissement de 14,5% du crédit intérieur par rapport à l'année précédente. Cette hausse est la résultante d'un accroissement de l'engagement net de l'Etat vis-à-vis du système bancaire de l'ordre de 133,5 milliards de francs CFA et d'une augmentation de 136,2 Milliards de francs CFA de crédit pour l'économie. Ce dernier comprenait surtout des crédits à court terme qui en constituaient les 52,3%. Au total, la position nette du gouvernement en 2011 s'est dégradée de 132,5 Mds en passant à 331,7 Mds CFA contre 200,3 Mds CFA en 2010 et par suite des souscriptions des banques à l'occasion des émissions de titres publics effectuées par le trésor public. Le pays a continué d'avoir la confiance des investisseurs privés, ce qui a facilité l'autofinancement sur le marché régional et international comme l'atteste la levée de 500 millions de dollars US sur la place de Londres³⁹.

282 - Le Sénégal est classé 155ème sur 187 pays avec un IDH de 0,459. Sur la base de cet indice qui évalue assez correctement le niveau de vie de la population en se fondant sur trois (3) paramètres à savoir, la santé, l'éducation et le revenu, le pays a connu des tendances à la hausse de 1980 à 2011 en passant du groupe à faible IDH au groupe à revenu moyen en Afrique au Sud du Sahara. Néanmoins, le rapport indique que 44,4% de la population vivent dans une pauvreté extrême.

283 - La comparaison par la parité de pouvoir d'achat basée sur le RNB/par tête d'habitant (PPA \$ constant, 2005) était de 1708 USD pour

³⁸ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

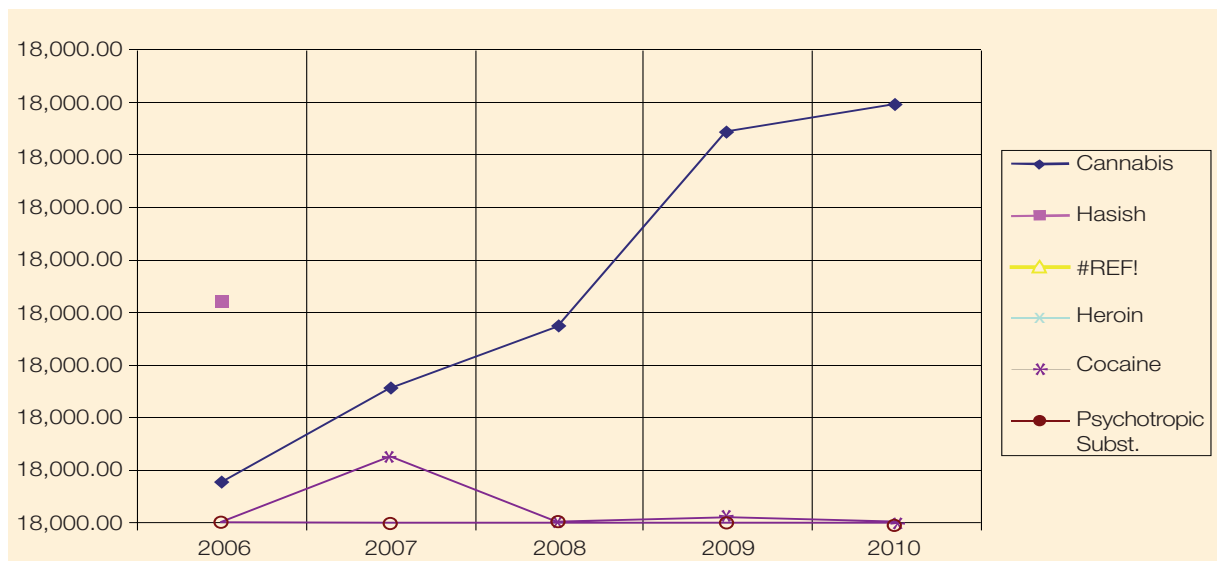
³⁹ <http://www.rating-africa.org/index.php/tr/wara-news/dernieres-actualites-de-wara/112-eclairage> (29 mai 2011)

Tableau 7: Statistiques nationales des saisies de drogues de 2006 à 2010 (quantités en kgs)

Drogue	2006	2007	2008	2009	2010	Totaux
Cannabis	1.585,00	5.138,82	7.477,00	14.907,37	15.860,89	44.969,07
Hachiche	8.395,00		0,43	0,15	0,02	8.395,59
Héroïne	0,17	0,68	0,22	0,03	0,07	1,16
Cocaïne	27,70	2.507,34	72,03	172,04	44,07	2.823,18
Substances Psychotropes	43,23	1,60	0,18	0,16	0,15	45,31
Totaux	10.051,10	7.648,44	7.549,85	15.079,74	15.905,19	56.234,32

*Source : Office Central de Répression du Trafic Illicite de stupéfiants du Sénégal (OCRTIS / Sénégal)
(Données de la Police et des Douanes)*

Graphique 1: Statistique nationale sur les saisies de drogue de 2006 à 2010 (quantités en kgs)



le Sénégal qui occupait la troisième place en matière de performance dans la région derrière le Cap-Vert et le Nigéria. L'indice de Gini de concentration des revenus était de 39,2, attestant en moyenne une répartition inégale de la richesse nationale.

284 - Le niveau de perception de la corruption indiquait un score de 2,9 classant le pays 112ème sur les 180 pays couverts par l'évaluation.⁴⁰ Cette mauvaise performance en matière de corruption peut être due, entre autres, à la décision unilatérale du gouvernement du Sénégal de réviser le code des marchés publics qui a été élaboré de façon consensuelle avec les partenaires sociaux ; les multiples scandales dans la gestion des entreprises publiques relevée par la Cour des comptes ; et l'inefficacité du système

de répression des infractions économiques et financières qui ont finalement renforcé la perception de l'impunité.

Prévalence des crimes sous-jacents

285 - L'Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) estime qu'environ 40 tonnes de cocaïne en provenance de l'Amérique Latine sont acheminées, chaque année, en Europe via l'Afrique de l'Ouest⁴¹. Le Sénégal, de par sa position géographique et du niveau de développement de ses infrastructures portuaire et aéroportuaire, constitue un point attractif pour le trafic de ces drogues. Il s'y ajoute que la porosité de ses frontières facilite l'entrée de la drogue en provenance des pays limitrophes comme la Guinée Bissau, la Guinée et la Gambie qui sont extrêmement vulnérables,

⁴⁰ Transparency International, CPI 2011
⁴¹ INCSR Rapport 2011

du fait d'un manque de ressources pour lutter efficacement contre ce fléau.

286 - Le Sénégal est un important point de transit pour des drogues comme la cocaïne et l'héroïne en plus de l'importante culture et la contrebande de cannabis qui entre et sort du pays. En 2006, une importante saisie de plus de huit (8) tonnes de hachich a été réalisée au port de Dakar, cargaison en provenance d'Asie et à destination de l'Europe. La position géographique du Sénégal, ses réseaux de transport et communication et sa dépendance du tourisme ont facilité l'exploitation du pays par des organisations criminelles locales et internationales. Une tendance croissante qui nécessite une attention particulière est le développement explosif de l'immobilier, spécialement à Dakar et dans les zones d'attraction touristique, qui n'est pas compatible aux réalités économiques du pays. **Le tableau 7** montre le type et le volume de transit de

drogue au Sénégal entre 2006 et 2010 sur la base des quantités saisies.

287 - Selon l'analyse de l'Office Central chargé du contrôle du trafic de drogues, en 2010 une importante augmentation des saisies de marijuana a été réalisée par rapport à 2009. Les succès ont été obtenus contre certains réseaux dirigés par des nationaux de la région. Ces réseaux utilisent le chemin de fer, des grands camions et des tracteurs pour transporter de grandes quantités de cannabis à destination du Sénégal.

288 - Alors que la circulation de marijuana venant du sud du pays a connu une baisse très nette à Dakar et dans plusieurs régions, la variété appelé "niakoy" arrive toujours à Ziguinchor et à Thiès. Comme cette variété, dit-on, a un faible ingrédient psycho-active, elle est de plus en plus négligée par les amateurs de drogues au profit d'autres provenant de la région. Le graphique 1 montre la tendance des transits

Tableau 8: Statistique nationale des arrestations 2006 - 2010

	Chanvre Indien		Héroïne		Cocaïne		Hachiche		Huile de Hachiche		Substances Psychotropes	
	Trafiquants	Usager	Trafiquants	Usagers	Trafiquants	Usagers	Trafiquants	Usagers	Trafiquants	Usagers	Trafiquants	Usagers
2006	1538	1452	07	11	33	07	06	---	---	---	07	---
2007	1626	1529	03	07	29	12	03	01	---	---	14	27
2008	1306	2088	13	10	53	13	03	06	---	---	03	08
2009	1542	2998	04	---	74	09	07	03	---	---	09	06
2010	1684	3301	02	02	30	07	---	03	---	---	03	---

Source : Office Central de Répression du Trafic Illicite de Stupéfiants du Sénégal (OCRTIS / Sénégal) (Données de la Police, de la Gendarmerie et des Douanes)

Tableau 9: Résultat des enquêtes et des poursuites (données de 2011)

Nature des enquêtes	Nombre d'enquêtes	Observations
Accusation	74	Les 27 affaires sont terminées avec les jugements suivants: <ul style="list-style-type: none"> • 1- renvoi pour cause d'incompétence du juge; • 15 - renvois; • 10 - condamnations; • 01 - relaxe
Mesures Conservatoires	06 *	
Détention Préventive	16	
Contrôle Judiciaire	08	
Mandat d'arrêt	27	
Arrêt de la Commission ou de la Cour	08	
Terminées	27	

* chiffre provisoire

Source: CRF Sénégal / www.centif.sn

de drogue entre 2006 et 2010.

289 - Au regard des statistiques des arrestations du tableau 8, on doit conclure que la marijuana est de loin la drogue la plus répandue dans le trafic effectué partout dans le pays. Le nombre de trafiquants de drogues arrêtés par an augmente. En effet, le nombre d'arrestations pour trafic de drogue, depuis 2006, dépasse le seuil des mille prisonniers. **Le tableau 8** montre les chiffres officiels des utilisateurs et des trafiquants de différentes drogues courantes dans le pays. La CRF a poursuivi un certain nombre de cas dans les tribunaux compétents des juridictions compétentes, certaines de ces poursuites ont été faites avec l'appui de la CRF. Le 31 décembre 2011, les cas d'inculpation transmis par le juge pour enquête s'élevaient à 74. Les enquêtes qui en ont suivi ont abouti à six (6) mesures dont le gel de fonds ou d'autres biens, la détention de seize (16) personnes, la traduction de huit (8) personnes à la Cour de Contrôle et l'émission de vingt-sept (27) mandats d'arrêt. Certains résultats sont présentés dans **le tableau 9**.

290 - De plus, les résultats des enquêtes menées par la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) en 2010, ont révélé les infractions suivantes⁴² :

- Usage de faux documents (38%);
- Corruption et détournement de deniers publics (31%);
- Escroquerie (23%); et
- Abus de biens sociaux (8%).

291 - Selon le rapport de la CENTIF, le cumul des montants qui ont fait l'objet de déclaration s'élève à 1.119,13 milliards de francs CFA soit 17,6% du PIB, ce qui est plus qu'alarmant si l'on considère la taille de l'économie sénégalaise.

Situation de LBC/FT

292 - Le Sénégal a créé la Commission nationale pour la lutte contre la corruption et la concussion (CNLCC) par la Loi N° 2003-35 du 24 novembre 2003, conformément à la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CONUC). Cette loi a été signée le 9 décembre 2003 et ratifiée le 16 novembre 2005. La CNLCC comprend dix (10) membres nommés dont le président. A l'exception du président, les membres ont été choisis sur la base d'une égalité de représentation entre le gouvernement (3 membres), la société civile (3 membres) et le secteur privé (3 membres). La durée du mandat est de trois (3) ans non

renouvelables. Au Sénégal, la Commission contre la corruption transmet au Président de la République le rapport sur les résultats de l'enquête. Seul le Président de la République a le pouvoir discrétionnaire d'autoriser la poursuite contre les accusés indiqués dans le rapport. Naturellement, ce mécanisme n'est pas conforme aux normes internationales et compromet l'autonomie, la transparence et l'efficacité de la commission.

293 - Se rendant compte de la faiblesse des pouvoirs de l'institution, les membres de la Commission ont entrepris d'importantes réformes relatives à son statut et à son fonctionnement. Parmi les changements proposés, il y a le renforcement (i) du pouvoir de la Commission de transmettre les rapports directement à la justice, (ii) du pouvoir de geler des biens durant l'enquête et (iii) de la possibilité de rendre public le rapport de la commission.

294 - En sus de son appartenance au Groupe Egmont, la CENTIF a comptabilisé, à ce jour, un total de 15 accords de partenariat signés avec ses homologues à travers le monde pour étendre et accélérer ses investigations. Elle a signé un accord de partenariat avec la Commission nationale de lutte contre la corruption et la concussion (CNLCC) en vue de mieux lutter contre la corruption qui est l'une des importantes infractions sous-jacentes en matière de blanchiment d'argent dans le pays.

295 - Le Sénégal a créé des mécanismes pour lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT). Cependant, il n'y a aucune preuve des résultats obtenus. Ce fait soulève des questions concernant le niveau d'engagement des autorités et d'autres principaux acteurs du gouvernement comme l'a indiqué l'ancien Président de la CENTIF dans le préambule de son rapport d'activité 2010: « Il est aussi évident que l'efficacité de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) dépend largement de la volonté politique des autorités et d'une bonne maîtrise des techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme de la part les autorités chargées de la répression criminelle (Magistrats, enquêteurs, etc. ».

296 - La volonté politique dont il est ici question, a été mise à rude épreuve par l'initiative du gouvernement du Sénégal d'introduire un projet de loi modifiant la Loi uniforme contre le blanchiment d'argent en son article 29. Le

42 Rapport d'activité 2010 de la CENTIF du Sénégal

parlement sénégalais a souverainement rejeté ledit projet de loi. L'objectif du gouvernement était de retirer l'obligation légale faite au Procureur de la République, de saisir immédiatement le juge d'instruction, une fois qu'il reçoit le rapport d'enquête de la CENTIF. Cette manœuvre visait à permettre au Procureur de la République, d'évaluer et de classer sans suite tout rapport transmis par la CENTIF. Le Ministère l'a déjà démontré en pratique, en se contentant de classer sans suite sept dossiers reçus de la CENTIF, bloquant de ce fait la conclusion de cas et sapant l'efficacité du régime de LBC du pays.

Assistance technique

297 - Le Sénégal a reçu du GIABA un appui financier pour organiser un tour de campagne nationale de sensibilisation des acteurs de haut niveau. Ledit soutien a été suivi d'une mise à disposition d'une personne ressource pour permettre de faciliter les séminaires aux côtés d'autres consultants et partenaires tel que l'ONUUDC. Pour renforcer l'efficacité de son dispositif, le Sénégal a demandé un soutien approprié pour satisfaire les besoins d'assistance technique

LBC/FT. Des cas de décisions de justice obtenus au cours de l'année 2011 sont un motif de satisfaction et d'encouragement pour les partenaires du pays concernant la LBC/FT. Toutefois, le pays a beaucoup à faire pour améliorer sa législation en matière de LBC/FT, conformément aux normes internationales. Des domaines qui appellent une attention particulière sont l'obligation de vigilance vis-à-vis du client (Recommandation 5 du GAFI) qui doit être appliquée pour l'identification du bénéficiaire effectif, ou leur demander de mener une enquête sur la nature du rapport, l'inclusion des dispositions de LBC/FT dans les pouvoirs de supervision et de contrôle (Recommandation 24) des autorités autonomes comme les EPNFD et l'élaboration de directives (Recommandation 25) pour les EPNFD.

299 - Le Gouvernement avait annoncé la création imminente d'un tribunal chargé des affaires économiques. En effet, en marge du forum sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption tenu du 21 au 24 juin 2010 à l'Hôtel Méridien à Dakar, le Président de la République avait suggéré la création d'une institution qui aidera à lutter contre les crimes

Tableau 10 : Besoins d'assistance technique du Sénégal

Domaine d'assistance technique	Assistance spécifique requise	Impact attendu sur le régime de LBC/CFT
Contrôle des responsables de la conformité/ Renforcement de capacités	Formation sur le rôle des organes de suivi et de supervision dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Sénégal (75 participants/2 jours)	Programme de suivi et de contrôle effectifs des responsables de la conformité
Cadre juridique/Renforcement de capacités	Organisation d'atelier d'amélioration de la formation pour les magistrats et les agents chargés des enquêtes dans le cadre du traitement des rapports de la CENTIF transmis aux Procureurs locaux compétents (75 participants/ 4 jours)	Meilleur traitement des dossiers et dans des délais plus courts
Entreprises et professions non financières désignées/ Sensibilisation	Séminaire sur les EPNFD et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. (75 participants/ 1 journée)	Meilleure compréhension et adoption par les EPNFD des mesures relatives à la LBC/FT

Source : Rapport pays, novembre 2011

dans les domaines et spécificités indiqués dans le tableau 10.

Conclusion

298 - Le Sénégal continue de fournir des efforts importants pour améliorer son dispositif de

économiques et financiers.

300 - Cependant, la tentative du gouvernement sénégalais à vouloir réviser les règles du jeu et principalement l'article 29 de la loi contre le blanchiment d'argent, ne garantit pas son engagement à assurer un régime efficace et



en même temps sape le moral des acteurs nationaux. En temps voulu, le Comité de liaison créé depuis plus d'un an, devrait essayer de rendre le système opérationnel et d'amener les acteurs à travailler ensemble pour réaliser le document de stratégie nationale LBC/FT toujours en gestation.

Sierra Léone

Situation politique

301 - La Sierra Léone est en train de reprendre du poil de la bête, presque une décennie après la fin de la guerre civile de 2001. Le pays a connu un certain niveau de paix et de stabilité et a organisé avec succès depuis lors deux élections démocratiques. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour se remettre entièrement des dégâts dus à la guerre. Les autorités ont déployé des efforts énergiques pour reconstruire le pays et réaliser des réformes pour la bonne gouvernance et un développement durable. Le pays organisera une élection dans le dernier trimestre de 2012.

Situation économique et financière

302 - Bien que dotée de certaines des meilleures ressources minières du monde, la Sierra Léone est encore l'un des pays les plus pauvres de la sous-région avec un PIB par tête d'habitant de 734 dollars US en termes de PPA. L'agriculture reste le principal secteur de l'économie avec plus de 60% de la main-d'œuvre qui dépend des cultures de subsistance pour s'en sortir et contribue à plus de 50%. L'industrie minière est en train de reprendre très rapidement et fournit la majeure partie de devises étrangères nécessaires pour les importations et la réserve étrangère extérieure avec 80% qui provient des produits des exportations de diamants. On prévoit la reprise des exportations de minerais de fer au premier semestre de 2012. Le secteur des services est très prometteur avec une activité bancaire qui se développe rapidement, bien qu'environ 6% de la population seulement ait accès à cette activité. Les envois d'argent de l'étranger représentent environ 12% du PIB, bien que les prévisions du gouvernement comprenant des flux de capitaux non enregistrés passant par des canaux informels soient au moins 20% du PIB, ce qui le classe parmi les plus élevés de l'Afrique.

303 - Les fondamentaux économiques et financiers internes restent solides malgré les difficultés

économiques mondiales. On prévoit un taux de croissance réel du PIB de 5,3% en 2011 et on s'attend à une large croissance sur la base de contributions positives de tous les secteurs de l'économie. L'inflation intérieure est restée élevée au cours de l'année en raison surtout de la montée des prix internationaux des combustibles et des denrées alimentaires. Cependant, après les prudentes politiques fiscales et monétaires proactives durant la première moitié de l'année, les pressions inflationnistes se sont estompées depuis juin 2011. Le taux d'inflation nationale par an est descendu à 15,7% en septembre contre 17,8% en mai 2011. Le taux d'intérêt sur les valeurs mobilières du gouvernement a également baissé. Toutefois, le taux d'intérêt des banques commerciales sur les découverts n'a pas changé, atteignant une moyenne de 21% pour les clients solvables et 29% pour emprunteurs à risques.

304 - Les exportations officielles totales ont augmenté de 5,5% atteignant 174,3 millions de dollars US au cours de la première moitié de l'année 2011, contre 166 millions de dollars pour la même période en 2010. L'augmentation des importations totales était due largement à celle substantielle des exportations minières, bénéficiant de la montée importante des prix internationaux. Les exportations minières ont connu une augmentation 109,6 millions de dollars au cours du premier semestre de 2011 contre 93,4 millions de dollars US pour la même période en 2010 et doivent augmenter fortement vers la fin de l'année après le commencement des exportations de minerais de fer par la société African Minerals Limited.

305 - La valeur totale des importations de marchandises a augmenté de 124 pour cent pour atteindre 704 millions de dollars US au cours de la première moitié de 2011, contre 314 millions de dollars US pour la période correspondante en 2010. L'augmentation considérable des importations était largement due à la hausse des importations des machines et équipements de transports pour soutenir les activités minières. Ainsi, le déficit commercial s'est élargi pour atteindre 530 millions de dollars US au cours du premier semestre de 2011. Malgré tout, le taux de change est resté relativement stable pendant la première moitié de l'année, baissant seulement de 3,9 pour cent qui sont largement supportés par

l'augmentation des flux d'entrée de devises étrangères – à la fois officiels et privés – et les fondamentaux macro-économiques solides.

306 - Le montant de la dette extérieure du pays était de 848,7 millions de dollars US à la fin de juin 2011, indiquant une augmentation de 67 millions de dollars US (8,6%) à la fin de décembre 2010. Pour le total de la dette extérieure, la dette à long terme constituait 75,3% dont la dette multilatérale représentant 62,6% ; la dette bilatérale officielle représentait 10,3% ; et les obligations commerciales et la dette à court terme constituaient 24,7%. Une large proportion de la dette extérieure était contractée à des termes hautement concessionnels pour permettre à la dette d'être supportable du moyen au long terme.

Prévalence des infractions sous-jacentes

307 - Le niveau des risques de LBC/FT de la Sierra Léone reste élevé. Le manque de lois de LBC/FT a gêné les efforts de contrôle et de sanction. Il y a une hausse de la fraude à l'internet et dans d'autres types de fraudes comme les criminels cherchent des détails sur « les comptes bancaires sûrs à l'étranger » pour transférer d'importantes sommes d'argent. On dit que la Sierra Léone a le taux le plus élevé du monde de contrefaçon pour les drogues authentiques, selon un rapport de l'Organisation mondiale de la santé de 2010. Comme susmentionné, le pays a une économie monétaire avec un secteur minier insuffisamment réglementé. La circulation transfrontalière d'argent a une forte incidence. Malgré l'existence d'une réglementation pour le contrôle et la répression dans certaines zones, la contrebande de diamant existe toujours. Les principales sources de BC sont les trafics de drogues, l'immobilier et le trafic de voitures d'occasion. Les principaux domaines de vulnérabilité de BC étaient : la faiblesse du contrôle des institutions financières, des réglementations, l'ampleur de la corruption et un important système informel de change et de transfert d'argent. On dit que le Plan de développement du secteur financier (FSDP/PDSF) du gouvernement traite également ces questions.

Situation de LBC/FT

308 - La Sierra Léone, le premier pays à être soumis à l'évaluation mutuelle de la LBC/FT dans la sous-région, n'a pas encore entrepris d'actions

concrètes pour faire face aux insuffisances identifiées au cours de son REM. La Loi anti-blanchiment de 2005 du pays a d'importantes lacunes dans sa formulation et les définitions des délits de BC. La Loi a été revue et approuvée par le Gouvernement. Les services du Procureur général ont transformé la Loi en Projet. Le Projet a été publié dans le Journal Officiel et attend maintenant d'être adopté par le Parlement. La Loi comporte des dispositions où les lacunes identifiées dans le REM rendant la Loi conforme aux normes internationales de LBC/FT.

309 - Hormis l'identification fondamentale du client et la conservation de peu de renseignements bancaires, il n'y a pas d'application effective des conditions requises pour les rapports de BC. Il existe une CRF peu fonctionnelle. La CRF reçoit et analyse des informations et les renseignements financiers comme les rapports de déclarations d'opérations suspectes et communique les informations sur les affaires potentielles aux organismes chargés de la répression pour qu'ils mènent des enquêtes. Aucun seuil n'a été fixé pour les dossiers de DOS à établir. En 2010, la CRF n'a signalé que quatre déclarations d'opérations suspectes, dont on confirme que deux ont été communiquées aux organismes de répression et l'une d'elles est actuellement l'objet d'enquête de BC. Selon la Loi de LBC de la Sierra Léone, les rapports sur les mouvements transfrontaliers de fonds devraient être faits pour l'argent cash ou les valeurs mobilières dépassant 10.000 dollars US; cependant, le rapport obligatoire n'a pas été accompli. Un formulaire de déclaration d'argent a été conçu et est utilisé par la Direction des douanes et des impôts indirectes de l'autorité des revenus nationaux. La CRF a élaboré et publié des directives relatives aux instruments au porteur pour les opérations monétaires ou qui sont négociables pour les déclarations aux points d'entrée et de sortie.

310 - La Banque Centrale a offert à la CRF un bureau sûr et réduit. Le bureau sert à sécuriser les informations qui sont à la disposition de la Cellule. Cependant, la CRF n'a pas la capacité nécessaire pour contrôler et réglementer efficacement les opérations des institutions financières. En 2011 également, quatre DOS ont été signalées dans le rapport sans aucun détail sur la façon dont elles étaient traitées.



Selon la loi sur la LBC, la Cellule centrale de sécurité des renseignements (Central Intelligence Security Unit/CISUC) et les Services du procureur général sont chargés de faire des enquêtes sur les rapports faits par la CRF, mais la CISUC n'est pas habilitée à entreprendre des enquêtes complètes ni procéder à des arrestations. Les Services du Procureur Général ne sont pas habilités à procéder à des enquêtes ni arrestations dans le cadre de leurs fonctions. La police, l'autorité chargée des revenus nationaux ou la Commission de lutte contre la corruption pourraient être chargées par l'un ou l'autre de ces organismes de mener des enquêtes des rapports ayant trait aux délits de blanchiment de capitaux, mais il n'est pas clair que cela arrive dans la pratique. L'insuffisance des ressources gêne les efforts de répression dans tous les domaines. Le manque de formation est également un obstacle considérable aux poursuites judiciaires. On ne signale pas des cas de poursuite menée dans le cadre de la LBC de 2005. La Sierra Léone n'a pas les mécanismes institutionnels pour appliquer les Résolution 1267 et 1373 du Conseil de Sécurité de l'ONU.

- 311 - Il est nécessaire que les autorités veillent à ce que la Loi de LBC soit harmonisée avec d'autres législations pertinentes, comme la Loi revue sur la lutte contre la corruption de 2008, celles sur la lutte nationale contre la drogue (2008) et contre le terrorisme. La Sierra Léone a ratifié la Convention de l'ONU contre les crimes organisés transnationaux et la Convention de l'ONU contre la corruption. Le pays devrait veiller à assurer une distribution régulière, aux institutions financières, de la liste récapitulative du Comité des sanctions relatives à la Résolution 1267 du CS de l'ONU et appliquer les dispositions concernant le gel immédiat des avoirs d'individus figurant sur la liste. Les autorités devraient, cependant, veiller à ce que les sanctions contre le FT soient proportionnées et dissuasives.
- 312 - La Sierra Léone doit investir les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour appliquer le régime de LBC et élever le niveau de conscience et de compréhension du BC. La CRF devrait s'efforcer de renforcer les capacités en attribuant les ressources nécessaires et essayer de s'organiser et d'agir conformément aux

normes internationales. Elle devrait poursuivre ses efforts pour s'opposer à la contrebande de diamants et de narcotiques et réglementer les secteurs vulnérables au blanchiment de capitaux. La Sierra Léone devrait continuer à prendre des mesures pour combattre la corruption à tous les niveaux tant publics que privés. Elle doit ratifier la Convention de l'ONU contre le crime transnational organisé.

- 313 - Le Bureau de référence du crédit créé par la Banque centrale a fourni un guide aux banques commerciales pour le processus de gestion des risques de crédit et aussi renforcer le principe d'Obligation de Vigilance vis-à-vis du Client, qui est une composante essentielle du cadre de conformité à la LBC/FT pour les institutions financières. Le Plan de Développement du Secteur Financier devait également servir de cadre pour la création d'un système financier cohérent, diversifié, efficace et opérationnel qui fournirait le soutien nécessaire aux activités productives contribuant ainsi à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.
- 314 - Le Bureau de Référence du Crédit (Credit Reference Bureau) et le Plan de développement du secteur Financier (Financial Sector Development Plan) doivent, en principe, contribuer au renforcement du système de LBC/FT du pays. Le Projet de lois de LBC/FT qui est en instance a également prévu des sanctions fermes contre la non conformité à ses dispositions. L'application de la Loi permettra de remédier aux faiblesses soulignées dans le REM.
- 315 - La corruption reste une menace grave. La Commission de lutte contre la corruption (ACC/CLC) a procédé à des enquêtes sur 86 allégations de corruption en 2008, 122 en 2009 et 177 dans la première moitié de 2010. En août 2010, quatre affaires avaient été recommandées pour des poursuites judiciaires. En juillet 2010, l'ancien substitut du Procureur de la Cour spéciale de Sierra Léone était nommé nouveau Directeur de l'ACC, alors qu'un ancien ministre de la pêche et des ressources maritimes a été accusé et condamné pour concussion et abus de pouvoir, à la fin de 2010. Malgré cela, la Sierra Léone figurait à la 134ème place sur 178 pays évalués dans le cadre de l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency international, à la fois en 2010 et 2011.
- 316 - Le pouvoir judiciaire a été confronté à de terribles défis dans son effort de démontrer

un certain degré d'indépendance, malgré des processus libres et transparents. Cependant, la corruption, les bas salaires, le manque de professionnalisme de la police, l'engorgement des prisons et le manque de ressources continuent de poser des défis.

317 - En 2011, la Cellule des crimes transnationaux a continué à travailler en étroite collaboration avec les Nations Unies et d'autres partenaires pour faire face à la menace de sécurité que le trafic de drogues fait peser sur la Sierra Leone et la plus grande région du Fleuve Mano. D'autres crimes qui constituent une menace pour l'état de droit sont la lutte armée, le trafic d'armes et la contrebande.

Assistance technique

318 - Les besoins d'assistance technique de la Sierra Leone pour améliorer l'ensemble de son système de LBC/FT sont : la formation, le contrôle et la fourniture d'équipements des technologies de l'information et de base de données pour la CRF et la répression dans les enquêtes financières et la formation des procureurs et des juges impliqués dans les poursuites judiciaires concernant les affaires de BC.

Conclusion

319 - La Sierra Leone n'a pas fait de progrès importants dans son système de LBC/FT depuis son évaluation mutuelle. De sérieuses vulnérabilités subsistent aux niveaux réglementaire et de la répression. Le pays est confronté à beaucoup de menaces de crimes, notamment en ce qui concerne la fraude de diamants, la corruption, le trafic de drogues, la fraude fiscale et d'autres fraudes publiques. Il est donc absolument nécessaires pour la Sierra Leone de remédier aux insuffisances législatives et juridiques dans ses lois de LBC/FT afin de se conformer aux normes internationales.

Togo

Situation politique

320 - Le Togo continue de consolider son processus de démocratisation suite à la sévère crise sociopolitique qui a marqué la succession de l'ancien Président, M. Gnassingbé Eyadema

à sa mort en 2005. Pour décrier la situation d'alors, des consultations tous azimuts avaient été menées sous l'égide de l'Union européenne et le gouvernement a dû se résoudre à beaucoup de concessions. Ce processus avait abouti à la signature de l'Accord politique global en 2006 qui a ouvert la possibilité d'organisation d'élections législatives en 2007 et présidentielles en 2010.⁴³

321 - L'élection présidentielle a eu lieu le 04 mars 2010 et a été remportée par Faure Gnassingbé avec une majorité de 60,88% des suffrages exprimés. Cette victoire lui donne droit à l'exercice d'un second mandat de cinq (5) ans conformément à l'article 59 de la constitution togolaise.

322 - La cour suprême du Togo a récemment condamné trente-trois (33) personnalités politico-militaires parmi lesquelles, le demi-frère du président de la république qui a été condamné à 20 ans de prison. Ce député et ex-ministre de la défense a été jugé coupable de « crime de complot contre la sûreté de l'Etat » par le président de la cour suprême⁴⁴. Cet événement rappelle que la stabilité politique n'est pas complètement acquise au Togo.

Situation économique et financière

323 - En 2011, le taux de croissance de l'économie togolaise était prévu pour 3,9%. Ce qui confirme une tendance haussière du PIB réel qui est passé de 3,4% en 2009 à 3,7% en 2010. Cette amélioration était due à la bonne tenue des secteurs primaire et tertiaire. Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance étaient 1,4 point, 0,8 point et 1,7 point respectivement⁴⁵.

324 - Le secteur primaire a progressé de 3,7%, imputable à l'augmentation de la valeur ajoutée des cultures vivrières qui ont connu un taux de 2% contre 0,4% en 2010, et des cultures de rente qui, avec un bon comportement du coton et du café, ont réalisé 22,2% contre 20,9% en 2010. Il faudrait rappeler que pour atténuer les effets de la crise de 2008, le gouvernement avait mis en œuvre un programme triennal pour augmenter la production agricole et renforcer la sécurité alimentaire. Ledit programme a été soutenu par le FMI et la Banque mondiale. Avec les résultats encourageants enregistrés jusqu'ici, les autorités ont l'ambition de

43 PNUD, 3ème rapport de suivi sur les OMD, Avril 2010

44 <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20110915174008/>

45 UEMOA : RSM, juin 2011

poursuivre ledit programme avec un plan d'investissement qui bénéficierait de l'appui de donateurs comme la Banque Mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)⁴⁶.

- 325 - Cependant pour l'année 2011, les dépenses et prêts nets ont connu une augmentation de 35,7% et représente 29% du PIB contre 22,4% en 2010, ce qui est justifié par des dépenses en capital financées à hauteur de 64% sur ressources extérieures. Ainsi, le solde global connaîtra un déficit de 4,3% qui se creuse à hauteur de 9,7%, hors don.
- 326 - Au titre de la situation monétaire, la position extérieure nette des institutions monétaires togolaises était à 259,5 Mds de francs CFA en fin 2010. L'encours du crédit intérieur s'élevait à 497,5 Mds de francs CFA, dont 138,8 Mds francs CFA qui étaient la position nette du gouvernement et 358,8 Mds de francs CFA d'encours de crédit à l'économie.
- 327 - La signature de l'Accord politique global en 2006, a marqué la fin de la crise sociopolitique au Togo, mais celle-ci avait fini de plonger le pays dans une récession et de rendre précaires les conditions sociales. L'absence de coopération et de soutien de la communauté internationale durant les moments de turbulence a eu un impact négatif sur la disponibilité des ressources nécessaires pour assurer le développement du pays. Le rétablissement de la gouvernance politique et économique a été, par conséquent, considéré comme l'une des principales priorités des autorités politiques togolaises. Le retour à la normale devait nécessairement passer par la mise en œuvre de réformes politiques, la finalisation du processus de réconciliation nationale, la sécurité des personnes et des biens et le renforcement de l'Etat de droit.
- 328 - L'élaboration et l'adoption d'un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I ; DSRP-C) a permis au Togo de renouer avec la coopération financière internationale. Cet outil de coopération économique a permis au pays de négocier et d'obtenir auprès du FMI, un Programme triennal dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. De plus, le pays a pu obtenir auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des apurements d'arriérés et de rééchelonnement

de sa dette, conséquence de l'atteinte du point de décision de l'Initiative en faveur des PPTE, en novembre 2008. Selon les autorités, la mise en œuvre du DSRP-C permettrait au pays d'atteindre le point d'achèvement⁴⁷.

- 329 - Ce tableau reflète assez-bien les contraintes de développement auxquelles le Togo est en train de faire face. Ces contraintes comprennent entre autres l'incidence de l'importante des revenus qui est estimée à 61,7% au plan national. Elle est essentiellement rurale avec un taux de 74,3% contre 36,7% en milieu urbain [DGSCN, profil de la pauvreté, 2006]. Le Revenu par tête d'habitant était de 798 USD (\$ PPA constant 2005) et l'indice GINI des revenus affichait 34,4, traduisant en moyenne une répartition inégale des revenus. Le Togo est classé 162ème sur 187 pays avec un score de 0,435 au titre de l'indice de développement humain. Avec ce score le Togo se place en milieu de tableau dans la catégorie des pays à IDH faible derrière le Sénégal et le Nigéria. Pendant la période 2000-2011, l'IDH du Togo s'est progressivement amélioré avec un taux de croissance annuel moyen de 0.58% [PNUD, IDH 2011].
- 330 - Cet effort consenti dans la gouvernance politique et économique a été confirmé par l'Indice Mo Ibrahim pour la Gouvernance en Afrique, qui a donné le Togo un score de 46/100 et l'a placé 35ème sur 53 pays Africains suivis. Le rapport 2011 de cet observatoire de la gouvernance africaine, a attesté que le Togo est sur une tendance positive sur la période 2006-2010, en ce qui concerne les 4 grands domaines que sont : le développement économique durable ; le développement humain, la participation et droits humains et la sécurité et la souveraineté de l'Etat de droit. Malgré les progrès réalisés dans ces domaines, il faudrait, souligner que le Togo est plus vulnérable sur le premier domaine cité et plus fort sur le dernier.

Prévalence des infraction sous-jacentes

- 331 - Selon la synthèse des résultats issus de l'analyse des dossiers de déclaration de soupçon traités par la CENTIF du Togo, la corruption, le détournement de deniers publics, le faux et l'usage de faux, l'escroquerie, et la fraude, étaient les infractions les plus courantes dans le pays. Cette situation est corroborée par la

46 IMF : Country report N°11/240/August 2011
47 DSRP-C 2009-2011, version finale /Avril 2009

Commission contre la corruption et le Sabotage Economique à travers la révélation de cas assez édifiants où de hauts fonctionnaires ont été épinglés dans leur gestion, comme auteurs de détournements de deniers publics ainsi que d'usage de faux pour s'enrichir. En effet, les cas d'investigations auprès de : l'Etablissement public local autonome pour l'octroi de contrats publics à Lomé (EPAM), la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), l'Office des phosphates du Togo (OPT), rendus publics par l'organe anti-corruption sont très édifiants sur les pratiques illicites perpétrées au détriment de l'Etat⁴⁸.

- 332 - Le trafic de drogue est aussi une activité fréquente au Togo. A l'instar de la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, le Togo est un point de transit pour le trafic international de drogue. Dans un passé récent, un réseau de l'Amérique latine avait été éventré grâce à la collaboration entre les forces de sécurité du pays et leurs homologues européens (Affaire Pitée)⁴⁹. Ce même esprit de collaboration a conduit à l'extradition aux Etats Unis d'un colombien (Solano Cortez Jorge) détenu au Togo⁵⁰.
- 333 - Au cours de l'année 2011 sous revue, l'Office central de répression du trafic illicite des drogues et du blanchiment (OCRTIDB) a opéré des saisies de drogues et des arrestations de trafiquants internationaux. En juin 2011, une cargaison de drogue en provenance du Brésil a été saisie. Selon le Chef de l'OCRTIDB : « Dans chacun des containers, il a été trouvé 96 kilos de cocaïne, soit un total de 192 kilos de cocaïne. La drogue venait du Brésil et transitait au Togo, à destination d'un pays européen. Deux personnes ont été interpellées. Une, de nationalité nigériane et l'autre togolaise »⁵¹. Dans une opération survenue au mois d'août 2011, six trafiquants internationaux de nationalité nigériane sont interpellés à l'embarquement, en possession d'un total de 11,9 kg de cocaïne et de crack cocaïne à l'aéroport international de Lomé. Sur deux des trafiquants, 5 kg et 3 kg de crack cocaïne ont été dissimulés dans des doubles-fonds de valise, alors que 3,9 kg de cocaïne ont été saisis chez quatre autres trafiquants qui avaient emballé la drogue conditionnée en boulettes⁵².

Situation de LBC/FT

- 334 - Le cadre de LBC/FT du Togo a fait l'objet d'une

évaluation par le GIABA en novembre 2010. Le Rapport d'évaluation mutuelle a été discuté durant la réunion Plénière, tenue en mai 2011 à Dakar. Le rapport a été adopté et publié. Le Togo a été prié de soumettre, dans un an (mai 2012), un rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation.

- 335 - Le cadre de LBC/FT du Togo a eu des mérites en matière de législation, avec l'existence à la fois d'une loi LBC et d'une autre contre le FT. D'autre part, le pays dispose d'organes de coordination (comité interministériel) et de répression (CENTIF et l'OCRTIDB).
- 336 - Selon le Rapport d'évaluation mutuelle (REM), on pourrait citer comme faiblesses, entre autres, la non incrimination du financement du terrorisme, le trafic de personnes et le trafic illicite de migrants ainsi que le manque de normes de procédure pour le gel et le dégel et l'Obligation concernant les personnes politiquement exposées dans le cadre de la LBC. Il s'y ajoute le manque d'efficacité du dispositif déjà mis en place. Aucune statistique n'est disponible sur des cas de condamnations relatives au BC/FT malgré les cas d'arrestations opérés par les agences de répression.
- 337 - La CENTIF a continué à faire des efforts pour sensibiliser des acteurs et leur mobilisation autour des actions essentielles de LBC/FT. A son actif, des séminaires de formation et de sensibilisation ont été organisés à l'intention des assujettis. Avec l'appui du GIABA, le Togo a élaboré son document de stratégie nationale de LBC/FT. L'ONUDDC l'a soutenu dans le cadre du Programme National Intégré (PNI) du pays. Avec le soutien de ces deux principaux partenaires, le Togo a finalisé un plan d'action qui lui permettra de mettre en œuvre les recommandations du REM.
- 338 - Au plan du traitement des dossiers d'enquête, il faut noter que la cellule a reçu au total 24 DOS et six (6) Déclarations de transaction monétaires (DTM). Elle a transmis 1 rapport d'enquête au parquet. Enfin, la CENTIF du Togo a lancé son site web. Ce qui représente un moyen utile pour rendre visible ses activités et assurer une large communication.
- 339 - En perspective, une collaboration accentuée entre les acteurs nationaux dans le cadre du Comité Interministériel devrait permettre de réaliser de meilleurs résultats et une plus grande efficacité dans les actions entreprises.

48 <http://www.cac.tg/cnss.htm>; <http://www.cac.tg/opt.htm>; <http://www.cac.tg/epam.htm>, consulté le 06/01/2012

49 <http://www.etiame.com/etiame10.htm>, consulté le 06/01/2012

50 http://www.lalternative-togo.com/index.php?option=com_content&view=article&id=354:trafic-de-drogue-au-togo-&catid=7:nation&Itemid=4

51 <http://www.rfi.fr/afrique/20110626-importantes-saisies-drogue-togo>

52 <http://www.togosite.com/?q=node/1541>

Assistance technique

- 340 - Après avoir fait l'effort de réaliser un document de stratégie nationale de LBC/FT doublé d'un plan d'action à moyen terme, le Togo vient de finaliser son plan annuel de travail/ plan d'action prioritaire pour 2012. Le document décline la réalisation des actions ciblées dans les 6 axes ci-dessous énumérés :
- Veiller à l'exécution du Plan de travail annuel du PNI_TGO/V01 ;
 - Solliciter les services et conseils du Consultant de l'ONUDC dans le cadre du Programme national intégré (PNI_TGO/V01) ;
 - Contribuer à la sensibilisation de tous les acteurs nationaux impliqués dans les efforts de lutte contre le blanchiment de capitaux (autorités politiques, Assemblée nationale, assujettis, secteur public, autorités de poursuite pénale, autorités judiciaires, société civile,...) ;
 - Contribuer à l'articulation de politiques et de pratiques en matière de LBC et de coopération nationale et internationale ;
 - Contribuer à l'articulation des activités du Programme national intégré (PNI), en établissant des liens avec les projets et activités d'autres partenaires techniques actifs au Togo et relatives à la lutte contre le crime organisé ;
 - Renforcer le dispositif de LBC/FT

341 - De façon spécifique, les domaines d'assistance technique du système de LBC/FT du Togo sont indiqués dans le **tableau 11**.

Conclusion

- 342 - Le Togo a fait des progrès en comblant le gap dans son système LBC/FT. Le pays a mis l'accent sur l'adoption de lois fondamentales (LBC et FT) ainsi que la mise en place d'organes de coordination (CIM) et de répression (OCRTIDB, CENTIF). A part l'inefficacité constatée en termes de condamnations et de confiscations des avoirs, des jalons appréciables ont été posés.
- 343 - A l'heure actuelle, des efforts considérables sont en train d'être déployés pour la sensibilisation et le renforcement des acteurs, ainsi que l'élaboration d'outils de mise en œuvre des recommandations du REM. Sur cet aspect, des résultats concrets sont attendus et seront diffusés dans le cadre de la présentation du rapport de suivi prévue en mai 2012.
- 344 - En vue de cette échéance et dans le souci de réaliser un dispositif efficace de LBC/FT à court ou moyen terme, un cadre d'intervention cohérent a été conçu et le Togo a juste besoin du soutien de partenaires stratégiques et de l'engagement des autorités administratives nationales pour atteindre cet objectif.

Tableau 11 : Besoins d'assistance technique du Togo

Domaine d'assistance technique	Assistance spécifique requise	Impact attendu sur le régime de LBC/CFT
Coordination nationale	<ul style="list-style-type: none"> Formation des magistrats Formation des journalistes Formation des autorités politiques 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la compétence nationale pour traiter les dossiers de LBC/FT Sensibilisation et vulgarisation en matière de LBC/FT Compétence nationale en matière de LBC/FT
Coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> Assistance pour l'adhésion au Groupe Egmont Assistance (formation des membres de la CENTIF-TG) en matière de recouvrement des avoirs illicites 	<ul style="list-style-type: none"> Extension du réseau d'information Renforcement de la compétence de la CENTIF- TG en matière de recouvrement des avoirs
Cadre juridique et judiciaire	Incriminer les infractions sous jacentes telles que : la corruption, le terrorisme, le trafic illicite de migrants, le délit boursier d'initié, la cybercriminalité et le trafic de personnes dans l'ordonnancement juridique interne du Togo (sélection de cabinets et d'experts de rédaction des textes)	Se conformer aux recommandations issues du REM du Togo
Réglementation/ application/ investigations	<ul style="list-style-type: none"> Formation des analystes Formation des enquêteurs 	Renforcement des capacités

Source : Rapport pays, Novembre 2011

CHAPITRE III

EVALUATION PAYS

Introduction

345 - Conformément à son mandat et comme stipulé dans ses statuts de création, le GIABA promeut la mise en œuvre des 40+9 recommandations du GAFI. Il y arrive par le biais de la méthodologie sur la LBC/FT du GAFI de 2004 (méthodologie de temps en temps actualisée) et ses évaluateurs formés dans les processus d'évaluations mutuelles. En outre, le GIABA a aussi approuvé les principes essentiels de l'évaluation mutuelle, à savoir les notes interprétatives et les documents de meilleurs pratiques, produits par le GAFI et qui sont également les boîtes à outils utilisées dans ce cadre.

346 - En plus de leur engagement pour l'actualisation du mandat du GIABA, tous les Etats membres ont approuvé les 40+9 recommandations du GAFI et ont accepté de les mettre en œuvre selon un calendrier déterminé. Le GIABA a commencé à conduire son premier cycle d'évaluations mutuelles en 2007 et la fin de ce premier cycle est attendue pour 2012. Les évaluations mutuelles et les mécanismes de

la Banque mondiale, le FMI, GOSB et autres ORSG ; ce mécanisme de partage d'information promeut la coopération internationale qui est basée sur la réciprocité. Ce partage garantit la cohérence des rapports et rehausse l'efficacité dans l'utilisation des ressources.

348 - Le GIABA a adopté deux REM ramenant ainsi le nombre de pays évalués à 13. La visite de terrain de l'évaluation mutuelle des Etats membres restant, la Côte d'Ivoire et la Guinée est prévue pour 2012. Pendant l'exercice écoulé, le GIABA a adopté des directives pour la mise en œuvre des recommandations des rapports d'évaluations mutuelles, les plans d'actions des Etats membres évalués pour la mise en œuvre de leurs REM et de leurs rapports de suivi.

349 - La république de Sao Tomé et Principe a été formellement admise en qualité d'Etat membre du GIABA en novembre 2011. Sao Tomé et Principe a rempli le questionnaire d'évaluation mutuelle dans le cadre de l'auto-évaluation. Le pays a entrepris, par le biais d'une lettre adressée au Directeur Général du GIABA, émanant des autorités du pays et est consentant



Debout, le Président de la Commission Spécialisée dans les Questions Economiques du Parlement de STP, Mr. Alcino Pinto, lors du Séminaire de Sensibilisation sur le BA/FT, tenu en Sao Tome du 16 au 17 décembre 2011

suivi ont eu un impact positif important et ont accéléré les niveaux de conformité des Etats membres aux recommandations.

347 - Sur la base de la réciprocité, le GIABA partage ses Rapports d'évaluations mutuelles (REM) et ses Rapports de suivi (RS) avec le GAFI; des observateurs membres des juridictions du GAFI,

à subir une évaluation mutuelle de conformité du système LBC/FT aux dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Sao Tomé et Principe accepte de subir l'exercice d'évaluation mutuelle avant la fin de juin de 2012. En prélude à la visite

de terrain de l'évaluation mutuelle, le GIABA compte organiser des ateliers sur le cadre stratégique de la LBC/FT et la formation de pré-évaluation avant la fin de février 2012 pour Sao Tomé et Príncipe à condition que le pays remplisse les critères d'adhésion.

350 - Dans le cadre de ses efforts pour prendre en compte des lacunes identifiées dans son régime de LBC/FT, Sao Tomé et Príncipe est en train de réviser sa législation sur la LBC/FT et son code pénal conformément aux standards internationaux acceptables.

Adoption des Rapports d'évaluation mutuelle

351 - Les visites sur le terrain ont été entreprises du 1 au 12 novembre et du 15 au 30 novembre 2010 respectivement. Les REM de la République du Libéria et la République Togolaise ont été adoptés à la 15^{ème} Commission Technique/Réunion Plénière tenue en mai 2011. Les évaluations ont été basées sur les 40+9 recommandations du GAFI, la méthodologie du GAFI pour l'évaluation de la conformité, le manuel des évaluateurs du GAFI, les pays évalués et les processus et procédures d'évaluation mutuelle du GIABA. Le niveau de conformité de chaque recommandation est jaugé sur un ensemble de critères essentiels qui constituent ces éléments qui doivent être présents dans le régime de LBC/FT pour montrer une conformité totale avec les éléments obligatoires des recommandations. Les recommandations sont notées en conformité (C), largement en conformité (LC), partiellement en conformité (PC) et non conformité (NC) ou, dans certains cas, ne s'appliquent pas (NA).

352 - Liberia: Le Libéria a été noté PC sur 21 recommandations et NC sur 28 recommandations sur les 40+9 recommandations du GAFI. Ce qui signifie que le pays n'a pas été largement en conformité (LC) ou en conformité (C) sur aucune des recommandations clés ou essentielles du GAFI, démontrant ainsi l'existence de lacunes structurelles fondamentales dans le régime de la LBC/FT du Libéria

353 - **Le Tableau 12** montre les notations de conformité du Liberia avec les 40+9 recommandations du GAFI

354 - Le REM a aussi souligné les vulnérabilités suivantes dans le régime de la LBC/FT du pays :

(i) La non incrimination de tout un éventail d'infractions sous jacentes au blanchiment de capitaux et une définition floue ou confuse du comportement

criminel. Seules 3 infractions sur les 21 désignées du GAFI, à savoir le meurtre, le vol et le trafic illicite de drogues narcotiques et de substances psychotropes tombent sous la définition du comportement criminel conformément à la Loi sur la prévention du blanchiment de capitaux (PMMA). La PMMA définit le comportement criminel pour parler des délits susceptibles de libération sous caution de premier degré.

(ii) Le pays n'a pas mis en place une CRF.

(iii) L'absence d'une exigence de PMML pour les institutions financières et les EPNFD à soumettre des DOS conformément à la recommandation 13. En outre, l'exigence de la DOS dans le CSC/OVC, des régulations émises par la Banque centrale du Libéria aux banques et institutions financières ne sont pas en train d'être mises en œuvre d'une manière efficace.

(iv) Il y a aussi l'absence de supervision du secteur des EPNFD à des fins de LBC/FT;

(v) Des mécanismes faibles pour la provision d'entraide juridique ;

(vi) Absence de capacité, de formation et de compétences requises pour répondre aux menaces de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

(vii) Absence de statistiques sur des questions clés à l'efficacité et l'efficience des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

355 . Togo: Le Togo a été noté largement conforme (LC) sur 4 recommandations, PC sur 23 et NC sur 21 recommandations. Ces notations révèlent des lacunes profondes au régime de LBC/FT du pays.

356 - **Le Tableau 13** montre les notations de conformité du Togo avec les 40+9 recommandations du GAFI

357 - Le REM du Togo a identifié les vulnérabilités suivantes dans le système du pays:

(i) Absence de couverture complète des infractions sous jacentes au blanchiment de capitaux,

(ii) Absence d'incrimination à l'auto blanchiment;

(iii) Absence de dispositions juridiques qui fixent les modalités du gel des avoirs terroristes conformément aux résolutions 1267 et 1373 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

(iv) Une connaissance faible des OVC par les personnes ou entités;

(v) Absence de dispositifs OVC pour l'identification des bénéficiaires effectifs;

(vi) Une conformité faible des EPNFD aux obligations de la LBC/FT.

358 - Conformément aux processus et procédures

Tableau 12 : Evaluation du Libéria sur les 40 + 9 Recommandations du GAFI

	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11	R12	R13	R14	R15	R16	R17	R18	R19	R20	R21
NC	■				■	■	■	■				■	■			■		■	■	■	■
PC		■	■	■					■	■	■			■	■		■				■
LC																					
C																					

	R22	R23	R24	R25	R26	R27	R28	R29	R30	R31	R32	R33	R34	R35	R36	R37	R38	R39	R40
NC	■	■	■	■	■					■	■	■	■				■		
PC						■	■	■	■					■	■	■		■	■
LC																			
C																			

	SR1	SR2	SR3	SR4	SR5	SR6	SR7	SR8	SR9
NC	■	■	■	■		■		■	■
PC					■		■		
LC									
C									

Légende : NC= Non-conforme; PC=Partiellement conforme; LC=Largement conforme; C=Conforme

Graphique 2 : Evaluation du Libéria sur les 40 + 9 Recommandations du GAFI (NC=0; PC=0.33; LC=0.67; C=1)

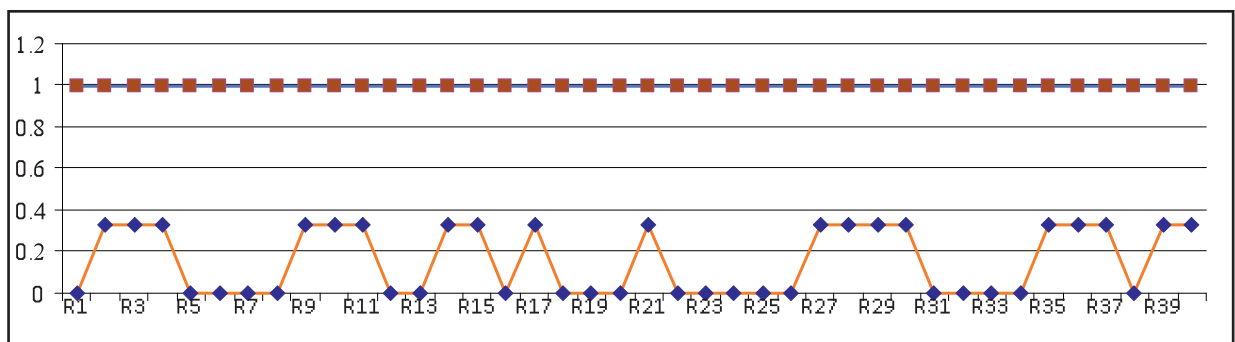




Tableau 13: Evaluation du Togo sur les 40 + 9 Recommandations du GAFI

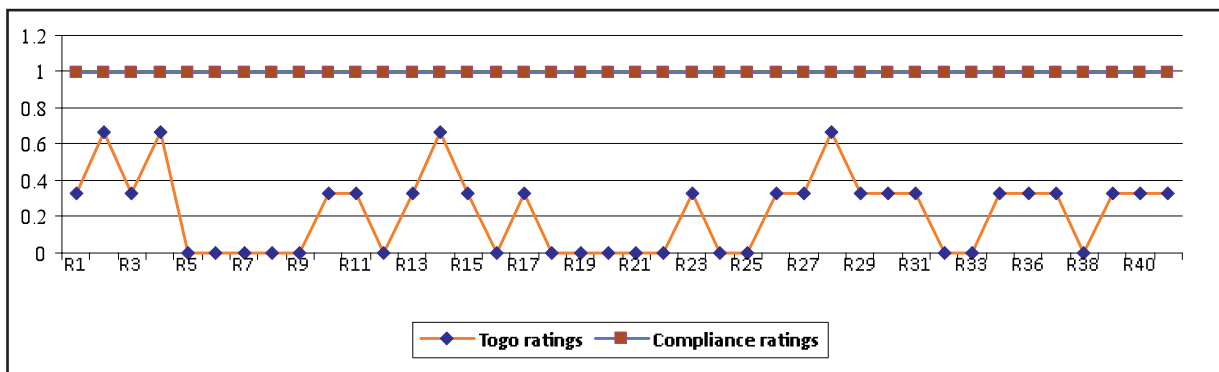
	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9	R10	R11	R12	R13	R14	R15	R16	R17	R18	R19	R20	R21
NC					NC	NC	NC	NC	NC			NC				NC		NC	NC	NC	NC
PC	PC		PC							PC	PC		PC		PC		PC				
LC		LC		LC										LC							
C																					

	R22	R23	R24	R25	R26	R27	R28	R29	R30	R31	R32	R33	R34	R35	R36	R37	R38	R39	R40
NC	NC		NC	NC							NC	NC					NC		
PC		PC			PC	PC		PC	PC	PC			NA	PC	PC	PC		PC	PC
LC							LC												
C																			

	SRI	SRII	SRIII	SRIV	SRV	SRVI	SRVII	SRVIII	SRIX
NC	NC		NC					NC	NC
PC		PC		PC	PC	PC	PC		
LC									
C									

Légende : NC= Non-conforme; PC=Partiellement conforme; LC=Largement conforme; C=Conforme

Graphique 3: Evaluation du Togo sur les 40 + 9 Recommandations du GAFI (NC=0; PC=0.33; LC=0.67; C=1)



de l'Evaluation Mutuelle du GIABA, la plénière a placé le Libéria et le Togo sur le processus de suivi régulier et a demandé aux pays de soumettre des rapports de suivi dans un an. La plénière a aussi recommandé aux pays d'élaborer et de soumettre des plans d'action sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans leur REM afin de s'attaquer et de prioriser les lacunes identifiées d'une manière plus coordonnée..

Publication et dissémination des rapports d'évaluations mutuelles

359 - En novembre 2008, le GIABA a adopté une politique de publication automatique de ces évaluations mutuelles et rapports de synthèse. Par conséquent, une semaine après l'adoption des REM et des rapports de synthèse par la plénière et leur approbation par le CMG, le secrétariat apporte des amendements aux deux rapports et fournit aux pays les versions

révisées desdits rapports pour confirmer leur exactitude et/ou signaler au secrétariat toute coquille ou erreurs qu'ils contiennent. Les REM et rapports de synthèse sont publiés sur le site web du GIABA une fois leur exactitude confirmée. Le GIABA envoie aussi la version finale des rapports aux pays et les encourage de les publier. Conformément à ce principe, le GIABA a publié les REM du Libéria et du Togo adoptés en mai 2011. Vous pouvez avoir accès aux rapports sur le site web du GIABA: <http://www.giaba.org>.

Processus de suivi

360 - Dans le cadre du processus d'évaluation mutuelle, une fois que celle d'un Etat membre du GIABA est complétée et le REM adopté par le secrétariat, en collaboration avec un pays évalué par le biais d'un programme de suivi, le secrétariat fait le suivi du progrès en prenant en compte les lacunes identifiées

Tableau 14 : Présentation des rapports de suivi 2008 – 2011

Country	Dates plénières et rapports de suivis										Procédure	Date ultérieure	
	Juin 07	Nov 07	Mai 08	Nov 08	Mai 09	Nov 09	Mai 10	Dec 10	Mai 11	Nov 11			
Benin							MER			1st		SR	Mai 12
Burkina Faso						REM					2nd	SR	Nov. 12
Cape Vert		REM					1st		2nd		3rd	SRSR	Mai 12
Ghana						REM			1st		2nd	SR	Mai 12
Guinée Bissau					REM				1st		2nd	SR	Mai 12
Liberia										MER			
Mali				REM			1st		2nd		3rd	SR	Nov. 12
Niger						MER			1st		2nd	SA	Mai 12
Nigéria			REM		1st		2nd			3rd		SR	Mai 12
Sénégal			REM		1st		2nd			3rd		SR	Mai12
Sierra Leone	MER		1st		2nd		3rd	4th	ND	5th		SA*	Mai 12
Gambie			REM	REM			1st		2nd		3rd	EF	Mai 12
Togo							REM						Mai12

Légende : NC= Non conforme ; PC=Partiellement Conforme; LC= Largement Conforme; C=Conforme

Légende

RS	Rapport de suivi	SR	Suivi renforcé	SR	Suivi renforcé	SR*	Suivi renforcé: Emission d'une déclaration publique	NA	Non abordé
----	------------------	----	----------------	----	----------------	-----	---	----	------------

dans le système LBC/FT dudit pays. Le point de départ du processus de suivi est que le pays évalué doit soumettre un rapport à la plénière du GIABA une année après l'adoption de son REM en citant le progrès fait ou qu'il est en train de faire en s'attaquant aux lacunes identifiées dans son régime de LBC/FT tout en mettant l'accent sur les recommandations clés et essentielles du GAFI. Pendant le processus de suivi, les pays qui ne parviennent pas à faire des progrès significatifs en s'attaquant aux lacunes, sont déplacés au processus de suivi accéléré et sont par conséquent exigés de soumettre des rapports de progrès à chaque plénière. A la fin de l'année 2011, six Etats membres du GIABA (à savoir le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau, le Niger et la Sierra Léone) du GIABA sont sur la liste du processus de suivi accéléré conformément au paragraphe 53 des processus et procédures d'EM du GIABA.

Les rapports de suivi

361 - Le GIABA a examiné le premier rapport de suivi du Bénin, les deuxièmes rapports de suivi du Burkina Faso, du Ghana, de la Guinée Bissau et du Niger, les troisièmes rapports de suivi du Cap-Vert, du Nigéria, du Sénégal, de la Gambie et du Mali ; et le cinquième rapport de suivi de la Sierra Leone. Les discussions ont porté sur le niveau des progrès réalisés par les pays en prenant en compte les lacunes identifiées liées aux recommandations clés et essentielles du GAFI qui ont été notées Partiellement conforme (PC) et Non Conforme (NC). Les rapports de suivi ont révélé les progrès réalisés par les pays dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de leur REM. Un résumé des progrès réalisés et les mesures latentes à prendre par les pays et la décision de la plénière en ce qui concerne chaque pays est ressortie ci-dessous:

Résumé de l'analyse des rapports de suivi

362 - Premier rapport de suivi du Bénin: L'analyse du premier rapport de suivi et le plan d'action du Bénin ont indiqué que le pays n'avait pas mis en œuvre un nombre considérable de recommandations de son REM notamment en ce qui concerne les recommandations 1, 3, 5, 10 et 13. Le Bénin n'avait pas promulgué la législation pour combattre le financement du terrorisme. Le rapport a indiqué que le

Bénin fait des efforts pour mettre en œuvre les recommandations d'un rapport conjoint de l'ONUDC et de la Banque Mondiale. Le rapport a par ailleurs recommandé que le Bénin maintienne les statistiques sur l'assistance juridique mutuelle et les demandes d'extradition reçues et les réponses apportées par le pays. L'absence de législation pour combattre le financement du terrorisme est une lacune importante du cadre juridique de la LBC/FT du Bénin. Ce qui constituera un obstacle aux efforts du pays à fournir une coopération internationale en matière de FT et devenir membre des CRF du Groupe Egmont.

363 - Le Bénin a informé la plénière que les mesures à prendre en rapport aux recommandations 1, 3, 5, 10 et 13 ne peuvent être possibles qu'à travers la révision en cours des Textes de la communauté par la BCEAO. Le pays a assuré à la plénière qu'il ne ménagera aucun effort pour se conformer aux recommandations du GAFI et qu'il s'est engagé à intensifier les efforts pour promulguer la loi contre le financement du terrorisme comme la loi est déjà au parlement pour être votée.

364 - La plénière a noté les efforts réalisés par le Bénin et a encouragé le pays à mettre en place les mesures juridiques nécessaires et à identifier les institutions partenaires clés responsables de la mise en œuvre des recommandations différentes pour s'assurer du progrès réalisé. La plénière a maintenu le Bénin sur le processus du suivi régulier et a recommandé au Bénin de soumettre son deuxième rapport de suivi dans un an.

365 - Deuxième rapport de suivi du Burkina Faso: Le Burkina Faso a adopté le décret n° 2010-829 /PRES/PM/MEF/SECU/MATD/MTSS du 31 décembre 2010; Décret n° 2010-822/PRES/PM/MEF/SECU du 31 décembre 2010; Décret n° 2011 274/PRES/PM/MEF/SECU/MATD du 10 mai 2011 et le décret n° 2011- 0314/MEF/CAB du 26 septembre, 2011 qui couvrent des aspects ayant trait aux EPNFD et une coordination nationale des activités de la LBC/FT. Le pays a aussi eu à exécuter plusieurs activités, notamment des programmes de sensibilisation et de formation à l'intention des acteurs, la diffusion de documents juridiques et la production de rapports trimestriels et annuels.

366 - Le Burkina Faso s'est engagé à intensifier ses efforts pour mettre en œuvre les

recommandations du REM en faisant des restitutions et la validation des résultats de l'étude dans le domaine du BC/FT au Burkina Faso; organiser des campagnes de sensibilisation, et des ateliers de formation pour atteindre toutes les personnes ayant pris part à la première série d'ateliers, adopter une stratégie nationale sur la LBC/FT, et devenir membre des CRF du Groupe Egmont en 2012. La plénière a maintenu le Burkina Faso sur le processus de suivi régulier et a recommandé au Burkina Faso de soumettre son troisième rapport de suivi dans un an.

- 367 - Troisième rapport de suivi du Cap-Vert: les progrès réalisés par le Cap-Vert comme confinés dans son dernier rapport de suivi ont été généralement basés sur la CRF et la promulgation des lois en 2008 et 2009. Il a été observé qu'il y avait encore des lacunes importantes dans le système de la LBC/FT du Cap-Vert. Le pays n'a pas incriminé le financement du terrorisme, ni désigné le blanchiment de capitaux comme infraction passible à l'extradition et n'extradait pas ses ressortissants. Le Cap-Vert a fourni de statistiques ou d'autres informations importantes pour permettre au secrétariat d'exécuter une analyse propre de son progrès
- 368 - La plénière a placé le Cap-Vert sur le processus de suivi régulier. La plénière a recommandé au Cap-Vert de soumettre un plan d'action annuel et un rapport de suivi dans six mois. Le plan d'action et le rapport de suivi doivent couvrir des questions liées à la mise en œuvre des recommandations du REM. La plénière a ensuite demandé au Cap-Vert de soumettre une copie du projet de loi finale sur le FT au secrétariat une fois que ce projet de loi (sera) adopté par le parlement.
- 369 - Troisième rapport de suivi de la Gambie: La Gambie n'a pas rendu compte d'aucun progrès réalisé après l'adoption du premier et deuxième rapport de suivi en décembre 2010. Le pays n'a pas voté le projet de loi de la LBC/FT élaboré avec l'appui du GIABA en 2009. On s'attend à ce que la promulgation du projet de loi et sa mise en œuvre effective aient un impact sur la mise en œuvre de la plupart des exigences des recommandations 1, 4, 6, 12, 13, 16, 23,24, 26, 29, 30, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40 et les recommandations spéciales I, II, et III. Le pays n'a pas adopté une stratégie nationale sur la LBC/FT pour lui permettre de lutter contre BC/FT.

370 - La plénière a noté que la Gambie a fait choux blanc dans la mise en œuvre de la décision du Comité ministériel du GIABA (CMG) de mai 2010 de mettre en place sa CRF et les points focaux pour les activités nationales sur la LBC/FT. La plénière a aussi noté que la Gambie n'a pas fait montre de volonté politique pour mettre en place un système de LBC/FT robuste. Elle a mis l'accent sur le besoin de chercher à rendre durable la volonté politique par le truchement de l'engagement des plus hautes autorités Gambiennes, notamment le Président de la République pour faire les progrès nécessaires.

371 - La plénière a placé la Gambie sur le processus du suivi renforcé, la Gambie doit fournir un plan d'action annuel et un rapport de suivi en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations du REM dans six mois. La plénière a en outre recommandé à la Gambie de soumettre une copie du texte final du projet de loi sur la LBC/FT au secrétariat une fois ce projet de loi voté.

372 - **Deuxième rapport de suivi du Ghana:** Le progrès principal réalisé par le Ghana est lié au vote de la loi sur les régulations de la lutte contre le blanchiment de capitaux (L.I 1987) pour une mise en œuvre efficace de la loi sur la Lutte contre le blanchiment de capitaux, 2008 (Loi 749) et l'adoption d'une stratégie nationale et d'un plan d'action LBC/FT. Des cellules de LBC/FT ont été mises en place dans l'enceinte de la Banque de Ghana (BG), la Commission des bourses et valeurs et la Commission nationale d'assurance.

373 - En 2010, le GAFI a identifié le Ghana comme une juridiction ayant des lacunes de LBC/FT et a depuis soumis le pays à une revue ciblée. Les lacunes englobent une incrimination inadéquate du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, des mesures inadéquates pour la confiscation des fonds liés au blanchiment de capitaux, absence d'une cellule de renseignements financiers totalement opérationnelle et efficace et des procédures pour l'identification et le gel des avoirs des terroristes. Le Ghana a fait montre d'un engagement politique de haut niveau pour prendre en compte ses lacunes par le truchement d'un plan d'action élaboré avec le groupe de revue régional (GRR) du GAFI. Le plan d'action vise à assister le Ghana à prendre en compte ces lacunes, notamment en : incriminant les infractions sous jacentes du blanchiment de capitaux et du financement



du terrorisme, en mettant en place et en œuvre des procédures adéquates afin d'identifier et de geler les avoirs terroristes.

- 374 - Pour prendre en compte les lacunes restantes, le gouvernement du Ghana a approuvé un projet de loi sur l'extradition et les infractions pénales, le pays doit voter des règlements pour mettre en œuvre la loi sur la lutte contre le terrorisme, 2008 (loi, 2008). La loi sur le Crime économique et organisé, 2010 (loi 804) et la loi sur l'entraide juridique, 2010 (loi 807). Le Ghana a élaboré un projet de loi sur les agences immobilières et un autre sur les organisations à but non lucratif pour réguler les secteurs immobilier et des organisations (à) but non lucratif. Le pays a aussi élaboré des lignes directrices à l'intention des banques et des institutions non bancaires et un manuel de conformité de la LBC/FT pour le secteur du marché des capitaux. Les lignes directrices et le manuel de conformité incorporent des éléments clés de la loi sur le blanchiment de capitaux, les régulations sur le blanchiment de capitaux et les recommandations clés du GAFI. Il a aussi préparé un protocole d'entente en ce qui concerne la coopération parmi les autorités de régulation du secteur financier au sein du pays. La plénière a reconnu que le Ghana est en train de réaliser des progrès, toutefois le pays doit intensifier les efforts pour renforcer son cadre juridique de la LBC/FT. Le Ghana doit améliorer son dispositif sur la LBC/FT connexe au secteur des EPNFD, renforcer la capacité de sa CRF, élaborer une régulation, superviser rigoureusement ses secteurs financiers et non financiers et intensifier les efforts pour remédier aux carences de son dispositif LBC/FT. Avant la rencontre plénière, le GRR a remarqué que malgré l'engagement politique de haut niveau du Ghana à travailler avec le GAFI et le GIABA pour prendre en compte ses lacunes stratégiques sur la LBC/FT, le Ghana n'a pas fait de progrès substantiels dans la mise en œuvre de son plan d'action et certaines lacunes stratégiques latentes de son dispositif LBC/FT.
- 375 - Eu égard aux lacunes latentes du dispositif de LBC/FT et le fait qu'il soit sur le processus de revue ciblé du GAFI-GECI, le Ghana doit soumettre son troisième rapport de suivi dans six mois. La plénière a placé le Ghana sur le processus de suivi accéléré.
- 376 - Deuxième rapport de suivi de la Guinée Bissau: La CRF de la Guinée Bissau ou Cellule nationale

de traitement des informations financières (CENTIF GB) est devenue fonctionnelle le 12 avril 2011. Elle a aussi adopté un règlement intérieur pour son fonctionnement et un format de DS, une stratégie nationale de la LBC/FT et la loi uniforme de l'UEMOA sur le financement du terrorisme et le protocole de la CEDEAO contre la corruption. Le pays a mis en place une Commission d'examen des lois nationales dans le but d'examiner la législation clé aux instruments juridiques du dispositif de la LBC/FT, notamment le code pénal et celui de la procédure pénale.

- 377 - La CENTIF-GB a tenu des rencontres d'information et de sensibilisation avec des autorités nationales de haut niveau, notamment le Premier Ministre, les Ministres d'Etat et des cadres de certaines banques régionales. Elle a aussi organisé un atelier de sensibilisation sur la LBC/FT à l'intention des institutions financières et non financières en ce qui concerne leurs obligations de la LBC/FT. Le deuxième rapport de suivi a aussi souligné les activités planifiées visant à renforcer le dispositif LBC/FT.
- 378 - La plénière a remarqué que la Guinée Bissau n'avait pas réalisé des progrès significatifs et a placé le pays sur le régime du processus de suivi renforcé. La Guinée Bissau doit soumettre un troisième rapport de suivi dans six mois.
- 379 - Troisième rapport de suivi du Mali: Le Mali a voté la loi uniforme N° 106-062 et elle est entrée en vigueur le 30 décembre. A cet égard, le Mali a mis en œuvre la loi dans le courant de l'année 2011. Un résultat clé du vote de celle-ci est l'admission de la CENTIF Mali en qualité de membre du Groupe Egmont. La loi fournit un cadre légal dont on a besoin pour lutter contre le financement du terrorisme. Elle complète les dispositions de la Loi n° 025/PRM du 23 juillet 2008 qui incrimine les actes terroristes au Mali, en adoptant les 9 annexes de la Convention Internationale des Nations Unies de 1999 contre le financement du terrorisme. La mise en œuvre de cette loi comblera, en grande partie, plusieurs lacunes dans le mécanisme national de LBC/FT en ce qui concerne les 9 recommandations spéciales du GAFI dans la lutte contre le financement du terrorisme.
- 380 - En ce qui concerne la RS II, la loi incrimine la collecte de tout type de fonds, par n'importe quel moyen dans le but de les utiliser ou en sachant qu'ils seront utilisés pour commettre un acte terroriste. Elle définit l'acte terroriste

pour inclure les délits dans les limites de la loi et comme défini dans l'un des traités cités en appendice de la convention internationale pour la suppression du financement du terrorisme. Elle n'incrimine pas le financement des individus terroristes et des organisations terroristes comme requis par les notes interprétatives de la RS II. « L'organisation criminelle » telle définie dans la loi signifie « toute entente ou association structurée dans le but de commettre, notamment des infractions de financement du terrorisme. ». Il n'y a pas de dispositions claires pour des procédures parallèles (pénale, civile ou administrative) contre les personnes morales malgré leur complicité possible avec le financement du terrorisme.

- 381 - L'article 30 de la loi permet le gel des fonds et autres ressources financières appartenant aux terroristes et ceux qui financent le terrorisme, les organisations terroristes et autres questions connexes. Elle ne spécifie pas si le pouvoir de geler est permis à tous les assujettis ou autres institutions financières. La loi ne permet pas la diffusion des listes du conseil de sécurité des Nations Unies en rapport avec la résolution 1267 et les processus de mise en œuvre de la résolution 1373.
- 382 - Les personnes physiques et morales sont requises de soumettre les DOS connexes au financement du terrorisme à la CENTIF. La loi exige aux institutions financières de soumettre des DOS sur les transactions, mais ne stipule pas d'une manière claire qu'elle exige aux institutions financières de soumettre les DOS connexes aux tentatives de transactions et transactions liées aux questions fiscales.
- 383 - D'autres exigences couvertes par la loi englobent un éventail d'entraide juridique au sein du cadre des investigations et des poursuites pour le financement du terrorisme, l'identification, le gel ou la saisie des produits liés au financement du terrorisme ; l'extradition ; une exigence pour les institutions financières de garder les archives de l'identification et des transactions des clients. Les archives doivent être gardées pendant dix ans à partir du début des relations d'affaires et ceci entre en vigueur à partir de la date de clôture du compte ou cessation des affaires, dans le cas de clients occasionnels.
- 384 - Le pays a mis en place un comité de

coordination nationale à travers le décret n°2011-036/PR-RM du 3 février 2011. Il est constitué de vingt neuf (29) membres représentant les autorités nationales, la société civile et les différents partenaires techniques et financiers. Le comité est responsable de la lutte contre le trafic humain et autre pratique connexe au Mali et est présidé par le ministre de la justice. Le Mali a aussi établi un cadre de coopération judiciaire sur le crime transnational entre la Mauritanie et le Niger et traiter des dispositions de coopération entre la Russie, l'Afrique du Sud et la Macédoine. Le Mali a organisé des programmes nationaux de renforcement des capacités à l'intention des acteurs nationaux clés de la LBC/FT, inclut dans le programme national intégrer contre l'abus des drogues et du trafic illicite. Le pays a indiqué dans son troisième rapport de suivi, dans le courant de l'année 2012, avoir établi un Comité interministériel pour des activités de LBC/FT et a adopté un projet de stratégie nationale élaboré en 2010, a organisé des programmes de sensibilisation à l'intention des professionnels du secteur juridique, des compagnies d'assurance, des casinos et autres établissements de jeux et a renforcé la capacité des autorités de répression criminelle.

- 385 - La plénière a observé que le Mali a réalisé des progrès substantiels pour renforcer son dispositif LBC/FT. Elle a félicité le Mali des progrès réalisés et a maintenu le Mali sur la liste du processus de suivi régulier. Elle a aussi encouragé le pays à intensifier ses efforts afin de prendre en compte les lacunes restantes et de soumettre son quatrième rapport de suivi dans un an.
- 386 - Deuxième rapport de suivi du Niger: Le progrès réalisé par le Niger inclut l'acquisition de nouveaux équipements, l'allocation budgétaire dans le budget national 2011 et le recrutement des agents de sûreté pour la CENTIF, la CENTIF a reçu une (1) Déclaration d'opération suspecte (ce qui fait une somme de huit le nombre de DOS reçues depuis 2005). L'analyse des premier et deuxième rapports a souligné une situation inquiétante dans le système du Niger, particulièrement eu égard aux opérations de la CENTIF. Le Niger n'a pas fourni de renseignements clés, notamment les statistiques pour permettre au GIABA de déterminer l'efficacité du système





- LBC/FT au Niger.
- 387 - La plénière a souligné que le Niger n'avait pas réalisé des progrès significatifs pour rectifier les lacunes de son système LBC/FT depuis l'adoption de son REM en 2009 et son premier rapport de suivi en 2010. La plénière a placé le Niger sur le processus de suivi renforcé et lui a recommandé de soumettre son troisième rapport de suivi dans six mois.
- 388 - Troisième rapport de suivi du Nigeria: Les progrès du Nigéria dans la mise en œuvre des recommandations de son REM comme indiqué dans son troisième rapport de suivi englobe la promulgation des régulations de la Banque Centrale du Nigéria (BCN). La Commission des valeurs mobilières (SEC) et la Commission Nationale (NAICOM). Les régulations liées aux obligations des organes de LBC/FT sous la supervision de CBN, SEC, et NAICOM.
- 389 - Le 22 février 2011, la chambre des représentants a adopté un projet de loi sur la lutte contre le terrorisme voté le 17 février par le sénat du Nigéria pour institutionnaliser les mesures de prévention, prohibition et la lutte contre des actes terroristes et le financement du terrorisme au Nigéria. La loi visait aussi à baliser le chemin d'une mise en œuvre efficace de la convention sur la prévention et la lutte contre le terrorisme aussi bien que la convention sur la suppression du financement du terrorisme et a prévu des condamnations pour la violation des dites dispositions. En outre, le Nigéria a revu la loi sur la prohibition du blanchiment de capitaux de 2004 pour fournir des exigences claires aux institutions financières pour mener OVC. Alors, la loi sur la prohibition du blanchiment de capitaux de 2011 (MLPA 2011) abroge la loi prohibant le blanchiment de capitaux de 2004 et a des dispositions complètes pour prohiber le financement du terrorisme et le blanchiment des produits de la criminalité ou des activités illégales. Elle a aussi augmenté le seuil des déclarations des opérations numéraires d'un million de nairas à cinq millions de nairas pour les individus et d'un à dix millions de nairas pour les personnes morales. Elle a aussi augmenté le paiement en espèces de tout montant d'une transaction à travers une institution financière de cinq cent mille nairas à cinq millions de naira pour les personnes physiques et de deux à dix millions de nairas pour les personnes morales. Le GIABA ne pouvait pas examiner les lois votées afin de déterminer leur conformité aux standards internationaux et leur efficacité comme elles n'étaient (pas) entrées en vigueur au moment de la revue du troisième rapport de suivi du Nigéria.
- 390 - Le Nigéria a aussi mis en place une cellule de confiscation des avoirs à la commission des crimes économiques et financiers pour coordonner la gestion des avoirs confisqués/recouvrés et pour maintenir des statistiques.
- 391 - Le pays a fourni des programmes de formation aux institutions financières sur comment remplir des Déclarations d'opérations numéraires (DON) et l'application des dispositifs de l'obligation de vigilance vis à vis des clients, notamment l'identification et la vérification d'identité des personnes à hauts risques et un suivi adéquat et des procédures de suivi qui s'appliquent à de tels clients.
- 392 - La plénière a observé les progrès réalisés par le Nigéria en promulguant le projet de loi sur la lutte contre le terrorisme et la rédaction du Project de loi portant interdiction du blanchiment d'argent (MLPA) de 2010 et a encouragé le Nigéria à intensifier les efforts pour obtenir le consentement présidentiel pour le projet de loi sur la lutte contre le financement du terrorisme et s'assurer du vote du projet de loi MLPA. Alors, la plénière a maintenu le Nigéria sur le processus de suivi régulier. Le Nigéria soumettra son quatrième rapport de suivi dans un an.
- 393 - Le troisième rapport de suivi du Sénégal : Le Sénégal a indiqué dans son troisième rapport de suivi qu'il a amélioré la régulation de son secteur financier à travers la mise en œuvre du décret n°009/07/RSP/2010 du 26 juillet 2010 sur les procédures d'identification des clients et la sécurité des transactions financières émises par la Banque centrale (BCEAO), le décret lié à la centralisation et diffusion des carences relevées au sein de l'UEMOA. Pour sa part, le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers s'acquitte du contrôle des sociétés de gestion et autres intervenants commerciaux du marché financier régional. Son arsenal répressif a été renforcé par l'Instruction n° 42/2010 relative à la procédure de prise de sanction par le Conseil régional sur le marché financier régional de l'UEMOA (R.29). Il a pour but de clarifier les termes de l'application des dispositions de la régulation n°15/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 en ce qui concerne les carences des Etats membres



de l'UEMOA. CENTIF-Sénégal a organisé une campagne de sensibilisation pour les acteurs clés pour diffuser le décret les concernant.

- 394 - Les autorités de régulation et de supervision au Sénégal, notamment la commission bancaire et le département des assurances ont entrepris des examens des institutions sous leur supervision, examens basés sur le plan d'action LBC/FT élaboré par la commission et le département des assurances. La CENTIF-Sénégal a organisé des séminaires, fora et des ateliers sur le terrain pour les banques, les notaires et les compagnies de comptabilité. Elle a aussi élaboré des programmes internes à l'intention des assujettis et a lancé une campagne nationale sur la LBC/FT couvrant les 14 régions du Sénégal pour sensibiliser les parties prenantes.
- 395 - Les lacunes latentes qui ont besoin d'être prises en compte par le Sénégal incluent l'amendement sur le Code des douanes, la révision des textes communautaires et la réorganisation du cadre juridique connexe au secteur de la micro finance. Certaines actions doivent être prises en collaboration avec la BCEAO.
- 396 - La plénière a félicité le Sénégal pour avoir consolidé ses progrès depuis l'adoption de son REM en mai 2008. La plénière a maintenu le Sénégal sur le processus de suivi régulier et lui a recommandé de soumettre son quatrième rapport de suivi dans un an.

Cinquième rapport de suivi de la Sierra Leone:

- 397 - Le GIABA a discuté le cinquième rapport de suivi de la Sierra Leone en novembre 2011. La plénière a noté que la Sierra Leone n'avait pas encore fait de progrès dans la mise en œuvre des mesures recommandées de son REM adoptées en juin 2007 eu égard au cadre juridique du pays. Les lacunes existantes dans le système LBC/FT de la Sierra Leone incluent une incrimination inadéquate du blanchiment de capitaux, absence d'un cadre juridique sur le financement du terrorisme ; pas de dispositions pour confisquer les instruments utilisés dans la commission d'une ou des infractions sous jacente (s) connexe (s) au financement du terrorisme, absence d'OVC exigeant pour les clients existants et une mise en œuvre inefficace des règles d'OVC liées aux bénéficiaires effectifs et contrôleurs, l'absence d'une cellule de renseignements financiers

effectivement fonctionnelle, une faible législation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux ; une supervision inadéquate des institutions financières et des EPNFD ; absence de ressources disponibles pour une agence chargée de lutter contre le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme ; et l'absence de statistiques sur les questions de LBC/FT. Un nombre important de carences dans le système de la LBC/FT de la Sierra Leone doit être pris en compte par la promulgation de la législation. Le pays a rédigé un projet de loi sur la LBC/FT depuis 2009. La Sierra Leone n'a fourni aucune date précise dans son plan d'action à laquelle son projet de loi LBC/FT sera voté.

- 398 - Eu égard aux lacunes stratégiques dans le système de la LBC/FT de la Sierra Leone, la plénière a retenu la Sierra Leone sur le processus de suivi renforcé. Le GIABA a émis une déclaration de statut public sur la Sierra Leone parce qu'elle était déficiente dans le cadre de la conformité avec les recommandations du GAFI. La déclaration a mis en exergue les faiblesses du système de la Sierra Leone pour intensifier les efforts afin de prendre en compte les lacunes structurelles dans le système de la LBC/FT du pays, avec un accent particulier sur le cadre juridique.
- 399 - Le GIABA s'est embarqué dans un engagement de haut niveau avec les autorités de la Sierra Leone pour rendre effectif la mise en œuvre des dispositifs LBC/FT standards internationalement acceptables dans le pays. L'un des résultats clés de cet engagement est qu'un projet de loi sur la LBC/FT a été envoyé au parlement en décembre 2011.

Adoption des principes clés du GAFI sur les Evaluations Mutuelles

- 400 - A sa plénière de juin 2010, le GAFI a adopté plusieurs principes essentiels sur les évaluations mutuelles. Ces principes ont été élaborés par le truchement des efforts collaborés de la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI) et les ORSG, y compris le GIABA. Les objectifs de ces principes sont de veiller à ce que les évaluations mutuelles soient conduites conformément aux principes et méthodologies du GAFI pour évaluer la conformité avec les recommandations du GAFI. Ils fixent les objectifs clés, principes et les bases fondamentales des processus des évaluations mutuelles, y compris rehausser



la qualité et la cohérence des évaluations mutuelles et les rapports d'évaluations détaillés aussi bien que les dispositions applicables. La plénière exige aux organes d'évaluations d'avoir des procédures de suivi efficaces et transparentes qui auront comme conséquence l'atteinte d'une conformité satisfaisante au sein des juridictions avec les standards du GAFI à un moment opportun. Les procédures de suivi doivent être complétées, le cas échéant, par d'autres mécanismes. Ces mécanismes doivent être encouragés tout en facilitant la conformité, notamment à travers la priorisation des mesures correctives.

401 - La 15^{ème} Commission Technique/Réunion plénière et le 10^{ème} Comité ministériel du GIABA ont approuvé les principes essentiels conformément au mandat du GIABA à évaluer, par le biais d'une auto-évaluation et une évaluation mutuelle selon les procédures du GAFI, le progrès et l'efficacité des mesures. Le GIABA s'engage à appliquer les principes dans l'évaluation mutuelle de ses Etats membres. Ces principes sont disponibles sur le site web du GAFI au lien suivant : www.fatf-gafi.org

Lignes directrices sur la mise en œuvre des recommandations du REM

402 - La 15^{ème} Commission Technique/Réunion Plénière du GIABA tenue en mai 2011 a adopté des lignes directrices sur la mise en œuvre

des recommandations du REM. Les lignes directrices sont un document de travail du GIABA qui consiste à aider les Etats membres évalués à élaborer la mise en œuvre des REM et plan d'action en utilisant le modèle du plan d'action adopté par le GIABA en décembre 2010. Il s'agit aussi d'aider les Etats membres à identifier les agences dirigeantes et celles secondaires qui seront chargées de mettre en œuvre des recommandations spécifiques, fixer les échéances pour des actions spécifiques, identifier les besoins d'assistance technique et les défis qui peuvent constituer des obstacles pour la mise en œuvre des plans d'action. La ligne directrice cherche aussi à assister le GIABA pour faire le suivi de la mise en œuvre efficace des recommandations des REM des pays évalués sur la base des plans d'actions. Elle englobe les principes fixés par « les lignes directrices du GAFI sur le renforcement des capacités pour les évaluations mutuelles et la mise en œuvre des standards du GAFI au sein des pays à faible revenu ». La méthodologie LBC/FT du GAFI pour évaluer la conformité avec les 40+9 recommandations du GAFI et le Cadre de planification de la Mise en Œuvre Stratégique (SIP) » élaboré par le Groupe de travail sur les questions de mise en œuvre (IIWG) du Groupe Asie Pacifique (GAP) et de la Banque Mondiale. Alors, les lignes directrices fournissent un modèle de rapport



Dr Ndèye Elisabeth Diaw, Directeur Général Adjoint du GIABA, remettant un lot de souvenirs à Son Excellence Monsieur Yakubu Abdulai, Ambassadeur du Ghana au Sénégal. C'était lors de la Session d'informations au profit des ambassadeurs des pays membres. C'était le 8 avril 2011 à Dakar, Sénégal.

de suivi qui exige des informations sur les progrès réalisés par les pays eu égard aux recommandations priorisées du GAFI notées PC et NC.

403 - Le GIABA a approuvé la mise en œuvre des recommandations des REM et des plans d'action du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, du Ghana, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Nigéria, de la Sierra Léone et du Togo. Les plans d'action ont été élaborés conformément aux orientations sur la mise en œuvre des recommandations des REM. Ils doivent permettre aux pays de mettre en œuvre la recommandation des rapports d'évaluation mutuelle d'une manière concertée.

Le Groupe de Revue des Experts

404 - Conformément aux processus et procédures des évaluations mutuelles du GIABA, le GIABA constitue un Groupe de Revue des Experts (GRE) après chaque évaluation mutuelle sur le terrain pour discuter du projet de REM et identifier les problèmes à soumettre à la plénière pour décision. Le GRE est requis pour :

- (i) Identifier tous les domaines de controverses latents entre le pays évalué et l'équipe évaluatrice et les questions essentielles qui sous tendent ces positions;
- (ii) mettre en relief les incohérences avec les autres REM;
- (iii) mettre en relief des thèmes clés à débattre pendant la plénière;
- (iv) Identifier toute question qui requiert interprétation/ clarification des standards du GAFI, de la méthodologie de 2004, (y compris « des questions transversales » ou ce qui concerne les procédures du GAFI).

405 - Le secrétariat prépare un petit condensé des grandes lignes du GRE. Le rapport identifie clairement les questions les plus cruciales et aide à centraliser les débats pendant la plénière. A la plénière, toutes les délégations peuvent soulever toute question ayant trait au rapport.

406 - Le GRE n'a pas des pouvoirs de décisions sur le REM ou l'évaluation. Cette prérogative revient exclusivement à la plénière. Le GRE n'est pas autonomisé pour censurer, annuler, « appuyer-deviner » les équipes des évaluateurs ou fonctionner en qualité de courtier entre l'équipe des évaluateurs et le pays. Le GRE identifie les questions essentielles qui feront

l'objet de discussions à la plénière prenant en compte tous les commentaires faits par le pays évalué/l'équipe des évaluateurs/les membres (surtout tous les domaines où le pays évalué n'est pas d'accord avec le rapport ou là où le pays évalué a identifié des incohérences avec d'autres rapports déjà produits dans le cadre des évaluations mutuelles) et les commentaires écrits reçus d'avance.

407 - Chaque GER est composé de cinq à sept experts des Etats membres du GIABA (en dehors des pays évalués) Le GRE discute le projet de REM en présence des représentants du pays évalué, l'équipe des évaluateurs, des observateurs et le secrétariat.

408 - Deux GRE ont été constitués en mai 2011 pour examiner les projets de REM sur le Libéria et le Togo. Les GRE ont examiné le projet des REM et ont présenté des questions pendantes à la plénière pour discussion. Les rapports sur les discussions des GRE ont aidé à définir et à se focaliser sur l'ordre des débats à la plénière avant l'adoption des REM.

Le Groupe de travail sur la mise en oeuvre des évaluations mutuelles (GTMEEM)

409 - L'objectif du Groupe de travail sur la mise en oeuvre des évaluations mutuelles (GTMEEM) est d'appuyer la plénière du GIABA dans le cadre de l'examen des questions liées aux évaluations mutuelles et autres questions connexes. Les termes de référence spécifiques du GTEEMME sont :

- (i) Réviser de manière périodique les processus et procédures de l'évaluation mutuelle du GIABA pour s'assurer qu'ils sont conformes aux standards internationaux;
- (ii) Examiner la méthodologie 2004 du GAFI et orienter les évaluateurs du GIABA sur les procédures de l'évaluation.
- (iii) Réexaminer les rapports de suivi soumis par les Etats membres en ce qui concerne les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des rapports d'évaluation mutuelle et formuler des recommandations pour la plénière.
- (iv) Recommander de nouvelles stratégies et / mesures sur les évaluations mutuelles pour examen à la plénière.
- (v) Donner des conseils d'ordre général sur des questions liées à la mise en œuvre du calendrier des évaluations mutuelles et les processus et procédures des évaluations mutuelles pour une



mise en œuvre efficace de son mandat. .

- 410 - Pendant l'année sous revue, le GTEMME a discuté des rapports de suivi, la mise en œuvre des rapports d'évaluation mutuelle, des plans d'action des Etats membres, l'orientation sur la mise en œuvre des recommandations des rapports d'évaluations mutuelles, les principes clés du GAFI sur les évaluations mutuelles a formulé des recommandations à la plénière.
- 411 - Reconstitution des Etats membres: A la plénière de mai 2010 tenue à Praia au Cap-Vert, la plénière a revu l'adhésion au GTEMME pour un mandat de deux ans prenant effet à partir de mai 2010. La plénière a nommé des représentants du Cap-Vert, du Ghana, de la Guinée Bissau, du Libéria, du Mali, du Nigéria et du Togo pour constituer les membres du GTEMME. Le GTEMME a été co-présidé par le Nigéria et le secrétariat. Alors, le GIABA reconstituera les membres du GTEMME à la prochaine commission technique/réunion plénière. Le GIABA est très reconnaissant aux membres du GTEMME pour leur contribution capitale envers l'atteinte des objectifs du GIABA plus particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre et la compréhension des standards et questions de la LBC/FT dans les Etats membres du GIABA.

Proposition sur l'analyse des rapports de suivi

- 412 - Les obstacles régionaux fondamentaux à la mise en œuvre des dispositifs de LBC/FT des standards internationaux acceptables englobent un manque de capacité et une expertise limitée. Dans le but de développer l'expertise et encourager l'engagement des Etats membres dans le processus de suivi, le secrétariat a fait des propositions à la plénière de novembre 2011 lui demandant de le permettre d'identifier un expert d'un Etat membre pour analyser le rapport de suivi d'un autre Etat membre. Cette proposition permettra aux Etats membres de s'approprier du processus de suivi. En substance, elle améliorera l'analyse des rapports de suivi et rehaussera beaucoup le processus de revue des pairs. La plénière a approuvé la proposition tout en notant que le secrétariat ne sera pas tout à fait absout du processus.

Formation de pré-évaluation:

- 413 - Le GIABA organise des programmes de

formation pré-évaluation à l'intention de ses Etats membres dans le cadre du processus d'évaluation mutuelle. Les programmes veillent à ce que le personnel clé des Etats membres comprenne les procédures et processus de l'évaluation mutuelle aussi bien que leur rôle dans le processus d'évaluation. Elle leur a aussi permis de compléter les QEM pour la visite sur le terrain. Les programmes de formation couvrent les procédures pour compléter le Questionnaire d'évaluation mutuelle (QEM), description du rôle des Etats évalués pendant tout le processus de l'évaluation (notamment l'adoption des REM) et comment le processus de l'évaluation mutuelle coïncide avec le processus d'évaluation globale de la Banque Mondiale et le FMI-FSAP et la LBC/FT.

Cadre de stratégie nationale sur la LBC/FT

- 414 - Les statuts du GIABA autorisent au GIABA de faire, entre autres, tout ce qui est de son ressort pour s'assurer que les Etats membres reconnaissent, adoptent et mettent en œuvre les normes du GAFI notamment les recommandations, plus particulièrement les quarante (40) recommandations et les neuf (9) recommandations spéciales sur le financement du terrorisme, adoptées par les membres du GAFI. Le GAFI est une plateforme où on peut élaborer la stratégie de LBC/FT. En signant les statuts du GIABA, les Etats membres approuvent les 40+9 recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) et s'engagent à mettre en œuvre lesdites recommandations. Conformément à leur engagement, les Etats membres ont consenti d'énormes efforts pour prioriser et faire le suivi de la mise en œuvre des dispositifs LBC/FT des standards internationalement acceptables à travers l'adoption des stratégies nationales de LBC/FT.
- 415 - Les stratégies nationales de la LBC/FT fournissent la base pour une mise en œuvre globale de la LBC/FT. Elles fournissent la coordination, la collaboration et la coopération des agences clés et de tous les acteurs (gouvernement central, les autorités locales, la société civile et le secteur privé) impliqués dans la mise en œuvre des dispositifs de la LBC/FT, les stratégies conçues comme une feuille de route pour répondre aux questions liées au « où », « quoi », « quand », « pourquoi » et « comment » pour la mise en œuvre d'un

régime de LBC/FT robuste. Alors, les stratégies fixent les objectifs et actions requis pour mettre en place un système de LBC/FT efficace dans les pays en prenant en compte les ressources disponibles, les risques émergents et les vulnérabilités au BC/FT aussi bien que le besoin d'agir d'une manière coordonnée..

- 416 - Trois Etats membres à savoir : le Ghana, le Mali et la Sierra Leone ont adopté des stratégies nationales de LBC/FT. Le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Libéria et le Nigéria ont élaboré des stratégies nationales. Ces stratégies ont été élaborées pendant des ateliers nationaux organisés par le GIABA et les partenaires au développement.
- 417 - Le GIABA envisage que l'adoption et des mises en œuvre efficaces des stratégies fourniront aux Etats membres l'élan pour réaliser des progrès importants en mettant en place les cadres et mécanismes nécessaires pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme tout en assurant le développement économique, la paix, la sécurité au sein de la région et au niveau mondial.

Missions de plaidoyer de haut niveau

- 418 - Le GIABA entreprend des visites de plaidoyer dans les Etats membres pour renforcer le besoin de se conformer aux recommandations du GAFI; réitérer les besoins pour rectifier les lacunes identifiées dans les systèmes LBC/FT des pays évalués comme stipulé dans leur REM. La mission sollicite aussi un appui et un engagement vers une mise en œuvre efficace des recommandations du REM dans le cadre de calendriers déterminés.
- 419 - Le secrétariat a entrepris des visites de plaidoyer au Nigéria, en Gambie, au Ghana, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée Bissau, au Niger et au Togo. Les délégations ont rencontré les ministres et les chefs de gouvernements, les départements et agences clés, notamment le Chef de l'Etat de la République Togolaise, Faure Gnassingbé, les ministres des finances, de la justice et de l'intérieur, les gouverneurs des Banques Centrales, les présidents de CRF et correspondants nationaux. Les pays visités doivent prendre d'autres mesures pour améliorer leurs systèmes de LBC/FT. Ces actions incluent la ratification des conventions et instruments internationaux, la promulgation ou le renforcement des législations importantes, la création ou le renforcement des cadres

institutionnels, surtout les CRF, la coordination interne et la coopération internationale, le renforcement de capacités du personnel clé de la LBC/FT et la sensibilisation des acteurs.

- 420 - En particulier, les autorités de la Côte d'Ivoire et de la Guinée ont confirmé leur bonne volonté à subir l'évaluation mutuelle en 2012. Le Nigéria a promulgué une loi sur la prévention du terrorisme en 2011 et la loi sur la (prohibition) du blanchiment de capitaux en 2011. Toutes les deux lois ont été acceptées par le président et sont entrées en vigueur en 2011. Les autorités ont montré leur engagement à mettre en place les cadres et mécanismes nécessaires pour s'assurer de la mise en œuvre efficace des standards de LBC/FT acceptables. Aussi, pendant la visite du Directeur Général aux autorités de la Gambie du 4-6 octobre 2011, le gouvernement a pris des engagements concrets pour la mise en place d'une CRF et la nomination de son directeur. Le secrétariat continuera à discuter avec la Gambie sur son engagement et sa bonne volonté de concevoir un plan de renforcement de capacité complet pour assister davantage la CRF nouvellement créée afin de la rendre totalement opérationnelle. D'autres missions de plaidoyer incluent Sao Tome et Principe, et le Cap-Vert.

Le processus de suivi du Groupe d'examen de la coopération internationale du GAFI

- 421 - Le rôle primaire du GAFI est de fixer des standards LBC/FT globaux et veiller sur la mise en œuvre de ces standards dans toutes les juridictions. Une conformité globale renforcée avec ces standards réduit les risques de BC/FT au système financier international et augmente la transparence et une coopération internationale efficace. En plus des programmes d'évaluation mutuelle et des processus de suivi des Organes Régionaux de Style GAFI, le GAFI utilise son processus du Groupe d'Examen de la Coopération Internationale pour identifier et répondre aux juridictions qui ont des lacunes stratégiques dans leurs dispositifs LBC/FT et qui sont un risque au système financier international.
- 422 - Depuis 2007, le GECl analyse les juridictions que le GAFI considère comme étant des juridictions à haut risque et a recommandé des actions spécifiques pour prendre en compte les risques de BC/FT émanant de ces pays. Le GAFI a émis des déclarations publiques



montrant sa préoccupation en ce qui concerne les lacunes importantes dans les dispositifs LBC/FT de ces juridictions. Dans certains cas, le GAFI a fait un pas de plus en interpellant ses membres et en invitant toutes les juridictions à mettre en place des contre-mesures pour protéger leurs secteurs financiers des risques du BC/FT émanant de ces juridictions. Pendant ses rencontres plénières, le GAFI réitère son appel pour la mise en place des contre-mesures au cas où il y a un manque de progrès continue dans les juridictions identifiées.

423 - En 2009, les leaders du G20 ont spécialement demandé au GAFI de revigorer son processus d'évaluation de la conformité des pays avec les standards internationaux de LBC/FT et d'identifier publiquement les juridictions à haut risque au plus tard en février 2010. Conformément à l'appel lancé par le G20, le GAFI a adopté les nouvelles procédures du GECl en juin 2010. Depuis ce jour, le G20 appelle à la continuité des efforts du GAFI pour lutter contre le BC/FT et de régulièrement actualiser la liste publique des juridictions avec des lacunes stratégiques.

Les processus GECl

424 - Une saisine initiale du processus GECl est fondamentalement basée sur les résultats de l'évaluation mutuelle de la juridiction. Surtout, dans l'objectif de mener des revues, le GAFI rassemble des informations sur les questions suivantes.

- La taille et l'intégration du secteur financier national, en ce qui concerne la région et le reste du monde, notamment le pourcentage des actifs totaux du pays tenus dans des comptes à l'étranger;
- Les risques et menaces de BC/FT émanant de la juridiction;
- L'échec de prendre des mesures substantielles pour incriminer le BC/FT;
- Des cas tangibles tendant à ne pas répondre d'une manière adéquate à la coopération internationale;
- Le degré de la recherche et mise en œuvre de l'assistance technique au niveau national;
- Le degré de volonté affichée par le pays pour reformer ces lacunes de LBC/FT; y compris les étapes de suivi qui sont en train d'être prises par les ORSG auxquels la juridiction est membre.

425 - Les juridictions dont les évaluations mutuelles révèlent un certain nombre important de

carences sont renvoyées au GECl pour un examen préliminaire ou à première vue conduits par un des GECl des quatre groupe de revue régionaux. Cette révision initiale inclut la sensibilisation de chaque juridiction, notamment l'occasion pour apporter des commentaires sur le projet de rapport à première vue. Sur la base de ce rapport, le GAFI décide s'il devrait mener un examen plus profond au sein de la stratégie clé des lacunes LBC/FT de cette juridiction. Chaque juridiction examinée à l'occasion de prendre part à des rencontres face à face avec le groupe de revue régional pour discuter le rapport, y compris élaborer un plan d'action avec le GAFI pour prendre en compte les lacunes identifiées. Le GAFI demande surtout un engagement politique à un niveau élevé de chaque juridiction revue pour mettre en œuvre ces plans d'action. Sur la base des résultats de la revue du GECl, les juridictions peuvent être identifiées de manière politique dans l'un des deux documents publics du GAFI qui sont publiés trois fois l'année

426 - Le premier document public, la déclaration publique du GAFI, identifie les juridictions avec des lacunes stratégiques de LBC/FT qui n'ont pas réalisé des progrès substantiels en comblant les lacunes ou ne sont pas engagés à mettre en œuvre un plan d'action élaboré pour prendre en compte ces lacunes. Depuis octobre 2011, 10 juridictions sont impliquées dans ce cadre.

427 - Dans le deuxième document public du GAFI " améliorer la conformité mondiale de la LBC/FT: un processus en cours", le GAFI identifie les juridictions qui ont des lacunes stratégiques de LBC/FT qui ont fourni un haut niveau d'engagement politique pour combler les lacunes par le biais de la mise en œuvre d'un plan d'action élaboré conjointement avec le GAFI. La situation varie dans chaque juridiction et par conséquent présente des risques de LBC/FT à des degrés différents. Le GAFI encourage ses membres à examiner les lacunes stratégiques identifiées dans le second document⁵³. A partir d'octobre 2011, le GAFI a identifié 30 juridictions. Le GAFI travaille avec des juridictions pendant la mise en œuvre de leurs plans d'actions jusqu'à ce que le progrès adéquat soit réalisé et les juridictions puissent être enlevées des listes d'identification publique.

428 - Présentement trois Etats membres du GIABA,

53 Ibid

le Nigéria, le Ghana, Sao Tome et Principe sont sur le processus de la revue ciblée des lacunes structurelles de leurs systèmes LBC/FT. Le processus lié à ces pays est en train d'être coordonné par le Groupe de Revue Régional responsable du Moyen Orient et de l'Afrique. Les autorités nationales du Nigéria, du Ghana, et Sao Tomé et Príncipe se sont engagées à combler les lacunes au sein d'un calendrier déterminé sur la base de plans d'actions consensuels avec le Groupe de Revue Régional. Les pays soumettent des rapports périodiques sur leurs progrès dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actions. Le GIABA travaille avec les pays pour atteindre les niveaux escomptés de conformité pour les sortir du processus.

Conclusion

425 - Les Etats membres du GIABA montrent

un engagement pour la mise en œuvre des dispositifs LBC/FT des standards internationaux acceptables dans la région. Les efforts des Etats membres surtout les députés qui se sont engagés dans la lutte contre le BC et le FT par le truchement de la promulgation et la révision de la législation LBC/FT dans leurs pays respectifs sont reconnus et très hautement appréciés. Les Etats membres ont aussi montré un engagement fort au processus d'évaluation mutuelle. Le processus a aidé les Etats membres à peaufiner les priorités des dispositifs LBC/FT nationaux, des plans d'actions et stratégies nationaux. Le premier cycle des évaluations mutuelles sera conclu en 2012. On s'attend à ce que le deuxième cycle commence en 2013. En passant au deuxième cycle, le secrétariat tirera les leçons apprises et les expériences acquises lors du 1er cycle des évaluations mutuelles.



CHAPITRE IV

Typologies et autres projets de recherche

Introduction

430 - Les exercices de recherche et de typologie sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme demeurent un élément clé du mandat du GIABA. En effet, ils permettent à l'institution de comprendre les techniques, tendances et méthodes utilisées par les criminels dans le blanchiment d'argent et / ou le financement d'activités terroristes. Dans ce contexte, il est essentiel de souligner le problème dans la région, à la fois en ce qui concerne le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, comme indiqué dans les rapports d'étude et de typologie publiés par le GIABA, entre autres. Dans les circonstances actuelles, les conclusions de ces rapports sont utiles pour les États membres et le GIABA, ainsi que pour les partenaires techniques pour déterminer les actions prioritaires par rapport à ces fléaux. Ainsi, depuis 2007, le GIABA a régulièrement produit et présenter des rapports qui examinent les risques de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme dans la région.

431 - Les actions menées par le GIABA en 2011 dans le cadre des exercices de recherche et de typologie ont porté principalement sur la promotion de la recherche sur la LBC / FT d'une part et sur la motivation des acteurs nationaux à mettre en œuvre les recommandations pertinentes contenues dans les différentes études réalisées sur la région d'autre part. En plus de la recherche et des typologies, le GIABA a initié l'attribution de subventions de recherche sur des sujets pertinents relatifs à la LBC / FT en Afrique de l'Ouest. En outre, se fondant sur les recommandations contenues dans les rapports d'étude et de typologie, le GIABA a organisé des ateliers afin d'aider les acteurs nationaux à réactualiser et optimiser leur compréhension des risques de LBC/CFT et renforcer généralement leurs régimes de LBC / FT.

432 - Enfin, étant donné que le renforcement des capacités est un aspect du transfert des compétences au niveau national, le GIABA a également entrepris une politique de formation axée sur la conduite des exercices de typologie dont les différents acteurs nationaux opérant dans le domaine des enquêtes et la répression

criminelle ont bénéficié.

Principales activités du Groupe de travail sur les typologies (GTTYP)

a. Réunion inaugurale du GTTYP

433 - Le GTTYP a tenu sa réunion inaugurale à Saly, au Sénégal, le 19 Septembre 2011. M. Cheikh Bamba du Sénégal et de M. Brian SAPATI du Ghana, ont été nommés co-présidents de cette réunion. Parmi les principaux problèmes abordés figuraient le mandat du Groupe et son implication dans la coordination des études et projets de typologie en cours et prévus par le GIABA. La mise en place d'une plate-forme de contact et d'une base de données pour les documents traitant de BC / FT, accessibles aux membres du Groupe de travail, a également été convenue avec le Secrétariat du GIABA.

434 - En rétrospective, c'était lors de la 14e réunion plénière du GIABA tenue du 7 au 9 décembre 2010 à Abuja au Nigeria, que la Commission technique du GIABA a approuvé le mandat révisé et la nomination des sept (7) membres du Groupe de travail sur les typologies. Le Groupe de Travail est censé rendre compte à la Plénière de ses activités tous les six mois. L'objectif principal du Groupe est de faciliter la compréhension des techniques, méthodes et tendances du BA/FT dans la région et au-delà. À cet égard, le GTTYP est ouvert à tous les États membres du GIABA, ainsi qu'aux observateurs.

b. Participation aux Réunions du GIABA/GAFI

435 - Dans le cadre de leurs activités et afin d'améliorer leurs capacités, certains membres du GTTYP ont été parrainés par le GIABA pour assister aux réunions du GIABA/GAFI. Ainsi, deux membres ont participé aux réunions du Groupe de travail sur les typologies du GAFI au Mexique en Juin 2011 et en France en octobre 2011.

436 - Il convient également de noter que les co-présidents du GTTYP ont soumis un rapport qui a été validé par la 16e réunion de la Commission technique/ Plénière du GIABA en Novembre 2011.

c. Organisation d'ateliers sur les typologies

437 - En collaboration avec le GTTYP, le Secrétariat a organisé trois ateliers consécutifs du 19 au 24 septembre 2011, pour informer, sensibiliser et former les acteurs nationaux de la LBC / FT en guise d'encouragement à mettre en œuvre les recommandations contenues dans les divers rapports d'études et de typologies publiés par le GIABA /GAFI. Ces activités ont réuni une soixantaine de participants, représentant les États membres de la CEDEAO, ainsi que certaines institutions partenaires du GIABA, notamment l'UEMOA, l'ONUDC, le GAFI, la BCEAO et les Banques Centrales de la Guinée et du Libéria.

438 - Le premier atelier a été consacré à la validation du projet de rapport de l'étude sur la fraude fiscale et le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest : Perspectives de développement économique et humain. Il a également permis de lancer l'exercice de typologie sur la fraude fiscale et le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest. Le deuxième était une session de partage d'expériences sur les principales conclusions et recommandations des rapports de typologie et d'autres études publiés par le GIABA et le GAFI. Le troisième atelier se proposait de renforcer les capacités des représentants des États membres de la CEDEAO sur les techniques et méthodes de conception et de conduite des typologies.

Présentation des projets de rapports d'étude et de typologie ***Rapport sur «La fraude fiscale et le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest: perspectives pour le développement humain et économique»***

439 - Cette étude visait à générer des connaissances et améliorer la compréhension de la relation présumée entre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent, d'une part, et son impact sur le développement humain et économique, de l'autre. L'objectif ultime du GIABA était d'utiliser les informations générales fournies par ce rapport d'étude afin de déterminer à travers un exercice de typologie, les méthodes, techniques et tendances de la fraude fiscale et du blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest.

440 - L'étude a été réalisée par un chercheur principal et un associé de recherche, aidé par un chercheur dans chacun des 10 États membres utilisés comme échantillon pour

l'étude, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Mali, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. La méthodologie de recherche comprenait une revue documentaire sur le cadre juridique et institutionnel de l'administration fiscale, des informations générales sur la fiscalité et les principaux types de taxes existant dans les pays membres. Elle a été suivie par une recherche de 4 mois sur le terrain, pendant laquelle des données empiriques ont été recueillies grâce à deux types de questionnaires, l'un portant sur le niveau national et l'autre sur la population en général. En plus des questionnaires, des entrevues structurées ont été menées avec les agents principaux du fisc et des spécialistes fiscaux dans les États de l'échantillon.

441 - En dépit des difficultés rencontrées, notamment le manque de documentation fiable/dossiers sur les sujets, les données primaires générées, ainsi que les sources d'information pertinentes analysées et résumées, ont fourni des réponses appropriées aux questions clés soulevées par l'étude. C'est dans ce cadre que les rapports de 8 sur les 10 pays de l'échantillon ont été présentés et discutés lors de l'atelier de validation du rapport tenu à Saly au Sénégal, du 19 au 20 septembre 2011. Au cours de cet atelier, un résumé des résultats de la recherche a été présenté par l'associé de recherche pour 7 pays de l'échantillon, soutenu par une analyse statistique présentée par le Secrétariat du GIABA. Un représentant d'un pays membre (Nigeria) a également présenté les principales conclusions de son pays. Généralement, les conclusions de l'étude ont confirmé l'ampleur de la fraude fiscale dans les États membres de la CEDEAO, ainsi que les similitudes dans les vulnérabilités et défis auxquels font face les autorités fiscales et celles de répression du blanchiment. Tout en reconnaissant la qualité des différents rapports, les participants ont toutefois souligné la nécessité de prendre en compte les divers amendements et recommandations adoptés dans le but d'améliorer les versions finales des rapports nationaux.

442 - Les recommandations suivantes ont été faites lors de l'atelier de validation, en se fondant sur les principales observations et conclusions de l'étude, à savoir :

- Il y a un besoin réel d'éducation et de sensibilisation



du public sur la fiscalité en général. Un moyen plus efficace d'atteindre cet objectif serait de nouer un partenariat avec les organisations de la société civile et avec les réseaux de la région;

- Le GIABA devrait s'efforcer d'accroître la capacité des organismes nationaux de réglementation et de surveillance (y compris les CRF et les agences anti-corruption) pour une détection efficace de la fraude fiscale ;
- Les administrations fiscales devraient être informatisées dans toute la région afin d'améliorer leur transparence et leur imputabilité.

Rapport de typologie sur la fraude fiscale et le blanchiment d'argent

443 - L'étude sur «La fraude fiscale et le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest» a fourni une bonne idée sur le problème et son ampleur en Afrique de l'Ouest. Elle s'est basée sur les informations contenues dans le rapport de typologie. L'objectif de cette typologie était d'identifier les techniques, méthodes et tendances du blanchiment d'argent par rapport à la fraude fiscale. L'objectif ultime était d'aider les gouvernements et les acteurs nationaux à définir les politiques/mécanismes appropriés pour lutter efficacement contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent, mais aussi pour atténuer l'impact de ces fléaux.

444 - En plus de la méthodologie décrite pour la production des rapports d'études exploratoires, les représentants de chacun des Etats membres de la CEDEAO (à l'exception de la Gambie) ont présenté trois typologies de fraude fiscale enregistrées dans leurs pays respectifs. Les discussions ont confirmé l'existence d'une fraude fiscale massive au sein de la zone, ainsi que des similitudes dans les techniques utilisées par les fraudeurs pour commettre ce délit et le blanchiment d'argent qui en découle. Plusieurs observations et recommandations ont été faites par les participants, notamment :

- L'automatisation de l'administration fiscale ;
- Le renforcement de la coopération et de la collaboration entre les intervenants clés de l'administration fiscale, notamment en termes de partage d'information ;
- Le renforcement des capacités (humaines et infrastructurelles) de toutes les parties prenantes afin d'améliorer les enquêtes et poursuites des infractions de fraude fiscale ;
- Le renforcement des législations et réglementations

fiscales, ainsi que leurs champs d'application ;

- L'amélioration de la prise de conscience du public en général sur les avantages liés au paiement des impôts;
- L'élaboration ou le renforcement des lois pour limiter les transactions en espèces à un certain seuil, afin d'établir les moyens de vérifier et de faciliter l'évaluation fiscale.

Rapports de l'étude sur le lien entre les armes légères et de petit calibre et le blanchiment d'argent

441 - Cette étude a été réalisée pour le compte du GIABA par le Pan African Policy and Strategic Research Group (PANFSTRAG) - (Groupe Panafricain de recherches et de politiques stratégiques), une organisation professionnelle à but non lucratif active depuis quelques années dans le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest. Le document a été revu et corrigé par un expert possédant une vaste expérience sur les questions de sécurité régionale en Afrique de l'Ouest. Cette étude a exploré le lien entre le trafic illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) et le BA/FT en Afrique de l'Ouest. La méthodologie de recherche comportait une revue documentaire (articles, lois et règlements sur les ALPC et des rapports sur le BA/FT), des entretiens avec les acteurs concernés et des consultations avec d'autres intervenants externes. Les deux réunions organisées avec le Secrétariat du GIABA et le cabinet de consultants ont validé le contenu du rapport final produit par le chercheur principal.

445 - Le rapport a d'abord souligné les tendances et méthodes du trafic illicite des ALPC dans la région, mettant particulièrement en exergue les facteurs internes et externes du trafic, la nature et les types d'ALPC faisant l'objet de ce trafic, surtout celles fabriquées dans les pays de la région. Elle a ensuite examiné le lien entre le trafic illicite des ALPC et le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, en particulier les sources probables de fonds pour le financement illégal de l'importation des armes en Afrique de l'Ouest par des acteurs non étatiques. Ces sources sont principalement : le trafic de drogue, les enlèvements, le trafic illicite de diamants, la contrebande de pétrole et d'autres produits commerciaux. Les auteurs de ces activités illicites ont été identifiés et

désignés ; ce sont des groupes armés, des agents d'affaires, des politiciens, des barons de la drogue et des dirigeants communautaires.

446 - Le rapport indique aussi comment les bénéfices provenant du trafic illicite des ALPC sont blanchis, notamment grâce à des banques locales et internationales, des placements immobiliers et la création de petits commerces de détail. L'étude se proposait également d'établir le lien entre le trafic des ALPC et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest. Toutefois, les données disponibles à ce jour ne permettent aucune conclusion ferme car des recherches sur le terrain sont encore nécessaires pour recueillir des données empiriques. En se fondant sur l'exploration des législations et règlements en vigueur, ainsi que sur les mécanismes institutionnels pour la prévention du trafic illicite des ALPC et sur les législations ayant trait aux régimes de LBA/FT, le rapport met en évidence les vulnérabilités et les insuffisances des mécanismes de contrôle existants dans les Etats membres, et a recommandé plusieurs mesures, à savoir :

- Enjoindre les organisations internationales et les instances compétentes à élaborer des stratégies plus concertées, cohérentes et pratiques qui empêcheraient le dumping de tout type d'ALPC dans la région ;
- Intensifier la collaboration entre la CEDEAO et les groupes de la société civile dans la région pour diffuser des informations sur les mesures contre la prolifération et le trafic illicite des ALPC ;
- Enjoindre la Commission de la CEDEAO à prendre d'autres mesures proactives ;
- Aider la région à développer des systèmes efficaces de prévention et de détection des produits de contrebande, notamment : le pétrole, les stupéfiants et autres produits d'extraction minière illégaux utilisés pour financer l'importation illicite d'ALPC dans la région.

Subventions de recherche

447 - Dans le Plan stratégique 2011 - 2014 du GIABA, la subvention de recherche est l'un des projets identifiés par le GIABA pour prendre en charge la faiblesse des capacités dans la région et par ce biais, améliorer et accélérer la mise en œuvre de régimes de LBA/FT, conformément à son mandat et ses obligations envers ses Etats membres. La subvention de recherche est destinée à encourager les recherches empiriques sur les sujets liés au BA/FT. En conséquence, le Secrétariat du GIABA a

lancé un appel à l'expression d'intérêt (EI) et les propositions des candidats éligibles pour sa première subvention de recherche en mai 2011. Les subventions ont été offertes dans trois catégories : Or (pour les universitaires et les associations professionnelles), Argent (pour les ONG et les organisations communautaires de base) et Bronze (pour les étudiants de troisième cycle).

448 - L'appel à candidature a reçu un nombre impressionnant de manifestations d'intérêt et de propositions, qui ont été présélectionnées sur la base de directives élaborées pour les travaux de recherche du GIABA. Les propositions présélectionnées et les dossiers d'accompagnement ont été soigneusement examinés et évalués par une équipe de consultants externes engagés par le Secrétariat. Le processus de sélection a été achevé en Août, aboutissant à l'attribution de quatorze (14) subventions : trois (3) prix dans la catégorie Or, trois (3) dans la catégorie Argent et huit (8) dans la catégorie Bronze.

449 - Ceci a constitué le démarrage effectif des projets de recherche, conçus pour être menés sur une période de trois mois. La Direction de la recherche du Secrétariat du GIABA est chargée de la coordination générale et du suivi des différents projets de recherche entrepris au titre des subventions.

Planification de projets pour 2012 Exercice conjoint de typologies avec le GAFI sur le financement du terrorisme

450 - Dans le cadre des exercices pratiques organisés au cours de l'atelier de typologie qui s'est tenu du 23 au 24 septembre 2011, les participants ont simulé un exercice de typologie sur le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest. Les échanges d'information au cours de cet exercice ont démontré la nécessité de mener un exercice de typologie sur ce sujet. En effet, l'exercice a fait ressortir la menace du financement terroriste, ainsi que la nécessité de déterminer les méthodes, techniques et tendances dans le financement des activités terroristes. L'une des recommandations de cet atelier a été de présenter un document conceptuel à l'occasion des réunions plénières du GAFI et du GIABA, respectivement en octobre et en novembre 2011, invitant les deux institutions à tenir un exercice conjoint de typologie sur le financement du terrorisme.





Atelier conjoint de typologies avec le GAFI

451 - Les Secrétariats du GIABA et du GAFI ont planifié conjointement d'organiser en 2012, une réunion annuelle de leurs deux groupes de travail sur les typologies à Dakar, au Sénégal. La participation des représentants d'Organismes Régionaux de Style GAFI (ORSG) et d'observateurs des deux Secrétariats sera mise à contribution.

Projet de recherche conjointe avec IDEA

452 - Dans le cadre de la diversification de son partenariat, le GIABA a signé un protocole d'accord avec l'Institut pour l'assistance démocratique et électorale (IDEA), en juillet 2011. A travers cette action officielle, les deux parties ont jeté les bases de leur coopération et collaboration dans la réalisation de programmes et de projets pour la lutte contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest. Il s'en est suivi la signature en novembre 2011, d'un accord de coopération pour mener une étude sur « l'évaluation régionale de la protection de la légalité politique en Afrique de l'Ouest ».

453 - La mise en œuvre de cette activité générique sera précédée par des études de pays sur des sujets spécifiés dans le contrat. Les deux parties seront responsables de l'élaboration

des termes de référence et du contrôle de la qualité. Selon l'accord conclu entre les deux parties, le produit final sera publié au début de l'année 2012.

Conclusion

454 - Suite à la présentation du rapport des Co-présidents du GTTYP, la 16e Réunion de la Commission technique/ Plénière du GIABA a convenu de ce qui suit :

- Maintenir l'organisation annuelle d'ateliers de typologie du GIABA, en particulier les sessions de partage sur les rapports des études et de typologies ;
- Poursuivre la promotion des activités de recherche en Afrique de l'Ouest, notamment à travers l'octroi de subventions régionales ;
- Organiser des activités conjointes GIABA / GAFI en 2012 ;
- Adopter les trois rapports d'études / typologies susmentionnés, en tenant compte des amendements portés.

455 - En outre, le GIABA se propose d'intensifier sa quête de partenariats régionaux et internationaux pour la réalisation d'études et de typologies sur la LBC/FT. C'est dans ce cadre que la collaboration est envisagée en particulier avec le CODESRIA et l'IDEP en 2012.



CHAPITRE V

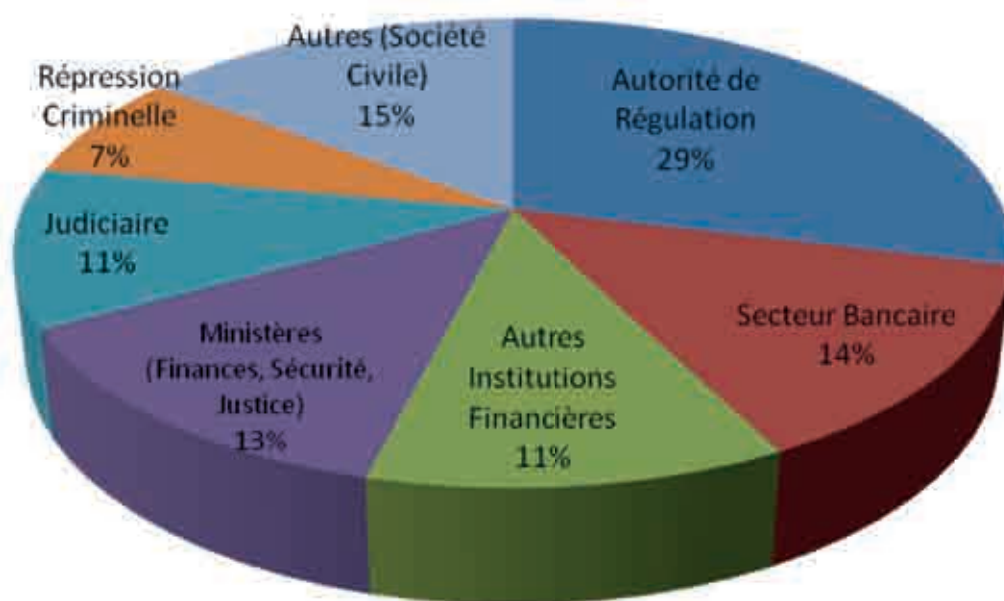
Assistance technique

Introduction

456 - Une approche collective et concertée dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme offre davantage de potentiel d'efficacité dans la lutte contre ces deux fléaux. En tant que leader régional, le GIABA demeure résolu à aider ses États membres en s'assurant que leurs économies ne soient pas détournées à des fins de blanchiment des produits criminels et de financement du terrorisme. Ainsi, conformément à la ligne directrice de son Plan

prenantes responsables de la mise en œuvre des mesures de LBA/FT (voir le graphique 4).
457 - L'exécution du programme 2011 s'est faite en harmonie avec les changements et attentes prévus dans les Recommandations révisées du GAFI. Ainsi, l'assistance technique en 2011 a ciblé les exigences sectorielles pour la mise en œuvre efficace des mesures de LBA/FT. En résumé, l'assistance technique du GIABA a été conçue pour aider ses États membres à :

Graphique N° 4 : participation par secteur



Stratégique 2011 - 2014, le GIABA a proposé à ses membres une assistance technique bien conçue, axées sur les résultats et consacrée à des objectifs précis, à la fois aux niveaux national et régional. Le développement des capacités est une priorité dans la fourniture de l'assistance technique pour l'année sous revue. Pour atteindre cet objectif, les efforts ont porté sur l'assistance technique en direction de secteurs spécifiques, conçue pour démultiplier les compétences des fonctionnaires, des autorités compétentes et celles des autres institutions parties

- Améliorer les capacités humaines et institutionnelles d'un large éventail de parties prenantes identifiées dans la LBA/FT ;
 - Construire une communauté de connaissance et ;
 - Encourager la coopération régionale.
- 458 - Par conséquent, dans la fourniture de son assistance technique dans l'année sous revue, l'accent a porté sur :
- L'intensification du plaidoyer pour faciliter l'engagement de toutes les parties prenantes dans la croisade contre le BA/FT ;
 - L'adoption d'une approche basée sur le risque





aux fonctions de conformité de la LBA/FT par les entités responsables/déclarantes ;

- Le renforcement global des capacités du système judiciaire afin de faciliter le jugement rapide des cas de BA/FT ;
- Le renforcement des CRF en vue de leurs rôles dans le cadre de la LBA/FT ;
- Le développement d'un cadre national de stratégie de LBA/FT des Etats membres afin de faciliter la mise en œuvre de régimes robustes de LBA/FT ; et
- La fourniture d'une infrastructure technique qui faciliterait la détection, l'investigation et la dissuasion du BA/FT.

459 - Dans le cadre de la construction d'une alliance régionale pour la fourniture d'une assistance technique, le GIABA a collaboré avec plusieurs organisations régionales et des partenaires au développement, notamment DataPro Compliance Ltd, les Banques Centrales et des Cellules de renseignements financiers dans la région, la Banque mondiale, le FMI, l'ONUUDC, la CPI, les États-Unis, le DFID du Royaume-Uni, le Gouvernement suisse, la France, l'UNCTED, le FinCEN, WAIFEM, FITC, PANAFSTRAG, et l'UNREC.

460 - L'année sous revue a connu une augmentation significative du taux de participation tant du secteur privé que public. Malgré les contraintes relevant des conditions d'opération, le GIABA a atteint un taux d'exécution de 99,48% de son programme. Plus précisément, le GIABA a organisé, parrainé, soutenu ou participé à environ 34 programmes d'assistance technique en 2011, notamment des cours, séminaires et ateliers de formation pour les États membres au profit d'environ 1.500 fonctionnaires, comparé à 24 activités d'assistance technique / renforcement des capacités en 2010 pour un total de 1267 fonctionnaires.

461 - Les programmes exécutés en 2011 par le GIABA ont été axés sur les sept objectifs stratégiques fondamentaux de son Plan stratégique 2011-2014, avec un accent sur l'amélioration des cadres de supervision et de réglementation de la LBA/FT, la promotion d'une culture de conformité de LBA/FT basée sur l'approche par le risque ; le renforcement des activités des CRF ; le renforcement des capacités des magistrats et des organismes de répression criminelle et l'amélioration de la prise de conscience sur les questions

de LBA/FT grâce aux partenariats avec la société civile, notamment les médias, les universités et les jeunes. Les principaux résultats des programmes d'assistance technique se sont essentiellement traduits par de plus grandes compétences à valeur ajoutée et la facilitation de la compréhension du rôle des parties prenantes dans la mise en œuvre efficace des régimes de LBA/FT dans la région.

462 - Dans la réalisation des objectifs ci-dessus, les programmes de renforcement des capacités suivants ont été exécutés en 2011:

Installation de scanners corporels dans des aéroports en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire

463 - Dans le prolongement des typologies sur les transactions en espèces et dans le cadre de son assistance technique aux Etats membres en vue d'amoinrir les opérations massives en espèces et prévenir le blanchiment d'argent, le Secrétariat a acquis avant la fin de 2010 deux scanners destinés à la Côte d'Ivoire et à la Guinée Bissau. Une équipe technique composée des fournisseurs et du Secrétariat du GIABA s'est rendue à Bissau du 14 au 21 janvier 2011. Le scanner pour la détection d'espèces et d'autres produits de contrebande a été installé à l'aéroport et réceptionné par les autorités de ce pays. L'équipe a par ailleurs formé six opérateurs et un administrateur à la gestion du scanner. L'installation de ce même outil à l'aéroport d'Abidjan n'a pas été possible à cette date, mais, un site a été identifié et les plans de son installation en 2012 ont été finalisés.

Ateliers de formation en analyse tactique par GIABA / Banque mondiale, Dakar, Sénégal, du 21 au 24 février 2011 et du 28 février au 3 mars 2011 (Francophone et Anglophone)

464 - La Recommandation 26 du GAFI invite les pays à mettre en place une CRF qui serve de centre national pour recevoir et, si possible demander l'analyse et la diffusion des déclarations de soupçon et d'autres informations sur un potentiel blanchiment d'argent ou financement terroriste. Dans le cadre de ses efforts pour construire et renforcer une telle institution d'appui aussi importante dans le cadre de la LBA/FT, le Secrétariat du GIABA, avec l'appui de la



Banque mondiale, a organisé deux sessions d'atelier d'analyse tactique/formation de formateurs, à Dakar du 21 au 24 février 2011 pour les fonctionnaires francophones des CRF d'Afrique de l'Ouest et du Centre et du 28 février au 3 mars 2011 pour leurs homologues anglophones d'Afrique de l'Ouest. Les objectifs du programme étaient d'améliorer les compétences analytiques et de renforcer la capacité opérationnelle des CRF dans les États membres.

465 - Un important résultat du volet formation des formateurs de l'atelier a été la mise en place d'un groupe de professionnels hautement qualifiés qui serviront de mécanisme régional de transfert des connaissances et d'appropriation des compétences. Quelques 29 et 13 analystes ont participé aux ateliers francophones et anglophones, respectivement.

Programme national de formation des agents de conformité des banques en LBA/FT à Accra, au Ghana du 8 au 9 mars 2011.

466 - Les Recommandations principales 5 et 10 du GAFI - Mesures de vigilance envers les clients et Tenue des archives, exigent des institutions financières qu'elles intègrent l'approche basée sur le risque (ABR) dans le déploiement des mesures de vigilance envers le client. Ainsi, reconnaissant l'importance d'institutionnaliser une culture de conformité,

et pour refléter la focalisation de son nouveau Plan stratégique (2011 - 2014) sur l'organisation de programmes nationaux, le Secrétariat du GIABA en collaboration avec DataPRO et le FIC du Ghana, a dispensé une formation sur la fonction de conformité en LBA/FT au profit des cadres supérieurs chargés de la conformité dans des institutions financières du Ghana du 8 au 9 mars 2011. Le programme a été suivi par 38 agents de conformité provenant de 21 banques et de la Banque du Ghana.

467 - L'objectif du programme était de sensibiliser et de donner un aperçu des 40 + 9 Recommandations du GAFI et des bonnes pratiques internationales en matière de conformité à la LBA/FT. Plus précisément, le programme a permis de :

- Sensibiliser les responsables de conformité sur les typologies de blanchiment d'argent ;
- Donner aux responsables de conformité les connaissances et outils nécessaires pour produire des déclarations de soupçon à l'intention des autorités compétentes ;
- Présenter une occasion de partager et d'écouter les expériences pratiques des participants relativement au contrôle interne, processus, procédures, programmes et politiques de conformité en LBA/FT.

468 - L'atelier a abouti à la formation d'un Comité d'agents de conformité des banques au Ghana avec l'objectif de promouvoir la conformité dans leurs institutions.



Photo de famille des participants de l'atelier national de conformité de LBA/FT à l'intention des responsables de la conformité des banques, tenu du 8 au 9 mars 2011 à Accra, Ghana.

Atelier sur l'analyse financière pour les CRF et les cadres bancaires supérieurs chargés de conformité en Sierra Leone, 24-26 mars 2011

469 - Dans la méthodologie du GAFI pour l'évaluation mutuelle, les critères essentiels pour évaluer l'efficacité d'une CRF sont notamment : l'indépendance opérationnelle, les pouvoirs juridiques distincts, des ressources suffisantes (humaines, financières, infrastructurelles, etc.), un accès sans entrave à l'information et aux bases de données ainsi que de bonnes analyses des déclarations de soupçon.

470 - Pour appuyer la CRF de la Sierra Leone et poursuivre les efforts en vue d'assurer une bonne compréhension des questions de LBA/FT, le GIABA a organisé un atelier national sur l'analyse financière au profit de la CRF et des cadres bancaires supérieurs de conformité à Freetown, en Sierra Leone du 24 au 26 mars 2011. L'atelier visait à doter les analystes financiers des compétences techniques pour analyser les déclarations de soupçon et aussi améliorer leur compréhension des fonctions essentielles (collecte, analyse et diffusion d'informations financières) de la CRF. Environ 30 personnes provenant de la CRF de Sierra Leone, du département de supervision bancaire de la Banque de Sierra Leone et d'autres institutions financières ont participé à l'atelier.

Séminaire régional sur les crimes financiers pour les juges des États membres de la CEDEAO (Anglophones et Francophones), Accra, Ghana, 28-30 mars 2011, et Dakar, Sénégal 6 - 8 septembre 2011.

471 - L'efficacité des stratégies de LBA/FT dépend, entre autres, de la compétence et des performances des agents des autorités/institutions chargées de la mise en œuvre de la LBA/FT. En outre, ces autorités et institutions doivent disposer de ressources suffisantes pour s'acquitter de leurs fonctions.

472 - Un mandat essentiel du GIABA est de renforcer la capacité des États membres à mettre en œuvre des mesures robustes de LBA/FT, notamment, le jugement efficace des affaires de criminalité économique et financière. En collaboration avec l'UNCTED, l'Initiative StAR (recouvrement des avoirs

volés) de la Banque mondiale, la Cour de Justice de la CEDEAO et le Centre de renseignements financiers du Ghana (GFIC), le GIABA a organisé le 4e séminaire régional sur les crimes économiques et financiers pour les juges anglophones des États membres de la CEDEAO à Accra, au Ghana du 28 au 30 mars 2011. Dans le même ordre d'idées, le Secrétariat du GIABA en collaboration avec le Gouvernement français a organisé un séminaire pour les juges francophones et lusophones à Dakar, au Sénégal, du 6 au 8 septembre 2011.

473 - L'objectif du séminaire était de sensibiliser les juges sur les développements internationaux dans la lutte contre les crimes financiers et économiques. Environ 27 (pour les anglophones) et 32 (francophones/lusophones) juges assumant la responsabilité directe de juger les affaires de crimes financiers ont participé au séminaire. Les recommandations issues du séminaire, en particulier sur la nécessité de renforcer les capacités en matière d'éthique et d'intégrité pour les juges ont été reflétées dans le plan de travail de 2012 du GIABA.

Atelier national de formation sur l'analyse du renseignement financier (pour les Francophones et les Anglophones) Ouagadougou, Burkina Faso du 4 au 8 avril 2011, et Accra, Ghana, du 24 au 26 novembre 2011

474 - Une des principales fonctions de la CRF est de procéder à des analyses de renseignements financiers impliquant la collecte de renseignements sur les affaires financières des entités déclarantes avec pour objectif de comprendre leur nature et leurs capacités et ainsi, de prédire la trajectoire des transactions financières des clients des institutions déclarantes. Ainsi, il est nécessaire de mettre en place une CRF opérationnelle dotée de la capacité d'entreprendre des analyses de renseignements financiers qui faciliteront la poursuite et le jugement des affaires de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

475 - À cet égard et en s'appuyant sur l'approche de formation des formateurs de l'atelier régional organisé précédemment par le GIABA/Banque mondiale sur l'analyse tactique, le Secrétariat a organisé un programme

similaire au niveau national pour la CRF du Burkina Faso à Ouagadougou du 4 au 8 avril 2011. Par ailleurs, en collaboration avec le FinCEN et la CRF du Nigeria (NFIU), il a reproduit l'atelier à Accra, au Ghana du 24 au 26 novembre 2011 pour des agents de la FIC du Ghana et des employés détachés de la cellule de supervision bancaire de la Banque du Ghana. L'objectif du programme était d'exposer les participants aux compétences techniques d'analyse des informations financières, en particulier les déclarations de soupçon dans le but d'établir la probabilité d'une preuve de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Environ 30 participants pour le Burkina Faso et 26 pour le Ghana ont pris part aux ateliers.

Session interactive régionale du GIABA pour les cadres supérieurs des médias, Dakar, Sénégal, 7 avril 2011.

476 - La promotion de partenariats stratégiques avec la société civile, notamment les organisations médiatiques demeure une priorité pour le GIABA dans son Cadre Stratégique Régional. En tant que «quatrième pouvoir», la presse a besoin de renforcer ses capacités pour être en mesure d'élever le niveau de connaissances du public dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les crimes connexes. En particulier, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme nécessitent

des efforts concertés visant à améliorer les connaissances du public sur les effets délétères des crimes tant au niveau national qu'individuel.

477 - En mai 2010, à Abuja, Nigeria, le Secrétariat a tenu la première édition de la session interactive avec les cadres exécutifs des médias. Le but de la session interactive est de sensibiliser les gestionnaires de l'information sur leurs responsabilités et obligations dans le système de LBA/FT. L'objectif primordial était de promouvoir et de renforcer le partenariat entre le GIABA et les médias dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, en particulier le BA et le FT dans la région.

478 - Les résultats de cette première édition ont servi de base pour faire de la session un événement annuel. Ils corroborent également la nécessité d'accélérer le renforcement des capacités des professionnels des médias des États membres afin de faciliter leur compréhension de la LBA/FT, ce qui les positionne comme défenseur de la bonne gouvernance. Par conséquent, le GIABA a organisé la deuxième édition de la session interactive pour les cadres exécutifs des médias des États membres à Dakar, au Sénégal, le 7 avril 2011.

479 - La session interactive a été suivie par 34 cadres exécutifs des médias des États membres du GIABA. La plate-forme a servi de prétexte pour dévoiler le rapport annuel



Dr Abdullahi Shehu, Directeur Général, Moustapha Guirassy, Ministre de la Communication, Ngouda Fall Kane, Président de la CENTIF, entourés des participants de la Session Interactive à l'intention des responsables des médias d'Afrique de l'Ouest tenue le 7 avril 2011 à Dakar, Sénégal.

2010 du GIABA. Dans un communiqué publié à la fin de la session, les participants ont formulé les recommandations suivantes:

- i. Que les médias devraient faire preuve d'objectivité dans le reportage des crimes économiques et financiers, en particulier le blanchiment d'argents et le financement du terrorisme et les risques associés à la menace de BA/FT ;
- ii. Que les professionnels des médias devraient entreprendre des recherches et faire du journalisme d'investigation pour révéler les cas et les allégations de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme;
- iii. Que les services de répression criminelle chargés de surveiller et détecter les mouvements transfrontaliers d'argent et le trafic illicite de stupéfiants devraient se mettre en rapport avec les médias et la société civile dans le partage des informations afin d'améliorer les connaissances du public sur ces crimes.
- iv. Que les professionnels des médias devraient former des alliances et des réseaux pour organiser et promouvoir la coopération et la collaboration dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la région.
- v. Que les professionnels des médias devraient saisir les opportunités offertes par la mondialisation pour accéder à l'information et améliorer leurs compétences afin de mieux s'acquitter de leur responsabilité de gardien de la société.

480 - Les participants ont félicité l'Autorité des

Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO pour la création du GIABA.

2^{ème} Session annuelle d'information du GIABA à l'intention des Ambassadeurs de la CEDEAO et des partenaires au développement, Dakar, Sénégal, 8 avril 2011

481 - Pour atteindre un engagement politique fort, il faut sensibiliser les décideurs et pôles d'influence à travers des briefings et une réactualisation régulière sur les conséquences d'une mauvaise application des normes de LBA/FT sur les économies des États membres.

482 - La seconde session d'information des Ambassadeurs a eu lieu le 8 avril 2011, à Dakar, au Sénégal. Cette session a offert aux participants l'occasion de bien comprendre les rôles du GIABA dans la lutte contre le blanchiment d'argent dans la région. En outre, la session a permis à de hauts fonctionnaires d'apprécier les efforts déployés dans la région pour faire face aux vulnérabilités devant le BA/FT. L'événement a enregistré la participation des Ambassadeurs de huit (8) États membres, cinq (5) ambassadeurs non-régionaux et quatre (4) hauts fonctionnaires du gouvernement sénégalais.

483 - L'important message adressé aux ambassadeurs a souligné les difficultés à la mise en œuvre des normes du GAFI dans les



De g. à d., Dr Abdullahi Shehu, Directeur Général, Dr Ndèye Elisabeth Diaw, Directeur Général Adjoint entourés des autorités et ambassadeurs des Etats membres de la CEDEAO au Sénégal. C'était lors de la Session d'informations tenue le 8 avril 2011 à Dakar.

pays à faible capacité ⁵⁴ de la région, et cela nécessite la mobilisation d'une plus grande volonté politique et un soutien au niveau national pour en assurer l'exécution efficace

484 - Les ambassadeurs ont félicité le Secrétariat pour les progrès continus pour relever les défis de son mandat et promis leur soutien.

Programme de renforcement des capacités en poursuite des crimes économiques et financiers, Abuja, Nigeria, 23 au 25 mai 2011

485 - Les procureurs jouent un rôle central dans la lutte contre le BA/FT, en particulier dans le domaine de l'entraide judiciaire et dans les demandes de gel, saisie et confiscation des produits du crime. Cependant, les procureurs en Afrique de l'Ouest font face à de nombreux défis, notamment l'obsolescence ou l'absence de législation, les trafics d'influence et les risques de corruption. En outre, leur compréhension des éléments fondamentaux de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme est limitée. Par conséquent, la saisie, le gel, et la confiscation des produits du crime, la réponse rapide à une requête d'entraide judiciaire et d'extradition et les condamnations pour ces infractions sont presque impossibles à réaliser

en Afrique de l'Ouest. Il est donc nécessaire de renforcer la capacité des procureurs pour faciliter la mise en œuvre effective des mesures LBA/FT.

486 - Les procureurs ont besoin d'une compréhension globale de la législation pertinente et des éléments de blanchiment d'argent et du financement du terrorisme qui doivent être établis. Ils doivent aussi être conscients de la possibilité d'inclure le délit de blanchiment d'argent dans la liste des infractions.

487 - En conformité avec son mandat d'appuyer les États membres dans la mise en œuvre de mesures robustes de LBA/FT, comme les poursuites des affaires de criminalité économique et financière, le GIABA a organisé un séminaire régional de renforcement des capacités sur les crimes économiques et financiers pour les procureurs à Abuja, au Nigeria du 23 au 25 mai 2011. Les objectifs du séminaire étaient d'augmenter la capacité des procureurs à poursuivre les cas de blanchiment d'argent, de crimes financiers, de financement du terrorisme et d'activités criminelles connexes et à faire un usage efficace des procédures de confiscation d'actifs.



Photo de famille des participants du séminaire régional en renforcement de capacité tenu du 23 au 25 mai 2011 à Abuja, Nigeria

⁵⁴ Les pays à faible capacité sont des pays à faible revenu avec des priorités concurrentes pour des ressources limitées du gouvernement, des compétences humaines rares pour exécuter les programmes gouvernementaux et des infrastructures juridiques faibles pour une bonne gestion financière.

Ateliers nationaux sur l'approche basée sur le risque (ABR) à la fonction de conformité en LBA/FT, du 5 au 26 mai 2011 à Freetown - Sierra Leone et du 1er au 2 décembre 2011 à Saly – Sénégal

488 - Les Recommandations du GAFI sont des normes minimales pour mettre en œuvre des régimes robustes de LBA/FT, en tenant compte des circonstances particulières des pays. Les normes obligent les pays à



Photo de famille des participants à l'atelier national sur l'approche basée sur le risque (ABR) en LBA/FT au profit des responsables de conformité, tenu du 1^{er} au 2 Décembre 2011 à Saly, Sénégal.

appliquer l'approche basée sur le risque pour améliorer l'efficacité de leurs régimes de LBA/FT. L'application de l'ABR facilite le déploiement parcimonieux des ressources. En particulier, elle permet aux institutions financières d'allouer les ressources en fonction des priorités identifiées de sorte que les plus grands risques reçoivent la plus grande attention. Ainsi, l'approche doit être adaptée pour correspondre aux spécificités des opérations d'une institution financière. Le déploiement de l'ABR au cadre réglementaire de LBA/ FT a pris les devants de la scène ces derniers temps. Elle facilite une meilleure compréhension de l'environnement d'exploitation et améliore le résultat de la réglementation de LBA/ FT dans la prévention et le contrôle des phénomènes de BA/FT. Toutefois, au cours des années, les institutions financières ont développé et édité de nouveaux produits sans mesurer la sensibilité de ces produits au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Selon les recommandations du GAFI, les régulateurs et les opérateurs

sont encouragés à collaborer à la conception de modèles de risque de LBA/CFT, les aidant ainsi dans leur réaction pour tester, évaluer et surveiller la mise en œuvre de l'ABR avec de nouveaux produits développés et libérés.

489 - Dans ses efforts d'appui aux pays à appliquer l'ABR dans la LBA/FT, le Secrétariat du GIABA en collaboration avec DATAPRO et la CRF de la Sierra Leone, a organisé un atelier national sur l'approche basée sur le risque à la fonction de conformité à Freetown, en Sierra Leone du 25 au 26 Mai 2011. Un atelier similaire a également été organisé pour la République du Sénégal par le GIABA en partenariat avec la CENTIF-Sénégal à Saly, au Sénégal, du 1^{er} au- 2 Décembre 2011. Environ 42 hauts responsables de conformité de la Sierra Leone et 29 du Sénégal ont assisté à ces ateliers.

Ateliers nationaux de formation pour les agences de répression criminelle sur les techniques d'enquête financières, du 16 au 20 août 2011 à Bamako - Mali et du 22 au 26 août 2011 à Accra - Ghana.

490 - La recommandation 27 du GAFI exhorte les pays à appuyer et élaborer autant que possible des techniques spéciales d'enquête appropriées pour le blanchiment d'argent



Photo de famille des participants à l'atelier de formation au profit des enquêteurs sur la détection et l'enquête sur le blanchiment d'argent et autres délits financiers, tenu à Bamako du 16 au 19 août 2011

et le financement du terrorisme et à utiliser des mécanismes efficaces, notamment une approche spécialisée et coopérative dans les enquêtes sur des actifs. Le déploiement de ces compétences nécessite

la disponibilité d'un vivier de personnel bien formé. Ainsi, le GIABA a organisé deux courants d'ateliers de 4 jours à l'intention des personnels chargés de répression criminelle ayant des responsabilités centrales dans les enquêtes de blanchiment d'argent et autres délits financiers. Ces ateliers se sont tenus à Bamako, au Mali, du 16 au 20 août 2011 et à Accra, au Ghana, du 22 au 25 août 2011, respectivement. Les objectifs de l'atelier comprenaient l'identification des cibles du blanchiment d'argent, la formation des personnels chargés de répression criminelle aux techniques d'enquête et leurs connaissances des exigences en matière de preuve pour prouver les infractions de blanchiment d'argent, tels que la manière d'utiliser les relevés de compte bancaires et l'analyse de la valeur nette pour découvrir l'argent blanchi par le biais de diverses transactions bancaires. Quelque 60 agents ont participé aux deux ateliers nationaux.

Atelier régional de LBA/FT pour l'association des barreaux d'Afrique de l'Ouest (ABAO) Niamey, au Niger du 27 au 29 septembre 2011

491 - Le GIABA a organisé un atelier régional de trois jours en sensibilisation LBA/FT pour l'association des barreaux d'Afrique de l'Ouest à Niamey, Niger, du 27 au 29 septembre 2011. Cet atelier, le troisième du genre, s'inscrit dans l'objectif du GIABA de promouvoir et développer des partenariats stratégiques avec des organismes professionnels et des organismes d'autoréglementation (OAR) afin de faciliter la mise en œuvre concertée de mesures de LBA/FT conformes

aux normes internationales acceptables. L'atelier a réactualisé les connaissances des participants sur l'évolution des questions de LBA/FT et consolidé les compétences acquises lors des ateliers précédents. L'atelier s'est focalisé sur les concepts de BA/FT, en particulier ceux ayant trait aux professionnels du droit et a comporté des volets sur la vulnérabilité de la profession juridique au BA/FT ainsi que les obligations de ces derniers et des OAR en matière de LBA/FT. Les communications ont été faites par des experts internationaux et régionaux ayant une connaissance approfondie des questions de LBA/CFT. Quelques 29 professionnels du droit provenant des Barreaux nationaux des pays de la CEDEAO ont participé à l'atelier.

Atelier régional sur les exigences en matière de LBA/FT pour les régulateurs et superviseurs non-bancaires, Banjul, en Gambie, du 4 au 6 octobre 2011

492 - La recommandation 24 du GAFI oblige les pays à assujettir les entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) et d'autres catégories à des mesures réglementaires et de surveillance efficaces pour le suivi et pour veiller à leur conformité aux exigences de la LBA/FT. La prépondérance des opérations en espèces dans les transactions d'affaires en Afrique de l'Ouest exige que les régulateurs et superviseurs du secteur informel soient proactifs dans la mise en œuvre des normes internationales pour s'assurer que les économies ne soient pas détournées à des fins de blanchiment des produits du crime.

493 - Compte tenu de ce qui précède, le GIABA a organisé un atelier régional sur la LBA/



Photo de famille des participants du 3ème séminaire de LBA/FT à l'intention de l'Association des Barreaux d'Afrique de l'Ouest (ABAO), tenu du 27 au 29 septembre 2011 à Niamey, Niger.



Dr Abdullahi Shehu, Directeur Général du GIABA, en compagnie des experts et des participants lors de l'atelier régional sur la LBS/FT à l'intention des régulateurs et des superviseurs non bancaires, tenu du 4 au 6 octobre 2011 à Banjul, Gambie.

FT pour les régulateurs et superviseurs non-bancaires à Banjul, Gambie, du 4 au 6 octobre 2011. L'objectif de l'atelier était de sensibiliser les régulateurs et superviseurs non-bancaires sur les exigences de la LBA/FT dans la régulation des EPNFD et les autres institutions financières non bancaires (IFNB). Environ 70 participants provenant des Etats membres du GIABA y ont assisté. A la fin de l'atelier, les participants ont convenu de mettre en œuvre les mesures réglementaires et de surveillance nécessaires conformément aux normes internationales (y compris la surveillance sur-site et hors site) pour les EPNFD et autres IFNB.

Atelier régional sur les exigences en matière de LBA/FT pour les régulateurs et superviseurs du secteur financier à Dakar, Sénégal, du 10 au 12 octobre 2011

494 - La Recommandation 23 du GAFI appelle



De g. à d., Son excellence Mme Muriel Berset Kohen, Ambassadeur de la Suisse au Sénégal ; Abdoulaye Diop, Ministre de l'Economie et des Finances ; Dr Ndèye Elisabeth Diaw, Directeur Général Adjoint du GIABA, entourés des participants au séminaire sur la LBA/FT à l'intention du Secteur Financier des Etats membres de la CEDEAO et du Maghreb ; tenu du 10 au 12 octobre 2011 à Dakar, Sénégal.

les pays à veiller à ce que les institutions financières soient soumises à une réglementation et supervision adéquates. Compte tenu du risque élevé de blanchiment d'argent dans le marché financier, une surveillance continue et efficace est essentielle. Un bon niveau de vigilance et de diligence est nécessaire, pour prendre les mesures législatives ou réglementaires nécessaires en vue d'empêcher les criminels ou leurs complices de détenir ou d'être les bénéficiaires d'une importante participation ou du contrôle dans une institution financière ou de détenir d'importantes responsabilités de gestion.

495 - Dans l'accomplissement de son mandat d'assistance technique, le GIABA, en collaboration avec le Gouvernement Suisse a organisé un atelier régional sur les exigences en matière de LBA/FT pour les régulateurs et superviseurs du secteur financier. L'objectif de l'atelier était de donner un aperçu des 40 + 9 recommandations principales du GAFI en matière de LBA/FT et donner des éclaircissements sur la réglementation et la surveillance. Quelque 73 participants venus des Etats membres du GIABA étaient présents.

Conférence régionale GIABA - FITC sur la LBA/FT, Accra - Ghana, du 21 au 23 novembre 2011

496 - Le GIABA en collaboration avec le Centre de formation des institutions financières (FITC) du Nigeria a organisé une conférence régionale sur la LBA/FT, sur le thème «LBA/FT pour une compétitivité régionale sur les normes comparatives internationales d'analyse : Un programme pour les intervenants en Afrique de l'Ouest» à Accra, au Ghana du 21 au 23 novembre 2011. L'objectif de la conférence était de renforcer la capacité des institutions et des autres parties prenantes dans la chaîne de valeur du blanchiment d'argent dans la région de l'Afrique de l'Ouest et aussi créer un forum qui permette au GIABA d'apporter des éclaircissements sur sa méthodologie et ses critères d'évaluation mutuelle pour une mise en œuvre concertée d'un régime robuste de LBA/FT. Quelque 61 agents provenant d'institutions financières y ont assisté. Les points d'orgue de la conférence ont été des exposés par les Etats membres sur le statut actuel de leurs régimes

de LBA/FT. Les recommandations suivantes figurent dans le communiqué final publié par les participants :

- (i) Volonté et soutien politique contre le BA/FT : Les divers démembrements de gouvernement devraient démontrer un soutien actif pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en réactualisant les législations pour incriminer le BA/FT dans le cadre de leurs juridictions.
- (ii) Indépendance des cellules de renseignements financiers : Les gouvernements devraient mettre en place les structures nécessaires pour assurer l'efficacité, l'indépendance financière et une bonne autonomisation des CRF afin qu'elles puissent détecter efficacement les cas de BA/FT au sein de chaque juridiction.
- (iii) Collaboration : L'omniprésence des activités de BA/FT à travers des juridictions nationales exige une sensibilisation et des connaissances sur les effets néfastes du BA/FT et la collaboration grâce à un meilleur partage des connaissances et compétences techniques à travers les frontières de la région.
- (iv) Convergence des politiques et règles dans la région : Pour prévenir le BA/FT dans la région, des thèmes et procédés uniformes en matière de règles et politiques doivent prévaloir dans toutes les juridictions. Par conséquent, les législations de LBA/FT dans la région devraient être harmonisées. Les processus de législation et de jugement en matière de LBA/FT devraient également être remaniés pour être plus efficaces.
- (v) Renforcement des capacités, évaluation des risques et réformes du système de paiement : Le renforcement des capacités pour toutes les parties prenantes doivent être poursuivis avec une vigueur renouvelée, si la région CEDEAO veut avancer dans la lutte contre le BA/FT. La région a besoin de migrer vers une moindre dépendance sur les espèces, ce qui aurait un effet positif sur la LBA/FT, tout en améliorant le commerce régional. Dans la même veine, la région aura besoin de poursuivre le programme de monnaie unique, ce qui réduira certaines activités de BA/FT, la contrebande, le trafic, etc.
- (vi) Il existe aussi un besoin urgent pour la région d'avoir un aperçu général des risques posés par chaque juridiction et cela devrait être pris en considération par chaque pays lors de la rédaction des politiques nationales pertinentes, si la région doit acquérir une compétitivité

globale en termes de normes comparatives.

Séminaire régional sur le recouvrement des avoirs criminels, Praia, Cap-Vert, du 12 - 14 décembre 2011

- 497 - Le principal attrait de l'activité criminelle transnationale organisée, notamment la corruption dans les secteurs public et privé, réside dans la possibilité pour des criminels de jouir des produits de leur crime et d'échapper aux conséquences juridiques de leurs actions. Les produits de la criminalité sont souvent cachés, soit dans le pays où l'activité criminelle a été commise ou à l'étranger. L'intégration des produits de la criminalité dans le système financier, la dissimulation ou le déguisement de la source, et plusieurs méthodes sont utilisés pour échapper à la détection. La corruption est une infraction sous-jacente de blanchiment d'argent, et donc les kleptocrates ou les personnes politiquement exposées (PEP) devront déguiser l'appartenance ou la source de leurs produits illicites et biens volés.
- 498 - Priver les criminels des bénéfices de leurs activités par voie de saisie et confiscation peut être complexe, en particulier en ce qui concerne les produits qui ont été cachés dans des destinations clandestines à l'étranger ou dans des affaires obscures et des investissements par empilage. La complexité de cette tâche exige de déployer des outils pratiques et d'adopter des approches testées pour le recouvrement des produits de la criminalité. Des instruments internationaux récents ont été élaborés pour aider dans la lutte contre les activités criminelles transnationales, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Convention de Palerme) de 1999 et la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) de 2003, le premier accord mondial juridiquement contraignant de lutte contre la corruption, visent à priver les criminels de l'utilisation de leurs gains mal acquis.
- 499 - Le GIABA, dans le cadre de son programme d'assistance technique, a organisé un séminaire régional sur le recouvrement des biens criminels au profit de ses membres du 12 au 14 décembre 2011 à Praia, Cap-Vert. L'objectif du séminaire était de réunir les parties prenantes, notamment les agents



de répression criminelle et les institutions financières, pour délibérer sur les implications et envisager les options possibles pour prendre en charge le problème. Le séminaire a également couvert plusieurs questions relatives au recouvrement des biens criminels et des fonds volés.

500 - Des personnes ressources de la Cour Pénale Internationale de La Haye, du FinCEN, du Ministère de la Justice des États-Unis, de la Commission des Crimes Economiques et Financiers (EFCC) du Nigeria et des experts régionaux ont contribué positivement à l'atelier. Quarante-neuf (49) délégués ont participé au séminaire. Les commentaires reçus des participants ont indiqué qu'ils ont trouvé les exposés particulièrement instructifs et que le Secrétariat devrait élargir le programme à l'échelle nationale pour améliorer davantage la capacité d'un plus grand nombre de parties prenantes.

501 - A la fin de l'atelier, les participants ont convenu des recommandations suivantes :

- Les États membres du GIABA devraient davantage mettre l'accent dans le recouvrement des produits de la criminalité comme un moyen efficace pour lutter contre les activités criminelles transnationales organisées ;
- Les États membres du GIABA devraient remplir les obligations découlant des conventions, instruments, stratégies et politiques pertinents relatifs au recouvrement des biens ;
- Les autorités nationales chargées du recouvrement des biens devraient favoriser une meilleure collaboration et coordination entre les autorités compétentes ;
- La nécessité de renforcer les capacités internes du personnel traitant de questions relatives au recouvrement des biens ;
- Les instances judiciaires des États membres devraient trouver des moyens plus rapides, transparents et efficaces pour le processus de jugement, compte tenu du fait que la plupart des dispositions de confiscation exigent la condamnation des personnes accusées ;
- Le GIABA devrait organiser plus d'ateliers de renforcement des capacités sur le recouvrement des biens pour combler le manque de compétences ;
- Les États membres doivent internaliser les instruments internationaux pertinents en matière de corruption, blanchiment d'argent

et financement du terrorisme et, en particulier, renforcer les mesures pour appliquer efficacement les lois ; et

- Le renforcement des CRF afin d'améliorer davantage la coopération internationale.

Appui à la Cellule de Renseignements Financiers

502 - La recommandation 26 du GAFI exige des pays qu'ils mettent en place des CRF, qui devraient servir de centre national pour recevoir (et si possible, demander) l'analyse et la diffusion des déclarations de soupçon et autres informations concernant un potentiel BA/FT. La CRF devrait également avoir accès opportunément, directement ou indirectement, aux informations financières, administratives et de répression criminelle qui lui sont nécessaires pour exercer correctement ses fonctions, notamment l'analyse des déclarations de soupçon.

503 - A ce jour, treize (13) pays du GIABA ont des CRF fonctionnant pleinement ou à moitié, les deux autres en sont à des stades avancés d'établissement de leurs CRF. Quatre (4) États membres (Nigeria, Sénégal, Côte d'Ivoire et Mali) sont déjà membres du Groupe Egmont.

504 - Dans la réalisation de ce mandat, le Secrétariat a entrepris plusieurs réunions de plaidoyer, dialogué avec les parties prenantes gouvernementales respectives et fourni une assistance technique à la fois en équipement et en renforcement des capacités. Le résumé des activités d'assistance technique relatives aux CRF menées en 2011 se présente comme suit :

(a) Déploiement d'un logiciel d'analyse de LBA/FT

505 - Comme indiqué dans le rapport annuel de 2010, le déploiement du logiciel d'analyse de LBA/FT dans 13 États membres a commencé. Une visite de pré-déploiement sur site a été effectuée dans les pays pionniers – La Gambie, la Côte d'Ivoire et le Mali. Le déploiement complet dans ces pays commencera en 2012 pour être suivi par un autre ensemble de pays en 2013.

(b) Adhésion au Groupe Egmont

506 - Le GIABA a continué à soutenir les CRF de ses États membres pour adhérer au Groupe Egmont. Lors de la réunion du Groupe

Egmont qui s'est tenue à Erevan, en Arménie du 11 au 15 juillet 2011, la CRF du Mali a été admise. Le GIABA continuera à promouvoir et soutenir les CRF éligibles dans la région, à obtenir leur adhésion au Groupe Egmont.

- 507 En préparation à l'adhésion des Etats membres restants au Groupe Egmont, le GIABA déploiera un mentor pour vérifier leur état de préparation dans l'accomplissement des exigences d'adhésion au Groupe. Le programme de mentorat vise à aborder les questions opérationnelles et autres éléments qui faciliteront l'admission de ces CRF au Groupe Egmont dans un proche avenir.

(c) GIABA - CENTIF – Sénégal. Campagne de sensibilisation pour le Sénégal, 28 février - 3 mars 2011 – Sénégal

- 508 -La CENTIF du Sénégal a bénéficié d'un appui du Secrétariat pour mener à bien une campagne de sensibilisation pour les institutions financières et les EPNFD dans ses capitales régionales (Thiès, Louga et Saint-Louis) du 28 février au 3 mars 2011. L'objectif de la formation était de sensibiliser et de renforcer la capacité des institutions déclarantes. Cette campagne de sensibilisation menée par la CENTIF a permis de renforcer davantage la coopération entre

la CENTIF du Sénégal et les IF et EPNFD dans les autres capitales régionales. Quelques 50 parties prenantes provenant des institutions de micro finance y ont pris part. D'autres programmes sur la base des requêtes formulées seront mis en œuvre dans les années à venir au sein des États membres.

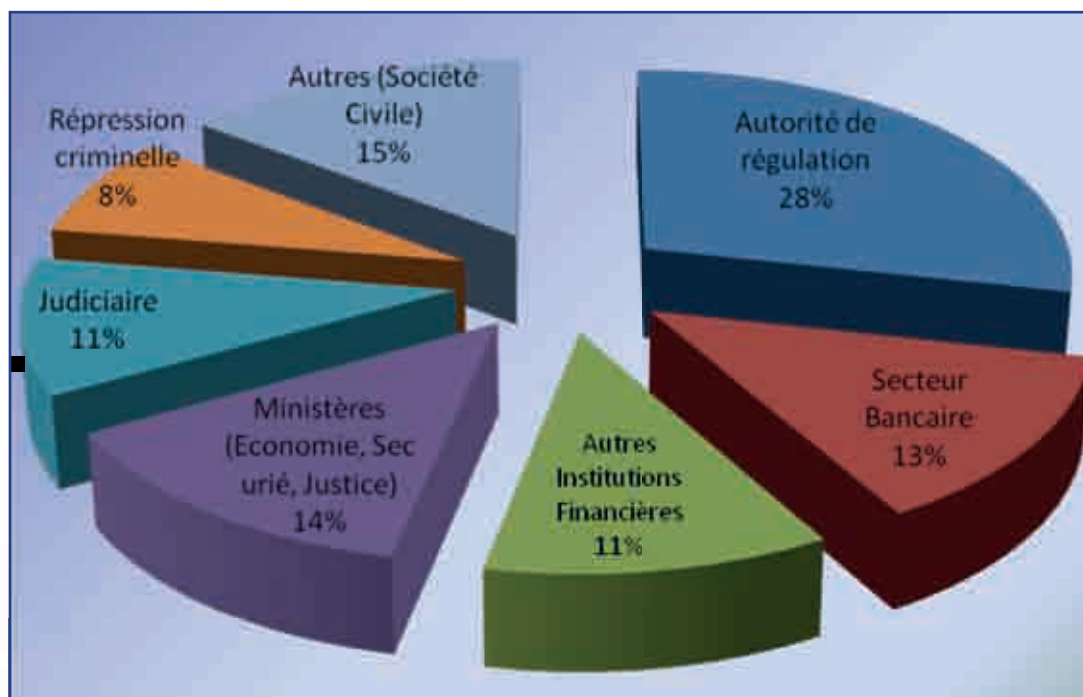
(d) Fourniture d'infrastructures

- 509 - Pour construire des CRF efficaces dans la région, l'infrastructure nécessaire doit être mise en place. Parmi les défis majeurs auxquels les CRF sont confrontés, il y a le manque d'espace et d'infrastructure sécurisés à usage de bureau, le manque de matériels de TI nécessaires, etc. Dans le cadre de l'assistance technique, le GIABA a fourni à la CRF du Burkina Faso des équipements de TIC et du mobilier de bureau.

Impact:

- 510 -A partir des programmes susmentionnés, on peut déduire que ces derniers ont un impact positif sur les Etats membres grâce au renforcement des capacités spécifiques et une assistance technique ciblée pour accroître les compétences des fonctionnaires des autorités compétentes et

Graphique 5 : Bénéficiaires par secteur en 2011





d'autres institutions chargées de la mise en œuvre des mesures LBA/FT. Le déploiement de l'assistance technique à des secteurs spécifiques en 2011 est illustré par le graphique 5.

Conclusion

511 - Comme dans les années précédentes, le GIABA a rempli son mandat de fourniture d'assistance technique et de renforcement des capacités aux États membres avec un taux de réussite élevé, en dépit de plusieurs défis. En conclusion, bien que le GIABA soit en mesure de planifier et exécuter des programmes systématiques et axés sur les résultats au profit des États membres à partir des rapports d'évaluation mutuelle et des recommandations des différents rapports de mission, il aurait besoin de plaider auprès

des États membres pour que l'assistance technique soit et reste une disposition complémentaire. En conséquence, le GIABA encourage les États membres à continuer leurs initiatives et chercher des façons novatrices de mise en œuvre des programmes axés sur l'impact. Les parties prenantes nationales ont une meilleure compréhension des défis qui gênent leurs efforts de LBA/FT et sont mieux outillées pour trouver des solutions à ces défis. Le GIABA se penchera plus attentivement sur les programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités nécessaires au sein de ses États membres. Cela mènerait à de grandes réalisations dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.



CHAPITRE VI

Intégration régionale et coopération internationale

Introduction

512 - Les crises économiques mondiales persistantes depuis 2008, l'émergence de nouvelles menaces de BA/FT, la diminution de l'aide et des flux d'investissement dans la région, les bouleversements sociaux dans les pays du Maghreb, les attaques terroristes croissantes dans la région du Sahel-Sahara et le trafic de drogue dans certains pays membres, entre autres événements, ont posé des défis supplémentaires aux efforts du GIABA durant l'année sous revue.

513 - En dépit de ces défis imprévus, le GIABA a fait de grands progrès non seulement dans la réalisation d'une plus grande conscience du BA/FT, mais aussi dans la mise en place d'un cadre solide pour lutter contre ces fléaux dans les États membres comme non membres de la CEDEAO.

514 - En collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux, ainsi que les institutions de la CEDEAO, le GIABA a exécuté et participé en 2011 à plusieurs manifestations et forums régionaux et internationaux, notamment ceux organisés par le GAFI, la Banque mondiale, l'UNCTED, l'UNCTC, l'UNIDEP, le Groupe Egmont, le GABAC, l'Université de Cambridge et la BCEAO. D'autres partenariats de collaboration incluent notamment ceux avec des ORSG, des institutions de la CEDEAO, les gouvernements de la France et de la Suisse et d'autres organismes et organisations régionaux.

515 - L'année 2011 a vu des progrès substantiels dans la diffusion des messages globaux de LBA/FT car plusieurs sessions interactives et d'information ont été organisées pour les hauts fonctionnaires des différentes institutions concernées, à la fois régionales et internationales. Ce chapitre passe donc en revue quelques-uns des principaux engagements et activités du GIABA dans la promotion de la coopération régionale et internationale, un objectif essentiel du Plan stratégique 2011 - 2014. Ainsi, ce chapitre se concentre sur l'organisation des réunions statutaires du GIABA, la participation aux activités du GAFI et d'autres ORSG, et sur d'autres événements internationaux, notamment les visites institutionnelles à des

Etats membres et non membres de la CEDEAO et sur les séances de briefing.

Réunions statutaires du GIABA

516 - Conformément aux articles 9 (iii) et 11 (i) (b) de ses Statuts et en collaboration avec les États membres, le GIABA a tenu deux réunions de la Commission technique/Plénière à Dakar, au Sénégal et à Lomé, au Togo, en mai et novembre 2011 respectivement et une réunion du Comité ministériel du GIABA, s'est tenue à Dakar, au Sénégal, en mai 2011. Les réunions de la CTP ont été organisées en collaboration avec les États membres hôtes pour examiner les rapports d'évaluation mutuelle (REM), les rapports de suivi des États membres et les rapports de pays sur la mise en œuvre de leurs plans d'action et discuter de questions techniques et autres questions émergentes de LBA/FT, notamment le processus d'adhésion d'un État non-membre de la CEDEAO, en l'occurrence Sao Tomé et Principe. Au moment de la plénière de novembre 2011, onze États membres avaient abrité les réunions statutaires du GIABA.

517 - Les rapports d'évaluation mutuelle de la République du Libéria et de la République Togolaise les principes clés du GAFI pour les évaluations mutuelles la note d'orientation sur l'inclusion financière, le rapport sur la demande d'adhésion de Sao Tomé-et-Principe au GIABA et la recommandation au Secrétariat de s'engager davantage avec cet État non-membre de la CEDEAO et l'assistance technique pour des réformes technologiques et infrastructurelles dans les systèmes judiciaires d'Afrique de l'Ouest ont été adoptés lors de la réunion de la Commission technique/Plénière, qui s'est tenue à Dakar, au Sénégal, du 2 au 5 mai 2011.

518 - Lors de sa 10^{ème} session tenue à Dakar, au Sénégal, le 7 mai 2011, le Comité Ministériel du GIABA (CMG) a approuvé le rapport de la 15^e réunion de la CTP, notamment l'approbation et la publication des REM de la République du Libéria et de la République togolaise, ainsi que les recommandations concernant les programmes de suivi, le Mémoire sur l'appui aux réformes judiciaires dans les





Dr Abdullahi Shehu, Directeur Général, M. Norman Sixth Wokoma, Correspondant National du GIABA au Nigéria, Dr Ndèye Elisabeth Diaw, Directeur Général Adjoint, lors de la 15^{ème} Réunion de la Commission Technique tenue du 2 au 5 mai 2011 à Dakar, Sénégal.



Dr Abdullahi Shehu, Directeur Général, Dr Ndèye Elisabeth Diaw, Directeur Général Adjoint entourés des autorités et participants lors de la 16^{ème} Réunion de la Commission Technique du GIABA tenue du 14 au 16 novembre 2011 à Lomé, Togo.

Etats membres, ainsi que d'autres rapports présentés par le Secrétariat.

519 - La 16^{ème} réunion de la CTP du GIABA a eu lieu du 14 au 16 novembre 2011, à Lomé, en République togolaise. La Plénière a examiné et adopté les rapports suivants : (a) le rapport d'activité du directeur général ; (b) le rapport du GTEME sur l'assistance aux Etats membres pour la mise en œuvre de régimes de LBA/FT de normes internationales ; (c) le rapport de typologies sur «la fraude fiscale et le

blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest», et celui sur «le trafic des armes légères et de petit calibre (ALPC) et le blanchiment d'argent»; (d) les rapports de suivi du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger et de la Sierra Leone, et (e) les plans d'action pour la mise en œuvre des REM de dix (10) États membres. La plénière a également examiné le rapport sur la demande d'adhésion de Sao Tomé et Principe, et accepté l'adhésion de ce pays sous réserve

de l'approbation du CMG et du Conseil des Ministres de la CEDEAO. La CTP a également pris les importantes décisions suivantes :

- (i) Le Ghana, la Guinée-Bissau, la Gambie, le Niger et le Cap-Vert sont placés sous le processus de suivi renforcé en raison de la lenteur de la mise en œuvre des recommandations dans leurs REM ;
- (ii) Une déclaration publique (voir www.giaba.org) sur la Sierra Leone sera publiée considérant la non conformité prolongée du pays aux normes internationales de LBA/FT six années après son évaluation mutuelle ;
- (iii) Les experts des États membres sous la direction du Secrétariat analyseront les rapports de suivi en vue d'en transférer l'appropriation aux États membres et améliorer la qualité des mesures de suivi de leur évaluation mutuelle ; et
- (iv) Les pays évalués démontrent leur attachement à rectifier les lacunes identifiées dans leur système de LBA/FT.

Participation aux activités du GAFI

- 520 - En 2011, le GIABA, en tant que membre associé du GAFI et ORSG a continué à participer aux réunions plénières du GAFI, réunions de groupe de travail, et autres activités du GAFI. En atteignant le statut de membre associé en juin 2010, le GIABA a invité à tour de rôle les États membres à faire partie de sa délégation aux réunions plénières du GAFI. La participation des États membres du GIABA aux activités du GAFI vise à faire connaître à ses membres le processus décisionnel du GAFI, tout en leur permettant d'accéder aux documents du GAFI et, ainsi renforcer la capacité nécessaire pour la mise en œuvre de solides systèmes de LBA/FT dans cette région.
- 521 - Au cours de la réunion plénière du GAFI tenue à Paris en février 2011, le GIABA a participé aux réunions du Groupe d'examen régional (GER) du GAFI / GECL pour l'Afrique et le Moyen-Orient afin de discuter des rapports provenant de juridictions ciblées pour un examen *prima facie*, ainsi que des rapports présentés par des pays soumis au processus du Groupe d'Examen pour la Coopération Internationale (GECL). Deux membres du GIABA (le Ghana et le Nigeria) et un pays observateur (Sao Tomé et Príncipe) ont présenté des rapports d'avancement. Lors de la réunion plénière du GAFI qui s'est également tenue à Paris, en octobre 2011, le Nigeria et Sao Tomé et Príncipe ont été cités à nouveau dans la déclaration publique du GAFI sur les juridictions, pour insuffisance de progrès dans la mise en œuvre de leurs plans d'action, tandis que le Ghana a été mis sur la liste «grise» des

pays qui devraient faire plus d'efforts et a été mis en demeure de démontrer dans les trois prochains mois des progrès significatifs, sinon le pays sera également inclus parmi ceux qui n'ont pas fait des progrès à l'échéance de février 2012.

- 522 - Conformément aux directives du Comité ministériel du GIABA et à la demande du GAFI, le Secrétariat a entrepris une mission du 14 au 16 octobre 2011 à Sao Tomé et Príncipe pour évaluer l'état de préparation du pays à l'adhésion au GIABA et le degré de préparation pour remédier aux lacunes dans son régime de LBA/FT.
- 523 - La mission a rencontré des hauts fonctionnaires de Sao Tomé et Príncipe, notamment le Premier ministre. Le gouvernement a réaffirmé son engagement à subir une évaluation mutuelle avant la fin de juin 2012. Également, au cours de la mission, les autorités de Sao Tomé-et-Príncipe ont démontré leur disposition à réviser le Code pénal avant la fin de janvier 2012. Fort de cette détermination, le GIABA a organisé un atelier national de sensibilisation sur la LBA/FT pour les parties prenantes à Sao Tomé et Príncipe du 16 au 17 décembre 2011, pour leur permettre de comprendre les normes internationales en la matière, facilitant ainsi la révision et l'adoption des lois de LBA/FT.
- 524 - Au cours des trois réunions plénières tenues par le GAFI pendant l'année sous revue, le GIABA a contribué à l'élaboration de la stratégie de communication, visant à fournir des orientations pour les communications externes du GAFI.
- 525 - En préparation de la plénière du GAFI de juin 2011, et en collaboration avec la Banque mondiale et le Groupe Asie-Pacifique (APG), le GAFI a organisé un atelier à Bruxelles, Belgique en mai 2011. Des membres et observateurs du GAFI, ainsi que des juridictions non membres du GAFI, ORSG et organisations du secteur privé ont été invités à contribuer à la finalisation du document d'orientation révisé sur l'inclusion financière.
- 526 - Le GIABA a participé à la réunion plénière conjointe GAFI/GAFISUD (Groupe d'action financière d'Amérique du Sud) qui s'est tenue à Mexico, au Mexique en juin 2011. Parmi les questions examinées, l'un des points clés était le processus de révision des 40 recommandations du GAFI.
- 527 - En marge de la plénière, la réunion du Groupe de coordination sur les typologies a également eu lieu avec la participation des points focaux des Secrétariats de tous les ORSG. Les

principaux thèmes abordés étaient le projet d'inventaire et la plate-forme du groupe de coordination.

Coopération avec les autres ORSG

528 - En marge de la réunion du GER à Bahreïn en janvier 2011, et dans le cadre de la promotion de la coopération entre les ORSG, le Directeur Général du GIABA, Dr. Abdullahi Shehu et le Secrétaire exécutif de l'ESSAMLG ont effectué une visite de courtoisie au Secrétariat du MENAFATF à Bahreïn le 10 janvier. Le duo a été reçu par le Secrétaire exécutif de cette institution qui a saisi l'occasion pour les informer sur les activités de l'ORSG. Il a été convenu que ces visites inter-ORSG seront encouragées pour renforcer le réseau mondial dans la lutte contre le BA/FT.

Participation aux activités du Groupe Egmont

529 - Afin de continuer à fournir un appui aux Etats membres du GIABA et de faciliter l'adhésion des CRF éligibles dans la région au Groupe Egmont, le Secrétariat du GIABA a participé aux réunions du groupe de travail et de la Commission du Groupe Egmont qui s'est tenue à Aruba du 14 au 17 mars 2011. Le GIABA a fait le point sur l'état des CRF dans la région et réitéré son soutien à la demande d'adhésion du Mali au Groupe Egmont.

530 - Lors de la 19e réunion du groupe de travail et de la Commission du Groupe Egmont qui s'est tenue à Erevan, en Arménie, du 10 au 14 juillet 2011, la CENTIF du Mali a été officiellement admise, ce qui porte à quatre le nombre de CRF des Etats membres du GIABA qui ont rejoint le groupe - les trois autres membres sont le Nigeria, le Sénégal et la Côte d'Ivoire. L'exposé du Secrétariat sur «Les défis au développement des CRF dans la région du GIABA» a éclairé la communauté internationale de LBA/FT sur les efforts du GIABA et ainsi obtenu des promesses de collaboration avec le Secrétariat pour renforcer les CRF des États membres.

Réunion du Groupe de travail d'experts sur la prévention de l'utilisation abusive des organisations à but non lucratif (OBNL) à des fins de financement d'activités terroristes, Londres, 18 au 20 janvier 2011

531 - Le GIABA a participé à la réunion du groupe d'experts sur la prévention de l'utilisation abusive des organisations à but non-lucratif à des fins de financement du terrorisme. La

réunion a été organisée par l'UNCTED en collaboration avec le Centre pour la coopération mondiale contre le terrorisme et la Commission Caritative d'Angleterre et du Pays de Galles.

532 - La réunion a identifié les risques de financement du terrorisme dans le secteur caritatif et a discuté de la mise en œuvre des normes existantes et bonnes pratiques pour prendre en charge les risques. La réunion a également discuté de la modalité pour les initiatives régionales visant à promouvoir la coordination inter- institutions au niveau régional et national. Les pays ont été exhortés à mettre en place les mécanismes et structures nécessaires pour la mise en œuvre des Résolutions 1267 et 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU comme l'exige aussi les normes du GAFI. L'année prochaine, le Secrétariat travaillera avec les États membres pour atteindre cet objectif.

Atelier sur les défis au contrôle efficace des frontières (Sahel-Sahara et Maghreb), Nouakchott, Mauritanie, du 4 au 6 avril 2011

533 - L'UNCTED a organisé un atelier qui a réuni les organismes compétents et les autorités nationales des régions du Sahel et du Maghreb en vue d'identifier les défis et lacunes dans les contrôles frontaliers et proposer des réponses efficaces pour y remédier. L'atelier s'inscrit dans le suivi des évaluations des Etats membres menées par le Comité contre le terrorisme de l'ONU. Les participants ont été sélectionnés à partir des services de contrôle frontaliers (police des frontières, défense, ou autres autorités impliquées dans le contrôle des frontières), de l'immigration, des douanes, de poursuite judiciaire ainsi que des organisations internationales, régionales et sous-régionales. Le GIABA a participé dans le cadre de la promotion de la mise en œuvre des résolutions 1267 et 1373 de l'ONU, ainsi que sa collaboration avec l'UNCTED.

534 - Les principaux objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- Identifier les défis de sécurité liés au terrorisme et les solutions appropriées ;
- Partager les codes, normes et bonnes pratiques internationaux pertinents pour les États membres concernés ;
- Mettre en place/renforcer les mécanismes nationaux de coordination et d'échange d'informations ;
- Améliorer la coopération thématique multilatérale parmi les huit États membres de la région du Sahel-Sahara ;
- Echanger des informations entre les bailleurs

- présents dans la région en vue de renforcer leur coordination future et éviter les doubles emplois ;
- Faciliter la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités des organismes de contrôle frontalier dans les États, et
 - Appuyer les pays du Sahel-Sahara et du Maghreb pour contrôler plus efficacement leurs frontières.
- 535 - Les participants ont discuté des diverses menaces à la sécurité et observé, entre autres, que la longueur et la porosité des frontières présentent un défi particulier pour la sécurité, car elles facilitent les activités de la criminalité transnationale et des groupes terroristes. D'autres importantes questions discutées sont notamment le manque de coopération opérationnelle entre les États membres pour s'attaquer au problème d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) et les options limitées de réponse adoptées à ce jour, qui dépendent en grande partie de l'approche militaire et également la connaissance insuffisante des menaces, parmi les communautés frontalières locales.

29e Symposium international annuel de Cambridge sur la criminalité économique, Cambridge, du 4 au 11 septembre 2011

- 536 - Le Secrétariat a participé au 29e Symposium international sur la criminalité économique à l'Université de Cambridge, Royaume-Uni, du 4 au 11 septembre 2011. Le thème du symposium de cette année était «l'approche basée sur le risque à la LBA/FT : principes, défis et potentiels en Afrique de l'Ouest». Dans le cadre du mandat d'assistance technique du GIABA, les juges de la Cour supérieure de certains États membres ont été parrainés à ce symposium.
- 537 - Les objectifs de cette mission étaient les suivants :
- Participer aux sessions plénières et ateliers du symposium ;
 - Exposer les responsables des États membres du GIABA, notamment les juges des tribunaux supérieurs aux bonnes pratiques internationales en matière de LBA/FT ;
 - Partager l'expérience du GIABA dans la lutte contre le BA/FT dans le cadre de son mandat et les vulnérabilités particulières de ses États membres à la criminalité économique et financière ;
 - Créer un réseau avec d'autres parties prenantes dans la lutte mondiale contre la criminalité économique et financière.

538 - Le Secrétariat a présenté un exposé sur

«l'approche basée sur le risque à la LBA/FT : Défis et potentialités dans les pays à faible capacité». Le symposium a donné aux participants l'occasion de créer un réseau et discuter de questions d'intérêt commun. L'utilisation efficace des contacts pris lors du symposium sera très bénéfique pour le GIABA et ses États membres. Le Secrétariat envisage d'organiser un forum similaire dans la région dans les prochaines années afin de faciliter une plus large participation des États membres et l'adapter à la situation régionale de LBA/FT dans le cadre des normes et bonnes pratiques internationales.

Séminaire conjoint sur la LBA/FT du GIABA/GAFI/BCEAO, Dakar, 6 au 7 mai 2011

- 539 - Préoccupés par les défis auxquels font face les États de l'UEMOA, membres du GIABA dans la mise en œuvre des 40 +9 recommandations du GAFI et au regard de la révision proposée de la loi uniforme de l'UEMOA, le GIABA en collaboration avec le GAFI et la BCEAO, a organisé un séminaire sur «La mise en œuvre des Recommandations du GAFI dans le système communautaire de l'UEMOA», à Dakar, du 6 au 7 mai 2011.
- 540 - Le séminaire visait à susciter une meilleure compréhension du cadre juridique de l'UEMOA et des difficultés rencontrées par les États de l'UEMOA, membres du GIABA dans la mise en œuvre de mesures de LBA/FT acceptées au niveau international en vue d'examiner ces textes de loi.
- 541 - Le séminaire a réuni des représentants du FMI, de la Banque mondiale, de l'ONUDC, de l'UNCTED, de la BOAD et des CENTIF des États membres de l'UEMOA. Des recommandations de longue portée en vue d'améliorer le niveau de conformité des États membres de l'UEMOA avec les normes de LBA/FT acceptées au niveau international ont été faites lors du séminaire.

Réunion spéciale du Comité contre le terrorisme commémorant l'adoption de la résolution 1373 du Conseil de sécurité (2001) et la création du Comité

- 542 - Une réunion spéciale en commémoration du 10e anniversaire de l'adoption de la Résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations unies s'est tenue au Siège de l'ONU à New York, le



28 septembre 2011. Le Directeur Général du GIABA, Dr. Abdullahi Shehu a eu l'occasion de partager avec le Comité des Nations Unies contre le terrorisme (UNCTC), les efforts du GIABA et de ses États membres dans la mise en œuvre de la résolution. Au cours de la réunion, le Centre des Nations Unies a rappelé que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1373 en 2001 en réponse aux odieux attentats perpétrés contre les États-Unis d'Amérique le 11 Septembre 2001. Il a rappelé en outre que la résolution 1373 (2001), qui considère le terrorisme comme une menace grave pour la paix et la sécurité internationales, concentre les efforts de la communauté internationale sur la nécessité de relever le défi du terrorisme par des actions concrètes aux niveaux national, régional et international et nécessite que les États, entre autres actions, incriminent les actes terroristes ; refusent l'asile aux terroristes et aux ressources financières ; s'assurent que les terroristes soient traduits en justice et coopèrent avec les autres États pour les traduire en justice.

543 - L'UNCTC a également noté avec préoccupation la corrélation entre le terrorisme et les autres formes de la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogues illicites, le blanchiment d'argent, le trafic illégal d'armes et le transfert illégal de matières nucléaires, chimiques, biologiques et autres matières potentiellement mortelles. Le Centre des Nations Unies a exhorté tous les États et juridictions à adopter une tolérance zéro envers le terrorisme et prendre des mesures urgentes pour prévenir et combattre le terrorisme dans toutes ses ramifications, à travers la mise en œuvre pleine et effective de la résolution 1373 et des autres instruments internationaux pertinents relatifs au terrorisme. Il a en outre exhorté les États, conformément à leurs obligations en vertu de la résolution 1373, à :

- Empêcher ceux qui financent, planifient, facilitent ou commettent des actes de terrorisme d'utiliser leurs territoires à ces fins contre d'autres États ou leurs citoyens, et refuser de donner refuge à des personnes engagées dans ces activités ;
- Traduire en justice ceux qui financent, planifient, soutiennent, facilitent ou commettent des actes terroristes, en particulier le principe «extrader ou poursuivre», conformément au droit international, notamment la législation sur les droits humains ;
- Renforcer la coopération pour traduire les terroristes en justice, notamment la coopération dans la prévention, l'investigation et la poursuite des terroristes et des infractions ;

- Empêcher les mouvements des terroristes, y compris la fourniture d'armes, par des contrôles efficaces aux frontières ;
- S'assurer que les fonds pour des buts caritatifs ne sont pas détournés ou utilisés à des fins terroristes ;
- Élaborer des stratégies globales et intégrées de contre-terrorisme national qui respectent pleinement la primauté du droit; qui respectent pleinement la dignité et les droits humains de tous, et qui atteignent et impliquent activement toutes les parties de la société et toutes les communautés, et
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies globales pour lutter efficacement contre les conditions propices à la propagation du terrorisme, notamment la radicalisation et le recrutement pour le terrorisme, et prendre les mesures nécessaires et appropriées pour prévenir et lutter contre l'incitation à commettre des actes terroristes, y compris ceux motivés par l'extrémisme et l'intolérance, dans un cadre de dialogue et de compréhension, et conformément à leurs obligations juridiques internationales.

544 - Tels sont les défis que le GIABA et ses membres doivent prendre en charge dans leur Cadre stratégique régional de lutte contre le financement du terrorisme de 2011-2014. Le GIABA a incorporé l'assistance technique pour la mise en œuvre des résolutions appropriées du CSNU sur le terrorisme dans son plan de travail pour les années qui restent de son Plan stratégique 2011 - 2014.

Conférence régionale conjointe UNOWA/ Mali/CEDEAO sur l'impunité, la justice et les droits humains, Bamako, Mali, du 2 au 6 décembre 2011

545 - Une conférence régionale sur l'impunité, la justice et les droits humains a été organisée par l'UNOWA en collaboration avec le Gouvernement du Mali et la Commission de la CEDEAO à Bamako, au Mali, du 2 au 6 décembre 2011. Des fonctionnaires de haut niveau, principalement les Ministres de la Justice, des Juges, ainsi que des représentants d'organismes de la société civile (OSC) provenant de la région, de l'Union africaine, des pays francophones et de la Cour pénale internationale pour le Rwanda ont assisté à la conférence. Le GIABA y était représenté.

546 - L'objectif de la Conférence était de célébrer le 10e anniversaire du Protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance. A l'issue de la Conférence, la Déclaration de Bamako a été adoptée et les participants ont formulé des recommandations invitant les États

membres à :

- Signer et ratifier les instruments juridiques internationaux sur la lutte contre l'impunité et les intégrer dans leur système juridique national ; établir des systèmes judiciaires indépendants et une protection et défense efficaces des droits de l'homme ;
- Poursuivre et renforcer les réformes du secteur de la sécurité en intégrant les principes de l'état de droit et des droits humains dans les programmes de formation des forces de sécurité et de défense des pays ;
- Garantir pleinement la séparation des pouvoirs, entre autres, en veillant à la non-ingérence de l'exécutif et la prévention des pratiques de corruption dans le fonctionnement du pouvoir judiciaire ;
- Sensibiliser les citoyens de la CEDEAO sur le mandat et les procédures de la Cour de justice de la CEDEAO ;
- Exécuter les décisions de la Cour de justice de la CEDEAO et d'autres instances régionales et internationales, et envisager des mécanismes de sanction pour les Etats qui n'exécutent pas les décisions de la Cour ;
- Renforcer la protection de la liberté de la presse, d'expression, d'association et de réunion ;
- Promouvoir la ratification de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée, en particulier la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et l'intégration de ces conventions dans les systèmes nationaux ;
- Procéder à l'harmonisation des normes internationales avec les législations nationales des Etats d'Afrique de l'Ouest afin de fournir un cadre adéquat pour la coopération internationale en matière judiciaire, entre autres, dans les domaines de l'entraide judiciaire internationale et de l'extradition.

Coopération régionale

547 - En tant qu'institution spécialisée de la CEDEAO, le GIABA a participé aux activités communautaires suivantes de la CEDEAO et d'autres entités régionales au cours de la période sous revue.

2^{ème} Réunion du Comité de coordination de la planification stratégique de la CEDEAO, Praia, Cap-Vert, 21 au 24 février 2011

548 - La deuxième réunion du Comité de coordination de la planification stratégique de la CEDEAO, composé de toutes les institutions et agences de la CEDEAO, a eu lieu du 21 au 24 février 2011, à Praia, Cap-Vert. Ce Comité a été

créé pour faciliter le développement d'une planification stratégique globale pour la mise en œuvre efficace et cohérente de la vision 2020 de la CEDEAO. La réunion a examiné le plan d'action régional à mi-parcours ; identifié les défis et risques impliqués dans la mise en œuvre du Plan stratégique ; examiné les dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du Plan stratégique régional et formulé des recommandations appropriées pour faciliter la mise en œuvre efficace du Plan d'action.

Formation des évaluateurs de la zone GABAC, Douala, Cameroun – du 21 au 25 mars 2011

549 - Le premier séminaire de formation des évaluateurs pour les Etats membres de la CEMAC s'est tenu à Douala, Cameroun, du 21 au 25 mars 2011. Le programme a été organisé par le Groupe anti-blanchiment d'Afrique Centrale (GABAC), en partenariat avec la Banque mondiale. Sur demande, le Secrétariat du GIABA a envoyé des experts à ce programme pour renforcer le réseau mondial et améliorer la mise en œuvre des normes du GAFI. Les participants ont bénéficié de l'expérience du GIABA sur l'évaluation mutuelle, y compris les avantages et défis associés au processus. Les membres du GABAC ont manifesté leur intérêt à participer aux activités du GIABA, en particulier les réunions plénières afin d'améliorer leur compréhension des questions de LBA/FT.

Réunion et lancement officiel du Réseau des institutions nationales anti-corruption en Afrique de l'Ouest (Naciwa), Abuja, Nigeria, du 29 au 30 mars 2011

550 - En soutien aux efforts régionaux et nationaux de lutte contre toutes les infractions sous-jacentes de blanchiment d'argent, le GIABA a participé à la première réunion du Comité exécutif du NACIWA pour élaborer des stratégies pour la mise en œuvre du plan de travail triennal du réseau (2011-2013). Un questionnaire pour l'analyse de référence des institutions membres, ainsi que la procédure proposée de reportage pour améliorer les rapports du réseau ont été également examinés et adoptés.

Conférence annuelle des opérations industrielles et de sécurité du Nigeria, Lagos, 30 juin 2011

551 - Dans le cadre de la promotion du partenariat

entre le GIABA et des organismes professionnels et OSC, le Secrétariat a présenté un exposé sur les «Nouvelles approches dans la lutte régionale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes en Afrique de l'Ouest» au cours de la conférence annuelle des opérations industrielles et de sécurité du Nigeria en 2011 (AISSON), qui s'est tenue à Lagos, au Nigeria, le 30 juin 2011. Cette conférence a vu la participation des fonctionnaires des principales agences de répression criminelle du Nigeria. Elle a également fourni une opportunité pour le renforcement du partenariat avec la société civile et les médias. En marge de la conférence, le Directeur général a participé à la plateforme régionale de l'Autorité de la Nigeria Television Authority (NTA) qui a une audience internationale. La vision du GIABA d'être un leader régional pour promouvoir l'adoption de régimes acceptables de LBA/FT en Afrique de l'Ouest, a été relayée à des millions de téléspectateurs à travers le monde.

10e anniversaire de la Cour de justice communautaire, Abuja, Nigeria, du 4 au 5 juillet 2011

552 - La Cour de justice communautaire, une Institution sœur de la CEDEAO, a célébré son 10e anniversaire à Abuja, Nigeria, du 4 au 5 juillet 2011. En reconnaissance du rôle clé du judiciaire dans la mise en œuvre de mesures efficaces de LBA/FT et aussi pour renforcer la collaboration au sein de la CEDEAO, le Directeur général a conduit une mission à cet événement.

553 - Le Directeur général a fait une présentation qui a souligné l'engagement du GIABA pour le fonctionnement efficace du judiciaire à travers la fourniture de programmes de renforcement des capacités pour les juges qui sont chargés de, ou appelés à juger des affaires de BA/TF. L'exposé du Directeur général a amené l'auditoire à envisager d'élargir le mandat et la juridiction de la Cour aux affaires pénales en vue de faciliter une plus grande coopération judiciaire, une exigence majeure pour lutter efficacement contre le BA/FT dans la région.

554 - Une décision importante découlant de cet événement a été la résolution des participants de créer une Association des juges d'Afrique de l'Ouest (UJAO).

Atelier de Sensibilisation et d'information de la CEDEAO, Bissau, Guinée-Bissau, 5

au 9 septembre 2011

555 - Avec d'autres institutions de la CEDEAO, le GIABA a participé à cet atelier de sensibilisation et d'information tenu du 5 au 9 septembre 2011. De hauts fonctionnaires, notamment des ministres, représentants du secteur privé et d'organisations de la société civile ont participé à l'atelier. Les thèmes de l'atelier ont été :

- La présentation générale de la CEDEAO (principes, buts, objectifs, institutions, rôle de la CEDEAO dans la résolution des conflits);
- La libre circulation des personnes et des biens;
- Les activités du Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (ECREEE);
- L'accord de partenariat économique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE;
- La présentation générale du GIABA (objectifs, activités et réalisations);
- La planification stratégique de la Vision 2020 de la CEDEAO;
- Le Parlement de la CEDEAO et son rôle dans l'intégration régionale;
- Le Programme de Santé de la CEDEAO, y compris la campagne contre le paludisme;
- Le rôle des médias dans le processus d'intégration régionale;
- La politique agricole commune de la CEDEAO: l'expérience la Guinée-Bissau.

556 - Les principaux résultats de l'atelier ont été:

- Une meilleure compréhension du processus d'intégration régionale;
- Une meilleure connaissance des structures organisationnelles, réalisations et défis et la Vision 2020 de la CEDEAO;
- Une meilleure compréhension des institutions et organismes de la CEDEAO et leurs mandats et programmes;
- Une amélioration de la sensibilisation sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- Une amélioration des connaissances de la jeunesse, des journalistes et du secteur privé sur les questions de LBA/FT.

Réunion du comité de coordination de la planification stratégique (SPCC) de la CEDEAO, Cotonou, Bénin, 28 au 30 novembre 2011

557 - Le comité de coordination de la planification stratégique de la CEDEAO a tenu sa troisième réunion à Cotonou, en République du Bénin, du 28 au 30 novembre 2011. Les représentants des institutions et agences de la CEDEAO y ont participé.

558 - L'objectif de la réunion était d'obtenir les

contributions des différentes institutions, notamment le GIABA, au document d'action régionale à moyen terme par domaine de la CEDEAO, qui est le principal document contenant le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique communautaire pour les cinq (5) prochaines années (2011-2015).

- 559 - Outre les discussions relatives aux défis auxquels est confrontée l'institutionnalisation de la planification et programmation stratégique au sein du système de la CEDEAO et les défis de l'alignement des plans stratégiques institutionnels avec le Plan stratégique régionale de la CEDEAO, le défaut d'élaboration de plans stratégiques par certaines institutions, les faibles niveaux de collaboration et de coordination entre les institutions, l'insuffisance des ressources humaines pour la mise en œuvre de la stratégie, la duplication des efforts et l'adhésion du leadership dans le système de la CEDEAO ont été mis en exergue.
- 560 - Le GIABA a eu l'honneur exceptionnel d'être reconnu parmi les institutions pour avoir démontré un leadership au plus haut niveau de gestion et d'avoir mis en place un plan stratégique. À la demande du Directeur de la planification stratégique et avec l'approbation du Vice-président de la Commission de la CEDEAO, le représentant du GIABA a fait un exposé sur les facteurs de la réussite de son leadership stratégique et a partagé les leçons clés sur le leadership stratégique avec les autres institutions présentes à la réunion.
- 561 - A la fin de la réunion, les participants ont unanimement convenu que :
- Le GIABA devrait accueillir la prochaine réunion de la SPCC en février 2012 à Dakar, au Sénégal ;
 - Le GIABA devrait continuer à utiliser le SPCC comme instrument pour la diffusion des bonnes pratiques au sein du système de la CEDEAO. En particulier, le plan stratégique actuel du GIABA devrait être diffusé à travers la Cellule de planification stratégique de la Commission de la CEDEAO à Abuja.
 - La réunion a marqué une étape importante vers l'opérationnalisation du plan stratégique régional de la CEDEAO ;
 - La réunion a montré que le SPCC offrait une occasion unique pour canaliser la coordination et l'information, et le partage d'expériences entre les institutions communautaires.

Visites de plaidoyer aux États membres

- 562 - Le GIABA a eu un impact significatif en assistant la plupart des États membres à : améliorer leur loi anti-blanchiment (LBA) ; légiférer sur la lutte

contre le financement du terrorisme (FT) ; mettre en place des CRF fonctionnelles ; prendre en charge les lacunes relevées dans leurs rapports d'évaluation mutuelle et de suivi ; plaider pour des réformes technologiques et infrastructurelles dans leurs systèmes judiciaires ; promouvoir des partenariats stratégiques avec des organismes et organisations auto-régulés et de la société civile, entre autres. Toutefois, les impacts négatifs des tendances persistantes et émergentes de BA/FT dans la région de la CEDEAO sont susceptibles de saper les efforts du GIABA s'ils ne sont pas jugulés de manière décisive au niveau des pays. Ainsi, le GIABA, à titre prioritaire dans son Plan stratégique 2011-2014, a continué ses efforts en entreprenant des visites de plaidoyer de haut niveau et en promouvant un partenariat avec les organisations de la société civile en 2011 pour assurer une bonne compréhension des priorités en matière de LBA/FT dans les États membres. En conséquence, il a déroulé le programme suivant de visites de plaidoyer de haut niveau en 2011, afin de prendre en charge les lacunes notées dans les systèmes de LBA/FT des États membres.

Ghana, Accra du 28 au 30 mars 2011

- 563 - En marge du quatrième séminaire régional sur les crimes financiers à l'intention des juges anglophones des États membres de la CEDEAO, à Accra, au Ghana, du 28 au 30 mars 2011, le Directeur général du GIABA, a effectué des visites de courtoisie aux Ministres des Finances, de la Justice, à la CRF du Ghana et au Conseil pour la Coopération Audiovisuelle du Ghana.
- 564 - Lors de la réunion avec le Ministre des Finances, le Directeur général a félicité le Gouvernement du Ghana pour l'inauguration de la Commission interministérielle, qu'il juge crucial dans la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation mutuelle du Ghana. Il a lancé un appel aux autorités pour allouer un budget suffisant à la FIC et recruter davantage de personnel qualifié pour celle-ci. Il a exhorté la Banque centrale à renforcer son mécanisme de surveillance de la LBA/FT au niveau des institutions financières. Le Ministre des Finances a donné des assurances relativement à l'allocation budgétaire et au recrutement de personnel qualifié afin d'améliorer les opérations de la FIC. Il a mis en exergue le solide mécanisme de supervision bancaire déjà en place, et les efforts qui seront faits pour l'améliorer.
- 565 - La visite à la FIC a permis au Directeur Général

du GIABA de s'informer sur l'autonomie de cette institution et sur le processus de recrutement de son personnel.

- 566 - Au cours de sa visite de courtoisie au Ministre de la Justice, Mrs. Georgina Wood, le Directeur général a salué la participation relevée de 27 juges de haut rang au quatrième séminaire régional sur les crimes financiers à l'intention des juges des pays membres anglophones de la CEDEAO. Il en a profité pour lui demander son soutien à la proposition d'assistance technique pour les réformes technologiques et infrastructurelles pour les systèmes judiciaires d'Afrique de l'Ouest. Le Ministre de la Justice a demandé davantage de soutien en formation au GIABA, notamment pour les juges des hautes Cours.

Guinée-Bissau - Bissau, 10 du 14 avril 2011

- 567 - En marge de l'ouverture de la CENTIF Bissau guinéenne et de la session interactive avec les principaux acteurs, le Directeur général adjoint du GIABA, Dr. Ndèye Elisabeth Diaw, a entrepris des visites de plaidoyer auprès du Ministre de l'Intérieur, Adja Satu Camara Pinto, au porte-parole de l'Assemblée nationale populaire représentée par son Adjoint, au Directeur National de la BCEAO et au Ministre de la Justice, Dr. Carmelita Pires.
- 568 - Le but de ces visites était de sensibiliser les autorités, et solliciter leur engagement politique pour la mise en œuvre effective des mesures de LBA ainsi que l'adoption de la loi sur le FT et un appui au bon fonctionnement de la CRF nouvellement installée de la Guinée-Bissau.
- 569 - Les autorités ont réaffirmé leur engagement. Comme preuve de cet engagement, le budget de la CENTIF a été approuvé et la loi sur le FT adoptée par l'Assemblée nationale le 20 décembre 2011 a été transmise à la signature du Président de la République.

Gambie, Banjul, 4 au 6 octobre 2011

- 570 - Dans la poursuite des efforts pour assister les États membres à prendre en charge les lacunes identifiées dans leurs systèmes, le Directeur général du GIABA a entrepris une mission de haut niveau à Banjul, en Gambie, du 4 au 6 octobre 2011. Dr. Shehu a rencontré les Ministres des Finances et de la Justice, ainsi que le Gouverneur de la Banque Centrale de la Gambie.
- 571 - Les questions suivantes ont été abordées avec les autorités : l'adoption de la loi révisée de LBA/FT; la ratification de la CNUCC, la nomination

du Correspondant national du GIABA pour la Gambie et le fonctionnement de la CRF en Gambie. Les autorités, à leur tour, ont exprimé leur engagement relativement à la nomination du Correspondant national du GIABA avant la fin de novembre 2011. Les ministres ont également assuré que le projet de loi sur la LBA/FT sera transmis à l'Assemblée nationale immédiatement. L'adoption de ce projet de loi devrait permettre d'améliorer le fonctionnement de la CRF de la Gambie. Aucune information sur ce projet de loi n'a été reçue à la date du mois de décembre 2011.

Nigeria, Abuja du 9 au 13 octobre 2011

- 572 - Dr. Shehu a entrepris une mission de haut niveau au Nigeria du 9 au 13 octobre 2011. Lors de la visite, il a rencontré le Procureur Général/Ministre de la Justice et le Ministre de l'Intérieur. Il a salué l'adoption de la Loi sur la prévention du Terrorisme (PTA 2011) du Nigeria et de la Loi contre le blanchiment d'argent (amendement 2011) comme des mesures positives pour l'enracinement d'un régime efficace de LBA/FT dans le pays. Il a toutefois noté que les nouveaux textes de loi sont en deçà des exigences du GAFI et, par conséquent, requièrent des modifications urgentes pour se conformer aux normes internationales acceptables. Il a rappelé au Ministre de la Justice les observations du GIABA sur les deux textes de loi, en insistant pour que ces amendements les intègrent.
- 573 - Les autorités nigérianes ont exprimé leur engagement à commencer immédiatement l'examen de ces textes de loi et à émettre des directives appropriées qui permettraient de renforcer le régime de LBA/FT du pays avant la fin de l'année 2011.

Togo, Lomé du 14 au 16 novembre 2011

- 574 - En marge de la 16^{ème} réunion de la Commission technique/Plénière, tenue à Lomé, au Togo du 14 au 16 novembre 2011, le Directeur général du GIABA a effectué des visites de courtoisie à Son Excellence le Président Faure Gnassingbé et à son Premier ministre. Le Directeur Général a salué l'engagement des autorités togolaises envers la LBA/FT. Il a félicité le Togo pour l'adoption de sa Loi contre le FT et pour son élection au CSNU. Il a plaidé en faveur d'une allocation budgétaire suffisante et pour le recrutement de personnel qualifié qui permettront à la CENTIF de partager et diffuser efficacement des informations avec d'autres

CRF. Il a en outre saisi l'occasion pour lancer un appel aux autorités togolaises, en leur qualité de membre non-permanent du Conseil de sécurité, à s'engager pour la sensibilisation de la communauté internationale et, en particulier, le groupe africain auprès de l'ONU sur les mesures de LBA/FT. Les autorités togolaises ont exprimé leur engagement à augmenter le budget et le personnel de la CENTIF et de lui fournir un nouveau siège en anticipation de son adhésion au Groupe Egmont. La délégation du GIABA a exprimé son engagement continu pour assister la République togolaise dans le renforcement de ses capacités et la sensibilisation sur les questions de LBA/FT. A la suite de cette visite, le Président de la CENTIF a pris le relais et a été lui-même reçu par le Président et le Premier Ministre de la République togolaise.

Abidjan, Côte d'Ivoire, 28 novembre 2011

575 - Dr. Shehu a conduit une délégation à Abidjan, Côte d'Ivoire, le 28 novembre 2011, qui a rencontré le Ministre de l'Economie et des Finances. L'objectif de la visite était de discuter de la visite de terrain à Abidjan, pour l'évaluation mutuelle ; des programmes du GIABA dans le pays ; de la CRF de la Côte d'Ivoire et de l'ouverture prochaine du Centre d'information du GIABA à Abidjan.

576 - Le Ministre a confirmé la date proposée du 14 au 28 mai 2012 pour la visite de terrain pour l'évaluation mutuelle. Il a également exprimé la volonté de son pays à nommer le Président de la CENTIF de la Côte d'Ivoire, au poste de correspondant national du GIABA, conformément à la décision du Comité ministériel du GIABA de mai 2010. Il a en outre assuré au Directeur général que des efforts seront faits pour remettre en état la CENTIF, vandalisée au cours du conflit, vue son importance dans la mise en œuvre des mesures acceptables de LBA/FT. S'agissant du Centre d'information du GIABA, il a exprimé la volonté de son pays à fournir des locaux pour l'abriter à Abidjan, de préférence à proximité de la CENTIF.

577 - Le Directeur Général a félicité les autorités ivoiriennes et promis de rétablir tous les programmes d'assistance technique à la Côte d'Ivoire suspendus à la suite de l'exclusion du pays de la CEDEAO. En outre, le Directeur général du GIABA a réitéré la nécessité pour la CENTIF d'être opérationnel le plus tôt possible. En respect de la promesse faite, tous les programmes d'assistance technique prévus en

Côte d'Ivoire ont été ressuscités.

Promotion et renforcement des partenariats avec les organisations de la société civile

Centre d'information de Lagos

578 - Le 18 avril 2011, le GIABA a officiellement lancé son Centre d'information à Lagos, au Nigeria. Le Centre d'information de Lagos (CIL) a été créé pour fournir un appui au Secrétariat du GIABA à travers des activités de sensibilisation de la société civile. Les locaux du centre ont été entièrement équipés avec un réseau informatisé moderne, un serveur, un PBX Panasonic, un routeur Cisco et un commutateur. Afin de rendre le Centre plus opérationnel, il faudrait procéder à la mise en place d'une formation par modules informatisés sur certains infractions sous-jacentes de BA en direction des diverses parties prenantes telles que les superviseurs, les agents de répression criminelle, les organismes professionnels et la société civile.

579 - Par conséquent, le Centre d'information de Lagos a commencé ses activités le 2 mai 2011. De mai à décembre 2011, le Centre a contacté environ 1.300 personnes grâce à la participation à des ateliers, formations et autres événements, interviews de presse et engagements médiatiques ; visites de groupes et individuelles ; forum de sensibilisation, visites de sensibilisation auprès des principales parties prenantes, entre autres.

Forum des portes-ouvertes, Accra – Ghana, 10 mars 2011

580 - Reconnaisant le dynamisme des jeunes pour conduire le changement dans la société, en leur qualité de futurs leaders, le GIABA a lancé en 2009 le Forum des portes-ouvertes pour les jeunes. Ce Forum vise à faire participer les jeunes dans la lutte contre le BA/FT en les sensibilisant sur les dangers de la criminalité organisée et en leur permettant de plaider en faveur de fortes mesures de LBA/FT dans la région. Depuis lors, trois (3) forums ont été organisés au Nigeria et au Mali.

581 - Pendant l'année sous revue, le 4e Forum des portes-ouvertes s'est tenu le 10 mars 2011, au Teachers' Hall Complex, à Accra, au Ghana. Le thème du Forum était le «Rôle de la jeunesse dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée».

582 - L'événement a été officiellement déclaré ouvert par le Ministre de la Justice de la République





du Ghana. Le Directeur général du GIABA et le Correspondant national du GIABA au Ghana ont prononcé les discours thématiques et de bienvenue, respectivement. Les quelque 100 participants se composaient notamment de doctorants, membres de la société civile et des médias, des fonctionnaires de haut niveau et divers organismes de régulation.

- 583 - Les principaux résultats de l'événement ont été la réaffirmation par le gouvernement de sa détermination à poursuivre la lutte contre le BA/FT ; la demande des médias pour la formation de tous les journalistes afin de mieux communiquer sur les questions de BA/FT, et la diffusion de l'appel du Directeur général du GIABA pour la participation de chacun dans la lutte contre ces deux fléaux relayé par la Ghana Broadcasting Corporation (GBC) et la West African Democracy Radio (WADR), qui ont respectivement une couverture nationale et régionale.
- 584 - Lors de cette mission, le Directeur général du GIABA a rencontré le Conseil d'administration de la Ghanaian Broadcasting Corporation, le 28 mars 2011. Le but de cette visite était de promouvoir le partenariat avec les médias. Le Conseil de la GBC a exprimé son engagement à soutenir le GIABA et a, à son tour, demandé une contribution pour leurs programmes en direction des jeunes. La réunion a été diffusée au journal du soir.
- 585 - Le Directeur général a également été invité à

Breakfast Show sur la GTV, le 29 mars 2011. Au cours du programme, le Directeur général a lancé des messages clairs aux téléspectateurs sur les impacts négatifs des fléaux que sont le BA/FT.

Conclusion

- 586 - L'année 2011 a marqué le début de la mise en œuvre du Plan stratégique GIABA (2011-2014). Le GIABA a fait preuve de ténacité dans la poursuite de son rôle de fer de lance de la lutte régionale contre la criminalité transnationale organisée dans ses Etats membres. L'admission de Sao Tomé et Principe permettra de renforcer le réseau mondial dans cette croisade.
- 587 - Etant donné que ce phénomène ne reconnaît aucune frontière et que son impact est devenu insidieux, le GIABA va continuer, de concert avec les États membres et les partenaires au développement, à promouvoir et œuvrer à l'amélioration des systèmes de LBA/FT dans la région, afin d'assurer la mise en œuvre efficace des normes internationales de LBA/FT. L'impulsion principal des efforts de coopération régionale et internationale du GIABA consiste à s'attaquer au fléau du BA/FT, promouvoir et approfondir la coopération et le développement régional dans le cadre de la CEDEAO et aussi de soutenir et promouvoir les efforts mondiaux pour lever les obstacles à la paix et à la sécurité internationale.



CHAPITRE VII

Services administratifs et auxiliaires

Introduction

588 - Le GIABA, en tant qu'Organe régional de style GAFI, est conçu pour être un Secrétariat au service d'institutions nationales fortes chargées de la lutte contre les fléaux du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Toutefois, consciente des menaces et des vulnérabilités de la région d'Afrique de l'Ouest, exacerbée par la faiblesse ou l'inexistence de stratégies et d'institutions nationales de LBA/FT, la CEDEAO a donné au GIABA un mandat d'assistance technique aux Etats membres. Le portefeuille d'assistance technique n'a cessé de croître ces dernières années et l'évaluation du travail du GIABA pendant la période 2007-2009 a recommandé son renforcement pour améliorer les capacités des Etats membres.

589 - C'est dans ce cadre que le Conseil des Ministres de la CEDEAO lors de sa 64ème session ordinaire tenue à Abuja (Nigeria) en novembre 2010, a décidé, dans un contexte de gel du recrutement du personnel dans toutes les institutions et la réduction des ressources communautaires en raison de la crise économique dans les États membres, de renforcer le Secrétariat avec de nouvelles ressources humaines et financières. La décision du Conseil a conduit à la révision de l'organigramme avec la création de trois postes de Directeurs et 6 postes de Chefs de Division (P5) et d'autres postes et personnels de soutien, d'une part, et l'augmentation de 56% du budget du GIABA, d'autre part. Cette importante décision est une preuve de la forte volonté de la Communauté à s'attaquer aux questions de LBA/FT dans la région ; elle est louable.

Recrutement

590 - Le recrutement pour les nouveaux postes approuvé par le Conseil des ministres a démarré en 2010 avec la publication d'annonces dans tous les pays de la CEDEAO, se traduisant par la nomination de 3 Directeurs (Programmes et Projets, Recherche et Planification et Administration et Finances) et de deux Chefs de Division (Programmes, Recherche et Planification) en juin 2011. En septembre 2011,

un Chef de Division Suivi - Evaluation a été nommé sur une base contractuelle. Les autres postes, notamment un responsable juridique, un assistant exécutif du DDG, un responsable de la communication et du plaidoyer et un gestionnaire de l'information (Centre d'information de Lagos) et du personnel d'appui ont également été recrutés au cours de 2011 portant les effectifs de 39 en 2010 à 47 à la fin de 2011.

Extension des bureaux du GIABA

591 - Il faudrait rappeler qu'en mai 2010, le Gouvernement du Sénégal a accordé au GIABA de nouveaux bureaux au deuxième étage de l'immeuble abritant le Secrétariat. Le travail de répartition et de rénovation du deuxième étage qui a débuté en 2010 a été finalisé en juin 2011. Il a permis d'installer le personnel du GIABA dans un cadre de travail pratique et convivial. La Direction du GIABA exprime sa sincère gratitude au Gouvernement du Sénégal pour ce soutien.

592 - Conformément à la recommandation du Comité d'Audit, le Directeur général a demandé au Gouvernement du Sénégal d'octroyer au GIABA une résidence pour son DG comme prévu dans l'Accord de Siège. Le Gouvernement a rappelé que son engagement était de faciliter et non d'octroyer au GIABA des bureaux et une résidence pour le DG. Toutefois, en raison de sa forte volonté de soutenir le GIABA et en reconnaissance des importantes réalisations de l'institution dans l'accomplissement de son mandat, le Gouvernement a accepté de consentir un soutien pour la location de la résidence par le biais d'un montant plafonné à l'allocation de résidence des ministres. Un système de partage des coûts par lequel le Gouvernement paiera 60% du loyer et le GIABA 40%, a été convenu. Cela représente une économie 34000 UC par an pour l'institution.

Allocations de bureaux à Lagos et Abidjan

593 - Comme annoncé dans le rapport 2010, le Secrétariat s'est vu octroyer des locaux par le gouvernement de la Côte d'Ivoire et la



Commission de la CEDEAO, respectivement à Abidjan et à Lagos. Le Centre de Lagos a été rénové, équipé et meublé au cours du premier trimestre de 2011. Il a été mis en service en avril 2011 avec la participation des autorités nigérianes et de la presse. En raison de la crise politique en Côte d'Ivoire, l'ouverture du Centre d'Abidjan a été reportée au deuxième trimestre de 2012.

Retraite du personnel et autres activités sociales

- 594 - Dans le cadre de l'accueil du nouveau personnel, en préparation de la mise en œuvre du nouvel organigramme et, plus important, pour capitaliser les résultats des retraites précédentes, le GIABA a organisé une retraite du personnel en juin 2011 à Saly, au Sénégal. La retraite a été facilitée par un consultant ayant une expérience étendue du système des Nations Unies.
- 595 - L'objectif de la retraite était d'examiner les processus et procédures en place et aussi de promouvoir une harmonie au sein du personnel pour renforcer l'esprit d'équipe et la mobilisation du personnel pour atteindre les objectifs institutionnels.
- 596 - Le Manuel des procédures administratives, financières et comptables et le Manuel des Procédures opérationnelles ont été finalisés en anglais et les versions française et portugaise sont en cours d'élaboration. Même s'ils ne sont pas officiellement lancés, les manuels servent néanmoins de référence car ils intègrent les procédures en vigueur.
- 597 - Les manuels qui contribueront à améliorer le respect des normes internationales et les processus de contrôle interne et de prise de décision des bailleurs, ainsi que leurs exigences en matière de rapport seront officiellement mis en service en 2012.

Journée internationale de la femme, 8 mars 2011

- 598 - Un des Objectifs du Millénaire pour le Développement est de promouvoir la parité et les droits des femmes. C'est aussi un principe clé dans le programme d'intégration régionale de la CEDEAO. Afin de démontrer l'engagement de la Direction pour la parité, de même que la protection et la promotion des droits des femmes, le Directeur général a de nouveau fait observer la célébration de la

Journée internationale de la femme au GIABA, le 8 mars 2011. Le Secrétariat a fêté toutes les femmes du GIABA à travers une conférence présentée par le Professeur Fatou Sow, une experte en question de parité et un déjeuner au cours duquel le Directeur général adjoint les a assuré de son soutien total, tout en reconnaissant leur immense contribution à la réussite du GIABA.

Assemblée générale du personnel

- 599 - Pour promouvoir l'ouverture et le dialogue constructif entre les membres de la direction et le personnel, une réunion générale du personnel, conçue comme un moyen de fournir un feedback au personnel sur les questions de gestion, s'est tenue en juillet 2011, conformément aux mécanismes de communication interne mis en place par la Direction Générale. En outre, le Directeur général a tenu des réunions trimestrielles avec les représentants du personnel.
- 600 - Le GIABA a organisé une cérémonie d'arbre de Noël le 17 décembre 2011 à laquelle le Directeur général a offert des cadeaux à tous les enfants de la famille du GIABA en guise d'expression de la gratitude du GIABA envers son personnel pour son excellente contribution au cours de l'année écoulée avec le soutien de leur familles. Un événement similaire s'est tenu au Centre d'information de Lagos.

Programme de formation du personnel

- 601 - Dans le cadre de son objectif global de construire une main-d'œuvre compétente, un programme de formation complet sur SAP (le nouveau logiciel qui sera utilisé par toutes les Institutions de la CEDEAO à partir de 2013 pour la communication, la gestion des programmes, etc.) a été mis en œuvre pour divers membres du personnel au cours de l'année. L'accent a été mis respectivement sur le renforcement des capacités et le recyclage dans un contexte de rareté des ressources financières.
- 602 - Pendant la période sous revue, des sessions de partage ont été organisées pour permettre au personnel ayant bénéficié de formation de partager leurs connaissances acquises avec leurs collègues.

Gestion administrative et financière

- 603 - L'audit externe des états financiers de 2010 du GIABA a été effectué en avril 2011 par

le Cabinet Deloitte & Touche. Le cabinet a soumis le rapport final au Comité d'audit pour transmission au Conseil des ministres en vue de son approbation. Le rapport d'audit de 2010 a été approuvé par le Conseil des Ministres lors de sa 65e session ordinaire. De l'avis des commissaires aux comptes, les états financiers présentent fidèlement, dans tous les aspects matériels, la situation financière du GIABA au 31 décembre 2010 et les résultats de ses opérations pour l'exercice échu sont conformes à la réglementation financière de la Communauté. Les comptes audités en 2010 du GIABA sont joints au présent rapport en Annexe C.

Vérifications sur site du contrôleur financier des institutions de la CEDEAO

604 - Le contrôleur financier des Institutions de la CEDEAO a effectué deux visites sur site pour examiner les opérations administratives et financières du GIABA. Il a félicité le GIABA pour avoir atteint le taux le plus élevé d'exécution budgétaire parmi les institutions de la CEDEAO, et pour avoir mis en place un bon système d'assurance pour son personnel et ses biens. Il a émis certaines préoccupations au sujet des rapports de suivi et d'évaluation, du reste pris en compte avec le recrutement d'un Chef de division Suivi et Evaluation.

Réunions administratives et financières de la communauté

605 - Le GIABA a participé à la réunion d'examen budgétaire de 2012, qui s'est tenue à la Commission de la CEDEAO et à la réunion de la Commission de l'Administration et des Finances à Abuja, au Nigeria du 26 au 31 octobre 2010 pour consolider les projets de budget émanant des institutions de la CEDEAO en vue de leur examen et approbation par le Conseil des ministres. Le GIABA a participé activement avec d'autres institutions de la CEDEAO au processus de réforme de la gestion financière qui comporte notamment la mise en œuvre des normes SAP et IPSAS.

606 - Le GIABA a également participé à la réunion du Comité d'audit qui s'est tenue en juillet 2011 à Abuja et à la réunion du Comité de gestion du prélèvement communautaire. Les importantes décisions prises étaient de renforcer la gestion financière des Institutions de la CEDEAO et faciliter la collecte des prélèvements communautaires.

607 - Lors de la 66^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO, le Comité d'audit a signalé que le GIABA avait mis en œuvre toutes les recommandations d'audit et a félicité la Direction du GIABA pour cette réalisation.

Technologie de l'Information et de la Communication (TIC)

608 - Quelques-unes des améliorations en matière de TIC et des actions entreprises par l'institution en 2012 sont décrites ci-après :

Emménagement dans les nouveaux bureaux du GIABA

609 - En 2011, le GIABA avec l'aide du Gouvernement du Sénégal a acquis des espaces supplémentaires à usage de bureau, pour répondre aux besoins découlant de l'augmentation de ses effectifs. Par conséquent, des équipements de TIC ont été installés dans la nouvelle extension. Parmi les autres importantes installations, on peut noter, un système très efficace de surveillance vidéo et d'accès ; 2 commutateurs, 3 panneaux de passage ; un PBX et un onduleur.

Installation de l'onduleur central

610 - Pendant la période sous revue, en raison des fréquents délestages et de l'instabilité du réseau dans le pays hôte, le Secrétariat a acquis : un onduleur central – un Centre de contrôle et de programmation à distance de 48V/230V ; un stock de 24 batteries étanches de 2V 3272 AH et un tableau commutateur LV pour les trois onduleurs. Ces équipements ont été installés pour garantir un approvisionnement stable et la sécurité des données, de même qu'un flux régulier du travail.

Mise à jour du site Web

611 - Le nouveau site du GIABA a subi un relookage, pour régler les problèmes de sécurité et de conformité grâce à de nouvelles normes de développement Web. Un site plus convivial a été créé permettant aux visiteurs de télécharger facilement des articles dans les trois langues officielles de la CEDEAO. De nouvelles options ont été ajoutées, comme une vidéo des activités du GIABA.

612 - Afin d'harmoniser le contenu du site conformément aux besoins et priorités du GIABA, le nouveau portail est en mesure de fournir des outils supplémentaires pour

permettre un interface avec le système électronique de documentation et d'archivage du GIABA.

Conclusion

613 - L'une des priorités du Secrétariat est de construire une culture institutionnelle qui résistera à l'épreuve du temps et qui va contribuer à promouvoir l'exécution efficace du mandat du GIABA. Pour se faire, l'ensemble des compétences requises doit être disponible. Par conséquent, le renforcement des capacités pour permettre au personnel d'acquérir les compétences nécessaires demeure une priorité de premier rang. Le déploiement efficace du personnel et la spécification des objectifs de performance dans le cadre des objectifs généraux de l'institution ont été une importante priorité pour la direction en 2011.

614 - S'agissant des TIC, l'objectif est d'améliorer le fonctionnement du Secrétariat et soutenir le développement de l'expertise au sein des institutions clés des Etats membres, en particulier les CRF. Une autre fonction importante est la gestion de l'information et des données et la diffusion à travers diverses plates-formes électroniques, en particulier le site Web du GIABA.

615 - Quant à la gestion administrative et financière, la conformité aux règles et règlements communautaires demeure une grande priorité. En tant qu'institution réceptrice de fonds, le GIABA s'efforce d'avoir des procédures administratives et comptables internationalement acceptables pour faciliter les partenariats avec les bailleurs et les exécuteurs de programmes et projets.

CHAPITRE VIII

Suivi et évaluation des programmes : réalisations, défis et perspectives pour 2012

Introduction

616 - Le GIABA s'oriente résolument vers une culture institutionnelle durable et s'évertue à adopter la gestion axée sur les résultats, une stratégie de gestion visant à réaliser une meilleure performance, la rétroaction et des résultats démontrables, à travers l'association de la planification, du suivi et de l'évaluation.

617 - Ainsi, conformément aux bonnes pratiques du GIABA en matière de gestion des programmes et projets axée sur les résultats, durant l'année 2011, l'Organisation a entrepris et réalisé diverses activités pour suivre et évaluer ses performances.

618 - Au nombre des réalisations et pour donner suite aux observations et recommandations formulées à l'issue de l'évaluation conduite durant la période de mars à juin 2010, de son plan stratégique 2007-2009, le GIABA a institué la production de rapports trimestriel de suivi, semestriel et annuel de mesure des progrès et des performances de l'Institution.

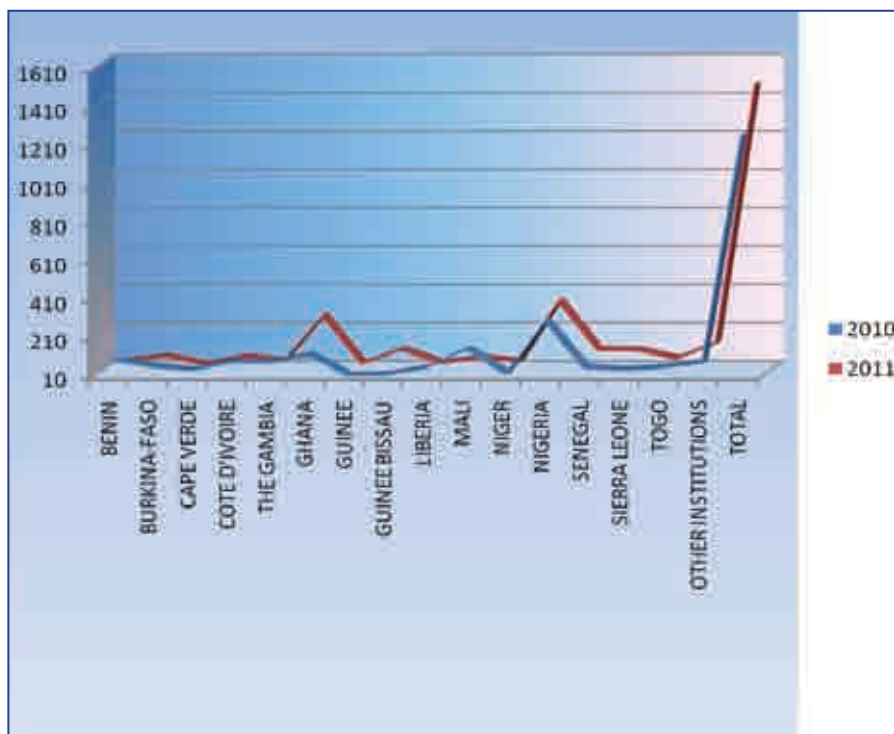
Il a en outre mis en place, une Unité de Suivi-Evaluation rattachée directement à la Direction Générale et donc, indépendante des directions chargées de l'exécution des programmes, projets et activités. Le GIABA a enfin procédé à la nomination d'un point focal dans chacune de ses directions, pour appuyer ce processus.

Mise en œuvre des programmes

619 - Au total, en 2011, le GIABA a sponsorisé, appuyé ou contribué à la mise en œuvre de trente quatre (34) activités d'assistance technique/renforcement des capacités en faveur de 1481 responsables issus des Etats membres. Ce qui correspond à une augmentation de 41,67%, en termes d'activités par rapport à 2010 où seulement 24 activités avaient été mises en œuvre. Cette augmentation s'observe également au niveau du nombre des participant(e)s qui est passé de 1267 en 2010 à 1481 en 2011, soit un taux de 26,83%. Les

Graphique 6 : Tendances dans le nombre de bénéficiaires par pays membre entre 2010 et 2011

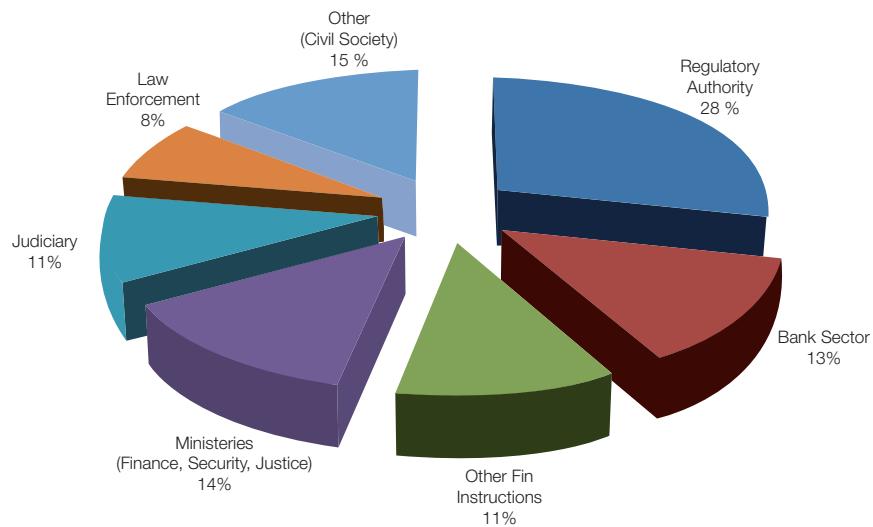
Pays	2010	2011
BENIN	95	39
BURKINA-FASO	59	63
CAPE VERDE	41	20
COTE D'IVOIRE	81	61
GAMBIA	81	38
GHANA	120	278
GUINEA	13	25
GUINEE BISSAU	19	100
LIBERIA	55	28
MALI	153	56
NIGER	21	38
NIGERIA	298	353
SENEGAL	53	98
SIERRA LEONE	42	97
TOGO	55	52
AUTRES INSTITUTIONS	81	135
TOTAL	1267	1481





Graphique 7 : Bénéficiaires par secteur en 2011

Secteurs	2010	2011
Autorité de régulation	369	416
	29%	28%
Secteur Bancaire	258	195
	20%	13%
Autres Institutions Financières	43	168
	3%	11%
Ministères (Economie, Sécurité, Justice)	167	200
	13%	14%
Judiciaire	84	156
	7%	11%
Répression criminelle	70	114
	6%	8%
Autres (Société Civile)	279	215
	22%	15%
TOTAL	1267	1481
	100%	100%



graphiques 6 et 7 illustrent la répartition des bénéficiaires des programmes du GIABA en 2010 et 2011, par Etat membre et par secteur d'activités.

620 - L'analyse de la mise en œuvre des programmes du GIABA montrent une réelle progression du nombre des activités de renforcement des capacités des Etats membres pour lutter efficacement contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest. Le graphique 8, présente cette évolution au cours des trois dernières années, 2009-2011 :

621 - Les différentes évaluations effectuées à la fin de la mise en œuvre des activités en 2011 ont relevé les principales appréciations, suggestions et recommandations suivantes :

(i) Les appréciations ont été généralement positives

(ii) Globalement un score moyen de 3,85 sur 5 a été enregistré en ce qui concerne le degré de satisfaction des participants aux activités mises en œuvre en 2011, soit un taux moyen de satisfaction de 77%. Le graphique 9 rend compte de l'opinion des participants sur les rapports de typologies présentés au cours d'un atelier.

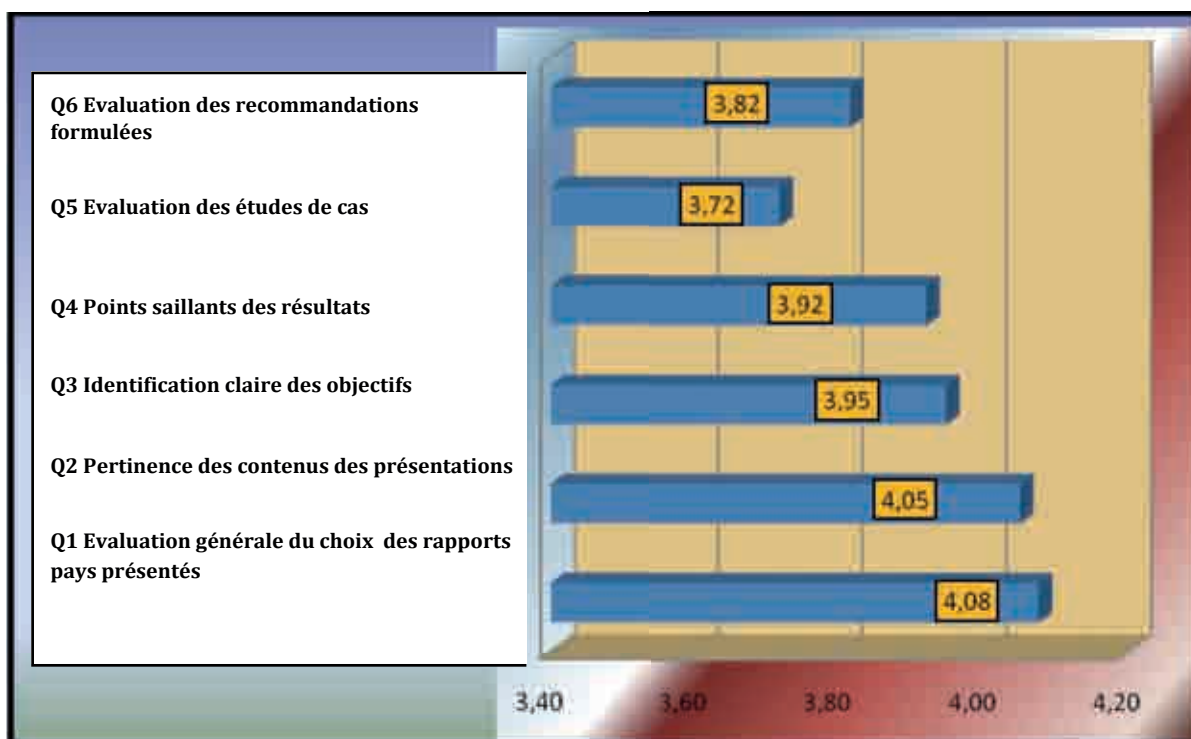
622 - Les différentes évaluations mentionnent entre autres insuffisances des programmes :

- (i) l'absence de liens entre certains cas présentés aux ateliers avec des situations vécues dans la région ;
- (ii) l'insuffisance d'explications préliminaires sur la méthode de travail à adopter au cours de l'atelier
- (iii) le non-envoi des supports de travail avant la date de l'activité pour permettre une meilleure exploitation du contenu en vue d'une meilleure participation aux travaux ;
- (iv) la tendance des experts à imposer leurs points de

Graphique 8 : Tendances dans le nombre global des bénéficiaires de programmes du GIABA dans la période 2009 - 2011



Graphique 9 : Evaluations des rapports de typologies



vue aux participants

623 - Les principales suggestions et recommandations formulées à l'endroit du GIABA sont :

- (i) Encadrer les institutions de la région (les CENTIF et les Comités Interministériels, etc.) pour qu'elles utilisent les données de leurs propres pays à l'effet de faire des exercices de typologies ;
- (ii) Aider les Etats membres à développer une expérience solide en matière de mise en œuvre d'exercices de typologies ;
- (iii) Intégrer dans ses futurs programmes, des cas pratiques d'exercices de typologies spécifiques à la région, quitte à le confier à un Etat membre qui pourra en faire une présentation ;
- (iv) Associer un expert du pays d'accueil ;
- (v) Insister sur la répression du BA/FT en proposant une aggravation des peines privatives de liberté et d'amendes ;
- (vi) Insister sur les EPNFD ;
- (vii) Œuvrer pour la mise en place d'un comité scientifique ;
- (viii) Définir clairement le rôle des médias dans l'appropriation de la stratégie nationale LBA/FT ;
- (ix) Veiller à ce que les animateurs/experts parlent plus lentement pendant les ateliers pour faciliter l'interprétation dans les autres langues ;
- (x) Contrôler en amont les présentations et leurs supports (en powerpoint) pour les rendre plus concises et éviter qu'elles contiennent tous le message à faire passer, conduisant à une lecture mot à mot par les animateurs ;
- (xi) Permettre aux participants de faire leurs commentaires et observations après chaque présentation ;
- (xii) Demander expressément aux participants d'amener les données statistiques de leur pays du fait de l'indisponibilité des études typologiques des Etats membres ;
- (xiii) Inviter des législateurs des pays membres du GIABA afin de tenir des séances de travail avec les animateurs sur l'évaluation des menaces et les indicateurs ;
- (xiv) Encourager les comités ministériels des Etats membres à présenter des thèmes au parlement pour susciter un effort concerté d'intégration des mesures au sein de la population et pour une meilleure lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ainsi que les crimes sous-jacents ;
- (xv) Disposer d'une bonne éthique de la part des Etats membres pour pouvoir lutter contre ces fléaux ;
- (xvi) Revoir la durée des ateliers et leur organisation technique incluant le partage du résumé des présentations et l'organisation du temps

- des présentations (15 à 20 mn maximum par présentation) et de prise de parole ;
- (xvii) Demander aux Etats de la région d'amener leurs données finalisées dans les ateliers et de faire des présentations basées sur l'explication des méthodes techniques utilisées ;
- (xviii) Etayer le blanchiment d'argent par l'utilisation «des nouvelles méthodes de paiement » en vue de disposer plus d'informations pour les autorités d'enquêtes et de poursuite sur les procédés techniques ;
- (xix) Adapter la formation aux secteurs d'activités vulnérables au BA (bureaux de change, les banques, assurances) ; et
- (xx) Intégrer dans les futurs programmes, le développement des thèmes ci-après :
- Coopération Internationale et Entraide Judiciaire.
 - Etude sur les manifestations de la cybercriminalité (surtout dans ses aspects de facilitation des crimes économiques et financières).
 - Typologie dans le secteur des O.N.G ou autre structure religieuse à but social et caritatif.
 - Le blanchiment d'argent à travers le secteur de la culture (théâtre- cinéma - art)
 - Transactions financières électroniques et blanchiment de capitaux.
 - Sports (différents secteurs) et blanchiment de capitaux.
 - Etude sur le blanchiment des capitaux issus de la cybercriminalité
 - Le blanchiment et les industries en zone franche.
 - Le blanchiment et l'environnement (crime -environnement).
 - Le blanchiment et les produits agricoles (cacao - café).
 - Typologies sur les opérations des EPNFD (casinos, vendeurs de véhicules)
 - Les fausses factures ; transporteurs de fonds des courses de chevaux
 - Encourager les Etats membres à mener des cas spécifiques liés à leur propre contexte en terme de BA /FT, fraude fiscale, drogues, secteur informel etc.
 - Vente de véhicules d'occasion et blanchiment ; OBALL et blanchiment ou financement du terrorisme.
 - Avocat et blanchiment de capitaux.
 - Recherche sur le financement de capitaux et le financement du terrorisme lié à l'exploitation des ressources minières en Afrique de l'Ouest.

Suivi de la mise en œuvre du budget du GIABA en 2011

624 - L'analyse du budget 2011 montre une pleine

utilisation des ressources allouées aux différents programmes permettant au GIABA de réaliser un taux de livraison de 99,48%. Ce taux s'observe également au niveau des différents programmes du GIABA :

- (i) Plaidoyer et mobilisation des parties prenantes contre la LBC/FT (99,87%) ;
- (ii) Développement et mise en œuvre du cadre en matière de LBC/FT (97,12%) ;
- (iii) Développement des CENTIF (99,97%) ;
- (iv) Evaluation mutuelle et suivi (99,50%) ;
- (v) Coopération Internationale et Régionale et Partenariat (99,22%) ;
- (vi) Assistance Technique aux Etats Membres (99,90%) ;
- (vii) Développement institutionnel (99,99%) ; et
- (viii) Typologie et autres activités de recherche (99,21).

Enseignements tirés par le GIABA en 2011

625 - L'année 2011 a introduit un changement majeur dans les programmes du GIABA. Les programmes nationaux ont été plus nombreux que ceux régionaux au sein des Etats membres. Ce choix se justifie par une volonté d'apporter plus de substances aux acteurs et améliorer la performance.

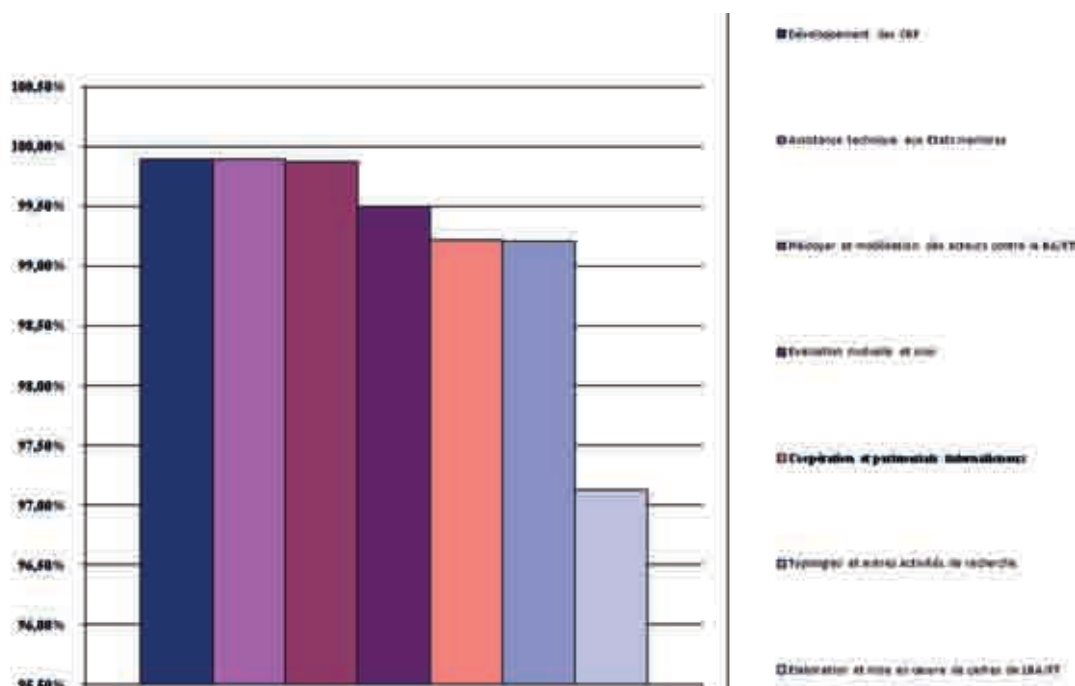
626 - Malgré tous les efforts, certains défis mineurs sont encore visibles. Ces défis s'expliquent par les nombreuses spécificités environnementales, institutionnelles, régulatrices et régionales. En résumé, certains défis dont les Etats membres du GIABA font face sont les suivants :

- La faible volonté politique et l'engagement des Etats membres sur les dispositifs de LBC/FT ;
- La rareté des acteurs des Etats membres qui maîtrisent les questions de LBC/FT ;
- L'absence de réaction efficace des correspondants du GIABA ;
- Une forte demande pour la participation des programmes du GIABA ; et défis logistiques.

627 - La plupart des programmes, projets, et activités mis en œuvre pendant l'année 2011 avait des défis mineurs liés à :

- la nomination des bons acteurs des Etats membres ;
- Les équipements fournis aux lieux des réunions ne respectaient pas les normes ;
- Etat de préparation des institutions et gouvernements ;
- Disponibilité des personnes ressources ;
- Dépense budgétaire.

Graphique 10 : Exécution du budget par domaine de programme



Evaluation du plan de travail 2011 du GIABA

628 - Le GIABA consacre les mois de janvier et février à l'évaluation du plan de travail 2011 dans le but de porter un jugement d'ensemble sur ce plan et de déterminer l'efficience, l'efficacité, l'impact, la durabilité et la pertinence de ses objectifs.

629 - Ce sera une réelle occasion de tirer des enseignements destinés à améliorer les actions, de proposer la planification éventuelle d'actions à inclure au plan de travail 2012 et de recommander des décisions futures pour apporter une contribution à la réalisation de la mission du GIABA.

630 - L'évaluation dont la préparation technique a été faite en décembre 2011, sera effectuée conformément aux procédures et directives du GIABA et aux normes, critères et éthiques de l'évaluation établis sur le plan international et notamment par la CEDEAO et le Groupe d'Evaluation des Nations Unies (UNEG). Elle couvrira tous les Etats membres du GIABA, à travers un questionnaire élaboré et standardisé qui sera désormais utilisé pour cet type d'exercice. L'évaluation sera conduite par l'Unité de Suivi-Evaluation du GIABA.

Mise en place d'une Unité suivi-évaluation rattachée à la Direction Générale

631 - Au cours de l'année 2011, le GIABA a mis en place une Unité Suivi-Evaluation et a procédé au recrutement d'un Responsable pour cette Unité. Cette unité a, entre autres, pour rôles de :

- Coordonner la fonction de suivi-évaluation et mettre en œuvre la politique et les directives de suivi-évaluation au GIABA.
- Collaborer avec les partenaires du GIABA dans le cadre d'évaluations multipartites et en être l'interlocuteur en ce qui concerne les évaluations menées par des entités extérieures pour le compte du GIABA.
- Œuvrer à la professionnalisation de la fonction de Suivi-Evaluation au GIABA.
- Appuyer le renforcement des capacités en matière de suivi-évaluation au niveau du Secrétariat et dans les pays membres du GIABA.
- Gérer la base de données des évaluations et encourager son utilisation au sein de l'Organisation.
- Appuyer la gestion du savoir et le partage de connaissance au sein de l'Institution.

632 - Le plan de travail 2011 de l'Unité de suivi-évaluation incluait l'élaboration et l'adoption d'une Politique de suivi-évaluation au GIABA. La version provisoire de cette politique est



en circulation pour amendement, au sein du Secrétariat du GIABA. Le processus d'élaboration de cette politique suit une approche participative et favorise l'implication effective de toutes les directions à toutes les étapes. Une fois adoptée par la Commission Technique du GIABA, cette politique fera l'objet d'une diffusion au sein de l'Institution. Un programme d'information et de renforcement des capacités, aussi bien au niveau du Secrétariat que dans les Etats membres, sera mis en œuvre pour accompagner la mise en application de la politique du GIABA en matière de suivi-évaluation.

633 - Il est prévu le renforcement de cette Unité en 2012 par le recrutement de deux personnes. L'Unité de suivi-évaluation du GIABA est appuyée dans son travail, principalement au niveau des différentes directions, par les points focaux nommés en novembre 2011.

Nomination des points focaux suivi-évaluation dans toutes les directions du GIABA

634 - La nomination des points focaux suivi-évaluation au sein de chacune des directions du GIABA démontre la détermination du GIABA à bâtir un système efficace permettant de suivre et mesurer l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la durabilité de ses actions.

Tâches et responsabilités d'un point focal :

- S'assurer de l'intégration du suivi-évaluation dans la planification et la mise en œuvre de toutes les activités de sa direction.
- Servir de relais entre l'Unité de suivi-évaluation et sa direction.
- Mettre à la disposition de l'Unité de suivi-évaluation, les informations, analyses et propositions pertinentes susceptibles d'intéresser le travail de l'Unité.
- Véhiculer/diffuser au sein de sa direction toutes les informations et documents en matière de suivi-évaluation.
- Gérer les données informatiques en matière de suivi-évaluation au sein de sa direction
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des activités et de la performance des actions de sa direction.
- Faciliter les activités de suivi-évaluation au sein de sa direction.
- Siéger en qualité de membre au Comité de suivi-évaluation du GIABA et à ce titre, examiner les questions relatives au suivi-évaluation et donner des avis au Directeur Général, d'analyser les

rapports d'évaluation du GIABA qui présentent un intérêt à l'échelle sous-régionale, y compris ceux relatifs aux programmes des pays, d'étudier les rapports annuels de suivi relatifs à l'application des recommandations des différentes évaluations et de passer en revue le programme de travail de l'Unité suivi-évaluation et le rapport de sa mise en œuvre.

Perspectives défis et priorités pour 2012

635 - Les perspectives principales pour le GIABA en 2012, dans le domaine de la mise en œuvre des programmes englobent les contributions professionnelles anticipées de sa main d'œuvre renforcée et la disponibilité des Etats membres à contribuer à la mise en œuvre réussie de ces programmes et projets. Dans le domaine de la culture institutionnelle, on espère que le personnel du GIABA sera motivé à identifier avec la vision, la mission et les valeurs essentielles du GIABA et sera prêt à faire le pas nécessaire pour assurer que ces objectifs sont réalisés et pratiqués d'une manière croissante, selon le cas. En ce qui concerne la recherche et les partenariats, l'engagement avec la société civile dans la conduite de la recherche paraît prometteur. Les résultats des bourses de recherche sont attendus pour 2012. Cela permettrait d'harmoniser les engagements futurs pour optimiser la valeur. Concernant le partenariat, le GIABA reconnaît que le domaine de la LBC/FT nécessite des alliances qui correspondent d'avec ses objectifs stratégiques et qui fonctionnent. Le GIABA a engagé d'anciens et de nouveaux partenaires à exécuter son programme en 2012 et l'adoption d'une politique de suivi et d'évaluation détaillée et sa mise en œuvre sont sensées, à l'avenir, améliorer la responsabilité concernant les résultats et fournir une preuve concernant l'évaluation de l'impact. La mise en œuvre de cette politique sera complétée avec la préparation du manuel des procédures et un guide, ainsi qu'un programme de renforcement des capacités pour le personnel et les correspondants nationaux du GIABA dans les Etats membres.

Priorités :

636 - Certains domaines d'inquiétude qui renseigneront des priorités du GIABA en 2012 sont ci-dessous décrits :

- **Révision des Recommandations du GAFI**

:- La révision des 40 + 9 recommandations du GAFI qui est sensée aboutir au début de l'année 2012 appellera à mobiliser des ressources pour mener le plaidoyer, engager très étroitement les partenaires à comprendre les nouvelles exigences et former ou renforcer ses assessesurs. Des efforts de renforcement de capacité permettant aux Etats membres de suivre et appliquer la conformité à travers des assujettis continueront à être une grande priorité du GIABA. Relevé la base de connaissance de LBC/FT de la Commission Technique constitue une autre priorité importante puisque la plupart des décisions majeures sur la conformité sont prises en Plénière. Un autre défi concerne la régularité de participation à la Commission technique des délégués qui aident dans la construction d'une expertise. Les Etats membres doivent être plus cohérents dans la sélection de délégués devant assister à la Plénière sans occulter le besoin de planification de succession. Ce qu'il faut c'est la qualité de la contribution de tous les délégués pour relever le niveau des discussions et des débats sur la base des normes, processus et procédures adoptés.

- **Suivi de la conformité** : Le suivi de la conformité de LBC/FT a un coût élevé et nécessite des professionnels spécialisés au niveau des Etats membres et du Secrétariat. La qualité de l'environnement de conformité dépend largement des ressources humaines spécialisées disponibles. La capacité reste faible par rapport aux besoins des Etats membres dans la région. Relevé la base de connaissance de LBC/FT de la Commission technique constitue une autre priorité importante puisque la plupart des décisions majeures sur la conformité sont prises en Plénière. Un autre défi concerne la régularité de participation à la Commission technique des délégués qui aident dans la construction d'une expertise. Les Etats membres doivent être plus cohérents dans la sélection de délégués devant assister à la Plénière sans occulter le besoin de planification de succession. Ce qu'il faut c'est la qualité de la contribution de tous les délégués pour relever le niveau des discussions et des débats sur la base des normes, processus et procédures adoptés.

- **Evaluation de l'impact** : - Les données utilisées par le GIABA pour des programmes et projets au cours de l'année doivent être correctement rapportées en termes de changement intervenu du fait de ces interventions. Les résultats des interventions devraient faciliter la prise de décision et, heureusement, cela conduira à plus

de résultats meilleurs dans les interventions futures. Les Etats membres devraient être prêts à aider le GIABA à rendre compte de manière plus objective et publique des ressources qu'il a investies dans la LBC/FT dans la région. Pour ce faire, il faut qu'ils cultivent plus d'intérêt dans le suivi et l'évaluation des activités du GIABA.

- **Utilisation des résultats de la recherche** : Le Secrétariat se soucie de la faible utilisation par les Etats membres des résultats de la recherche. Là où il y a une preuve évidente démontrée par la recherche et qu'il y ait un besoin de changement pour améliorer un processus, une procédure ou système, les Etats membres doivent en faire une priorité. Le manque de contribution de la recherche gêne le développement dans tous les domaines, plus particulièrement un domaine aussi complexe que le BC/FT. Plus il existe de preuves scientifiques sur les mesures de LBC/FT, moins il y aura de travail d'imagination qui, souvent, conduit à une perte dans l'utilisation des maigres ressources.
- **Renforcement du Secrétariat** : Finalement, le Secrétariat du GIABA reste au cœur de l'alliance de LBC/FT dans la région. A moins que le Secrétariat soit professionnellement compétent pour donner l'orientation à tous les partenaires sur la base de sa mission, l'alliance sera chancelante. A cet égard, le Secrétariat est entièrement conscient du besoin d'améliorer son professionnalisme – bonne connaissance, compétence, spécialisation et attitude. La conduite de la culture institutionnelle sur la base de la vision, de la mission et des valeurs importantes du GIABA doit être accélérée

Conclusion

637 - L'année 2011 a été une année réussie compte tenue de la mise en œuvre des programmes et projets du GIABA. Le taux de la mise en œuvre de 99,48% n'a pas été facilement atteint mais ces défis sont devenus des leçons apprises, aidant dans la planification future. En particulier, les résultats et les leçons apprises de 2011 ont permis au GIABA de réorienter ses activités dans le plan de travail de 2012 sur la base des besoins, des suggestions et des recommandations exprimés par les partenaires. Une action de suivi sera élaborée et mise en œuvre conformément.

638 - Les défis globaux du GIABA tel que décrits dans ce chapitre nécessiteront une initiative d'engagement de la part des partenaires clés et une bonne coordination et continue des efforts contre les menaces communes de BC/FT.

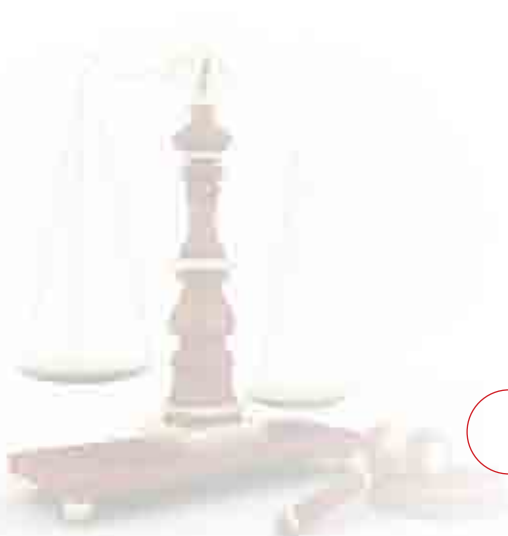


Annexe I Plan de travail 2012 approuvé du GIABA

Premier trimestre

Num.	Intitulé du programme / projet / activité	Janvier				Février				Mars			
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S2	S2	S3	S4
1	Réunions des Institutions de la CEDEAO (toute l'année)												
2	Réunion plénière spéciale du GAFI (Paris, France, du 9 au 13 janvier)												
3	Normalisation des outils de communication (Secrétariat du GIABA, du 9 janvier au 21 décembre)												
4	Réunion du Groupe d'Experts du GAFI Afrique / Moyen-Orient (Le Cap, Afrique du Sud, du 17 au 19 janvier)												
5	1ère version du Rapport annuel 2011 (Dakar, Sénégal, 24 janvier)												
6	Finalisation du Manuel des opérations (Dakar, Sénégal – 31 janvier)												
7	Réunions du Comité du Groupe Egmont (Manille, Philippines – du 30 janvier au 3 février)												
8	Assemblée générale du personnel (Dakar, Sénégal, 1er février)												
9	Finalisation du Manuel du personnel (Dakar, Sénégal – du 1er au 11 février)												
10	Groupe de travail et Réunion plénière du GAFI (Paris, France, du 13 au 17 février)												
11	Participation au projet LBC/FT (lutte contre blanchiment des capitaux et financement du terrorisme) du GIABA (Paris, du 13 au 17 février)												
12	Installation d'un logiciel informatique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les CRF (Banjul, Gambie, du 14 février au 16 mars)												
13	Comité de liaison / Zone Franc / GIABA (Sénégal, Dakar, 23 février)												
14	Élaboration d'un plan de formation du personnel du GIABA (Dakar, Sénégal, 25 février)												

Num.	Intitulé du programme / projet / activité	Janvier				Février				Mars			
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S2	S2	S3	S4
15	Evaluation pré-formative pour la Guinée (Conakry, du 5 au 7 mars)												
16	Evaluation pré-formative pour la Côte d'Ivoire (Abidjan, du 5 au 7 mars)												
17	Forum Crans Montana (Bruxelles du 7 au 10 mars)												
18	Installation de panneau d'affichage pour sensibiliser contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les Aéroports des États membres du GIABA (Sénégal, Ghana, Nigeria, du 8 au 18 février)												
19	Célébration de la Journée de la femme (Dakar, Sénégal, 8 mars)												
20	Audit annuel des comptes du GIABA (Secrétariat du GIABA, du 19 au 24 mars)												
21	Journal ouest-africain sur le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (Publication des communications acceptées) (Dakar, Sénégal, du 15 mars au 30 juin)												
22	Production de bulletin d'information trimestriel (Secrétariat du GIABA, 31 mars)												
23	Production du rapport annuel 2011 du GIABA (Secrétariat du GIABA, 31 mars)												
24	Acquisition /élaboration d'outils de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du projet (Secrétariat du GIABA, 31 mars)												



Deuxième trimestre

Num.	Intitulé du programme / projet / activité	Avril				Mai				Juin			
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S2	S2	S3	S4
1	Réunions des Institutions de la CEDEAO (toute l'année)												
2	Réunion plénière spéciale du GAFI (Paris, France, du 9 au 13 janvier)												
3	Normalisation des outils de communication (Secrétariat du GIABA, du 9 janvier au 21 décembre)												
4	Réunion du Groupe d'Experts du GAFI Afrique / Moyen-Orient (Le Cap, Afrique du Sud, du 17 au 19 janvier)												
5	1ère version du Rapport annuel 2011 (Dakar, Sénégal, 24 janvier)												
6	Finalisation du Manuel des opérations (Dakar, Sénégal - 31 Janvier)												
7	Réunions du Comité du groupe Egmont) (Manille, Philippines – du 30 janvier au 3 février)												
8	Assemblée générale du personnel (Dakar, Sénégal, 1er février)												
9	Finalisation du Manuel du personnel (Dakar, Sénégal – du 1er au 11 février)												
10	Groupe de travail et Réunion plénière du GAFI (Paris, France, du 13 au 17 février)												
11	Participation au projet LBC/FT (lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme) du GIABA (Paris, du 13 au 17 février)												
12	Installation d'un logiciel informatique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les CRF (Banjul, Gambie, du 14 février au 16 mars)												
13	Élaboration d'un plan de formation du personnel du GIABA (Dakar, Sénégal, 25 février)												
14	Élaboration d'un plan de formation du personnel du GIABA (Dakar, Sénégal, 25 février)												

Num.	Intitulé du programme / projet / activité	Avril				Mai				Juin			
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S2	S2	S3	S4
15	Evaluation pré-formative pour la Guinée (Conakry, du 5 au 7 mars)												
16	Evaluation pré-formative pour la Côte d'Ivoire (Abidjan, du 5 au 7 mars)												
17	Forum Crans Montana (Bruxelles du 7 au 10 mars)												
18	Installation de panneau d'affichage pour sensibiliser contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les Aéroports des États membres du GIABA (Sénégal, Ghana, Nigeria, du 8 au 18 février)												
19	Célébration de la Journée de la femme (Dakar, Sénégal, 8 mars)												
20	Audit annuel des comptes du GIABA (Secrétariat du GIABA, du 19 au 24 mars)												
21	Journal ouest-africain sur le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (Publication des communications acceptées) (Dakar, Sénégal, du 15 mars au 30 juin)												
22	Production de bulletin d'information trimestriel (Secrétariat du GIABA, 31 mars)												
23	Production du rapport annuel 2011 du GIABA (Secrétariat du GIABA, 31 mars)												
24	Acquisition /élaboration d'outils de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du projet (Secrétariat du GIABA, 31 mars)												





Troisième trimestre

	Intitulé du programme / projet / activité	Juillet				Août				Septembre			
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S2	S2	S3	S4
1	Réunions des Institutions de la CEDEAO (toute l'année)												
2	Normalisation des outils de communication (Secrétariat du GIABA, du 9 janvier au 21 décembre)												
3	Etude sur les typologies de financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, conjointement menée par le GIABA et le GAFI (Secrétariat du GIABA, du 02Avril 2012 au 29 mars 2013)												
4	Informatisation des processus de tenue de dossiers et du matériel de la bibliothèque du GIABA (Secrétariat du GIABA, du 15 mai au 16 novembre)												
5	Evaluation des performances du personnel (de juillet à septembre)												
6	Visite de plaidoyer aux parlementaires et aux maisons de presse (Cotonou, Bénin, 2 juillet)												
7	Révision du plan de travail et du budget 2012 (Secrétariat, 4 juillet)												
8	Installation d'un logiciel informatique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les CRF (Côte d'Ivoire, Abidjan, du 2 au 21 juillet)												
9	Elaboration et révision des lois sur le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (Gambie, Ghana, Libéria, l'UEMOA, juin-juillet)												
10	Séminaire régional sur le recouvrement des avoirs (Lomé, Togo, du 9 au 11 juillet)												
11	Installation de panneau d'affichage pour sensibiliser contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les Aéroport des États membres du GIABA (Burkina Faso, du 9 au 13 juillet)												
12	Production de bulletin d'information trimestriel (GIABA, Secrétariat, 15 juillet)												



	Intitulé du programme / projet / activité	Juillet				Août				Septembre			
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S2	S2	S3	S4
13	19 ème réunion plénière du Groupe Egmont (Saint-Petersbourg, en Russie, juillet)												
14	Atelier régional sur la détection des cas de BC et de FT pour les ARC (Freetown, Sierra Leone, du 16 au 18 juillet)												
15	Installation de panneau d'affichage pour sensibiliser contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les aéroports des États membres du GIABA (Niger, du 16 au 20 juillet)												
16	Formation régionale sur l'analyse des CRF (Niamey, Niger, du 16 au 21 juillet)												
17	Elaboration et révision des lois sur le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (période à déterminer)												
18	Atelier régional sur les exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme à l'intention des auditeurs et les comptables (Dakar, Sénégal, juillet, à déterminer)												
19	Parrainage de stands de sensibilisation du GIABA à des événements sociaux et culturels (Dakar, au Sénégal et Bissau, Guinée – période à déterminer)												
20	Réunions bilatérales avec la Fondation africaine de renforcement des capacités (Période à déterminer)												
21	Préparation du projet de budget 2013 du Secrétariat du GIABA (Dakar, du 1er au 12 Août)												
22	Installation d'un logiciel informatique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les CFR (Niger, Niamey, du 1er au 17 Août)												
23	Installation de panneau d'affichage pour sensibiliser contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les Aéroports des États membres du GIABA (Côte d'Ivoire, du 6 au 10 Août)												
24	Formation Internationale sur les crimes économiques et financiers à l'intention des juges (francophone) (lieu et période déterminer)												
25	Installation de panneau d'affichage pour sensibiliser contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les Aéroports des États membres du GIABA (Côte d'Ivoire, du 6 au 10 Août)												



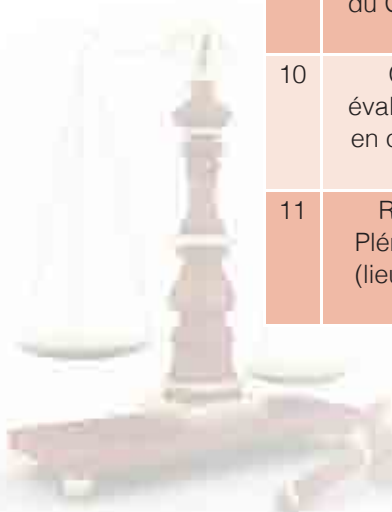


	Intitulé du programme / projet / activité	Juillet				Août				Septembre			
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S2	S2	S3	S4
26	Elaboration d'une stratégie nationale et d'un Plan d'action de lutte contre le BC et le FT pour la Guinée (Conakry, du 20 au 22 août)												
27	Formation régionale à l'intention des opérateurs de micro-finance par le GIABA et le WAIFEM (Accra, Ghana, du 20 au 24 août)												
28	Séminaire de sensibilisation contre le BC et FT à l'intention des journalistes (francophones / Lusophones) (Saly, au Sénégal; du 29 au 30 août)												
29	Installation de panneau d'affichage pour sensibiliser contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les Aéroports des États membres du GIABA (Guinée, du 3 au 7 sept)												
45	Séminaire régional à l'intention des professionnels de l'impôt (lieu à déterminer, du septembre 6 au 7)												
31	29e Symposium international sur les crimes économiques et financiers à Cambridge (du 9 au 15 septembre à Cambridge, Royaume-Uni, à déterminer)												
32	Réunions du groupe d'expert du GAFI Afrique / Moyen-Orient (Beyrouth, Liban, septembre A DETERMINER)												
33	Installation de panneau d'affichage pour sensibiliser contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans les aéroports des États membres du GIABA (Libéria, sept 10-14)												
34	Installation du logiciel informatique de lutte contre le BC et le FT (Ghana, Accra, du 10 au 29 septembre)												
35	Atelier national sur RBA (approche axée sur les risques) aux fonctions relatives à la vérification de la conformité en matière de LBC / FT (Abuja, au Nigeria, du 17 au 19 septembre)												
36	Séminaire régional de formation en LBC / FT à l'intention des superviseurs et régulateurs du secteur financier (Bamako, Mali, du 24 - au 26 septembre)												
37	Comité d'arbitrage du Budget (Abuja, au Nigeria, du 24 au 29 sept)												
38	Réunion du Comité d'audit (Abuja, au Nigeria, du 24 au 28 sept)												
39	Production de bulletin d'information trimestriel (30 septembre)												



Quatrième trimestre

	Titre du programme / projet / activité	Octobre				Nov.				Décembre			
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S2	S2	S3	S4
1	Réunions des Institutions de la CEDEAO (toute l'année)												
2	Etude sur les typologies de financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, conjointement menée par le GIABA et le GAFI (Secrétariat du GIABA, du 02 avril 2012 au 29 mars 2013)												
3	Etude sur les typologies de financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, conjointement menée par le GIABA et le GAFI (Secrétariat du GIABA, du 02Avril 2012 au 29 mars 2013)												
4	Informatisation des processus d'archivage et du matériel de la bibliothèque du GIABA (Secrétariat du GIABA, du 15 mai au 16 novembre)												
5	Groupe de travail et Réunion plénière du GAFI (lieu et période à déterminer)												
6	Installation d'un logiciel informatique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme aux CRF (Bénin, du 1er-19 octobre Cotonou)												
7	Débat Inter-Universitaire sur l'impact de la LBC / FT sur les économies ouest-africaines (Accra, au Ghana, du 10 au 11 octobre)												
8	Rapport de suivi et d'évaluation du GIABA (Secrétariat du GIABA, 31 octobre)												
9	Réunions du groupe d'expert du GIABA (lieu à déterminer, 12 novembre)												
10	Groupe de travail sur les évaluations mutuelles et la mise en œuvre (lieu à déterminer, 13 novembre)												
11	Réunion de la commission Plénière / technique du GIABA (lieu à déterminer, du 14 au 15 novembre)												





	Titre du programme / projet / activité	Octobre				Nov.				Décembre			
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S2	S2	S3	S4
12	Réunion du Comité ministérielle GIABA (lieu à déterminer, 17 novembre)												
13	Réunion AFC (Abuja, Nigeria, du 26 au 30 Novembre)												
14	Atelier GIABA / GAFI sur les typologies (Lomé, du 26 au 30 novembre)												
15	Réunion du Conseil des Ministres et des autorités de la CEDEAO et des Chefs d'Etat et de gouvernement (lieu et période à déterminer)												
16	Séminaire sur la GRH (1er décembre, à Dakar, Sénégal)												
17	Préparation la première version du rapport annuel 2012 du GIABA (Dakar, du 2 au 16 décembre)												
18	Réunion du comité d'audit (Abuja, au Nigeria, du 3 au 7 decembre)												
19	Atelier régional de renforcement des capacités conjointement organisé par GIABA/UN CTED (Dakar, Sénégal, 4 au 6 décembre)												
20	Examen stratégique de la première évaluation mutuelle (Dakar, Sénégal, le du 3 décembre 2012 au 29 mars, 2013)												
21	Arbre de Noël (Dakar, 17 décembre)												

Abréviations :

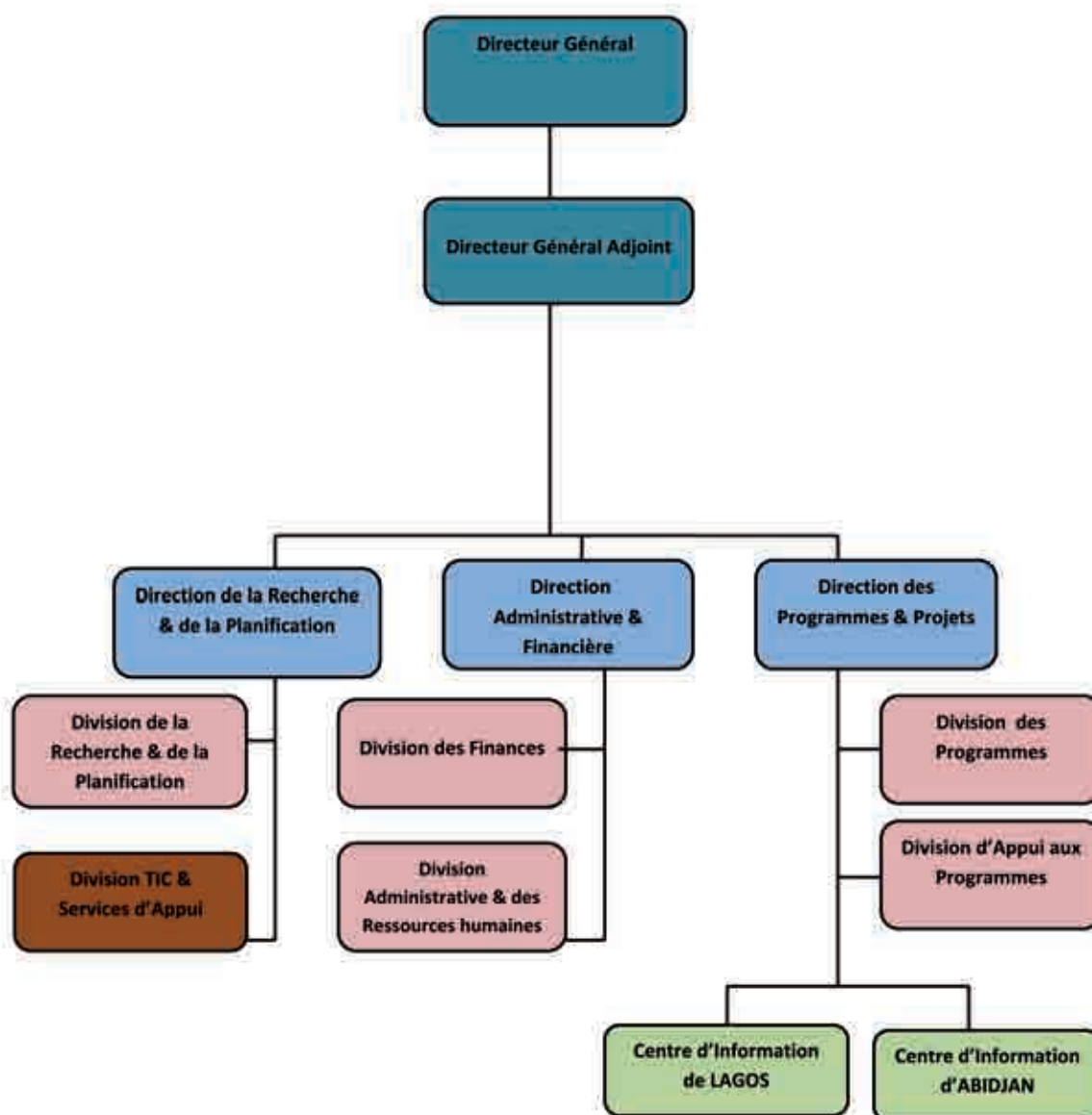
AA = à annoncer, **AD** = À déterminer, **AC** = à confirmer, **PD** = partenaires au développement; **BDG** = Bureau du Directeur général, **DGA** = Directeur général adjoint; **DAF** = Direction Administrative & Financière; **DPP**= Direction Programmes et projets; **DRP** = Direction de la recherche & de la planification; **DSE** = Division Suivi Evaluation; **CCP** = Cellule communication et plaidoyer; **CIL** = Centre d'information de Lagos; **CTIC**=Cellule technologie de l'Information & de la Communication; **EXEC** = exécutif (DG et DGA); CN= Correspondant national, **EM** = État membre; **PPC** = Comité pré plénière

Remarque: les lieux et dates dans le calendrier sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions émergentes



Annexe II: Nouvel organigramme approuvé

Organigramme révisé du GIABA





Annexe III:
**Etat sur la ratification/adhésion des Etats membres du GIABA (a) et internalisation
des Conventions sur la LBA/FT/Drogues et la Criminalité**

SN	Etats Membres	Convention de Vienne de 1988	Convention des UN pour la suppression du financement du terrorisme 1999	Convention de Palerme 2000	Convention des UN contre la Corruption 2003	Legislation Nationale*	Legislation Nationale*
Etats membres	Convention de Vienne de 1988	Convention des NU pour la suppression du financement du terrorisme, 1999	Convention de Palerme, 2000	Convention des NU contre la corruption, 2003	Législation nationale contre le BA *	Législation nationale contre le FT*	
	Bénin	23/05/1997a	30/08/2004	30/08/2004	14/10/2004	2006	
	Burkina Faso	02/06/1992a	01/10/2003a	15/05/2002	10/10/2006	2006	2009
	Cap Vert	08/05/1995a	10/05/2002	15/07/2004	23/04/2008	2002	
	Côte d'Ivoire	25/11/1991	13/03/2002a			2005	2009
	Gambie	23/04/1996a		05/05/2003		2003	2002
	Ghana	10/04/1990	06/09/2002		27/06/2007	2008	2008
	Guinée-Bissau	27/10/1995a	19/09/2008	10/09/2007	10/09/2007a	2006	
	Guinée	27/12/1990a	14/07/2003	09/11/2004a		2006**	
	Liberia	16/09/2005a	05/03/2003a	22/09/2004a	16/09/2003a	2002	
	Mali	31/10/1995a	28/03/2002	12/04/2002	18/04/2008	2004	2008
	Niger	10/11/1992a	30/09/2004a	30/9/2004	11/08/2008a	2004	2010
	Nigeria	01/11/1989	16/06/2003	28/06/2001	14/12/2004	2004	2011
	Sénégal	27/11/1989	24/09/2004a	27/10/2003	16/11/2005	2004	2009
	Sierra Leone	06/06/1994	26/09/2003		30/09/2004	2005	
	Togo	01/08/1990	10/03/2003	02/07/2004	06/07/2005	2007	2009

* Lois séparées **En attente de signature du Président
a Accession



Deloitte.

Deloitte & Touche

S.A. au capital de 37 500 000 FCFA
Compte commercial 0104884 A. RC Abidjan B 138840
Imm. Alpha 2000 - 146 et 186 Elogne
Rue Georges - Plateau
01 B.P. 224 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tel: (225) 20.250.250
Fax: (225) 20.250.280 / 20.250.270
www.deloitte.com

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST
GROUPE INTER-GOUVERNEMENTAL D'ACTION
CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (GIABA)**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Exercice Clos le 31 décembre 2010

Messieurs,

Nous avons procédé à l'audit des états financiers du Groupe Inter-Gouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du terrorisme (GIABA) de la CEDEAO pour la période allant du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010. Ces Etats relèvent de la responsabilité de l'équipe de gestion du GIABA.

Notre responsabilité propre est d'exprimer sur celui-ci une opinion qui se fonde sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de l'IFAC. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, ce dernier prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Commissariat aux comptes - Audit, Comptabilité, Consulting, Juridique Fiscal

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu



fidèle

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image de la situation financière, ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées par le GIABA, à la fin de cet exercice en conformité avec le règlement comptable et financier de la CEDEAO.

Abidjan, le 06 Juin 2011.


Marc WABI
Associé
Deloitte & Touche



Avenue Cheikh Anta DIOP x Canal IV
P.O. Box 32400 Pointe Dakar
(SENEGAL)
TEL: (+221) 33 858 18 18
FAX: (+221) 33 824 17 45
secretariat@giaba.org
www.giaba.org



Immeuble A - 1^{er} Etage
Avenue Cheikh Anta DIOP x Canal IV
P.O. Box 32400 Pointe Dakar
(SENEGAL)
TEL: (+221) 33 858 18 18
FAX: (+221) 33 824 17 45
secretariat@giaba.org
www.giaba.org

BILAN AU 31 DECEMBRE

LIBELLES	NOTES	MONTANT UC	
		2 010	2 009
ACTIF CIRCULANT			
Caisse		857	734
Banque	1	542 377	1 282 734
Charges constatées d'avance	2	9 259	5 400
Autres	3	111 529	72 642
TOTAL ACTIF CIRCULANT		659 721	1 361 510
AUTRES ACTIFS			
Immobilisations (nets des amortissements)	4	413 285	365 070
TOTAL AUTRES ACTIFS		413 285	365 070
TOTAL ACTIF		1 073 005	1 726 581
PASSIF CIRCULANT			
Dépôts bancaires			
Charges à payer	5	307 674	161 082
Comptes interstitiels			
Autres dettes	6	306 892	210 662
TOTAL PASSIF CIRCULANT		614 566	371 744
ACTIF NET		458 439	1 348 834
FINANCE PAR			
RESERVES			
Excédent accumulé	7	458 439	1 348 834
TOTAL RESERVES		458 439	1 348 834





COMPTE DE RESULTAT & DEPENSES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE

LIBELLES	NOTES	AMOUNT UC	
		2 010	2 009
PRODUITS			
Contributions	8	5 060 416	4 620 193
Autres produits	9	245 168	1 285
TOTAL PRODUITS		5 305 584	4 621 478
CHARGES			
Régimes statutaires	10	453 911	343 003
Salaires	11	734 999	572 351
Allocations	11	884 538	931 239
Formation	11	148 181	112 232
Charges médicales et d'assurance	11	45 165	67 314
Loyers	12	142 901	197 534
Maintenance et carburant	12	22 036	23 208
Eau et électricité	13	21 695	22 691
Fournitures	12	32 833	33 021
Poste et télécommunications	12	64 623	76 362
Voyages	13	231 738	254 438
Dépenses diverses	14	157 990	147 304
Dotations aux amortissements	15	101 341	98 668
Gain et perte de change	16	1 099 284	11 838
Programmes	17	2 064 959	1 475 051
TOTAL EXPENSES		6 196 199	4 356 456
NET SURPLUS FOR THE YEAR		890 396	265 022





Secrétariat du GIABA

Complexe SICAP Point E
1^{er} étage Immeuble A
Avenue Cheikh-Anta-DIOP X Canal IV

Tél. : +221 33 859 18 18
Fax : +221 33 824 17 45

E-Mail : secretariat@giaba.org
Web Site : <http://www.giaba.org>